This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

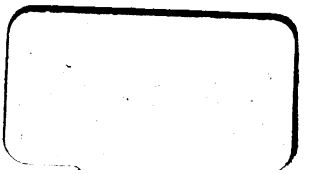

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SUÈDE.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SUÈDE,

PAR M. CATTEAU.

TOME PREMIER.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

A LAUSANNE,

Chez JEAN MOURER, Libraire.

1790.

PRÉFACE.

C'EST ce pays, qu'ont illuſtré tant de grands hommes, ce pays, qui a été long-tems l'arbitre de l'Europe, & qui a réſiſté, pendant vingt & un ans, à des puiſſances nombreuſes, liguées contre lui ; c'eſt ce pays, qui après ſa chute même, a mérité l'attention de l'obſervateur, par ſes révolutions domeſtiques, & par les efforts qu'il a faits pour réparer ſes malheurs ; c'eſt ce pays, qui combat maintenant avec courage un voiſin redoutable & puiſſant, que je me propoſe de faire connoître.

Ayant ſéjourné long-tems en Suède, ayant voyagé dans l'intérieur de ce royaume, ayant appris la langue qu'on y parle, j'ai cru pouvoir entreprendre l'ouvrage, que je préſente au Public.

Pluſieurs perſonnes du pays, inſtruites à fonds dans tout ce qui ſe rapporte à la

connoiſſance de leur patrie, m'ont communiqué des mémoires, & m'ont fait part de leurs lumières. Je reconnois les obligations, que je leur ai, & je leur en témoigne ici publiquement ma reconnoiſſance.

Il a paru en Suède un grand nombre d'ouvrages deſtinés à faire connoître ce pays; j'en ai profité; ils m'ont été du plus grand ſecours. L'*Hiſtoire de Suède, par Dalin*; l'*Abrégé de cette hiſtoire & la connoiſſance politique de la Suède, par Lagerbring*; la *Géographie de la Suède, par Tuneld*; le *Traité du commerce de la Suède, par Zetterſten*; les *Actes publics, qui ſe rapportent aux loix fondamentales de la Suède*; les *Actes publics raſſemblés par Modée*; les *Gazettes des Diètes*; le *Dictionnaire des hommes illuſtres de la Suède, par Gezelius*; les *Mémoires de l'académie des ſciences*, & les *Diſcours prononcés dans cette académie*; les *Mémoires de l'académie des belles-lettres*; les *Mémoires*

de la ſociété patriotique ; le *Journal des médecins & des ſcrutateurs de la nature ;* les *Gazettes politiques & littéraires, publiées par M. Gjœrvell ;* voilà les principales ſources, où j'ai puiſé.

On a publié pluſieurs ouvrages ſur la Suède, en France, en Angleterre, en Allemagne, & ailleurs; il n'y en a que deux, qui m'ayent été utiles; j'ai conſulté quelquefois l'*Hiſtoire de la révolution de* 1772, *par Sheridan*, & les *Mémoires pour ſervir à la connoiſſance des affaires politiques & économiques du royaume de Suède, par Canzler.*

Il eſt facile de raſſembler des matériaux; il eſt difficile de les rédiger & de les diſtribuer. J'ai été long-tems incertain du plan que je ſuivrois; celui, que j'ai adopté m'a paru le plus clair, le plus méthodique. Ne pouvant faire entrer, dans le chapitre de la conſtitution, la *Forme de gouvernement de* 1772, dans ſon étendue, & cette pièce méritant néanmoins toute l'attention

de ceux, qui veulent connoître les loix politiques de la Suède, je l'ai placée à la fin de l'ouvrage.

La plupart des écrivains étrangers, qui ont parlé de la Suède, ont défiguré les noms des lieux & des perſonnes; je les ai conſervés tels qu'ils ſont; j'ai mis *Banèr*, & non *Banier*, *Oxenſtierna*, & non *Oxenſtern*, ou *Oxenſtirn*, *Carlscrona*, & non *Carlscron*, *Norkœping*, (1) & non *Norkoping*, &c. *Mælar*, & non *Melar*.

J'ai cependant été obligé de m'écarter quelquefois de mon principe. Les Suédois ont une lettre particulière à leur alphabet; c'eſt un *a*, ſur lequel eſt placé un petit *o*; j'y ai ſubſtitué l'*o* françois, avec lequel cette lettre a le plus de conſonnance. Ce changement a eu lieu dans pluſieurs noms, qui reviennent aſſez ſouvent, comme *Obo*, *Veſteros*, *Bohus*, &c.

(1) L'œ ſe prononce *eu*, & l'æ, *ai*.

Peuple, au ſein duquel j'ai vécu long-tems, c'eſt à toi, que j'offre cet ouvrage! L'impartialité la plus ſcrupuleuſe a dirigé ma plume; j'ai écrit ce que mes yeux ont vu, ce que mon eſprit a penſé, ce que mon cœur a ſenti. Tu le ſais; il n'eſt point de ſociété humaine, qui n'ait des imperfections; en les relevant ſans aigreur, on invite à les corriger. D'ailleurs, j'ambitionne ton eſtime, & je n'euſſe mérité, je n'euſſe obtenu, que ton mépris, ſi l'adulation m'eût fait trahir les intérêts de la vérité.

ERRATA.

Tome I., page 28, *du Dannemarc*, liſez de Dannemarc.
. . . . 36, *qui reſſemblent*, liſez reſſemble.
. . . . 79, *vingt-un*, liſez vingt & un.
Tome II., 11, *telles*, liſez telle.
. . . . 148, *procurée*, liſez procuré.

On n'indique pas quelques autres fautes d'impreſſion peu importantes.

Liſte de quelques Ouvrages imprimés ſur manuſcrit, pour le compte de M. Mourer, & que l'on peut ſe procurer chez lui.

ANNAMIRE, charmant poëme en trois chants, par Madame Monneron, 8. 1783.

Antonie, auteur de Caroline, par Madame la chanoineſſe de Polier, 12. 1786.

Avis aux inſtitutrices de jeunes demoiſelles, par Mr. le profeſſeur Lanteires, 8. 1788.

Aventures (les) d'Édouard Bomſton, pour ſervir de ſuite à la nouvelle Héloïſe de J. J. Rouſſeau, 8. 1789, très-belle édition, avec 6 vignettes.

Bagatelles littéraires, par Mr. le baron de Bilderbeck, 8. 1788, très-belle édition.

Catéchiſme à l'uſage des jeunes gens de toutes

les communions chrétiennes, par Mr. le paſteur Vernes, 8. 1785.

Confeſſions d'Émanuel Figaro, écrites par lui-même, nouvelle édition, augmentée, 12. 1787.

Eſſai ſur la manière de mêlanger & compoſer toutes les couleurs, au moyen du bleu, du jaune & du rouge, par Mr. Aug. L. Pfannenſchmidt, trad. de l'allemand par M. d'Arnex, 8. fig. 1788.

Eſſai ſur les moyens de perfectionner les études de médecine, par Mr. le profeſſeur Tiſſot, 8. & 12. 1785.

Guide du voyageur en Suiſſe, ouvrage traduit de l'anglois, ſeconde édition, très-augmentée, 12. 1790.

Hiſtoire naturelle du Jorat & de ſes environs; & celle des trois lacs de Neuchâtel, Morat & Bienne; précédée d'un eſſai ſur le climat, les productions, le commerce & les animaux du pays de Vaud, par Mr. le comte G. de Razoumowsky, membre de pluſieurs académies, 8. 2 vol. fig. 1788.

Lettres de mademoiſelle Aïſſé, à madame Calandrini, ſur les affaires du temps, dès 1726 juſqu'en 1733, 12 fig. 1788.

Lettres d'Hortenſe de Valſin à Eugénie de Saint-Firmin, dédiées à l'auteur de Caroline, 12. 2 vol. belle édition, 1788.

Lettres intéreſſantes de pluſieurs perſonnes de qualité, 12. 1788. belle édition.

Mémoires de la ſociété des ſciences phyſiques de Lauſanne, Tome I, année 1783, 4 fig. 1784.

..... Idem, le Tome II, comprenant les années 1784, 1785 & 1786, avec l'hiſtoire de cette ſociété, pour les mêmes années, 4 fig. & tableaux, 1789.

Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire phyſique & naturelle de la Suiſſe, rédigés par Mr. Reynier & le profeſſeur Struve, 8. fig. 1788, belle édition.

Poéſies Helvétiennes, par Mr. le Paſteur Bridel, 8. fig. & vignettes.

Raſſelas, prince d'Abyſſinie, ouvrage traduit de l'anglois, du célebre S. Johnſon, par mademoiſelle Vernes, 12 1788.

Teſtament de Gille Blaſius Sterne, ouvrage charmant, traduit du hollandois, par Mr. F. C. 12. 1788.

Voyage minéralogique dans le gouvernement d'Aigle & dans le Vallais, par Mr. le comte de Razoumowsky, 8. fig. 1784.

Vintzenried, ou les mémoires du chevalier de Courtille, pour ſervir de ſuite aux mémoires de madame de Warens, à ceux de Claude Anet, & aux confeſſions de J. J. Rouſſeau, 12. 1789.

TABLEAU

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA SUÈDE.

CHAPITRE PREMIER.

Propriétés Géographiques & Phyſiques.

La Suède faiſoit anciennement partie de cette vaſte contrée, que les Romains appeloient Scandinavie. Elle a maintenant pour frontières du côté de l'Orient, la Ruſſie ; du côté de l'Occident, le Catégat & la Norvège ; du côté du Sud, le détroit du Sund, & du côté du Nord, les incultes déſerts de la Laponie Ruſſe & Danoiſe.

Tout le royaume ſe partage en cinq parties générales, ſavoir ; la Suède proprement dite, la Gothie, la Norlande, la Laponie & la Finlande. Chacune de ces parties ſe ſubdiviſe en pluſieurs provinces : l'Uplande, la Sudermanie, la Néricie, la Veſtmanie & la Dalécarlie, compoſent la Suède proprement dite : la Gothie renferme l'Oſtrogothie, la Smolande, la Veſtrogothie, les îles de Gotland & d'Œland, la Vermlande, le fief de Bohus, la Dalie, la Scanie, la Hallande & le

Blekingen : la Geſtrikelande, la Helſinglande, la Medelpadie, la Hiemtlande, la Herjedalie, l'Ongermanie & la Veſtrobotnie, conſtituent la Norlande.

La Laponie Suédoiſe eſt répartie en ſept diſtricts, ceux d'Aſele, de Hiemtlande, d'Umeo, de Piteo, de Luleo, de Torneo & de Kemi : les provinces de la Finlande ſont, la Finlande propre, l'ile d'Oland, l'Oſtrobotnie, la Tavaſtelande, la Nylande, le Savolax & la partie du fief de Kymene & de la Carélie, que la Suède a conſervée.

Les armes victorieuſes des Suédois avoient ajouté à la mère patrie la Livonie, l'Eſtonie, l'Ingrie, la Poméranie, les iles d'Œſel & de Rugen, Wiſmar & ſon territoire, Brémen & Verden. De ces belles poſſeſſions il ne reſte plus qu'une partie de la Poméranie ultérieure ; la Finlande même a été démembrée. L'acquiſition de l'île de St. Barthelemi, ne ſauroit compenſer ces pertes ; elle ſera cependant avantageuſe au commerce.

Les cinq parties, qui compoſent eſſentiellement la Suède, & qu'on vient d'indiquer, forment l'état le plus vaſte de l'Europe, après la Ruſſie. On n'eſt pas d'accord ſur l'étendue de ſon aire ; M. Buſching la fixe à 13,500 milles quarrés d'Alle-

magne, & il paroît approcher le plus de la vérité. Le royaume de Suède eſt ſitué entre le 28e & le 48e degré de longitude, le 55e & le 70e degré de latitude ſeptentrionale. L'hiver y eſt long, ſec & très-froid, l'été court & fort chaud; les Suédois paſſent rapidement d'une de ces ſaiſons à l'autre; le printems & l'automne leur ſont preſqu'inconnus. La lune, les aurores boréales, & les reflets de la neige répandent, pendant les longues nuits d'hiver, une clarté douce & agréable. En été, le ſoleil reſte ſi long-tems ſur l'horiſon, que la nuit ne conſiſte que dans un léger crépuſcule; c'eſt alors que la végétation acquiert ſa vigueur, & que la nature ſemble regagner le tems, qu'elle a perdu pendant le règne des frimats.

On voit à Torneo, dans la province de Veſtrobotnie, un des phénomènes les plus remarquables, c'eſt le ſolſtice : il fut obſervé pour la première fois, par deux aſtronomes ſuédois, vers la fin du dernier ſiècle : on ſait que pluſieurs aſtronomes François l'obſervèrent en 1736. Maupertuis étoit du nombre; toujours enclin à la ſingularité, ce philoſophe devint amoureux ſous le cercle polaire, & compoſa dans ce ſéjour des neiges & des glaces, une chanſon à l'honneur de ſa maîtreſſe hyperboréenne.

Quoique la Suède ſoit placée ſous un ciel rigoureux, elle jouit d'une température beaucoup plus douce, que celle des contrées de l'Aſie & de l'Amérique, dont la latitude correſpond à la ſienne : c'eſt ſans doute aux eaux, dont elle eſt baignée & entrecoupée, ainſi qu'au degré de culture, où elle eſt parvenue, qu'elle doit cet avantage. Le tonnerre ſe fait rarement entendre dans ce pays ; on n'y craint pas les animaux vénimeux ; les tremblemens de terre n'y répandent pas la terreur & la conſternation : quelques ſavans nationaux prétendent, qu'il exiſte des traces de volcans éteints ; mais ils n'allèguent pas des preuves convaincantes. L'air vif & pur que reſpirent les Suédois, leur donne de la vigueur & les préſerve des maladies épidémiques. La peſte a fait quelquefois des ravages parmi eux ; mais apparemment ils en avoient eu le germe des pays méridionaux. Ils parviennent ſouvent à un âge très-avancé : ſuivant un mémoire de M. Vargentin, il s'eſt trouvé dans les derniers tems, pendant un période de neuf à dix années, 2036 hommes & 3540 femmes, au-deſſus de 90 ans, 212 hommes & 328 femmes entre 100 & 105 ans, 31 hommes & 36 femmes entre 106 & 110 ans, 22 hommes & 19 femmes entre 111 & 120 ans ; un homme âgé de 122 & une femme de 127 ans.

Linné donne à la Suède 1300 eſpèces de plantes, dont 200 ſont d'uſage dans la pharmacie, & 1400 eſpèces d'animaux. Les loups, les renards, les lièvres, les oiſeaux de proie, les gelinottes, les coqs de bois, les poiſſons d'eau ſalée & d'eau douce abondent; les ours, les élans, les daims, les chevreuils, les martres, les caſtors, les fouines ſont plus rares. On a obſervé qu'il ne croît point de hêtre au-delà de l'Oſtrogothie, & point de chêne au-delà de l'Uplande: le bouleau croît dans toutes les provinces; le pin & le ſapin dominent cependant dans les forêts dont la Suède eſt couverte; ils conſervent leur verdure pendant tout l'hiver, & ſoulagent les yeux fatigués du blanc monotone de la neige; au milieu d'une mort univerſelle, ils offrent l'image de la vie. Les provinces ſeptentrionales produiſent pluſieurs ſortes de fruits à baies, d'un goût très-agréable.

La Suède eſt riche en productions minérales. Le fer y eſt, en beaucoup d'endroits, à fleur de terre: on le rencontre en filons & en maſſes; il eſt ordinairement contenu dans une chaux de fer phlogiſtique; le minérai de Danmora, en Uplande, eſt le meilleur. La mine de Fahlun donne ce cuivre, connu dans toute l'Europe; elle a une profondeur de 180 toiſes; le minérai

eſt un pyrite fort dur. C'eſt à Sala, dans la province de Veſtmanie, que ſe trouve la mine d'argent la plus riche du pays : la galène cubique forme le minérai ; cette mine recèle quelque peu d'argent natif : on en a auſſi trouvé, il y a quelque tems, en Vermlande, ſous des couches d'argile, qui traverſent une mine de fer. La mine d'or découverte, vers le milieu de ce ſiècle, à Ædelfors, en Smolande, ne fournit qu'en très-petite quantité le métal qu'elle renferme, & qui eſt contenu dans une matrice calcaire ; les ouvriers en rapportent quelquefois de petits morceaux d'or natif ; ils ſont parvenus à une profondeur de 84 toiſes. Les entrailles de la terre offrent de plus, du plomb, du marbre, de l'alun, des pierres à chaux, du charbon de terre, du vitriol, des pétrifications curieuſes, du porphyre, des ametiſtes, de l'aimant, de l'ardoiſe, du talc, du vif-argent, du ſoufre, des nacres de perles, & quelques autres productions du règne minéral.

Les hauteurs, les collines, les montagnes ſont répandues en Suède avec profuſion. Le Sevebergsrygn eſt remarquable ; c'eſt une chaîne de montagnes qui, en Veſtrogothie, commence à s'élever au-deſſus du niveau de la mer ; elle s'étend vers le Nord, entre la Norvège & la Norlande, & ſépare ces deux contrées par des cimes éternel-

lement couvertes de neiges : elle ſe prolonge, ſuivant M. Bergman, juſqu'au nord de l'Aſie, & ne s'arrête qu'aux limites de la terre, de ce côté du globe. La montagne de Kinekulle, ſur les bords du lac Venner, mérite l'attention du voyageur, qui parcourt la Suède ; ce ſont autant de terraſſes placées les unes ſur les autres, & dont la plus élevée préſente une ſcène auſſi riche, que variée. La montagne d'Omberg en Smolande, eſt aſſez haute, pour que de ſa cime on puiſſe découvrir quatre provinces, ſix villes & cinquante égliſes : cette montagne touche d'un côté au lac Vetter, & en creuſant le pié, on trouve une carrière de pierres à chaux, qui s'étend aſſez avant ſous le lac. Le ſable, le gravier, le grès, les pierres calcaires, les ardoiſes, différentes pétrifications & le granit conſtituent les montagnes de Suéde. La plupart ont pour bâſe le granit, qui eſt ſi abondant dans le pays, qu'on en voit de grandes maſſes iſolées, dont pluſieurs s'élèvent à une hauteur conſidérable. Le Jetteberg, en Veſtrogothie, forme une maſſe de cette nature. Le Taberg, ſitué en Smolande, eſt une chaîne uniquement compoſée de mine de fer ; il y a dans la Laponie Suédoiſe, trois chaînes pareilles ; ce ſont celles de Kerumavara, Luoſavara & Gellivara.

Les vallées & les plaines, placées entre les collines & les montagnes, ſont d'une terre très-propre au labour. La chaleur du ſoleil s'y concentre, & les ſources qui tombent des hauteurs, dont elles ſont environnées, leur donnent la fertilité, lorſque la pluie ne les arroſe point. La charrue trace auſſi des ſillons ſur beaucoup d'éminences, qu'une induſtrie active a converties en champs labourables.

Les eaux, qui baignent & coupent la Suède, ſont en très-grand nombre: ici c'eſt un vaſte bras de mer, là, un lac étendu; plus loin, une rivière large & rapide, ou un torrent écumeux. La Baltique ſemble être le domaine des Suédois; elle s'étend le long du royaume en formant deux grands golfes, celui de Botnie & celui de Finlande. On a beaucoup écrit ſur la diminution des eaux de cette mer, & vers le milieu de ce ſiècle, il s'éleva une diſpute très-vive ſur ce ſujet, entre les ſavans de Suède; il y a des argumens pour & contre, & la queſtion n'eſt pas décidée; M. Bergman, dans ſa *Deſcription phyſique de la terre*, penche pour le ſyſtème de la diminution: ſon autorité eſt de poids. La mer du Nord, ou l'Océan germanique, arroſe les provinces de Scanie, de Hallande, de Veſtrogothie & de Bohus, ſous le nom de Catégat ou Schagerack.

Les côtes des diſtricts, qui touchent à ces deux mers, ſont hériſſées d'îles, de rocs, de promontoires qui forment des golfes & des baies : ces paſſes ſont appelées Schæren, dans la langue du pays ; le navigateur les redoute.

Les rivières qui coulent en Suède ſont rapides & poiſſonneuſes ; mais des rocs & des basfonds nombreux empêchent les bâtimens d'y paroître : celle de Dal a une chute pittoreſque près d'Elfcarleby, en Uplande, & donne beaucoup de ſaumon : celle de Gothie eſt fameuſe par les cataractes de Trolhætta, nom qui ſignifie le manoir du ſorcier. La rivière de Motala précipite ſes eaux en belles caſcades, près de la ville de Norkœping, & fournit, comme celle de Dal, une pêche abondante de ſaumon. La plupart des provinces ont des lacs plus ou moins conſidérables. Le Mælar arroſe l'Uplande, la Sudermanie & la Veſtmanie ; il a douze milles (1) de longueur, ſur huit de largeur : un nombre ſurprenant d'îles, plus ou moins grandes, s'élève de ſon ſein ; on en compte juſqu'à 1290, dont pluſieurs ont une étendue de trois à quatre milles, & préſentent le tableau de l'abondance & de la

(1) 5483 $\frac{1}{2}$ toiſes de France, font un mille de Suède : il y a 10 $\frac{23}{25}$ de ces milles ſur le degré.

fertilité : les bords du Mælar ſont couverts de villes, de villages, de métairies & de châteaux. Ce beau lac ſe jette à Stockholm, dans la Baltique, par deux courans rapides, appelés l'un le courant du Sud, l'autre, le courant du Nord. Le Hielmar baigne la Sudermanie & la Néricie; il a ſept milles de longueur, ſur trois ou quatre de largeur; près de la ville de Torshælla, il ſe décharge dans le Mælar; les îles y ſont moins nombreuſes que dans ce dernier lac. Le Venner partage ſes eaux entre trois provinces, la Veſtrogothie, la Dalie & la Vermlande; ſa longueur eſt de quatorze milles, & ſa largeur de ſept. Il eſt beaucoup plus élevé que la mer du Nord dans laquelle il a un écoulement, par la rivière de Gothie; il croît & décroît régulièrement, eſt très-poiſſonneux, & contient un grand nombre d'îles. Le Vetter eſt le lac le plus intéreſſant de la Suède, par les différens phénomènes, qu'il préſente à l'obſervateur. Quatre provinces ſont baignées de ſes eaux, l'Oſtrogothie, la Veſtrogothie, la Smolande & la Néricie : ſa plus grande longueur eſt de quinze milles, ſa plus grande largeur de quatre; quarante ruiſſeaux l'entretiennent; il ſe jette par la Motala dans la Baltique; ſon élévation au-deſſus de cette mer eſt très-conſidérable : ſes eaux ſont ſi claires, qu'à une

profondeur de vingt toiſes, on diſtingue une pièce de monnoie; dans quelques endroits, la ſonde n'a pas encore trouvé de fond. Le Vetter croît & décroît ſouvent en très-peu de tems; des vents ſouterrains le ſoulèvent, il gronde & la tempête ſuit bientôt. Les mêmes vents briſent, quand on y penſe le moins, les glaces dont le lac ſe couvre en hiver; les matières ſulfureuſes & bitumineuſes, recelées au fond des eaux, ſe fraïent un paſſage & produiſent des exploſions, dont le bruit effraye la multitude. Dans la Laponie Suédoiſe il y a deux lacs remarquables par leur étendue, ce ſont ceux d'Énara & de Kémijarvi; le premier a 20 milles de longueur, & le ſecond 33.

Un auteur ſuédois, qui a écrit ſur les ſources minérales de la Suède, en compte juſqu'à 360; il y en a dans toutes les provinces du royaume; la ſource de Loca en Veſtmanie, rendit la ſanté au roi Adolphe-Fréderic: on trouve près de cette ſource des boues, qui, employées en bains froids, ſont très-ſalutaires. M. Bergman a donné de la célébrité aux eaux de Médevi en Oſtrogothie. Il les préféroit à toutes celles du pays & s'y rendoit tous les étés, pendant les dernieres années de ſa vie; que n'ont-elles pu prolonger davantage cette vie, ſi précieuſe

aux ſciences & trop tôt terminée ! Dans un mémoire, où M. Bergman fait l'analyſe des eaux de Médevi, il dit, qu'elles ſont très-légères, que le goût en eſt ferrugineux, & qu'elles renferment de l'air fixe & du foie de ſoufre.

Les grandes routes de Suède ſont fermes & larges; allant toutes en ſerpentant, elles ménagent des ſurpriſes, qui préviennent l'ennui. Les ſites pittoreſques ſe préſentent en foule; il y en a, dont le payſagiſte peut tirer le plus grand parti, & qui portent un caractère romantique, qu'on trouveroit difficilement ailleurs. L'œil ſe plait à fixer ces maſſes de rochers triſtes & ſauvages, ſuſpendues ſur une verte prairie; ces bois obſcurs, épais, qui s'ouvrent pour laiſſer entrevoir, dans leurs ſombres réduits, des champs & des troupeaux; ces cabanes paiſibles, adoſſées à des monts ſablonneux, ſur la pointe deſquels le vent agite quelques ſapins épars. Vous avez gravi péniblement une montagne eſcarpée; arrivé à la cime, vous découvrez une plaine liquide, embraſſée par une forêt dont elle réfléchit les arbres : vous traverſez cette forêt ſolitaire, ſilencieuſe, & vous vous croyez loin des hommes & de leurs habitations; ſoudain la ſcène change; votre horiſon s'étend, & vous appercevez des

hameaux, des jardins & des champs, où des bras robuſtes & nerveux exercent les travaux champêtres.

Il y a dans toute la Suède 105 villes; Stockholm eſt à leur tête; les hiſtoriens nationaux prétendent, que l'origine de cette capitale remonte au XIIIe. ſiècle, & que les fondemens en furent jetés par Birger, ſurnommé Jarl, titre qui répond à celui de maire du palais: une partie de Stockholm eſt dans l'Uplande, l'autre dans la Sudermanie; on voit les limites des deux provinces, dans une des rues de la cité. Bâtie preſque toute entière ſur ſept îles élevées, baignée de deux grandes eaux, la Baltique & le Mælar, environnée de montagnes, de bois & de jardins, la capitale de la Suède ſe préſente ſous des aſpects, tour-à-tour impoſans & gracieux. Elle a, dans ſa plus grande étendue, une enceinte de deux milles. Les différens quartiers ſont: la Cité, le Riddarholm ou l'île des Chevaliers, le Heljeandsholm ou l'île du St. Eſprit, le Blaſieholm ou l'île de St. Blaiſe, le Skepsholm ou l'île de l'Amirauté, le Kongsholm ou l'île du Roi, le Ladugordſland & les deux faubourgs du nord & du ſud. Il y a pluſieurs places publiques; celle du faubourg du nord eſt la plus belle, & tous les jours elle s'embellit davantage,

Entre les édifices ſe diſtinguent le château, l'hôtel de la nobleſſe, l'hôtel-de-ville, la bourſe, la banque & le théâtre de l'opéra national, dont le frontiſpice porte ces mots : *Guſtavus III muſis patriis :* en face de l'hôtel de la nobleſſe, eſt placée la ſtatue pédeſtre de Guſtave I. Les maiſons de bois, auparavant en grand nombre, diſparoiſſent peu à peu, & ſont remplacées par des maiſons de brique ou de pierre élégantes & ſolides. On compte à Stockholm, dix égliſes paroiſſiales dont l'architecture n'a rien de ſaillant : dans celle de Riddarholm, ſont les tombeaux de Magnus Ladulos, de Charles VIII, de Guſtave-Adolphe, de Charles X, de Charles XII, d'Ulrique-Éléonore, de Fréderic, d'Adolphe-Fréderic & de Louiſe-Ulrique : dans le même temple repoſent les reſtes de Baner & de Torſtenſon, ces deux généraux illuſtres qui ſoutinrent après la mort de Guſtave-Adolphe, la gloire des armes ſuédoiſes. Il faut auſſi remarquer l'égliſe d'Adolphe-Fréderic, qui portoit auparavant le nom de St. Olaus : le corps de Deſcartes y reſta dépoſé, juſqu'à ce qu'il fut tranſporté en France : on vient d'y placer un monument, deſtiné à retracer le ſouvenir de ce philoſophe ; c'eſt un génie qui plâne ſur un globe ; d'une main, il arrache le voile dont le globe étoit couvert ; de

l'autre, il tient un flambeau pour l'éclairer. Le port de Stockholm eſt auſſi vaſte que ſûr; mais les avenues en ſont difficiles; d'un côté de ce grand baſſin règne une ſuite de beaux édifices, commandés par le château; de l'autre, s'élèvent en amphithéâtre des montagnes, dont les cimes ſont couvertes de maiſons & de jardins. Du haut de ces montagnes, on découvre la ville dans ſon étendue; le port rempli de vaiſſeaux, dont les mâts & les cordages forment une épaiſſe forêt; des chantiers, où retentiſſent la ſcie & le marteau; des îles éparſes ça & là, les unes habitées & cultivées, les autres déſertes & ſauvages; un grand parc repoſant dans un lointain obſcur, & terminant l'horiſon.

Gothembourg eſt la ſeconde ville de la Suède; elle eſt ſituée dans la Veſtrogothie, entre la Baltique & la mer du nord; Charles IX la fonda; les Danois la détruiſirent bientôt après; Guſtave-Adolphe la rétablit & lui donna des privilèges propres à la faire fleurir: elle eſt bien fortifiée: on la partage en ville haute & ville baſſe; celle-ci eſt coupée par des canaux. Le commerce de Gothembourg eſt très-étendu; celui de Norkœping s'étend tous les jours; cette ville eſt la troiſième du royaume; elle eſt ſituée dans une plaine fertile & riante de l'Oſtrogothie; on y

rencontre plusieurs beaux édifices ; la Motala embellit les environs. Upsal, dans la province d'Uplande, servoit jadis de résidence aux monarques du pays : le primat du royaume y réside actuellement ; la cathédrale de cette ville est le temple le plus vaste de la Suède ; l'architecture en est gothique ; on montre dans cette église les os de St. Eric, le tombeau de Gustave I & de sa famille, & plusieurs autres objets curieux. L'université d'Upsal jouit d'une célébrité, qu'elle mérite. Calmar en Smolande a donné son nom à l'union des trois royaumes du nord, qu'opéra le génie de Marguerite : on y voit encore la salle, où cette union fut conclue. La proximité de la mine de cuivre la plus riche du royaume, fait fleurir Fahlun, en Dalécarlie. L'activité & l'aisance règnent a Carlscrona en Blekingen ; le port de cette ville sert de station à la plus grande partie de la flotte. Vadstena est célèbre dans les annales de l'église ; Sainte Brigitte y vécut longtems & y fonda un couvent ; on conserve quelques reliques de la sainte, dans une des églises de la ville.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Précis hiſtorique.

ENVIRON un demi ſiècle avant l'ère chrétienne, Gylfe, de la race de Forniother, régnoit en Suède : dans le même tems, Sigge, ſurnommé depuis Oden, le Divin, ſe jetta ſur le nord de l'Europe, & conquit ces vaſtes contrées à la tête d'un eſſaim de barbares, qu'il avoit raſſemblés entre le Tanaïs & le Boryſthène. Le conquérant partagea ſes conquêtes entre ſes fils ; Ynge obtint la Suède, & devint la ſouche de la famille des Ynglingar. Ingiald Illrode fut le dernier roi de cette famille ; il régnoit dans le ſeptième ſiècle, & portoit le titre de roi d'Upſal, lieu de ſa réſidence : guidé par une ambition barbare, il employa, tour à tour, la violence & la trahiſon, pour exterminer les princes tributaires, appellés Fylkiskonungar. Ivar Vidfadme, ou le Conquérant, étendit les limites du royaume, & ſa famille reſta ſur le trône, pendant pluſieurs ſiècles. Éric Segerſel, ou le Victorieux, établit les Jarls, dont la charge répondoit à celle de Maire du palais. Olof Schœtkonung, ou l'Enfant, prit le titre de roi de Suède, ſe fit baptiſer, & parvint

à introduire le chriſtianiſme dans le royaume, au commencement du onzième ſiècle. La couronne, d'héréditaire qu'elle étoit, devint élective ſous la race de Stenkil. Après l'extinction de cette race, celle de Sverker & celle d'Eric le Saint ſe diſputèrent le ſceptre, & firent de la Suède un théatre de carnage. Les Folkungar commencèrent à régner en 1250. Valdemar fut le premier roi de cette race; il étoit fils de Birger-Jarl, qui ſe diſtingua par ſa grande ſageſſe. Ladulos, frère & ſucceſſeur de Valdemar, établit des loix ſages, réprima l'orgueil des grands, & emporta dans la tombe les regrets de la nation. Après ſa mort, les meurtres & les trahiſons ſignalèrent la famille royale. Magnus, ſurnommé Smek, le leurré, fut élu en 1318; il obtint, par héritage, le royaume de Norvège, & perdit, par ſimplicité, pluſieurs provinces de celui de Suède. Son fils Hokan, ou Hakon, devint roi de Norvège, & refuſa la couronne de Suède; mais il eut enſuite celle de Dannemarc, par ſon mariage avec Marguerite, fille de Valdemar. Mécontens de Magnus Smek, les Suédois le dépoſèrent, & choiſirent, pour le remplacer, Albert de Meklenbourg: ce prince étranger les opprima: fatigués du joug de l'oppreſſion, ils appelèrent à leur ſecours Marguerite, veuve de Hakon. Marguerite, qui

régnoit déja ſur le Dannemarc & la Norvège, ſaiſit cette occaſion de ſatisfaire l'ambition, qui rempliſſoit ſon ame : elle écouta les Suédois, déclara la guerre à leur ſouverain, le vainquit & le détrôna. Bientôt après, elle propoſa de ne faire qu'un ſeul état, des trois royaumes du nord, & de les réunir ſous le même ſceptre : l'union fut conclue à Calmar en 1397, & les députés des trois nations ſtipulèrent, que chacune de ces nations ſeroit gouvernée ſuivant ſes loix. Cette condition devoit prévenir les entrepriſes du pouvoir arbitraire : Marguerite la reſpecta auſſi longtems, qu'elle vit chanceler l'édifice, que ſes mains venoient d'élever ; après l'avoir appuyé ſur des fondemens ſolides, elle ne fut plus auſſi fidèle à ſes engagemens ; elle ſut cependant toujours colorer ſes injuſtices : mais Eric XIII, qu'elle avoit fait élire pour lui ſuccéder, ſuivit ouvertement un ſyſtème d'oppreſſion ; il traita la Suède comme un pays conquis, & confia l'adminiſtration de ce royaume à des Danois, qui ſe rendirent coupables des plus odieuſes vexations. Les Dalécarliens indignés, ſe révoltent ; Engelbrecht, né parmi eux, & connu par ſes qualités éminentes, ſe met à leur tête, combat les ſatellites du tyran, & venge la nation : Eric promet de régner ſuivant les loix de la Suède :

mais peut-on compter sur la parole d'un despote perfide? Engelbrecht est assassiné par un rival, jaloux de son crédit, & les vexations reprennent leur cours: les Dalécarliens se révoltent de nouveau, & entraînent les habitans des autres provinces, dans la révolte. Le tyran paroit en Suède, à la tête de ses troupes; mais le ciel se déclare pour la bonne cause; Éric est réduit à fuir en Dannemarc: les Danois, également fatigués de sa tyrannie, ne lui donnent pas longtems un asile; il est banni, & Christophe de Bavière monte sur le trône. A la mort de ce prince, arrivée en 1448, les Suédois & les Norvègiens donnent le sceptre à Charles Knutson, d'une famille illustre, & alliée à celle des anciens rois de Suède; les Danois le décernent à Chrétien I, de la maison d'Oldenbourg. L'archevêque d'Upsal, prélat puissant & ambitieux, intrigue contre Charles, & fait passer la Suède au pouvoir de Chrétien; ce monarque, n'ayant pas ménagé un peuple fier de ses privilèges, est bientôt dépouillé du diadème; Charles l'obtient de nouveau; détrôné une seconde fois, il est rétabli en 1461, & règne paisiblement jusqu'en 1470, année de sa mort.

Sten Sture l'ancien, neveu de Charles, prit les rènes du gouvernement sous le titre d'administra-

teur ; il méritoit celui de roi : peut-être, s'il l'eût porté, s'en fut-il montré moins digne. Chrétien, qui prétendoit, que l'union de Calmar étoit subsistante, quoique les Suédois le niassent, traita Sture de rebelle, & Jean, son successeur, fit des efforts réitérés pour soumettre la Suède : mais l'administrateur sut se maintenir ; sa fermeté, sa sagesse, son zèle pour le bien public, furent les sauvegardes de son pouvoir. Svante Sture, neveu digne de lui, lui succéda, rendit heureuse la nation, qui lui avoit confié l'autorité suprême, & désigna, pour son successeur, un fils chéri, Sten Sture, le jeune.

Chrétien II, ou Christiern, le Néron du Nord, étoit parvenu au trône de Dannemarc : il renouvela les prétentions de ses prédécesseurs ; mais il n'éprouva que des refus : blessé de cette résistance opiniâtre, il fit marcher des troupes en Suède, & livra bataille à Sture. L'administrateur périt dans le combat, & le tyran fut victorieux. Secondé par Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, Christiern parvint à son but, & fut couronné roi, en 1519. Il signala bientôt sa puissance par des cruautés, qui soulevèrent la nation contre lui ; le massacre qu'il fit faire, à Stockholm, des personnages les plus illustres du royaume, remplit tous les Suèdois d'indignation & de rage.

Guſtave Éricſon Vaſa, errant dans ſa patrie, conçoit le projet de la délivrer. Il ſe rend en Dalécarlie: le courage & le patriotiſme habitent dans cette contrée, & le fier Dalécarlien ne ſauroit ſupporter l'oppreſſion. Guſtave trace le tableau des malheurs de la Suède; il le trace avec cette éloquence, qu'il a reçue de la nature. Bientôt ſe rangent ſous ſes drapeaux des combattans, guidés par la valeur; il les conduit contre les oppreſſeurs du royaume, s'empare de Stockholm, triomphe des Danois, & les chaſſe de toute la Suède. Les états le nomment adminiſtrateur, en 1521, & roi en 1523. L'union de Calmar eſt rompue pour toujours, & la Suède recouvre ſon indépendance. Le nouveau monarque conſerve le ſénat & les quatre ordres, qu'il convoque dans les circonſtances importantes. Il marque ſon règne par un zèle auſſi éclairé qu'ardent, pour la proſpérité de l'état. L'agriculture & le commerce commencent à fleurir, la marine ſe forme, des écoles publiques s'ouvrent dans les différentes provinces du royaume; l'introduction du luthéraniſme réprime le pouvoir du clergé, & augmente le domaine de la couronne. L'intérêt & l'ambition, ne trouvant pas leur compte à la vigilance, à la fermeté du roi, excitent des révoltes; Guſtave les appaiſe, & fait déclarer le ſceptre héréditaire dans ſa fa-

mille, en 1544. Il meurt en 1560, laiſſant la réputation de grand homme.

Eric XIV, fils ainé de Guſtave, remplaça un père, dont il n'avoit pas les qualités. Une mélancolie farouche égara ce monarque, & l'entraîna à ſa perte. Jean, ſon frère, ſupplanta, ſans peine, un prince teint du ſang de ſes ſujets, & devenu le fléau du royaume : Eric fut dépoſé, mis en priſon, & empoiſonné, par ordre de Jean : à quels affreux excès l'ambition & la politique peuvent conduire ! Jean avoit épouſé Catherine Jagellon ; il l'aimoit, il la conſultoit ; elle avoit de l'influence dans le conſeil : zélée pour la religion catholique, qu'elle profeſſoit, cette princeſſe engagea ſon époux, à ramener les Suédois ſous l'obéiſſance du St. Siège ; mais le luthéraniſme avoit déja jetté des racines trop profondes, & les efforts, que fit le roi, pour les arracher, ne ſervirent qu'à les affermir. Jean mourut en 1572, peu regretté, parce qu'il étoit peu digne de l'être. Son fils Sigiſmond, déja roi de Pologne, devoit lui ſuccéder ; mais il conſulta trop ſoigneuſement les moines polonois, & ſuivit trop ſcrupuleuſement leurs conſeils : les Suédois craignirent le joug civil & religieux, que la Pologne alloit faire peſer ſur eux, & manifeſtèrent leur crainte. Charles, duc de Sudermanie, & le plus jeune

des fils de Guſtave, profita de cette diſpoſition des peuples, & ſe fit élire régent du royaume. Sigiſmond entreprit de conquérir la Suède, mais le duc défit ſon armée, & ceignit le diadème. Le règne de ce prince fut ſévère, & ſouvent cruel; Charles étoit dur, ſanguinaire & violent; il mourut d'un tranſport de colère.

Mais on pardonne à Charles IX; il donna Guſtave Adolphe à la Suède, à l'Europe, à la poſtérité; les grands hommes ſont de tous les pays, & de tous les tems. Guſtave II fut auſſi grand dans la paix, que dans la guerre; il fut le modèle des héros & des rois. Il ſuccéda à ſon père en 1611. A cette époque la Suède étoit en guerre avec le Dannemarc, la Ruſſie & la Pologne: on fit la paix avec les deux premières puiſſances, & une trêve avec la dernière. Immédiatement après, la gloire & la religion conduiſirent Guſtave-Adolphe en Allemagne; ſon armée n'étoit pas nombreuſe, mais brave, aguerrie, bien diſciplinée, & pleine de confiance en ſon chef. Tilly perdit ſes lauriers à la bataille de Leipzig, que Guſtave gagna, en 1631: Vallenſtein fut vaincu à Lutzen, en 1632; mais le roi périt dans ce combat ſanglant, du coup que lui porta la main d'un traître: les proteſtans d'Allemagne pleurèrent; à Rome, on chanta le *Te Deum*: comme

l'intérêt nuance, diverſifie, fait contraſter les impreſſions, que reçoit notre eſprit!

Chriſtine, fille de Guſtave & de Marie Éléonore de Brandebourg, étoit en bas âge, à la mort de ſon père. Oxenſtierna dirigea les affaires d'Allemagne; il négocioit, pendant que Veymar, Baner, Horn, Torſtenſon, Vrangel, remportoient des victoires. La paix de Veſtphalie fut conclue en 1648; celle de Brœmſebro l'avoit été en 1645; l'une & l'autre augmentèrent la gloire, les domaines, & l'influence politique de la Suède.

Cependant Chriſtine étoit parvenue à la majorité: auſſi longtems que le ſage Oxenſtierna fut ſon miniſtre & ſon ami, elle ſe montra digne du trône, qu'elle occupoit; mais les conſeils du reſpectable vieillard ayant ceſſé de lui plaire, elle ceſſa de mériter l'amour & l'eſtime de ſes ſujets; des favoris uſurpèrent les récompenſes dues au mérite; des largeſſes accumulées épuiſèrent le tréſor public; on murmuroit, lorſque fatiguée des ſoins du gouvernement, Chriſtine prit la réſolution d'abdiquer la couronne: le plaiſir de vivre, ſous un ciel doux & propice, au ſein des arts & dans la ſociété des ſavans, lui parut préférable à la gloire de rendre heureuſe une nation illuſtre & brave. Cette princeſſe, plus ſingulière que grande, dont la poſtérité s'oc-

cupe, mais qu'elle ne reſpecte point, quitta ſon trône, ſa patrie & ſa religion, en 1654.

Charles Guſtave, ou Charles X, fils de Jean Caſimir, de la maiſon Palatine des deux Ponts, & de Cathérine, fille de Charles IX, fut déſigné par Chriſtine, pour la remplacer, & les Etats confirmèrent ce choix. Le règne de ce monarque fut court, mais brillant. Caſimir, roi de Pologne, lui conteſtant ſon droit à la couronne de Suède, Charles marcha contre lui, livra la bataille de Varſovie, qui dura trois jours, & vit les fiers Polonois trembler devant lui. Mais le roi de Dannemarc, ayant déclaré la guerre à la Suède, le vainqueur fut obligé de quitter la Pologne, & de combattre ſon nouvel ennemi. Il fit paſſer à ſon armée le petit Belt, ſur la glace, s'empara de la plus grande partie du Dannemarc, & obtint en 1658, la paix de Roſchild, par laquelle pluſieurs provinces furent cédées à la Suède. Des ſuccès ſi éclatans armèrent tout le Nord, contre ce royaume; l'empereur, la Ruſſie & l'électeur de Brandebourg ſe joignirent à ſes ennemis. Charles mit cependant le ſiège devant Copenhague, mais il fut repouſſé; la mort termina bientôt après ſa carrière; il mourut ſubitement, en 1660, à Gothembourg, où il vouloit aſſembler les Etats.

Charles XI, ſon fils, n'étant âgé que de cinq ans, il fallut recourir à un conſeil de régence : celui que Charles Guſtave avoit établi, par ſon teſtament, ne fut point confirmé par les Etats, qui nommèrent la reine mère, Hedvige Eleonore & les cinq grands officiers de la couronne. La paix d'Oliva pacifia le nord, en 1660, immédiatement après la mort de Charles X. La Suède adhéra, l'année 1668, à l'alliance, que l'Angleterre & la Hollande conclurent, pour s'oppoſer aux projets ambitieux de Louis XIV. Charles XI. parvenu à règner par lui-même, écouta les partiſans de la France, entra dans les vues de cette cour, & fit conduire des troupes en Allemagne, l'année 1674 : le grand électeur battit les Suédois à Fehrbellin ; les Danois firent une invaſion en Scanie ; mais on les repouſſa. Charles fit ſa paix en 1679, & réſolut en même tems de renoncer à l'alliance étroite, qui avoit exiſté depuis Guſtave Adolphe, preſque ſans interruption, entre la France & la Suède. La conſtitution du royaume ſubit ſous ce prince une révolution fatale à la liberté ; Charles ſe fit déclarer ſouverain ſans reſtriction. La poſtérité doit lui pardonner cette uſurpation, en faveur des ſoins qu'il donna, pendant tout ſon règne, à l'adminiſtration intérieure : il eut toujours pour but,

la proſpérité de l'état : on ne put blâmer ſa conduite, que dans la réduction des biens de la couronne, qui ſe trouvoient entre les mains des nobles : cette entrepriſe fut exécutée avec une rigueur, qui approcha quelquefois de l'injuſtice. Charles fut médiateur à la paix de Ryſvick, en 1697 : cette année fut auſſi celle de ſa mort.

Charles XII, fils de Charles XI & d'Ulrique Eléonore du Dannemarc, fut déclaré majeur par les Etats, & prit les rènes du gouvernement. Sa ſœur ainée, Hedvige Sophie, avoit épouſé le duc de Holſtein : ce prince fut attaqué par le Dannemarc ; Charles marcha à ſon ſecours, effraya les Danois, & conclut en 1700 la paix de Travendal. Mais des ennemis plus redoutables menaçoient la Suède : c'étoient le roi de Pologne, Auguſte II & le Czar de Ruſſie, Pierre I. Charles ſe rend en Livonie, & avec huit mille Suédois, il bat quatre-vingt mille Ruſſes, près de Narva, le 20 Novembre 1700. De Livonie, il vôle en Pologne, remporte des victoires, détrône Auguſte & fait élire Staniſlas Letzinski. Bientôt après il paſſe en Saxe, jouit de ſon triomphe, fait ſigner au roi détrôné la paix d'Altranſtad, & obtient de l'empereur le libre exercice de religion, pour les proteſtans de Siléſie. Le héros ſuédois repaſſe enſuite en Pologne, dans le deſ-

ſein d'arracher la couronne à Pierre I : mais la fortune commence à ſe laſſer des épreuves, où il la met ſans ceſſe. Levenhaupt qui doit le joindre, eſt harcelé par les Ruſſes & n'arrive qu'avec un corps de ſept mille hommes ; Mazeppa, chef des Coſaques, ne peut fournir les ſecours, qu'on attend de lui : mais Charles, plein de ſon projet, continue ſa marche, & livre le 27 Juin 1709, la bataille de Pultava. Vaincu & bleſſé, il paſſe le Dnieper, & cherche un aſile à Bender, ſur le territoire des Turcs. Ses ennemis profitent bientôt de ſes revers ; Auguſte reprend la Pologne ; Pierre s'empare de la Livonie, de l'Eſtonie, de l'Ingrie & d'une partie de la Finlande ; le roi de Dannemarc, Fréderic IV, fait débarquer une armée en Scanie. Comment réſiſter à tant d'ennemis ? on fait cependant des efforts, & le danger de la patrie inſpire du courage. Le comte de Stenbock ramaſſe, à la hâte un corps de païſans, & l'oppoſe aux Danois, qui ſont battus à Helſimbourg, en 1710. Cependant Charles négocie à la Porte, mais ſans ſuccès ; ſollicité de partir, il s'obſtine à reſter, & ſoutient un ſiège dans ſa maiſon ; il eſt pris & conduit à Demotica : enfin voyant l'impoſſibilité de parvenir à ſon but, il ſe met en route, avec un de ſes généraux, & arrive aux portes de Stralſund, ſi

défiguré par la fatigue, que ſes ſujets ne le reconnoiſſent point.

Deux autres puiſſances, l'Angleterre & la Pruſſe, s'étoient déclarées contre la Suède; George I, & Fréderic Guillaume I agirent de concert avec les ennemis de Charles. Ce monarque, toujours inébranlable, s'enferma dans Stralſund & défendit cette ville pendant quelque tems: mais enfin il fut obligé de l'abandonner à ſon ſort. Il partit dans une barque, & ſe rendit en Suède. Au lieu d'aller à Stockholm, il entreprit une expédition en Norvège, & retourna enſuite en Scanie. Une ſeconde expédition en Norvège, lui devint funeſte; il mit le ſiège devant Frédericshall, & en allant reconnoitre la tranchée, il fut tué d'un coup de fuſil, le 30 Novembre 1718. Tel fut la fin de cet homme extraordinaire, qui a fatigué les bouches de la renommée: ſa valeur étoit plus qu'humaine; il étoit ſobre, frugal & chaſte; on pouvoit compter ſur ſa parole; l'injuſtice ne trouvoit pas grace devant lui: mais quelle roideur! quelle opiniâtreté! quel manque de prudence! ſes exploits furent utiles à ſes ennemis, & funeſtes à la Suède. Les Etats aſſemblés décernèrent la couronne à Ulrique Eléonore, ſœur cadette de Charles XII, à condition, qu'elle renonceroit à la ſouveraineté. Le duc de Holſtein

avoit des partiſans & des droits ; c'étoit un jeune prince, doué de pluſieurs qualités intéreſſantes ; il avoit épouſé la ſœur ainée de Charles : mais ſon parti fit des efforts inutiles ; le baron de Goertz, qu'on ſavoit lui être attaché, & dont on craignoit le génie actif, fut arrêté, & condamné à perdre la tête. Au lieu de continuer les négociations avec la Ruſſie, que ce miniſtre avoit commencées, on les rompit, & l'on préféra de s'adreſſer à l'Angleterre, à la Pruſſe & au Dannemarc ; la paix fut conclue avec ces trois puiſſances, mais à des conditions onéreuſes : la Suède perdit Bremen, Verden, une partie de la Poméranie, & l'affranchiſſement des droits du Sund : quelques millions d'écus lui furent accordés en dédommagement.

Cependant la Diète s'étoit aſſemblée à Stokholm le 24 Janvier 1720. Ulrique Eléonore propoſa d'abdiquer le ſceptre & de le céder à Fréderic de Heſſen Caſſel, ſon époux ; ce prince en effet devint roi, en ſacrifiant encore quelques droits de la royauté. Mais la Ruſſie toujours implacable dévaſtoit les côtes du royaume ; il fallut ſonger ſérieuſement, à ſe procurer la paix avec ce redoutable ennemi ; on l'obtint en 1721, en cédant la Livonie, l'Eſtonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie, & de la Finlande. Les fonde-

mens de Pétersbourg étoient déja jettés, & Pierre put continuer déſormais, ſans obſtacle, à cimenter le vaſte édifice de cette puiſſance, objet de ſes vœux & de ſes travaux.

Délivrés de leurs ennemis, les Suédois s'occupèrent de l'adminiſtration intérieure de leur pays: ils travaillèrent à réparer par les arts de la paix, les malheurs, que leur avoit attirés la guerre. L'agriculture fut encouragée; l'induſtrie obtint des récompenſes; le commerce prit un eſſor vigoureux. Mais le même fléau, qui avoit été ſi fatal à cette nation, fondit de nouveau ſur elle. L'alliance conclue avec la France, en 1738, une haine invétérée, & pluſieurs ſujets de mécontentement, amenèrent une rupture avec la Ruſſie. La guerre fut réſolue à la Diète de 1741, & les troupes paſſèrent en Finlande. Mais Charles XII & ſes généraux n'étoient plus; les Ruſſes, que l'on devoit combattre, n'étoient pas ceux, qui avoient été ſi facilement vaincus à Narva: d'ailleurs des troubles domeſtiques diviſoient l'état, & nuiſoient aux opérations de la guerre. Le commandement de l'armée fut donné au comte Charles Émile de Levenhaupt: avant qu'il put le prendre, le général Vrangel avoit perdu la bataille de Vilmanſtrad. Une révolution ſubite conduiſit Éliſabeth ſur le trône de Ruſſie: les Suédois ſe déclarèrent

déclarèrent pour cette princeſſe, & s'engagèrent à la maintenir, dans la poſſeſſion du ſceptre. L'impératrice leur témoigna ſa reconnoiſſance, & conſentit à une trève. Mais les hoſtilités recommencèrent bientôt: l'armée Suédoiſe fut forcée à capituler, & les Etats s'aſſemblèrent. Levenhaupt & Buddenbrock, accuſés du mauvais ſuccès de la guerre, furent condamnés à mort, & publiquement décapités. Adolphe-Fréderic, de la maiſon de Holſtein Gottorp, & deſcendant par les femmes de la famille Vaſa, fut nommé ſucceſſeur au trône. Ce choix, que la Ruſſie approuvoit, facilita l'ouvrage de la paix, qui fut conclue à Obo, l'année 1743. La Suède céda une partie de la Finlande, & la Ruſſie s'engagea à ſoutenir l'héritier préſomptif de la couronne, contre le Dannemarc, qui avoit eu le projet de renouveller l'union de Calmar. Les Dalécarliens, attachés au prince de Dannemarc, ne ſe laiſſèrent point arrêter par l'influence de la Ruſſie; ils marchèrent à Stockholm, commirent des excès dans cette capitale, & furent enfin repouſſés par la force.

Pluſieurs établiſſemens propres à faire fleurir les arts utiles, marquèrent la fin du règne de Fréderic; ce prince mourut en 1751, après avoir langui quelque temps dans une triſte imbécillité;

effet d'un affoiblissement général de ses organes ; il montra des talens & sur-tout celui de l'intrigue. Adolphe Fréderic monta sur le trône, avec Louise Ulrique, princesse de Prusse. La Diète du couronnement annonça les troubles, qui éclatèrent à celle de 1756. La cour avoit des partisans nombreux ; ils entreprirent de la venger des atteintes, qu'on avoit portées à son pouvoir : le projet fut découvert & ceux qui l'avoient conduit, payèrent de la vie, leur zèle pour le roi. A peine cet orage eût passé, qu'il s'en éleva un autre. La guerre venoit de s'allumer en Europe : par une révolution singulière, dans le système politique, on voyoit combattre d'un côté, la France, l'Autriche & la Russie, de l'autre, le roi de Prusse & l'Angleterre. La France fit proposer à la Suède de prendre part à cette guerre, & le parti des chapeaux, aussi puissant dans le Sénat, qu'à la Diète, n'eût pas de peine à faire accepter la proposition. La Suède déclara, par son ministre à Ratisbonne, qu'ayant garanti la paix de Westphalie, elle se voyoit obligée, de faire marcher ses troupes en Allemagne, pour contribuer au rétablissement de la tranquillité. L'armée Suédoise passa la mer, & se joignit aux nombreux ennemis, qui vouloient accabler le grand Frédéric. Le cours des événemens fut

tel, qu'en 1762, le Monarque Pruſſien, eût pu profiter des avantages, qu'il avoit ſû ſe procurer, pour fondre ſur les Suédois, avec une partie conſidérable de ſes forces. On ſentit la néceſſité de la paix, & on la rechercha; la reine protégea les intérêts du royaume, & le traité fut ſigné à Hambourg, le 22 mai 1762.

Mais les diſſentions domeſtiques reprirent leur cours: les chapeaux & les bonnets ſe livrèrent des aſſauts violens: une incohérence fatale s'introduiſit dans l'adminiſtration. Ces convulſions politiques forcèrent le roi à ſe démettre du gouvernement; il le fit, le 16 décembre 1768: l'interrègne dura juſqu'au 21 du même mois; Adolphe Fréderic reprit les rênes de l'État, après avoir obtenu, qu'une Diète extraordinaire fût convoquée ſans retard. On s'attendoit à des changemens heureux; mais l'attente fut vaine & les troubles continuèrent. Une mort ſubite termina les jours du roi, le 12 Février 1771. Un goût décidé pour le bien, des intentions droites & pures, une bonté de cœur, qui ſe peignoit ſur un viſage toujours gracieux, tels étoient les principaux traits du caractère de ce prince: il avoit de l'éloignement pour ces coups éclatans & déciſifs, qui entraînent trop ſouvent des ſuites malheureuſes; les factieux ne l'ignoroient point, & ſavoient en profiter. Sa

cour étoit] l'asile de ces vertus domestiques, qui font le bonheur des familles, mais que les grands ont rarement le bonheur de connoitre : la magnificence n'y avoit point cet éclat, qui blesse & révolte; la pureté des mœurs y étoit respectée. Adolphe Fréderic & Louise Ulrique, donnèrent à la Suède Gustave III, Charles, duc de Sudermanie, Fréderic-Adolphe, duc d'Ostrogothie, & Sophie-Albertine, abbesse de Quedlinbourg.

Gustave III étoit à Paris, lorsque son père expira; il retourna incessamment à Stokholm, où les Etats s'assemblèrent. L'anarchie cessa le 19 août 1772, par une révolution, qui étendit le pouvoir du monarque. Le Dannemarc paroissant avoir des intentions hostiles, un corps de troupes Suédoises fut conduit, par le roi, aux frontières de la Norvège; mais l'orage n'éclata point & la paix fut conservée. Elle vient de faire place aux horreurs de la guerre. Gustave I, épousa, en 1768, Sophie-Magdeleine, princesse de Dannemarc : Gustave-Adolphe, leur fils, âgé de dix ans, est l'héritier du trône.

En 1782, mourut Louise-Ulrique; cette reine fixera les regards de la postérité : elle avoit une de ces ames vives, ardentes, sensibles à la gloire; une de ces ames, dont l'activité fuit le repos, & qui ressemblent à la flamme dévorante, que tout

nourrit & que rien ne peut éteindre : elle prit donc part aux troubles, qui agitèrent le règne de ſon époux : le ſuccès eût plus ſouvent couronné ſes efforts, ſi la franchiſe & la noble fierté de ſon caractère ne l'euſſent trop éloignée de cette politique, qui trouve ſa ſûreté, dans une défiance continuelle, & ſes moyens, dans les formes différentes, qu'elle ſait revêtir. Les arts & les ſciences furent protégés par Louiſe-Ulrique ; elle en étendit les progrès, en accordant ſon eſtime & ſes éloges à ceux, qui les cultivoient.

CHAPITRE III.

Nom, armes; titre du roi, couronnement, cour, famille royale, réſidence, châteaux.

LES Suédois appellent leur pays Swerige, ou Swea riket, dont Swerige eſt une abréviation Danoiſe, introduite pendant l'union de Calmar. Avant l'arrivée d'Oden, le pays étoit appelé Jothaland, & les habitans Jothar; d'où ſont venus les noms de Gothie & de Goths. La Suède a porté anciennement pluſieurs autres noms, qui ont fourni un vaſte champ aux conjectures des érudits: tels ſont ceux de Mannahem, Skythiod, Thuloe, Attland, Scandia, Scandinavia, Baltia, Getia. Mannahem eſt une dénomination expreſſive; elle veut dire, la demeure des hommes.

Les armes de Suède ſont un écû à quatre parties, ſurmonté d'un écuſſon; au haut du côté droit & au bas du côté gauche, ſont trois couronnes d'or: au haut du côté gauche & au bas du côté droit, ſont trois fleuves, que franchit un lion d'or couronné. Les trois couronnes ſont proprement les armes du royaume de Suède; le lion appartient au royaume de Gothie. Les trois couronnes ont beaucoup occupé les antiquaires nationaux; ils ont raſſemblé un grand nombre

de preuves, pour établir qu'elles étoient particulières à la Suède. Les Danois ont cependant toujours été d'un avis différent; ſelon eux, les trois couronnes revenoient également au Dannemarc. On a même eu recours aux armes pour décider la queſtion; mais, ni les argumens hiſtoriques, ni l'épée n'ayant pu réſoudre le problème, il a été arrêté, que le Dannemarc auroit le droit de porter les trois couronnes, dans ſon écû, à condition cependant, qu'il n'en inférât aucune prétention déſavantageuſe à la Suède.

Le titre du roi eſt actuellement : Nous Guſtave III, par la grace de Dieu, roi de Suède, des Goths & des Vandales, grand duc de Finlande, héritier de Norvège, duc de Sleſvig, Holſtein, Stormarn & Ditmarſen, comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt. Lorſque Chrétien IV porta la guerre en Suède, il allégua, entr'autres raiſons de ſa conduite, que Charles IX avoit pris le titre de roi de Laponie : croiroit-on, que ce titre pût occaſionner de la jalouſie? On prétend que la cour de Dannemarc mit, entre ſes griefs contre Charles XII, le titre de roi de Scandinavie, *Rex Scandinaviæ*, qu'un poète latin avoit donné à ce prince. Si l'anecdote eſt vraie, elle peut ſervir de leçon aux poètes, & leur apprendre

à ménager l'encens, dont ils étourdiſſent les grands de la terre.

Dans les temps les plus reculés de la monarchie Suédoiſe, les couronnemens n'avoient pas lieu : le prince qui devoit régner ſur la nation, ſe plaçoit au pied du trône de ſon prédéceſſeur, donnoit quelques preuves de force & de valeur, & buvoit d'une corne ou d'un crâne : enſuite il montoit ſur le trône, & recevoit les hommages de ceux, qui l'environnoient. Les Pontifes de Rome introduiſirent, en Suède, l'uſage de couronner les rois : cette cérémonie étoit propre à cimenter leur pouvoir; le prince, qui recevoit la couronne des mains d'un évêque, ſembloit reconnoître, qu'il la tenoit de l'égliſe. Eric Knutſon, qui commença ſon règne en 1210, fut le premier roi, qui prit ainſi la couronne. Upſal a long-temps joui du privilége d'être la ſeule ville, où l'on pût couronner le monarque : ſous le règne de Charles IX, il fut déclaré que le couronnement pourroit ſe faire ailleurs, ſi les circonſtances le demandoient. Après cette cérémonie, le roi doit parcourir ſucceſſivement toutes les provinces de ſon vaſte royaume; c'eſt ce qu'on appelle Aeriks-gata. Cet uſage eſt un reſte précieux des temps, où les relations des princes avec leurs ſujets étoient plus directes, où l'étiquette des

cours & l'aſſiduité des courtiſans ne les condamnoient pas encore, à vivre ſous des lambris dorés, dans l'ennui des palais. C'eſt l'archevêque d'Upſal, qui fait la cérémonie du couronnement.

Le maréchal du royaume eſt à la tête de la cour du roi; après lui vient le grand-chambellan : il y a de plus, ſix premiers gentils-hommes de la chambre, un grand veneur, deux maréchaux, un ſurintendant des bâtimens, vingt-quatre gentils-hommes ordinaires, quatre premiers pages de la chambre, portant auſſi le titre de gentils-hommes ordinaires, deux intendans des bâtimens, un maitre & un ſous-maitre des cérémonies, un grand aumônier & cinq aumôniers ordinaires, deux premiers médecins & quatre médecins ordinaires, deux ſecrétaires des commandemens, deux bibliothécaires, un lecteur, &c. Le roi régnant renouvella, en 1772, la charge d'écuyer du royaume; de l'écuyer du royaume, relèvent un grand écuyer, un premier écuyer, un écuyer ordinaire & trois ſous-écuyers. Un vice-amiral dirige les chantiers & les galères. La cour du roi a ſon tribunal particulier, préſidé par le maréchal du royaume; elle a auſſi une chancellerie particulière.

La reine a un grand maitre, une grande gouvernante, une gouvernante, ſix dames du palais, un grand chambellan, pluſieurs cham-

bellans ordinaires, un grand écuyer, un écuyer ordinaire, &c. Le prince royal a un gouverneur, quatre menins, un précepteur, &c. La cour du duc de Sudermanie eſt compoſée d'un premier écuyer & de deux ſous-écuyers, d'un chambellan, de pluſieurs gentils-hommes d'honneur, d'un aumônier, d'un ſecrétaire des commandemens, &c. La cour de la ducheſſe eſt compoſée, d'une gouvernante, de trois dames d'honneur, d'un premier écuyer, d'un ſous-écuyer, d'un chambellan, de pluſieurs gentils-hommes d'honneur, &c. La cour du duc d'Oſtrogothie eſt compoſée, comme celle du duc de Sudermanie. La princeſſe, abbeſſe de Quedlinbourg, a une gouvernante, une dame de compagnie, deux dames d'honneur, un premier écuyer, un ſous-écuyer, deux chambellans, pluſieurs gentils-hommes d'honneur, un ſecrétaire des commandemens, &c.

Le roi, la reine, le prince royal, le duc & la ducheſſe de Sudermanie, le duc d'Oſtrogothie & la princeſſe, ſœur du roi, compoſent actuellement la famille royale.

La ville de Sigtuna fut la réſidence des rois de Suède, dans les temps les plus reculés; Upſal le devint enſuite; maintenant c'eſt Stockholm. Le château de cette capitale, auſſi ancien qu'elle, fut preſqu'entiérement conſumé par les flammes,

en 1697, ſous le règne de Charles XI. Pendant le temps néceſſaire pour le rebâtir, la cour occupa l'hôtel de la famille Vrangel. On ſuivit le plan, que donna le comte Nicodème de Teſſin, ſurintendant des bâtimens. Un grand quarré, avec deux aîles, placé ſur une hauteur, domine toute la ville, en s'élevant au-deſſus des autres édifices. Dans l'intérieur règnent l'élégance & le goût. Le plafond de la grande gallerie, qu'épargna la flamme, frappe les connoiſſeurs; il fut peint par Ehrenſtrahl, maître habile, que Charles XI protégeoit: la ſalle des Etats, offre un coup d'œil impoſant: la chapelle joint l'élégance à la majeſté: une collection de tableaux préſente des morceaux rares & curieux: des antiques, d'un grand prix, ſont répandues, dans pluſieurs appartemens: on admire ſur-tout l'Endymion; c'eſt un vrai chef-d'œuvre; il fut trouvé, il y a quelque temps, dans la Villa-Adriana. Le château de Stockholm eſt aſſez vaſte, pour loger toute la famille royale, à l'exception de l'abbeſſe de Quedlinbourg, qui a ſon palais, ſur la place du faubourg du Nord.

Le roi a pluſieurs autres châteaux, plus ou moins éloignés de la capitale. Une allée, qui ſe préſente à gauche, quand on a paſſé la rue de la reine, & l'obſervatoire, conduit à Carlberg, ſitué au bord du Maelar. Les bâtimens ont été

négligés, & ſe reſſentent des ravages du temps : mais le jardin eſt d'autant mieux entretenu : l'art y a fait beaucoup, & le goût lui a ſervi de guide : ils ont créé de concert, des allées ſilencieuſes, où ſe plaît la tendre mélancolie ; des berceaux, qui nourriſſent la fraîcheur, des boſquets rians, des tapis de verdure, une grande orangerie, & un baſſin, réfléchiſſant les arbres majeſtueux, dont il eſt bordé. D'un côté du jardin eſt un bois vaſte & ſombre ; de l'autre eſt un parc, où ſe montre cette ſimplicité touchante, qui a tant de charmes pour les amis de la nature. On s'arrête volontiers dans ce parc, pour jouir de ſes beautés, & pour contempler une maiſon de plaiſance, que la reine Chriſtine y fit bâtir : elle eſt de bois, & tombe ſous la main du temps ; mais ces ruines ont des attraits ; elles retracent des ſouvenirs intéreſſans. La reine raſſembloit dans cet endroit, à ce que dit la tradition, les ſavans, qui vivoient à ſa cour : appuyé contre un antique ſapin, on ſe livre aux fantômes de l'imagination ; on voit Chriſtine & ſes doctes courtiſans ; on apperçoit Deſcartes, ſe promenant à l'écart & cherchant ces aſiles, qui nourriſſent la méditation ; Saumaiſe, récitant aux échos du voiſinage, des vers grecs & latins, qu'ils répétent en bégayant ; Bochart, gardant le ſilence & regret-

tant ſon cabinet; Huet, préparant un idylle en langue du Latium, Meibom, faiſant exécuter une danſe grecque; Bourdelot, verſant le ridicule ſur le ſavoir, qu'il n'avoit pas, & captivant Chriſtine, par les ſaillies de ſon eſprit vif & ſémillant, plus que ſes rivaux, par leur reſpectable érudition, & leurs entretiens philoſophiques.

A l'entrée d'un bois, qui touche à la capitale, du côté du Nord, eſt ſituée la maiſon de plaiſance de Haga. La nature a fait beaucoup pour l'embelliſſement de cette retraite champêtre, & l'art n'a pas fait moins, en prenant pour modèle ces jardins, dont ſe vante l'Angleterre, & que toute l'Europe imite actuellement. Haga eſt cher au roi de Suède, & il n'a pas dédaigné d'en prendre le nom, dans ſes derniers voyages: il s'y retiroit fréquemment, pendant ce temps mémorable de ſa vie, où il travailloit au plan de la révolution de 1772: à côté de ſa demeure, étoit une maiſon fort ſimple, qu'occupoit le comte de Vergennes.

En continuant la route du bois, on arrive à Ulricsdal; le château bien ſitué, eſt bâti dans un goût antique; le jardin eſt beaucoup trop régulier: ce qu'on y trouve de mieux, c'eſt une belle orangerie, qui embaume l'air, & fait oublier, par une douce illuſion, la proximité du

cercle polaire. Ulricsdal eſt environné de bois, de champs, de prairies; un bras de la Baltique le baigne & le pare.

Drottningholm, où la cour paſſe ordinairement l'été, s'élève majeſtueuſement au milieu du Maelar, à un mille de Stockholm. Le comte Nicodème de Teſſin, donna le plan du château; entre les objets, que renferme ce vaſte édifice, ſe diſtinguent un cabinet d'hiſtoire naturelle, un autre de médailles; une bibliothèque des mieux choiſies, & une collection de tableaux. Ce ſont autant de monumens du zèle de Louiſe Ulrique, pour les ſciences & les arts. Ce fut auſſi cette princeſſe, qui donna l'idée du quartier de la Chine, qu'on voit à une petite diſtance du château, & dont les bâtimens, ainſi que les promenades, ont tous les charmes de l'illuſion. Le jardin s'étend & s'embellit par les ſoins du roi, qui ſe plait à y faire dominer ces beautés poëtiques, que les amateurs des jardins ont ſi long-tems méconnues. On pourroit faire beaucoup dans ce genre, en Suède: la nature y a prodigué les hauteurs, les rochers, les eaux & les bois; mais le climat fait naitre des obſtacles, & entrave ſouvent le génie de l'artiſte.

Drottningholm fait partie de l'ile de Lofoen; plus avant dans cette ile, à côté de l'Egliſe pa-

roiſſiale, eſt un monument qui mérite d'être connu. Entre les ſavans, qui paroiſſoient à la cour de Louiſe Ulrique, cette reine éclairée diſtinguoit Klingenſtierna, philoſophe profond, dont les découvertes ont étendu les limites des ſciences, & qui, en 1756, remplaça Dalin, dans la charge d'inſtituteur du prince royal, actuellement roi de Suède. Lorſqu'il mourut, la reine lui paya le tribut de ſes regrets, & mit, à cette occaſion, dans tout leur jour, les ſentimens, que lui inſpiroient les travaux du génie. Elle ſe chargea des obſèques de Klingenſtierna; ſon corps tranſporté de Stockholm à l'ile de Lofoen, fut expoſé dans l'égliſe, où parut auſſi le cercueil de Dalin; on prononça un diſcours relatif à la circonſtance, & enſuite ſe fit l'inhumation, à côté du temple. Les deux cercueils furent placés dans le même tombeau, qui reçut, pour ornement une pyramide de marbre, portant, d'un côté l'épitaphe de Dalin, de l'autre, celle de Klingenſtierna. Cette cérémonie fut honorée de la préſence de toute la famille royale, & de celle des ſénateurs; Louiſe Ulrique & Guſtave, jetterent des fleurs ſur le tombeau commun de ces deux hommes, dignes des hommages de leurs contemporains, & de ceux de la poſtérité. Que le talent ne ſe décourage point; il eſt pour

lui des triomphes, qui le vengent des dédains de l'orgueil, des glaces de l'indifférence, & des caprices du ſort.

Adolphe Fréderic & Louiſe Ulrique, établirent à Drottningholm pluſieurs manufactures, qu'ils dirigèrent eux-mêmes; elles tombèrent en décadence pendant les troubles, qui ſurvinrent. La reine fit auſſi planter, autour du château, des mûriers, & entreprit la culture du ver à ſoie: cet inſecte, accoutumé aux douces influences du ſoleil de l'orient, fut étonné de vivre & de proſpérer, dans le voiſinage du pôle; mais cette culture ne put être, qu'un objet de curioſité; il y avoit trop d'obſtacles à ſurmonter, pour la rendre d'une utilité réelle & générale.

De l'île de Lofoen on ſe rend, ſur un bac, à celle de Swartsjoe, qui occupe dans le Maelar, un eſpace d'environ quatre milles; c'eſt une des terres les plus conſidérables de la couronne; le ſol en eſt très-fertile, & donne ſur-tout beaucoup de foin. Le château eſt un bâtiment très-ſimple; du corps de logis, on paſſe dans le jardin, où l'oreille entend, avec ſurpriſe, le chant mélodieux du roſſignol, cet oiſeau ſi intéreſſant, mais ſi rare dans le nord. Il y a, dans ce jardin, un arbre, ſous lequel on prétend, que

que Guſtave Adolphe fit, avec Oxenſtierna, le plan de la guerre d'Allemagne.

Depuis la mort d'Adolphe Fréderic, la reine douairiere paſſoit ordinairement l'été à Swartsjoe. La lecture, la broderie, la promenade, & la chaſſe, y faiſoient tour-à-tour ſes amuſemens: le jardin s'embelliſſoit tous les ans, ſous la direction de ſon génie; elle l'aimoit & s'y promenoit régulièrement tous les jours: ſouvent auſſi, ſes pas ſe portoient vers les campagnes voiſines, pour y voir l'homme dans ſon innocence, & la nature dans ſa ſimplicité: elle ſe plaiſoit ſur-tout dans le hameau d'un vieillard octogénaire, intéreſſant par ſes ſouvenirs, reſpectable par ſes vertus: aſſiſe à côté de lui, ſous un grand chêne, voiſin de ſa cabane, elle l'interrogeoit ſur ſes deſtinées, ſur ſa famille, & ſur les évènemens, dont il avoit été témoin; le bon patriarche répondoit, avec cette naïveté, & cette candeur, qui laiſſent aux ames ſenſibles des impreſſions douces & profondes. C'étoit au ſein de cette vie tranquille, que Louiſe-Ulrique oublioit le faſte des grandeurs, & les tempêtes, qui long-tems avoit troublé la paix de ſes jours.

A ſept milles de Stockholm, dans la province de Sudermanie, eſt le château de Gripsholm: c'eſt un des plus anciens du pays, & l'archi-

tecture en eſt gothique : il eſt placé au bord du Maelar ; les bois, les champs, les montagnes, qui l'environnent, en rendent la ſituation pittoreſque. Le domaine eſt vaſte, & rapporte beaucoup. En entrant dans le château, on apperçoit d'abord deux gros canons, pris ſur les Ruſſes ; ils ſervent d'ornement à la cour. On admire enſuite la ſolidité de l'édifice, & l'épaiſſeur de ſes murailles ; un ſiège pourroit, en cas de beſoin, y être ſoutenu avec ſuccès : il falloit bâtir ainſi, dans ces tems, où la barbarie des mœurs ne permettoit pas aux citoyens de vivre en ſureté, ſous l'abri des loix : les ancêtres de Guſtave Ier, qui conſtruiſirent Gripsholm, y cherchoient apparemment un aſile, lorſque des brigands redoutables infeſtoient le pays. L'intérieur du château préſente pluſieurs objets curieux : dans une grande ſalle ſont raſſemblés les portraits de tous les princes contemporains de Guſtave I : une autre ſalle, moins vaſte, mais plus élégante, montre les portraits des rois, qui règnoient en 1773 : on remarque enſuite un théâtre nouvellement achevé, & pluſieurs appartemens meublés avec goût. C'eſt le roi régnant, qui a fait orner ainſi le château de Gripsholm. Mais deux réduits obſcurs ont été conſervés, dans leur ancien état. Dans l'un de ces réduits,

Eric XIV. détint priſonniers, ſon frère Jean, & Cathérine Jagellon : ces deux époux y reſtèrent pluſieurs années, & leur fils Sigiſmond y reçut le jour : c'eſt le même, qui fut enſuite roi de Pologne. Dans l'autre réduit, bien plus ſombre, plus lugubre encore, Eric éprouva la vengeance d'un frère, qu'il auroit dû ménager davantage : ſorti de ſa priſon, Jean profita des diſpoſitions, que manifeſtèrent les Suèdois en ſa faveur, détrôna Eric, & le traita avec une rigueur barbare. Le prince détrôné fut traîné de priſon, en priſon : à Gripsholm, on lui donna pour demeure l'endroit le plus ſale & le plus hideux du château : la lumière du jour n'y pénétroit point ; perſonne n'oſoit y voir le priſonnier : Eric ſouffroit quelquefois la faim, & la ſoif ; ſon perſécuteur pouſſa la dureté, juſqu'à lui refuſer les ſecours de la religion ; on diſtingue encore, ſur le plancher de ſa priſon, l'empreinte de ſes pieds : on la diſtingue ..... on friſſonne, & l'on quitte Gripsholm, le cœur ſerré de triſteſſe.

Strœmsholm, en Veſtmanie, à dix milles de Stockholm, eſt un château remarquable par ſa ſituation ; les eaux du Maelar, des bois épais, de riches campagnes, de belles prairies forment un tableau, qui captive les yeux & l'ame. Le château d'Ekolſund a été vendu à un anglois,

établi à Stockholm ; celui de Frédericshof a été converti en arſenal. Le parc, attenant à ce dernier château, eſt une des plus belles promenades, qu'offrent les environs de la capitale. Que l'ami de la nature chérit ces ſombres retraites, qui ont pour tout ornement un vieux roc, & des troncs noueux ; ces ſentiers ſinueux, conduiſant, tantôt à de vertes pelouſes, tantôt au rivage bruiant de la mer ! que l'ami de la nature ſe plaît à rencontrer, ces chevreuils, qui fuient, s'arrêtent & fuient encore ; ces troupeaux, paiſſant en ſilence, & retraçant l'image de ce calme, de ce contentement, que l'homme cherche toujours, mais qu'il trouve ſi rarement !

CHAPITRE IV.

Relations avec les puiſſances étrangères.

QUOIQUE la Suède, ſoit ſituée au fond du nord, quoique ſes reſſources naturelles ſoient bornées, elle a joué long-tems un rôle diſtingué, ſur le théâtre de la politique. Devenue célèbre par les victoires, qui, pendant près d'un ſiècle, ſignalèrent ſes armes, ſon alliance fut recherchée; elle eut part aux grandes commotions de l'Europe; ſon nom étoit reſpecté par-tout. Et même depuis ſa décadence, depuis les revers, où l'entraina l'ambition de Charles XII, elle n'eſt pas tombée dans l'oubli; le ſouvenir de ſon ancienne ſplendeur, l'intérêt réſultant de ſon gouvernement, & des révolutions, qu'il a ſubies, l'importance naturellement attachée au maintien de l'équilibre dans le nord, ont fixé ſur elle l'attention des autres puiſſances.

Traités avec l'Empereur & l'Empire.

On ſait par l'hiſtoire, quelle fut l'influence des Suédois, en Allemagne, pendant la guerre de trente ans. La paix de Veſtphalie termina cette guerre ſanglante en 1648: la Suède obtint,

outre cinq millions d'écus d'Allemagne, l'archevêché de Bremen, & l'évêché de Verden, l'un & l'autre ſécularisés en ſa faveur ; toute la Poméranie ultérieure, l'île de Rugen dans la Baltique, & la ville de Viſmar en Meklenbourg.

Lorſque Louis XIV, & ſes ennemis, conclurent la paix à Nimègue, la Suède y fut compriſe, par une convention particulière, entre elle & l'empereur, ſignée le 5 Février 1679 : l'empereur lui promet de protéger le duc de Holſtein, & de faire enſorte, qu'elle obtienne des conditions avantageuſes du Dannemarc & de l'électeur de Brandebourg.

Charles XII avoit remporté des victoires ſignalées en Pologne ; après avoir placé Staniſlas ſur le trône de ce royaume, il étoit entré en vainqueur dans la Saxe. Ce fut au milieu de ces triomphes, qu'il conclut le traité d'Altranſtad, en 1707 : Auguſte y renonce à la couronne de Pologne ; l'empereur s'y engage, à ne jamais rien demander au roi de Suède des ſubſides, qu'il auroit dû fournir, pendant la guerre de ſucceſſion, à traiter avec douceur les proteſtans de Siléſie, & à favoriſer le duc de Holſtein.

Traités avec la France.

Les relations politiques de la Suède, avec la France, remontent au règne de Guſtave Vaſa : François I crut devoir ſe ménager cet allié contre Charles-Quint, & l'alliance fut conclue, en 1542 : elle n'eût cependant aucune ſuite. Ferdinand II, profitant des troubles ſurvenus, entre les catholiques & les proteſtans de l'Empire, pour étendre ſon pouvoir en Allemagne, & pour anéantir la liberté germanique, la France s'occupa des moyens d'arrêter l'ambition de ce prince : elle trouva Guſtave-Adolphe diſpoſé à ſeconder ſes vues, & conclut avec lui une alliance à Bernevald, en 1631. Le traité portoit, que le roi de Suède entretiendroit 36000 hommes, en Allemagne ; que le roi de France fourniroit 400,000 écus par an, que l'alliance dureroit juſqu'au mois de mai 1636, & que ſi alors la paix n'étoit pas faite, elle ſeroit renouvellée ; elle le fut en effet, d'abord avant le terme indiqué, en 1633, à Heilbrunn, enſuite, en 1636, à Weymar ; on fit les changemens convenables aux circonſtances. Le traité de Weſtphalie, rétablit la tranquillité en Allemagne ; les deux puiſſances ſe chargèrent de la garantie de tous les articles de ce traité.

La France comptoit toujours ſur la Suède ; mais il s'étoit formé dans ce royaume un parti contr'elle. Elle parvint cependant à faire ſigner au roi, le 14 avril 1672, un traité, par lequel les deux cours s'aſſuroient une garantie réciproque, & dont un article ſtipuloit, que ſi quelque prince de l'Empire aſſiſtoit la Hollande, la Suède, après avoir tenté inutilement la voie des bons offices, tâcheroit de le contraindre par les armes. Ce traité entraîna Charles XI dans une guerre, qui le dégoûta de l'alliance de la France. Le refroidiſſement entre les deux cours dura juſqu'en 1735 ; le 15 juin de cette année elles conclurent un traité de ſubſides, qui ne fut cependant ratifié, qu'en 1738 : en 1741, un traité de commerce cimenta cette nouvelle union ; par ce traité il eſt permis aux ſujets du roi de France, d'introduire en Suède, toutes les marchandiſes non-prohibées par les loix du pays, & d'y négocier, ſans payer d'autres droits, que les Suédois eux-mêmes, ſauf néanmoins le privilége des franchiſes affectées aux navires Suédois : la même faculté eſt accordée aux ſujets du roi de Suède ; ils ſeront exemts du droit de frêt, dans tous les cas, excepté, lorſqu'ils chargeront des marchandiſes de France, dans un port de France, pour les tranſporter dans un autre port du même royaume. Les ſujets

François jouiront, dans le port de Viſmar, à l'excluſion de toutes les autres nations, du privilége de ne payer pour les marchandiſes, qu'ils y porteront, ſur leurs propres vaiſſeaux, que $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$, de la valeur deſdites marchandiſes. La France & la Suède ont fait depuis différentes conventions, relatives aux ſubſides; mais qui ne ſont pas venues à la connoiſſance du public.

Le 1 juillet 1786, il parut une convention proviſoire, ratifiée par le roi de France, le 26 juillet, & par le roi de Suède, le 10 août de la même année; elle a pour but de ſervir d'explication à la convention du 25 avril 1741, & de bâſe à un traité définitif. Voici les articles de cette convention : Comme en vertu de l'art. III de la convention de 1741, les ſujets du roi de France ont dû jouir, dans la ville, port, & territoire de Viſmar, à l'excluſion de toutes les autres nations, du privilége, de ne payer pour les marchandiſes, qu'ils y porteroient ſur leurs propres vaiſſeaux, que $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de la valeur, & qu'il a été reconnu, que cette conceſſion, vu la nature & la poſition du port de Viſmar, ne rempliſſoit, en aucune maniere, le but qu'on s'étoit propoſé, de la part de la cour de Suède, ſa majeſté Suédoiſe conſent à ſubſtituer, auxdites franchiſes, la liberté d'entrepôt dans le port de

Gothembourg, en la forme & aux clauſes ſuivantes : Les ſujets du roi de France auront le droit d'entrepoſer, dans le port de Gothembourg, toutes les denrées, productions & marchandiſes, ſoit de la France, ſoit de ſes colonies en Amérique, chargées ſur des bâtimens François, ſans qu'à raiſon de leur introduction, elles puiſſent être aſſujetties à aucune ſorte de péage, impoſition, ou autres droits quelconques : il leur ſera pareillement libre de les en réexporter, ſi bon leur ſemble, ſoit ſur leurs propres navires, ſoit ſur des bâtimens Suédois, ſans qu'il en puiſſe être exigé, à raiſon de cette réexportation, aucuns droits de douane, ou autres ; & dans le cas de l'introduction & de la réexportation, les bâtimens François ne ſeront pas tenus à de plus forts droits, que ceux, qu'acquittent les navires Suédois. Le dit entrepôt, n'ayant point d'autre deſtination, que de faciliter aux commerçans François le débit de leurs marchandiſes, ſoit dans les Etats du roi de Suède, ſoit dans les autres pays du Nord, les objets, qu'on y dépoſera, ſeront conſtamment cenſés être à bord des bâtimens, qui les auront apportés ; par conſéquent ils ne pourront être ſoumis à aucune viſite, juſqu'au moment, où l'on voudroit les faire ſortir du dit entrepôt, pour les importer dans le

royaume de Suède. Les denrées & les marchandises, qu'on ſortira de cet entrepôt, pour les faire entrer en Suède, acquitteront ſur le lieu, ou au premier bureau de ce royaume, où elles ſe préſenteront, les mêmes droits, qui ſont actuellement établis ſur elles, ou qui pourront l'être à la ſuite, de la même manière, & à la même quotité, qu'elles auroient dû les acquitter, ſi elles euſſent été importées directement, dans le dit royaume, ſans paſſer par l'entrepôt de Gothembourg.

Le roi de France, en compenſation, céde à perpétuité au roi & à la couronne de Suède, en toute propriété & ſouveraineté, l'île de Saint-Barthelémi, aux Indes occidentales, avec toutes ſes dépendances, ſans reſtriction, ni réſerves. Cette ceſſion ne préjudiciera cependant en rien, aux droits de propriété, ou de poſſeſſion des habitans françois & autres de ladite île. Le roi de Suède promet & s'engage de conſerver, à jamais, aux mêmes habitans, la liberté la plus illimitée de la religion catholique. Les habitans François, ou autres, qui ont été ſujets du roi très-Chrétien, dans l'île de St. Barthelémi, & leurs deſcendans pourront, en tout temps, ſe retirer en tel endroit de la domination du roi, qu'il leur plaira, & pourront vendre & tranſporter

leurs effets, ſans être gênés, dans leurs émigrations, ſous quelque prétexte, que ce ſoit, hors le cas de dettes, ou de procès criminel, & il ne ſera jamais rien exigé d'eux, à titre de droit de détraction, ni autres quelconques.

Traités avec le roi d'Angleterre, électeur de Hannovre.

George I, profitant des circonſtances, s'étoit emparé de Bremen & de Verden; après la mort de Charles XII, la Suède, contrainte à ſatisfaire ſes ennemis, fit la paix avec le roi d'Angleterre, le 20 novembre 1719, lui céda, à lui & à ſes héritiers, Bremen & Verden, & obtint une ſomme d'un million d'écus.

Le 21 janvier 1720, il fut conclu, entre l'Angleterre & la Suède, un traité, dont l'article eſſentiel étoit, que le roi d'Angleterre enverroit une eſcadre dans la Baltique, pour agir contre le Czar, avec lequel les Suédois étoient encore en guerre. L'eſcadre arriva; mais trop tard; les Ruſſes avoient eu le temps de ravager les côtes de la Suède.

Traités avec le Brandebourg & la Pruſſe.

Charles XI, cédant aux ſollicitations des partiſans de la France, s'étoit décidé à prendre part

à la guerre, que Louis XIV commença, l'année 1674 : Fréderic-Guillaume, ſurnommé le Grand Electeur, fut du nombre des ennemis, que Charles eut à combattre. Les deux princes firent une paix particulière, qui fut ſignée à St. Germain en Laye, l'année 1679. Le traité de Weſtphalie ſervit de bâſe : la Suède céda à l'électeur tout ce qu'elle poſſédoit, ſur la rive droite de l'Oder; elle renonça de plus à la participation aux péages établis pour le compte de l'électeur, dans les ports de la Poméranie ultérieure : l'électeur s'engagea, à ne bâtir aucune fortereſſe, dans l'étendue des terres, qui lui furent cédées.

Fréderic-Guillaume I, roi de Pruſſe, mit à profit, comme les autres voiſins de la Suède, les malheurs de Charles XII : par le traité de Stockholm, conclu en 1720, il obtint la ville de Stettin & ſon péage, Golnau & Dam, les îles de Volin & d'Uſedom, & toutes les terres, ſituées entre l'Oder & la Pehne; il fut arrêté, que cette dernière rivière ſerviroit de limite, & appartiendroit, en commun, aux deux puiſſances. Le traité conclu, entre ces mêmes puiſſances, à Hambourg le 1 février 1761, & qui termina la guerre, que les Suédois avoient faite à la Pruſſe en Poméranie, ne changea rien aux traités précédens.

Traités avec la Hollande.

Lorſque le traité de paix de Nimègue appaiſa les troubles, ſuſcités par l'ambition de Louis XIV, il fut ſigné, dans la même ville, le 12 octobre 1679, un traité particulier entre la Hollande & la Suède, par lequel, les deux contractans s'engagent à oublier le paſſé, & à rentrer dans la bonne intelligence, qui avoit toujours régné entr'eux.

Traités avec le Dannemarc.

Le premier traité remarquable conclu entre la Suède & le Dannemarc, eſt celui de Knærryd, ſigné le 13 janvier 1613. Par ce traité, il fut ſtipulé, que le Dannemarc porteroit, dans ſon écû, les trois couronnes; mais ſans ſe prévaloir de cette prérogative, pour former des prétentions à la charge de la Suède; que de l'autre côté la Suède ſeroit affranchie des droits du Sund; que le roi de Dannemarc rendroit toutes les places, dont il s'étoit emparé, à l'exception d'Elfsborg & de Guldberg, qui ne ſeroient évacuées, que lorſque la Suède auroit payé un million d'écus, dans l'eſpace de ſix ans. L'harmonie ſubſiſta entre les deux cours juſqu'en 1644; elle fut troublée par une guerre de peu de durée; la paix de Brœmsebro termina cette guerre en 1645:

le Dannemarc céda à la Suède les provinces de Hiemtlande & de Herjedalie, ainſi que les îles d'Oeſel & de Gotland. Une nouvelle guerre ſurvint en 1657 ; le traité de Roſchild y mit fin en 1659 : la Suède obtint, par ce traité, la Scanie, la Hallande, le Blékingen, le fief de Bohus, le fief de Tronthem, & l'île de Bornholm : le roi de Dannemarc s'engagea de plus à ſatisfaire le duc de Holſtein. La Suède renonça à tous les droits, que pouvoit lui donner le duché de Brémen, ſur les comtés de Delmenhorſt & de Ditmarſen, & ſur les biens de quelques gentilshommes du Holſtein. A peine ce traité avoit été conclu, que la guerre ſe ralluma ; les ſuccès des Suédois furent moins brillans ; Charles Guſtave mourut, & la régence établie par les Etats, conclut à Copenhague, en 1660, un traité, par lequel le Dannemarc recouvra le fief de Tronthem & l'île de Bornholm.

Pendant que Charles XI, combattoit pour la cauſe de Louis XIV, les Danois envahirent la Scanie : on ſe fit la guerre, avec des ſuccès à peu près égaux ; la paix de Lund rétablit le calme, en 1679, & confirma les traités antérieurs. Le traité de Travendal, que Charles XII, força Fréderic IV à conclure, en 1700, aſſura au duc de Holſtein ſes droits de ſouveraineté,

dans les villes & bailliages, à lui appartenans, & une égalité parfaite, comme co-régent : on confirma de plus l'accord fait antérieurement, au ſujet de l'évêché de Lubeck, & le Dannemarc renonça à la poſſeſſion alternative, avec le duc de Holſtein.

Tous les ennemis, que Charles XII avoit attirés à la Suède, profitèrent à ſa mort, de la ſituation déplorable des Suédois, pour leur arracher des conditions de paix avantageuſes. Par le traité conclu avec le Dannemarc, à Stokholm, le 14 Juin 1720, la Suède s'engage à ne plus s'oppoſer aux conventions faites entre le Dannemarc, la France & l'Angleterre, au ſujet du duché de Sleſvic, & à ne donner aucun ſecours au duc de Holſtein, pour le faire rentrer dans la poſſeſſion de ce duché : elle ſe ſoumet auſſi à payer les droits du Sund, ſur le pié des nations les plus favoriſées. Le Dannemarc, en revanche, renonce à toutes ſes prétentions ſur Viſmar, & paye à la Suède la ſomme de 600000 écus. Le traité conclu entre les deux couronnes, en 1734, rappelle tous les traités précédens, & aſſure à la Suède le droit d'avoir à Helſingœr un bureau de poſte, & un conſul chargé de lever & de payer la douane des bâtimens Suédois. Le traité de Strœmſtad, conclu en 1751, règle définitivement

vement les limites de la Suède & de la Norvège.

Traités avec la Pologne.

Les prétentions, que forma Jean Caſimir, au préjudice de Charles X, élu par les Etats, allumèrent la guerre entre la Suède & la Pologne. Cette guerre fut terminée par la paix d'Oliva en 1660. Jean Caſimir, reconnut la nullité des droits, qu'il avoit fait valoir: la Suède obtint toute la Livonie, qui eſt au-delà de la Duina, à la reſerve de quelques places, & l'ile de Ruynen.

Traités avec la Ruſſie.

Il ſeroit inutile d'indiquer les anciens traités entre la Suède & la Ruſſie: les relations politiques de ces deux pays ne deviennent intéreſſantes, qu'au commencement de ce ſiècle. Le 10 Septembre, 1721, fut ſigné à Nyſtad, un traité, dont les conditions étoient, que le Czar conſerveroit toutes les provinces conquiſes par ſes armes, ſavoir, la Livonie, l'Eſtonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie, le fief de Viborg, celui de Kexholm, & toutes les iles, depuis la frontière de la Courlande, ſur les côtes de la Livonie, de l'Eſtonie & de l'Ingtie, ainſi que celles du côté oriental de Rével; que le roi de

Suède s'abſtiendroit de prendre les titres des provinces cédées, & qu'il les donneroit lui même au Czar ; que le Czar payeroit deux millions d'écus à la Suède, qu'il ne ſe mêleroit point des affaires domeſtiques de ce royaume, & qu'il ſeroit permis aux Suédois d'acheter annuellement des grains à Riga, à Revel & à Arenſbourg, pour la valeur de 50000 roubles, ſans payer aucun droit.

Trois ans après, le 22 Février 1724, les deux puiſſances ſignèrent un traité d'alliance défenſive pour douze ans. Ce traité étoit à peine expiré, que la guerre de Finlande éclata. La paix fut conclue à Obo, le 17 Août 1743 ; la Suède confirma toutes les ceſſions faites en 1721 ; elle céda de plus une partie du Kymènegord, le diſtrict de Nyſlot, & toutes les iles, ſituées au ſud & à l'oueſt de la rivière de Kymèné. Les articles du traité de Nyſtad, relatifs au commerce, furent confirmés.

Traités avec la Turquie.

Charles XII vaincu à Pultava, chercha un aſile chez les Turcs ; il fut reçu avec l'hoſpitalité généreuſe, qui eſt un des traits diſtinctifs du caractère de cette nation. La valeur & l'intrépidité de Charles, frappèrent les Muſulmans,

& leur donnèrent la plus haute opinion des Suédois. Malgré la diſtance, que la nature a miſe entre les pays, qu'ils habitent, les deux peuples ſe lièrent d'une étroite amitié : l'appréhenſion, que leur donnoit à l'un & à l'autre, la puiſſance des Ruſſes, leurs ennemis communs, reſſerra les liens de cette union. En 1736, deux négociateurs Suédois ſe rendirent à Conſtantinople, & en 1737, la Porte & la Suède firent un traité de commerce, en vertu duquel les négocians Suédois & leurs vaiſſeaux, ainſi que d'autres négocians, qui ſe trouvent à bord de ces vaiſſeaux, ont une entière liberté de commerce dans tous les ports de l'empire Turc, à raiſon d'un impôt de 300 âpres : ils ſont exempts de tout autre impôt, & leurs marchandiſes ne payent que 3 p. $\frac{0}{0}$ de douane. Un traité plus important encore fut conclu entre la Porte & la Suède, le 22 Août, 1739 ; en voici les principaux articles : quoiqu'il y ait une paix perpétuelle entre la Suède & la Porte d'un côté, & la Ruſſie de l'autre, cependant, ſi cette dernière venoit à faire quelqu'entrepriſe contre l'une ou l'autre des puiſſances contractantes, celles-ci ſe communiqueront, ſans délai, les moyens les plus propres à faire ceſſer les inſultes. Si la Ruſſie attaque la Suède, ou la Porte-ottomane,

les hoſtilités ſeront réputées faites aux deux parties; on fera la guerre à l'aggreſſeur par terre & par mer, & aucune des deux parties ne mettra les armes bas, qu'on n'ait obtenu une juſte ſatisfaction. Chacun des contractans s'engage à n'écouter, de la part de l'ennemi, aucune propoſition tendante à la paix, ſans en donner part à l'autre partie, & à ne faire aucune paix ſéparée. On confirme par le préſent traité, le traité de commerce conclu en 1737, & les ſujets de Suède auront, dans l'Empire Ottoman, les mêmes immunités, que les autres nations amies de la Porte. Les régences de Tunis, d'Alger & de Tripoli, étant de la domination de la ſublime Porte, celle-ci leur fera part de la préſente alliance, & leur ordonnera de s'y conformer. La Suède a d'ailleurs des conventions particulières, relativement au commerce, avec ces régences & l'empereur de Maroc.

Traités avec quelques autres puiſſances.

La Suède fit un traité de commerce avec l'Eſpagne en 1651; par ce traité, renouvelé, en 1679, & en 1743, le commerce des Suédois jouit d'une entière ſureté dans tous les ports d'Eſpagne. En 1641, on convint avec le Portugal, que les Suédois jouiroient, dans les ports

de ce royaume, de tous les privilèges, que les Hollandois y ont obtenus. En 1743, la Suède conclut un traité de commerce avec le roi des Deux-Siciles; les deux puissances assurent, à leur commerce, une protection réciproque.

Gustave III. & Catherine II. jettèrent les fondemens de la neutralité armée, par la convention, que leurs ministres signèrent à Petersbourg, le 21 Juillet 1780. Aussi-tôt que l'indépendance des Américains, eût été reconnue, le roi de Suède fit avec eux, un traité d'amitié & de commerce signé à Paris, le 3 Avril 1783, par le comte de Creutz, & Benjamin Franklin.

Ambassadeurs, Ministres, &c.

La cour de Suède envoie depuis long-tems un Ambassadeur à Paris; depuis quelques années, elle en a un à Copenhague. Elle a des envoyés extraordinaires, à Berlin, à Dresde, à la Haye, à Londres, à Madrid, à Petersbourg, à Ratisbonne & à Vienne: des ministres, à Constantinople, à Hambourg, à Varsovie; des agens à Amsterdam, à Hambourg, à Lisbonne, à Lubeck, à Naples, à Rome; un commissaire à Danzig; des consuls généraux, à Bordeaux, à Cadix, au Havre de Grace, à Helsingoer, à Marseille, à l'Orient, à Petersbourg; des consuls,

à Alger, à Alicante, à Bayonne, à Boſton, à Calais, à Cagliari, à Carthagène, à Charleſtown, au Croiſic, à Dunkerque, à Gène, à Honfleur, à Livourne, à Londres, à Madère, à Mallaga, à Montpellier, à Cette, à Nantes, à Nice, à Oſtende, à Philadelphie, à l'Ile de Rhé & la Rochelle, à Riga, à Rochefort, à Rouen, à Salé, à Tripoli, à Tunis, à Trieſt, à Veniſe, & à Viborg.

Le roi vient de nommer un envoyé extraordinaire à différentes cours d'Italie; ce ſont celles de Naples, de Turin, de Florence, de Modène, de Rome, & les républiques de Veniſe & de Gènes.

Il y a d'ordinaire à Stockholm, un ambaſſadeur de la cour de France, un miniſtre plénipotentiaire de la cour de Ruſſie; des envoyés extraordinaires de la part des cours d'Angleterre, de Dannemarc, d'Eſpagne, de Pruſſe, de Saxe, & de la part de leurs Hautes-Puiſſances. La France envoye un conſul à Gothembourg, & Lubeck, un agent à Stockholm.

CHAPITRE V.

Conſtitution.

UN ſpectacle long-tems inconnu, fixe tous les regards ; c'eſt celui de cette fermentation, de ces débats, qui, ont pour objet la conſtitution des empires : on analyſe les droits du citoyen ; on diſcute les principes de l'organiſation des gouvernemens, & le choc des opinions fait naitre les ſcènes les plus frappantes.

Il y a peu de pays, où la conſtitution, c'eſt-à-dire, la baſe du bonheur des peuples, ait ſubi autant de changemens, autant de révolutions, où elle ait été auſſi incertaine, auſſi chancelante, qu'en Suède. Déja dans les tems reculés, il y avoit un monarque, un ſénat & des Etats ; mais des mœurs ſauvages & barbares, troubloient ſouvent l'harmonie, qui devoit règner entre ces trois dépoſitaires du pouvoir. Pendant l'union de Calmar, les loix fondamentales perdirent abſolument leur influence ; l'anarchie & le deſpotiſme règnèrent tour-à-tour, durant ce période malheureux. De plus beaux jours ſe levèrent cependant ſur la Suède ; Guſtave I devint roi ; l'ambition des grands du royaume reçut un frein ;

les tyrans étrangers disparurent. Le roi avoit la principale autorité ; le sénat le secondoit de ses conseils ; les Etats s'assembloient dans les circonstances importantes. On a conservé l'acte d'assurance, que Gustave Adolphe remit aux représentans de la nation, en montant sur le trône ; ce prince promet de maintenir la religion Luthérienne, & de délibérer avec les Etats, sur les changemens à faire dans la loi, sur les impôts, sur les alliances politiques, sur les guerres à déclarer, & sur les traités de paix à conclure ; il promet de plus de conserver aux quatre ordres leurs privilèges, & de n'infliger de punition, qu'à la suite des procédures légales. Axel Oxenstierna, d'une des premières familles de la Suède, devoit naturellement s'intéresser au sort de la noblesse ; consulté par Gustave Adolphe sur la conduite, qu'il falloit tenir envers ce corps, il fit valoir les services, que les nobles avoient rendus à l'état ; & ceux, qu'ils pouvoient lui rendre encore, dans les circonstances critiques, où il se trouvoit à cette époque. Le monarque approuva l'avis de son ministre, se montra favorable à la noblesse, & lui accorda des privilèges. Christine suivit les mêmes principes ; les nobles obtinrent de sa générosité une grande partie du domaine de la couronne, & de-

virent des rivaux du pouvoir royal. Charles X alloit les abbaiſſer, lorſqu'une mort ſubite termina ſa carrière. Leur crédit ſe ſoutint, augmenta même, pendant la minorité de Charles XI. La jalouſie & le mécontentement ſe manifeſtèrent, & le roi devenu majeur en profita. Il gagna les trois ordres inférieurs, triompha de la nobleſſe, & ſe fit accorder une ſouveraineté abſolue, en 1680. La même cauſe avoit produit le même effet, en Dannemarc. Doué de pluſieurs qualités eſtimables, ſage, économe, ami de la paix, Charles maintint ſon ouvrage, & rendit ſon règne glorieux pour la Suède : il conſola ſes ſujets de la perte de leurs privilèges, & de la rigueur, dont il s'armoit quelquefois, en faiſant fleurir l'induſtrie & le commerce, en réformant les loix, en donnant aux forces de terre & de mer la conſiſtance, qui leur manquoit, en aſſurant au royaume un poids honorable, dans la balance politique de l'Europe. Son fils naquit ſouverain, & prouva par toute ſa conduite, qu'il l'étoit ; en n'écoutant que ſa volonté, il précipita la nation dans un abîme de revers.

A la mort de Charles XII, il n'y eut qu'une voix, pour demander une révolution dans le gouvernement. Les circonſtances favoriſoient cette entrepriſe : Ulrique Eléonore prétendoit à

la couronne ; cette princeſſe avoit peu d'énergie ; elle craignoit les partiſans du duc de Holſtein ; les Etats aſſemblés, en 1719, obtinrent tout ce qu'ils demandèrent. Quand Ulrique ſe fut décidée, à céder le ſceptre au prince Fréderic de Heſſen-Caſſel, ſon époux, on preſcrivit de nouvelles conditions ; Fréderic, qui vouloit ceindre le diadème, à quelque prix que ce fût, les accepta, & les privilèges du peuple s'étendirent.

A cette ſouveraineté abſolue, qui avoit duré près de quarante ans, ſuccéda, tout d'un coup & trop rapidement, une liberté preſqu'illimitée.

La puiſſance ſuprême étoit le partage des Etats : ils changeoient les loix à leur gré ; ils déclaroient la guerre & faiſoient la paix, concluoient les alliances & diſpoſoient de l'armée ; ils taxoient la nation & fixoient le pié de la monnoie ; ils s'aſſembloient tous les trois ans, convoqués ou non, & ne terminoient la Diète, que lorſqu'ils le trouvoient à propos : le ſénat leur étoit reſponſable de ſa conduite, & le roi ne pouvoit donner entrée dans ce corps, qu'à l'un des trois ſujets, qui lui étoient propoſés : il ne lui reſtoit donc que le pouvoir exécutif, & le droit de nommer aux charges ; l'un & l'autre furent encore reſtreints à la Diète de 1756 : on alla juſqu'à pourvoir le ſénat d'un ſceau royal, pour s'en

ſervir auſſi ſouvent, que le roi refuſeroit de ſigner.

La cour avoit des partiſans, qui entreprirent de venger ſa cauſe : le comte de Brahe, le premier ſeigneur du royaume, & dans les veines duquel couloit le ſang de Vaſa, le comte de Hord, & le baron de Horn, étoient à la tête de cette entrepriſe. On ayoit raſſemblé des armes, les matelots étoient gagnés, on alloit donner le ſignal, lorſque les Etats furent inſtruits du projet. Le comte de Hord prit la fuite ; le comte de Brahe, comptant ſur ſa naiſſance, ſur ſon rang, ſur les repréſentations de la cour, reſta. Il fut conduit en priſon ; tous ceux, qu'on ſoupçonna, eurent le même ſort. Le procès fut inſtruit, devant un tribunal, dont les membres étoient juges & parties ; la haine & l'animoſité prononcèrent l'arrêt de mort. Le comte de Brahé, le baron de Horn, & trois autres furent décapités publiquement dans la capitale, en face de l'égliſe de Riddarholm. Les gardes du roi formoient la haie.

Ce fut ainſi, que le parti des chapeaux, alors dominant, manifeſta ſon zèle pour une liberté, plus funeſte, qu'utile à la nation. L'influence du roi étoit trop affoiblie & l'équilibre des pouvoirs avoit diſparu ; la liberté ne connoiſſoit pas

le frein de loix claires & permanentes ; les intérêts ne se concentroient pas dans un seul & même foyer, le bien public : les deux factions, celle des chapeaux & celle des bonnets, soutenues l'une par la France, l'autre par l'Angleterre & la Russie, triomphoient tour-à-tour, suivant le plus ou le moins d'habileté de leurs chefs ; la cour flottoit entre ces factions, qui ne la favorisoient sincèrement, ni l'une, ni l'autre ; les Diètes étoient des arènes, où luttoient des passions opposées : pendant ces débats, le désordre régnoit dans l'administration, & les vertus nationales perdoient leur énergie ; une Diète renversoit ce que l'autre avoit sagement établi ; le Suédois naturellement docile, intègre, & loyal, contractoit un esprit d'intrigue, de vénalité & de révolte.

Tel étoit l'état du royaume, lorsque Gustave III prit le sceptre. Ce prince offrit sa médiation ; mais elle fut rejetée ; il représenta, conjura ; mais en vain. Il eut enfin recours à un acte de vigueur, auquel on ne s'attendoit pas. Sûr de la France, & pouvant compter sur la plus grande partie de l'armée, le roi s'adresse à la nation, lui trace le tableau de l'état du royaume, & lui expose ses desseins : sa voix éloquente & persuasive se fait entendre, dans un idiôme étranger aux

rois de Suède, depuis Charles XII : elle annonce un projet bienfaiſant, le rétabliſſement de l'ordre & du bonheur public : tous les cœurs applaudiſſent ; le triomphe du monarque eſt aſſuré. La révolution commença, le 19 août 1772 ; le 21 du même mois, elle étoit achevée : le ſang a trop ſouvent coulé pendant l'exécution de ces entrepriſes, qui ont changé la face des empires ; celle-ci n'en couta point, & fut conduite à ſa fin avec une célérité, dont il ſeroit difficile de trouver des exemples dans l'hiſtoire.

Offrons le précis de la forme de gouvernement, que les Etats ſignèrent à cette époque mémorable. Le roi ſera le chef unique & ſuprême de la nation ; mais tenu à reſpecter les loix établies, qui ſeules prononceront ſur l'honneur, le bien-être & la vie des ſujets. Les ſénateurs ſeront ſes conſeillers, & lui donneront leurs avis, tantôt en corps ; tantôt par diviſion : le roi aura cependant le droit de décider, excepté dans les affaires de juſtice, où il n'aura que deux voix, & la voix déciſive, au cas, qu'il y ait parité. Les ſénateurs, nommés par le roi, ne ſeront reſponſables, qu'à lui ſeul. Les autres charges ſeront également à ſa nomination ; privilége bien important dans un pays, où les grandes fortunes ſont rares ; où il y a peu de citoyens, qui

jouiſſent de l'indépendance. Le roi pourra rétablir dans la poſſeſſion de l'honneur & des biens, celui que les loix en auront dépouillé; il pourra faire grace aux criminels, condamnés à perdre la vie. Il y aura différens corps deſtinés à ſeconder le monarque dans l'adminiſtration intérieure. L'armée prêtera ſerment au prince & aux états. Ces repréſentans de la nation, ne pourront s'aſſembler, que lorſque le roi les convoquera, & leurs délibérations ne pourront durer que trois mois au plus. Le roi conſultera les Etats ſur la réforme des loix, & les Etats le conſulteront à leur tour, ſur cet objet important: le roi fera battre la monnoie courante; il aura beſoin du conſentement des Etats, pour en changer le pié. Ce conſentement lui ſera également néceſſaire pour les guerres offenſives; mais ſi le royaume eſt attaqué, il pourra de ſa propre autorité faire marcher les troupes; il pourra même lever des ſubſides, ſi le beſoin l'exige; ces ſubſides ceſſeront cependant avec la guerre, & les Etats ſeront convoqués pour prendre les meſures y relatives. Leur approbation ſera requiſe, dans tous les autres cas, où le roi demandera de nouvelles taxes. Les Etats nommeront les membres du comité ſecret, qui délibérera avec le roi ſur les objets, qu'on ne voudra pas rendre publics. Les

quatre ordres conſerveront les priviléges, dont ils jouiſſent ; mais aucun en particulier n'en obtiendra de nouveaux, ſans le conſentement de tous. Ces priviléges ont ſouvent été une ſource de déſunion & de débats : ceux de la nobleſſe ſont les plus étendus ; les autres ordres ont fait ſentir, dans plus d'une occaſion, qu'ils en étoient jaloux. Le roi ſera ſeul chargé de l'adminiſtration des provinces Allemandes ; il les gouvernera ſuivant les conventions de la paix de Weſtphalie. Les villes de Suède ſeront maintenues dans les droits, qu'elles ont acquis précédemment ; elles s'en déſiſteront cependant lorſque le bien commun l'exigera. La banque de Stockholm reſtera ſous la garantie des Etats ; article bien important pour la proſpérité du royaume ; le maintien du crédit national en dépend eſſentiellement. Déclaré héréditaire, ſous Guſtave I, le royaume le ſera à perpétuité. L'héritier du trône prendra ſéance au conſeil à l'âge de dix-huit ans ; à vingt un il ſera majeur.

Un contentement univerſel avoit ſanctionné cette forme de gouvernement ; tous les germes de diviſion ſembloient avoir été anéantis par la révolution de 1772. Mais ce calme ne dura pas long-temps ; on vit de nouveaux nuages obſcurcir l'horiſon de la Suède. L'harmonie entre le roi

& les repréſentans de la nation ſouffrit quelques atteintes à la fin de la Diète de 1778 ; pendant celle de 1786, il ſe forma une oppoſition décidée. Des quatre propoſitions du roi, il n'y en eut qu'une ſeule, qui paſſa. Il fut réſolu, qu'il faudroit la réunion de trois ordres, pour former la pluralité, excepté dans les cas où il s'agit des impoſitions, & des priviléges particuliers de chaque ordre. Les Etats convinrent de plus, que le mot de bien-être, employé dans le paragraphe de la forme de gouvernement, qui fixe les priviléges du citoyen, comprendroit auſſi les charges, & qu'on ne pourroit en être dépouillé, ſans une procédure juridique. L'arrêté des Etats ſur ces deux points, fut communiqué au roi, qui le déclara conforme à ſes principes.

Deux années s'étoient écoulées depuis la tenue de cette Diète, lorſque l'armée fut conduite en Finlande : elle devoit combattre les Ruſſes ; elle les combattit en effet, juſqu'à ce que pluſieurs officiers, prétendant, que la Suède n'avoit pas été attaquée, refuſèrent d'agir, & entrèrent en négociation avec la cour de Ruſſie. Le roi, ne pouvant plus compter ſur ſes troupes, quitta la Finlande & parcourut pluſieurs provinces du Nord & de l'Occident de la Suède. Il harangua les Dalécarliens, ſur la même place, où Guſtave I leur

leur parla, lorſqu'il eut recours à leur valeur, pour délivrer la patrie du joug étranger. Ces braves montagnards s'offrirent à fournir un corps franc, dont le roi pourroit diſpoſer. L'éloquence du monarque Suédois toucha tous les cœurs; par tout le peuple ſe déclara pour lui. Il ſe rendit à Gothembourg, & arriva dans cette ville, au moment, où les Danois alloient l'aſſiéger; ſa préſence ranima le courage des habitans, & le projet de l'ennemi échoua. Les troupes reſtées à Stockholm, eurent ordre de paſſer du côté de Gothembourg; la garde de la capitale, du château, & de la famille royale fut confiée aux bourgeois. Il parut contre les officiers de Finlande, pluſieurs écrits anonymes, qui les accuſoient de trahiſon; dans quelques-uns de ces écrits, on faiſoit au corps entier de la nobleſſe des imputations odieuſes. Deux puiſſances reſpectables, déſirant de maintenir l'équilibre dans le Nord, offrirent leur médiation, & s'intéreſſèrent à la cauſe du roi de Suède. Ce prince retourna dans la capitale le 19 décembre 1788; ſon entrée fut un triomphe; elle ſe fit aux acclamations d'une foule immenſe. Le lendemain, le roi ſe rendit à l'hôtel-de-ville, exprima ſa reconnoiſſance à la bourgeoiſie, dans les termes les plus gracieux, & l'aſſura de ſon affection royale.

Tel avoit été le cours des événemens; la Diète s'assembla bientôt après; ce fut le 26 janvier 1789. Le roi demanda, que les représentans de la nation nommassent un comité secret, avec lequel il put délibérer sur l'état des affaires. On nomma le comité, mais la noblesse voulut, qu'il reçut une instruction destinée à lui servir de guide, & à limiter ses pouvoirs. Le maréchal de la Diète déclara, que le roi regardoit cette prétention comme contraire à la forme de gouvernement.

Pendant la discussion de ce point, le maréchal éprouva de la part de quelques membres, une opposition très-vive; il s'en plaignit au roi, & refusa de reparoître à l'hôtel des nobles, jusqu'à ce qu'il eut obtenu satisfaction.

Le 17 février, les quatre ordres furent convoqués dans la salle des Etats. Le roi prononça un discours plein de force, & d'énergie; il exigea, que l'ordre de la noblesse fit une réparation éclatante au maréchal, en biffant des régistres les délibérations qui se rapportoient aux difficultés survenues entre la chambre & son président; qu'il se formât une députation, pour demander excuse au maréchal, & pour l'accompagner solemnellement à la salle de l'ordre, où se feroit en même-temps & en sa présence la radiation

exigée ; qu'à la tête de cette députation fussent le comte de Ferſen, le baron Charles de Geer, & les autres députés de la nobleſſe nommés dans la plainte du maréchal. La nobleſſe, ſoutenant, que cette plainte n'étoit pas fondée, refuſa de faire la démarche, que demandoit le roi.

Cet état violent ne pouvoit être de longue durée ; des députations du clergé, de la bourgeoiſie, & des payſans ſe rendirent au château, & prièrent le roi, de prendre les meſures, qu'il jugeroit convenables, pour rendre à la Diète ſon activité. Le 20 février, les députés de l'ordre équeſtre, qui s'étoient ſignalés le plus par leur réſiſtance, furent arrêtés & conduits en priſon.

Le lendemain de cet empriſonnement ſe tint, à la ſalle des Etats, une aſſemblée plénière compoſée des quatre ordres réunis. Le roi l'ouvrit par un diſcours, dans lequel il indiqua les raiſons, qu'il avoit eues de s'aſſurer de quelques perſonnes : enſuite fut reſtitué au maréchal le bâton, dont il s'étoit démis. Le prince Charles, duc de Sudermanie, prononça un diſcours remarquable ; il donna les plus grands éloges à l'armée ; il aſſura, que pendant tout le tems de ſon commandement, il n'avoit vu chez ce corps, qu'une obéiſſance exemplaire, & le plus grand zèle dans le ſervice : le prince finit en

exhortant les repréſentans de la nation à travailler avec ardeur au bien de l'Etat, & à ne pas ſuivre des vues contraires au but de leur convocation. Quand le duc de Sudermanie eut ceſſé de parler, le roi reprit la parole, & revint à ce qu'il avoit dit précédemment de l'eſprit de diſcorde & de parti, entretenu par des inſinuations étrangères : il attribua cet eſprit à une ſeule ſource, l'intérêt particulier, qui, diviſant les ordres, nourriſſoit la haine, l'envie, les intrigues & les cabales. A la ſuite de cette introduction, une loi conſtitutionnelle fut préſentée aux Etats, ſous la dénomination d'*Acte d'union & de ſûreté.* Voici cet acte dans ſon étendue.

Dans le deſſein d'éloigner en tout temps de nous & de notre chère patrie les commotions violentes, qui, par la faute des individus, remplis d'ambition & du deſir de dominer, par les trames ſecrètes ourdies de la part des étrangers, & enfin par la jalouſie & la diſcorde ſuſcitées entre les ordres du royaume, ont ſi ſouvent mis en danger l'état & ſon exiſtence, ainſi que la ſûreté publique, & qui ont produit des ſciſſions, non-ſeulement entre les ſujets, mais auſſi entre le monarque & la nation; dans le deſſein de fixer une fois pour toutes, des principes fondamentaux, qui puiſſent ſervir de bâſe aux

loix conſtitutionnelles, en écartant pour l'avenir toute obſcurité & addition partiale, il a plû à notre très-gracieux roi, pour lui & ſes ſucceſſeurs au trône de Suède, de convenir avec nous de l'acte ſuivant d'union & de ſûreté :

ART. I. Nous reconnoiſſons, que nous avons un roi héréditaire, qui a le pouvoir de gouverner le royaume, de le maintenir en ſûreté, & de le défendre, de commencer la guerre, de faire la paix & de conclure des alliances avec les puiſſances étrangères, de diſtribuer les graces, d'accorder la vie, de rendre l'honneur & les biens, de diſpoſer à ſon bon plaiſir de toutes les charges du royaume, qui doivent être remplies par des citoyens nés en Suède, & de maintenir les tribunaux & les loix; les autres affaires publiques ſeront adminiſtrées de la manière, que le roi trouvera la plus utile.

ART. II. Nous nous regardons comme des ſujets libres, obéiſſant aux loix, & jouiſſant de la ſureté ſous un roi, légitimement couronné, qui nous gouverne ſuivant les loix établies en Suède. Et en qualité de ſujets tous également libres, nous devons auſſi jouir, ſous la protection des loix, de privilèges égaux à tous égards: par conſéquent le tribunal ſuprême du roi, dans lequel ſe terminent toutes les affaires de juſtice

& de réviſion, & dans lequel le roi a deux voix, doit être compoſé de membres tant roturiers, que nobles, & à l'avenir le nombre des ſénateurs, qui auront ſéance dans ce tribunal, dépendra uniquement du bon plaiſir du roi, Sa Majeſté voulant auſſi, que tous & chacun, ſoient protégés contre toute injuſtice, & que perſonne ne ſouffre rien, à l'égard de ſon corps, de ſes membres, ni de ſes biens, avant d'avoir été jugé ſuivant les loix.

ART. III. Une nation également libre, doit avoir des privilèges égaux, & par conſéquent tous les ordres doivent être autoriſés à poſſéder des biens fonds dans leur patrie commune, de manière néanmoins, que la nobleſſe reſte dans ſon ancien droit, ſur le pié établi & uſité juſqu'à préſent, de poſſéder les terres nobles & franches, dites ſæterier, ro & rœrs hemman, & les Inſokne hemman en Scanie, en Hallande, & en Blekingen. Au reſte, on ne changera point la nature des propriétés foncières, ni leur diſtinction d'autres terres. Mais l'obligation de fournir des chevaux aux voyageurs, ſera la même pour tous les biens fonds, les ſæteriers, les ro & rœrs hemman, les Inſokne hemman & les Boſtellen exceptés. Le droit des payſans d'acheter les redevances des terres royales, & de convertir ces terres, en terres

taxées, ainſi que la poſſeſſion aſſurée de ces acquiſitions, a été fixé par une ordonnance particulière de la date de ce jour, auſſi ſure, que ſi elle eût été inſérée dans le préſent acte.

ART. IV. Les hautes dignités, les charges principales de l'état, & les places de la cour ſeront remplies excluſivement par des perſonnes de l'ordre équeſtre. La capacité, le mérite, l'expérience, les preuves, qu'on aura données de vertus civiles, ſeront les ſeuls & légitimes titres pour les avancemens à tous les autres emplois & poſtes inférieurs & ſupérieurs du royaume, ſans avoir égard à la naiſſance, ni à quelqu'ordre en particulier. Au cas néanmoins, que quelque roturier, revêtu d'une charge, fut élevé au rang de gentilhomme, il ne pourra pas, pour la ſureté des ordres roturiers, remplir plus longtemps la charge, qu'il auroit obtenue précédemment, & occupée à titre de roturier.

ART. V. La vraie liberté conſiſtant à donner librement pour le maintien du royaume, ce qui eſt jugé néceſſaire, la nation ſuédoiſe a le droit inconteſtable de délibérer ſur ce ſujet avec le roi, d'accorder, de refuſer & de convenir.

ART. VI. Les états du royaume ne prendront en conſidération pendant la Diète, que les ob-

jets, qui seront proposés par le roi, ainsi qu'il a été usité, avant l'année 1680.

ART. VII. Les privilèges de la noblesse & du clergé, de l'an 1723, ainsi, que les droits & privilèges bien acquis des villes, sont confirmés dans tous les points, qui ne sont pas contraires au présent acte de sureté.

ART. VIII. Tous les rois de Suède, à leur avénement au trône, signeront le présent acte d'union & de sureté; il ne sera jamais permis de faire ni proposition, ni tentative quelconque, pour apporter le moindre changement à sa teneur littérale, ni pour lui donner une explication, ou une interprétation différente: & au cas, que la maison royale vint à s'éteindre, le roi qui sera élu obtiendra tous les droits énoncés & s'obligera à leur observation, sans le moindre changement.

ART. IX. La forme de gouvernement du 21 Août 1772, sera permanente & invariable dans tous les points, qui n'ont pas été changés par le présent acte.

Cet acte ayant été lu, le roi demanda, si les Etats l'admettoient comme loi fondamentale; il y eut une pluralité décidée pour l'affirmative dans le clergé, dans la bourgeoisie & dans l'ordre des payfans; mais la pluralité de la noblesse répon-

dit négativement : la diſcuſſion de cette importante affaire fut remiſe aux Etats.

Les orateurs du clergé, de la bourgeoiſie & des payſans avoient déja ſigné l'acte au nom de leurs ordres ; la nobleſſe refuſoit toujours la ſignature, & faiſoit des repréſentations ; elle prétendoit que l'acte d'union & de ſureté étoit un changement abſolu dans la conſtitution, & qu'il falloit le conſentement des quatre ordres pour le faire paſſer. Mais le roi regardoit la queſtion comme décidée, trois ordres ayant été unanimes à reconnoître la nouvelle loi. Il étoit cependant néceſſaire de terminer cette conteſtation. Le maréchal fut mandé chez le roi, qui lui déclara, en préſence des orateurs des trois autres ordres, que puiſque la forme de gouvernement & les décrets de la Diète de 1786, portoient, que tout acte ſervant à expliquer la conſtitution, tel qu'étoit l'acte d'union & de ſureté, devoit acquérir force de loi à la pluralité de trois ordres contre un, le maréchal étoit pleinement autoriſé & même tenu par devoir, à ſigner l'acte, au nom de l'ordre équeſtre, dont il étoit le chef. Le maréchal ſigna. Enſuite le roi lui ordonna à lui & aux orateurs de ne plus permettre dès ce jour, qu'il fut rien propoſé de contraire au contenu de l'acte, qui déſormais ſeroit regardé

comme loi conſtitutionnelle. Dans la première aſſemblée de la nobleſſe, la démarche du maréchal fut déſavouée, & l'on proteſta contre ſa ſignature.

La Diète étoit terminée, & l'on ne voyoit pas dans ſes decrets la ſanction ſolemnelle de l'acte d'union & de ſureté : cette ſanction fut donnée par le roi, le 3 Avril 1789 ; l'acte imprimé à l'imprimerie royale, fut publié dans toutes les égliſes comme une loi fondamentale du royaume. Il finit par une concluſion, renfermant quelques points, qui méritent d'être remarqués. Les juges des tribunaux ſupérieurs & inférieurs, ainſi que tous les employés, qui n'ont pas le rang *d'homme de confiance* du roi, ou, qui n'ont point de part au gouvernement, ne pourront être dépouillés de leurs charges, qu'après une procédure légale. Les privilèges de la nobleſſe, du clergé, des villes & du plat pays ſont expreſſément confirmés (*).

* Les privilèges de la nobleſſe parurent le 10 Oct. 1723 ; en voici les principaux : le roi promet aux nobles les grandes charges ; il ſera libre à la nobleſſe de faire le commerce ; les terres nobles, qui ſeront confiſquées, ne demeureront pas à la couronne ; elles pourront être rachetées par quelqu'un de la famille, & à ſon défaut, par tout autre gentilhomme Suédois ; aucun roturier ne pourra acheter des terres nobles.

Par un autre arrêt du roi, le ſénat vient d'être ſupprimé, & le tribunal ſuprême, dont il eſt parlé dans l'acte d'union & de ſureté, remplace cet ancien corps. Le tribunal ſera partagé en pluſieurs diviſions.

Il faut faire connoitre maintenant l'organiſation de la Diète. Elle eſt compoſée du roi & des quatre ordres, la nobleſſe, le clergé, la bourgeoiſie & les payſans. La nobleſſe eſt partagée en trois claſſes, celle des comtes & des barons, celle des chevaliers, ou anciens gentilshommes

---

Les privilèges du clergé ſont également du 16 Oct. 1723 : le roi confirme au clergé les rentes & les donations qui lui ont été faites, & particulièrement le Véderlag ; c'eſt une certaine quantité de blé, aſſignée au clergé ſur les terres de la couronne & des particuliers, dans le tems, où il n'y avoit point d'hôtellerie, pour exercer l'hoſpitalité envers les voyageurs : on ne levera point de droits royaux ſur les revenus ou rentes du clergé ; les logemens des voyageurs, & la dîme des ſemences, ne ſeront ſujets à aucune inſpection de la part des gouverneurs, intendans, & autres employés du roi. Les privilèges des villes ou de la bourgeoiſie ſe rapportent principalement à l'exercice des métiers & du commerce ; ceux accordés aux plats pays, ou à l'ordre des payſans, ſont en grande partie contenus dans l'acte d'union & de ſureté.

non titrés, & celles des écuyers, Sven, comprenant tous les gentilshommes non titrés, qui ont obtenu leurs lettres d'ennoblissement depuis Charles XI. On compte en tout 1300 familles nobles; c'est beaucoup dans un royaume, qui n'a qu'à peu près trois millions d'habitans. L'ainé de chaque famille siège à la Diète, sous le nom de *caput familiæ*. Le réglement dressé par Gustave Adolphe & connu sous le titre de *réglement de l'hôtel de la noblesse*, sert de guide à cet ordre, pendant la tenue des Etats. Un maréchal nommé par le roi, préside aux délibérations: à son défaut c'est le plus ancien des comtes.

Les quatorze prélats du royaume, c'est-à-dire, l'archevêque d'Upsal & les treize évêques, ont droit par leurs places, d'assister à la Diète; de plus chaque archidiaconat députe un ou deux représentans, élus à la pluralité des voix. Tout bénéficier quelconque a droit de suffrage dans ces élections; mais on ne choisit ordinairement que des archidiacres ou des curés. Ces députés sont défrayés par leurs commettans. L'archevêque d'Upsal est orateur de l'ordre; à son défaut l'évêque de Linkœping porte la parole.

La bourgeoisie est représentée par les députés des villes. Stockholm en a dix; les villes du second ordre en ont deux ou trois; les autres

n'en envoyent qu'un : il arrive même, que deux petites villes ſe font repréſenter par le même individu, pour épargner la dépenſe, car les députés doivent être défrayés par leurs conſtituans. Pour avoir le droit d'élire, il faut être bourgeois, & âgé de vingt-un ans; pour pouvoir être élu, il faut avoir l'âge de vingt-quatre ans, & avoir été bourgeois pendant trois ans.

Les laboureurs, qui cultivent des terres qu'eux & leurs deſcendans poſſédent, auſſi long-temps qu'ils ne négligent point leurs engagemens avec la couronne, conſtituent, à la Diète, l'ordre des payſans. La Suède eſt le ſeul pays, où les repréſentans du corps des laboureurs forment une claſſe ſéparée & diſtincte aux aſſemblées nationales. Il peut ſe préſenter dans les délibérations relatives aux intérêts publics, bien des objets, qu'un payſan ne ſauroit connoître, ni apprécier; mais il s'en diſcute auſſi beaucoup, qui le regardent particulièrement, & pour le développement deſquels, ſes avis peuvent être de la plus grande utilité. Dans les diſcuſſions mêmes, qui ne paroiſſent pas de ſon reſſort, il pourra ſaiſir des points de vue lumineux, ſi le ſujet lui eſt préſenté dans ſon vrai jour, ſans aucun preſtige ſéducteur; le ſimple bon ſens & la logique naturelle, jugent ſouvent auſſi ſainement, que l'eſprit

cultivé par l'étude & le travail. Chaque bailliage nomme un député, & le défraye. L'ordre des payſans & celui des bourgeois ont un orateur; c'eſt le roi qui le nomme; c'eſt auſſi le roi qui donne aux payſans leur ſecretaire, qui eſt un employé civil; il a toujours beaucoup d'influence. L'armée peut ſe faire repréſenter aux Etats, lorſqu'elle y eſt appellée par les lettres de convocation: les colonels des régimens, & un certain nombre d'autres officiers de l'état major, ſont ſes députés. Il y a en Suède des poſſeſſeurs de terres, de mines, & de forges, qui n'appartiennent à aucun des quatre ordres du royaume; comme cette claſſe de citoyens n'exiſtoit pas, lorſque les Etats furent organiſés, elle n'a point de repréſentans.

L'ouverture & la cloture de la Diète préſentent un grand & beau ſpectacle. Le roi, dans tout l'appareil de la majeſté royale, ſe rend du château, à la cathédrale, où les états le ſuivent en proceſſion; le ſervice divin ſe fait comme de coutume, excepté que c'eſt toujours un évêque, qui prononce le ſermon. De la cathédrale le roi & les Etats paſſent dans une ſalle du château, deſtinée à réunir les repréſentans de la nation. L'aſſemblée ſe forme, & le monarque s'aſſied ſur ſon trône; il prononce un diſcours,

auquel répondent le maréchal & les orateurs : s'il y a des exposés à communiquer aux Etats, le chancelier de la cour en fait la lecture. Tout captive dans cette scène imposante ; mais on est sur-tout frappé du rôle, qu'y jouent les payſans ; qu'il est beau de voir le laboureur, dans son costume simple & rustique, prendre sa place à côté des autres citoyens, approcher du trône avec assurance, parler au prince sans embarras, sans crainte ! Infortunés payſans Russes & Polonois, que vous êtes loin de cette noble existence ! Vous arrosez la terre de vos sueurs ; vous tracez un pénible sillon ; & jamais la douce idée d'aucun de ces privilèges, d'aucun de ces avantages, qui honorent, & relèvent l'humanité, n'adoucit vos peines, ne porte dans vos chaumières l'allégresse & la consolation ! vous n'avez ni propriété, ni patrie ; un cruel despote vous immole à ses caprices, & vous n'osez articuler la plainte, qu'un cœur ulcéré envoie sur vos lèvres !.... Pardonnez lecteurs ce mouvement involontaire d'une ame, qui chérit, qui respecte tous les mortels, de quelque rang qu'ils soient ; d'une ame, qui souffre en voyant l'homme sous le joug du malheur, qui s'indigne, qui se révolte, en le voyant avili & dégradé.

Les Etats assemblés, établissent, par des élec-

teurs, choiſis à la pluralité des voix différens comités, chargés de la diſcuſſion préliminaire des objets, qui doivent être traités : ces comités remettent à leurs conſtituans le réſultat de leur travail ; il ſert de guide aux quatre ordres dans leurs arrêtés. Les voix ſe calculent ſur le nombre des ordres, & non ſur celui des députés en maſſe.

La nobleſſe tient ſes ſéances dans ſon hôtel ; le clergé dans la ſacriſtie de la cathédrale ; la bourgeoiſie dans une ſalle de l'hôtel de ville, & l'ordre des payſans dans une autre ſalle du même hôtel.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Adminiſtration intérieure.

DANS tous les états d'une certaine étendue, l'adminiſtration intérieure eſt une machine compliquée, dont les reſſorts ſont difficiles à connoître; on ne ſe repent pas de les avoir étudiés; il eſt bien intéreſſant de ſavoir, par quels moyens ſe maintiennent le repos, la ſûreté, la proſpérité des citoyens.

Tout le royaume de Suède eſt partagé en 28 gouvernemens:

I, Gouvernement d'Upſal; il comprend la plus grande partie de la province d'Uplande; le gouverneur réſide à Upſal.

II, Gouvernement de Stockholm; il comprend une partie de l'Uplande & de la Sudermanie; le gouverneur réſide à Stockholm.

III, Gouvernement de Skaraborg; il comprend la partie orientale de la Veſtrogothie; le gouverneur réſide à Marieholm, près de la ville de Marieſtad.

IV, Gouvernement d'Obo & de Biœrneborg; il comprend la Finlande proprement dite, & l'île d'Oland; le gouverneur réſide à Obo.

V, Gouvernement de Cronoberg ; il comprend la partie occidentale & méridionale de la Smolande ; le gouverneur réſide à Cronoberg, près de la ville de Vexjœ.

VI, Gouvernement de Jœnkœping ; il comprend la partie ſeptentrionale de la Smolande ; le gouverneur réſide à Jœnkœping.

VII, Gouvernement de Veſtmanie ; il comprend toute la province de Veſtmanie, à quelques diſtricts près, & une partie de l'Uplande ; le gouverneur réſide à Veſteros.

VIII, Gouvernement de Kymenegord ; il comprend la province de ce nom : le gouverneur réſide à Heinola.

IX, Gouvernement de Savolax ; il comprend la province de ce nom ; le gouverneur réſide à Cuopio.

X, Gouvernement d'Oſtrogothie ; il comprend la province de ce nom ; le gouverneur réſide à Linkœping.

XI, Gouvernement de Sudermanie ; il comprend la partie occidentale de cette province ; le gouverneur réſide à Nykœping.

XII, Gouvernement de Nylande & de Tavaſtehus ; il comprend les deux provinces de ce nom ; le gouverneur réſide à Tavaſtehus.

XIII, Gouvernement d'Elfsborg ; il comprend

la partie méridionale de la Veſtrogothie, & la Dalie ; le gouverneur réſide à Vennersborg.

XIV, Gouvernement de Calmar ; il comprend la partie orientale de la Smolande, & l'île d'Œland.

XV, Gouvernement de Kopparberg ; il comprend la Dalécarlie ; le gouverneur réſide à Fahlun.

XVI, Gouvernement d'Œrebro ; il comprend toute la Néricie, & quelques diſtricts de la Veſtmanie & de la Vermlande ; le gouverneur réſide à Œrebro.

XVII, Gouvernement de Carlſtad ; il comprend la Vermlande à l'exception des diſtricts renfermés dans le gouvernement d'Œrebro ; le gouverneur réſide à Carlſtad.

XVIII, Gouvernement de Gefleborg ; il comprend la Geſtrikelande, & la Herjedalie ; le gouverneur réſide à Gefle.

XIX, Gouvernement de la Norlande occidentale ; il comprend la Medelpadie, l'Ongermanie, & la Hiemtlande ; le gouverneur réſide à Hernœſand.

XX, Gouvernement de Veſtrobotnie ; il comprend la province de ce nom & toute la Laponie ſuédoiſe, à l'exception du diſtrict de Kuſamo, qui relève du gouvernement d'Uleoborg ; le

gouverneur réſide à Gran, près de la ville d'Umeo.

XXI, Gouvernement de Vaſa; il comprend la partie méridionale de l'Oſtrobotnie; le gouverneur réſide à Vaſa.

XXII, Gouvernement d'Uleoborg; il comprend la partie ſeptentrionale de l'Oſtrobotnie, & le duché de Kuſamo en Laponie; le gouverneur réſide à Uleoborg.

XXIII, Gouvernement de Gotland; il comprend l'île de ce nom; le gouverneur réſide à Visby.

XXIV, Gouvernement de Malmœhus; il comprend la partie occidentale & méridionale de la Scanie; le gouverneur réſide à Malmœ.

XXV, Gouvernement de Blekingen; il comprend toute la province de ce nom; le gouverneur réſide à Carlſcrona.

XXVI, Gouvernement de Chriſtianſtad; il comprend la partie orientale & ſeptentrionale de la Scanie; le gouverneur réſide à Chriſtianſtad.

XXVII, Gouvernement de Hallande; il comprend toute la province de ce nom; le gouverneur réſide à Halmſtad.

XXVIII, Gouvernement de Gothembourg & de Bohus; il comprend quelques diſtricts de

la partie occidentale de la Veſtrogothie, & la province de Bohus ; le gouverneur réſide à Gothembourg.

De ces divers gouvernemens, ceux de Malmœhus, de Chriſtianſtad, de Blekingen, & d'Oſtrogothie ſont les plus peuplés ; ceux de Gefleborg, de la Norlande occidentale, & d'Uleoborg, les plus vaſtes ; ceux de Veſtmanie, de Kopparberg, de Carlſtad & d'Œrebro, les plus riches en mines & en forges. Les gouverneurs, dont 14 ſont pris de l'état militaire, veillent à l'économie intérieure du pays, au maintien de l'ordre & de la tranquillité publique, à l'exécution des ordonnances, & à la perception des rentes de la couronne. Ils ſont aſſiſtés d'un ſecrétaire, d'un tréſorier, & de pluſieurs autres employés ſubalternes. Chaque gouvernement a ſa chancellerie, que le ſecrétaire dirige.

Relativement à l'adminiſtration de la juſtice, le royaume eſt réparti entre 4 cours royales :

1, Celle de Stockholm, fondée en 1614, dont reſſortiſſent la Suède proprement dite, la Norlande, & l'île de Gotland ; elle eſt compoſée d'un préſident, d'un vice-préſident, de 11 conſeillers & de 10 aſſeſſeurs ; 35 cours municipales, 7 ſénéchauſſées & 31 juriſdictions territoriales en dépendent.

II, Celle d'Obo, fondée en 1623, dont reſſortiſſent les gouvernemens d'Obo, de Tavaſtehus & de Kymenegord; elle eſt compoſée d'un préſident, d'un vice-préſident, de 7 conſeillers, & de 3 aſſeſſeurs; 10 cours municipales, 3 ſénéchauſſées, & 10 juriſdictions territoriales en dépendent.

III, Celle de Jœnkœping, fondée en 1634, dont reſſortit la Gothie; elle eſt compoſée d'un préſident, d'un vice-préſident, de 8 conſeillers & de 8 aſſeſſeurs; 45 cours municipales, 9 ſénéchauſſées & 58 juriſdictions territoriales en dépendent.

IV, Celle de Vaſa, fondée en 1775, dont reſſortiſſent les gouvernemens de Cuopio, d'Uleoborg & de Vaſa: elle eſt compoſée d'un préſident, d'un vice-préſident, de 2 conſeillers & de 4 aſſeſſeurs; 8 cours municipales, 2 ſénéchauſſées & 7 juriſdictions territoriales en dépendent.

Un archevêché & 13 évêchés forment la répartition eccléſiaſtique.

L'archevêché d'Upſal eſt le ſeul Luthérien, qui exiſte; il comprend l'Uplande, la Veſtmanie, la Geſtrikelande & la Helſinglande; 242 paroiſſes; 25 archidiaconats, 166 cures en relèvent.

Les évêchés, ſuivant le rang qu'on leur donne, ſont:

I, L'évêché de Linkœping; il comprend l'Oſtrogothie, & une partie de la Smolande; 218 paroiſſes, 22 archidiaconats, & 148 cures en relèvent.

II, L'évêché de Skara; il comprend une partie de la Veſtrogothie & de la Smolande; 172 paroiſſes, 9 archidiaconats, & 114 en relèvent.

III, L'évêché de Strengnæs; il comprend la Néricie & la Sudermanie; 158 paroiſſes, 15 archidiaconats, & 112 cures en relèvent.

IV, L'évêché de Veſteros; il comprend la plus grande partie de la Veſtmanie & toute la Dalécarlie; 101 paroiſſes, 14 archidiaconats, & 84 cures en relèvent.

V, L'évêché de Vexjœ; il comprend la plus grande partie de la Smolande; 184 paroiſſes, 12 archidiaconats, & 88 cures en relèvent.

VI, L'évêché d'Obo; il comprend la partie de la Finlande, qui forme les gouvernemens d'Obo, de Vaſa, d'Uleoborg, & une partie de ceux de Nylande & de Tavaſtehus; il comprend auſſi le diſtrict de Kémi, en Laponie; 130 paroiſſes, 18 archidiaconats, 118 cures en relèvent.

VII, L'évêché de Lund; il comprend les provinces de Scanie & de Blekingen; 430 paroiſſes, 24 archidiaconats, & 223 cures en relèvent.

VIII, L'évêché de Borgo ; il comprend les diſtricts de la Finlande, qui forment les gouvernemens de Savolax, & de Kymenégord, & une partie des gouvernemens de Tavaſtehus & de Nylande ; 60 paroiſſes, 6 archidiaconats, & 53 cures en relèvent.

IX, L'évêché de Gothembourg ; il comprend une partie de la Veſtrogothie, & les provinces de Bohus & de Hallande ; 253 paroiſſes, 9 archidiaconats, & 102 cures en relèvent.

X, L'évêché de Calmar ; il comprend cette partie de la Smolande, qui forme le gouvernement de Calmar, à quelques diſtricts près, qui appartiennent à l'évêché de Linkœping ; 58 paroiſſes, 8 archidiaconats, & 42 cures en relèvent.

XI, L'évêché de Carlſtad ; il comprend la Vermlande, la Dalie, & la Néricie ; 110 paroiſſes, 9 archidiaconats & 39 cures en relèvent.

XII, L'évêché de Hernœſand ; il comprend la plus grande partie de la Norlande & la Laponie Suédoiſe, à l'exception du diſtrict de Kémi ; 128 paroiſſes, 7 archidiaconats & 55 cures en relèvent.

XIII, L'évêché de Gotland ; il comprend l'île de ce nom ; 94 paroiſſes, 3 archidiaconats, & 44 cures en relèvent ; l'évêque réſide à Visby : les

autres évêques réſident dans les villes, dont les évêchés portent les noms.

Les corps, qui préſident, au nom du roi, à la direction des affaires publiques, ſont nommés collèges; les voici ſuivant leur rang:

I, Collège de la guerre; il fut fondé l'année 1630: il a l'intendance de l'armée de terre, de l'artillerie, des fortifications, des ſalpètrières, des munitions & des hôpitaux de l'armée. Ce collège eſt en même tems un tribunal militaire depuis la ſuppreſſion du conſeil général de guerre. Il eſt réparti en cinq départemens; celui du grand maitre de l'artillerie, & celui du quartier-maitre-général, le commiſſariat de la guerre, le bureau des affaires civiles & celui des affaires économiques de l'armée. Il eſt compoſé d'un préſident, du grand-maître de l'artillerie, du directeur des fortifications, du chef de la flotte de l'armée, d'un colonel, de deux conſeillers & de deux commiſſaires.

II, Collège de l'amirauté; il fut fondé en 1634; il a l'intendance des forces maritimes & de tout ce qui s'y rapporte; c'eſt de lui que relèvent les pilotes cotiers; il eſt compoſé d'un préſident, de deux vice-amiraux, de deux colonels, & de trois conſeillers.

III, Collège de la chancellerie; il fut fondé

en 1634; c'eſt dans ce collège, que ſe dreſſent toutes les ordonnances & réſolutions, qui concernent le royaume en général, les villes, les corps, & les particuliers : la direction des poſtes, des archives, de la bibliothèque du roi & des imprimeries, lui eſt également confiée; il eſt compoſé d'un préſident, du conſeiller de chancellerie du royaume, du chancelier de la cour, du chancelier de juſtice, des quatre ſecrétaires d'état, du directeur des poſtes, de trois conſeillers; &c.

IV, Collège de la chambre : il fut fondé en 1634; il eſt chargé de veiller à la rentrée des deniers publics, & à l'amélioration de la culture : c'eſt de lui que les employés, qui perçoivent les revenus publics, doivent recevoir leurs inſtructions. Le bureau d'arpentage fait partie de ce collège, qui a un préſident, un vice-préſident, & 7 conſeillers.

V, Comptoir d'état : il fut fondé en 1680; il eſt chargé de la répartition des revenus publics; c'eſt à lui, que ceux qui adminiſtrent ces revenus, doivent adreſſer leurs propoſitions & leurs projets; il eſt compoſé d'un préſident, d'un vice préſident, & de 2 commiſſaires d'état.

VI, Collège des mines; il a l'intendance de l'exploitation, de l'économie, & de la juſtice

des mines : il fut établi sur le pié actuel en 1649 ; il est composé d'un préſident, d'un vice-préſident, de 7 conſeillers, & de 3 aſſeſſeurs.

VII, Collège du commerce ; il fut fondé en 1637 ; il eſt chargé de l'intendance du commerce, des manufactures & des douanes : le bureau du contrôle relève de ce collège, qui eſt compoſé d'un préſident, d'un vice-préſident, de 8 conſeillers, & de 8 aſſeſſeurs.

VIII, Collège de la reviſion de la chambre ; il fut fondé, en 1689 ; il doit avoir ſoin, que tous les procès pendans au collège de la chambre, ſoient terminés, & que les ſentences ſoient exécutées ; pareillement, que les comptes de la couronne ſoient revus ſans retard, juſtifiés & arrêtés : il eſt compoſé d'un préſident, d'un vice-préſident, de 8 conſeillers & de 8 aſſeſſeurs.

IX, Collège de médecine ; il fut fondé en 1688 ; il eſt chargé de la police de la médecine dans tout le royaume, & compoſé d'un préſident, d'un vice-préſident, & de 12 aſſeſſeurs. C'eſt le premier médecin du roi, qui a la préſidence.

Tous ces collèges ſiégent à Stockholm. Il y a dans cette capitale, pluſieurs corps moins conſidérables, mais également utiles à l'adminiſtration publique : les principaux ſont : la commiſſion pour la traduction de la Bible, la commiſſion

des loix, la direction générale des douanes, la direction du fonds d'amortiſſement; la commiſſion d'éducation, la direction de la caiſſe des veuves & des pupilles.

Les provinces allemandes ont un tribunal ſiégeant à Viſmar, un gouverneur réſidant à Stralſund, & un ſurintendant eccléſiaſtique réſidant à Greifsvald.

Toutes les affaires ſont décidées en dernier reſſort au conſeil du roi, compoſé ci-devant des ſénateurs, & actuellement des membres du tribunal ſuprême; les préſidens & les ſecrétaires d'état y aſſiſtent en qualité de rapporteurs. Le roi n'a comme auparavant, que deux voix dans les affaires de juſtice, & la voix déciſive en cas de parité.

CHAPITRE XVII.

Religion.

Les ténèbres de l'ignorance régnoient par-tout: la ſuperſtition accabloit l'eſprit de l'homme du joug de mille erreurs; de vaines pratiques étoient devenues l'eſſentiel de la religion; on faiſoit tout pour Dieu, excepté ce qu'il demande. Ce fut à cette époque humiliante pour l'humanité, que les Suédois adoptèrent le chriſtianiſme; Olaus, ſurnommé l'enfant, l'établit au commencement du XIe ſiècle. Guſtave I monta ſur le trône de Suède, lorſque Luther prèchoit la réformation en Allemagne; ce prince conçut le projet de la faire recevoir dans ſes états: il parvint à ſon but; ſes ſujets cédèrent à l'influence de ſon eſprit ſupérieur; ils paſſèrent aux opinions du réformateur allemand preſque ſans s'en appercevoir. Après la mort de Guſtave, il s'éleva des troubles; Éric XIV manifeſta du penchant pour la doctrine de Calvin, & favoriſa ceux, qui la prèchoient en Suède: Jean III voulut rétablir le pouvoir de la cour de Rome. Mais en 1593, il fut réſolu, au ſynode d'Upſal, que le luthéraniſme ſeroit à jamais la religion des Suédois.

Les eſprits étoient aſſez éclairés, au tems de

la réformation, pour ſentir les abus, qui s'étoient introduits dans l'égliſe: mais ils ne l'étoient pas encore aſſez, pour revêtir ce caractère doux & pacifique, que des mœurs barbares, & des préjugés honteux avoient banni du chriſtianiſme. Sans doute, dans la fermentation générale, qui régnoit à cette époque, il falloit fixer la croyance, & n'admettre, qu'un culte dominant; mais cette précaution n'excluoit pas dès-lors la charité & la douceur; on auroit pu ſuivre le vrai caractère de l'évangile, ſans aucune reſtriction, auſſi-tôt que l'ouvrage eût été cimenté, & la ſageſſe des ſouverains, de concert avec celle des eccléſiaſtiques, auroit pu dès ce moment faire naître l'union religieuſe, dont le ſpectacle ſatisfait & conſole maintenant l'ame du philoſophe. Mais il eſt connu par l'hiſtoire, que les chrétiens des différentes communions, loin de s'accorder réciproquement la même exiſtence, dans les contrées où ils ont été réunis, ſe ſont refuſés les uns aux autres ces grands priviléges, que l'humanité ſollicite pour tout homme en tout pays.

Les Suédois ont eu long-tems de l'éloignement, pour tous ceux qui n'étoient pas de la confeſſion d'Augsbourg. Pendant tout le ſiècle paſſé & une partie de celui-ci, il n'y a eu que la ville de Gothembourg, où la tolérance reli-

gieuſe ait été établie; dans le reſte du royaume, on ne toleroit ni catholiques, ni reformés; on ne les perſécutoit pas, mais on les inquiétoit ſourdement. Les docteurs, qui manifeſtoient les principes d'une ſage modération, étoient ſûrs d'exciter le courroux de leurs confrères; deux théologiens, Terſérus & Mathiæ, furent cenſurés, & dépoſés, pour avoir témoigné dans leurs ouvrages, le beau deſir de voir les différentes communions chrétiennes réunies & fondues en une ſeule.

Lorſque Louis XIV eut révoqué l'édit de Nantes, les victimes de cet arrêt ſe trouvant ſans patrie, cherchèrent par tout des aſiles : le ſol le plus ingrat ne pouvoit les effrayer; ils avoient leurs larmes pour l'arroſer & le rendre fertile : dans leur détreſſe, ils portèrent auſſi leurs regards vers la Suède; ils ne croyoient pas que leur qualité de reformés, pût leur nuire dans un pays proteſtant. Charles XII régnoit alors, & travailloit à l'exécution de ſes projets contre la nobleſſe : connoiſſant l'influence du clergé, il le conſultoit toujours ſoigneuſement. La demande des reformés François fut auſſi ſoumiſe aux délibérations des eccléſiaſtiques. Quelle heureuſe occaſion pour eux de manifeſter cet eſprit de bienveillance & de charité, dont les

miniſtres des autels doivent l'exemple à la terre! on pouvoit offrir un port à des infortunés, battus de la tempête; on pouvoit procurer à la patrie des bras utiles & laborieux; devoit-on balancer? Mais le clergé conſulté par Charles XI, ne penſa pas de même; peut-être appréhendoit-il l'influence d'une religion, qui ne reſpire que le déſintéreſſement & la ſimplicité; peut-être étoit-il réellement perſuadé, que des hommes, qui nioient la préſence réelle, & le libre arbitre, qui envoyoient en paradis des enfans morts ſans baptême, qui banniſſoient les images de leurs temples, ne pouvoient être admis, ſans ſcandale, dans un pays luthérien. Quoiqu'il en ſoit, les François reformés, qui demandoient à ſe réfugier en Suède, furent refuſés, & ce royaume perdit la meilleure occaſion de faire fleurir l'induſtrie dans ſon ſein.

Charles XI crut trouver un moyen de concilier deux intérêts différens, en établiſſant à Stockholm une égliſe françoiſe luthérienne, pour ceux, qui voudroient paſſer au luthéraniſme, en ſe réfugiant en Suède; cette égliſe ſubſiſte encore; mais le troupeau gallico-luthérien n'a jamais été nombreux.

Sous Charles XII la tolérance ne fit point de progrès; ces vertus paiſibles, que nourriſſent les ames

âmes tendres & douces, étoient inconnues à ce farouche guerrier. Un théologien de Greifsvald l'engagea à rendre l'édit suivant :

" Si quelqu'un des sujets du roi de Suède change de religion, il sera banni du royaume, & perdra tout droit d'hérédité, lui & ses descendans.

Si quelqu'un introduit dans le royaume, des personnes, qui enseignent une religion différente de celle du pays, il sera condamné à l'amende & au bannissement.

Les ministres étrangers n'auront le libre exercice de religion, que pour eux, & leur famille.

Les étrangers d'une religion différente n'auront point d'exercice public, leurs enfans seront baptisés par les ministres luthériens, & élevés dans la religion luthérienne, faute dequoi, ils ne jouiront d'aucun privilège civil ".

On ne pouvoit cependant guère empêcher les ministres des puissances étrangères de recueillir dans leurs chapelles, ceux de leur religion, qui s'établissoient en Suède. De cette manière, il s'étoit formé au commencement du siècle, deux communautés assez considérables ; l'une hollandoise sous la protection du ministre de Hollande, l'autre anglico-françoise, sous la protection du ministre d'Angleterre. La Hollandoise subsiste encore de la même manière ; l'autre saisit l'occasion

du rappel de l'envoyé d'Angleterre, en 1741, pour demander au gouvernement le libre exercice de ſa religion. Elle étoit nombreuſe & floriſſante ; les manufactures & le commerce lui devoient beaucoup ; elle obtint ſa demande, & bâtit, quelque tems après, un temple dans la capitale. Comme à cette époque le nombre des François l'emportoit ſur celui des Anglois, il fut réſolu, que le ſervice divin ſe feroit dans la langue des premiers.

L'établiſſement de cette égliſe, fut celui de la tolérance en Suède : les lumières s'étendirent dans ce pays ; les Suédois, qui déſiroient de voir les arts utiles proſpérer parmi eux, comprirent, combien il leur importoit de bien accueillir des citoyens induſtrieux. On vit M. le Febure, riche négociant, originaire de la Saintonge, ſiéger à l'aſſemblée nationale, & obtenir des titres de nobleſſe ; M. de Bouſquet, gentilhomme Languedocien, qui avoit fui devant la perſécution, parvint au grade de général : un ſénateur, lui apprenant la nouvelle de ſa nomination, ajouta, qu'elle avoit rencontré des difficultés, & qu'il avoit été ſur le point de manquer cet avancement, à cauſe de ſa religion ; comment, répartit M. de Bouſquet, n'avoit-on

pas accordé la veille le même grade à un homme, qui n'a point de religion du tout?

Il ſe trouvoit, vers l'année 1753, une colonie de François réformés, dans l'île de Seelande, en Dannemarc : mécontente de ſon ſort, elle cherchoit à ſe placer ailleurs, ſon chef, qui étoit un nommé de la Porte, inſtruit du goût, qu'on avoit en Suède pour les manufactures, propoſa d'en établir, & le gouvernement accepta ſa propoſition. La colonie, forte de trente-cinq perſonnes, ſe tranſporta dans la ville de Vadſtena, en Oſtrogothie : on lui accorda un miniſtre & un temple. Elle travailla pendant quelques années, & forma des ouvriers Suédois; enſuite, ne trouvant plus ſa poſition à ſon gré, elle ſe diſperſa.

On toléroit auſſi, dans le même temps, une ſecte de piétiſtes, gens biſarres, qui étoient reſtés long-temps inconnus, & qui tout-d'un-coup firent parler d'eux. Indignés des déſordres, dont ils voyoient la terre inondée, ils réſolurent de chercher, dans la mer du Nord, quelqu'île déſerte, où ils fuſſent à l'abri de toute communication avec le reſte des mortels. Malheureuſement il n'y avoit perſonne parmi eux, qui ſût gouverner un vaiſſeau; à peine furent-ils en mer, qu'ils s'apperçurent du danger, où ils

s'expoſoient : ils trouvèrent alors, qu'il valoit mieux reſter parmi les profanes humains, que de périr dans la mer du Nord. Il leur falloit cependant une île, & ils s'établirent dans celle de Vermdœ, à quelques milles de Stockholm. Leurs mœurs ſont exemplaires; ils vivent dans la plus grande tranquillité; par-tout, dans leur habitation, règnent la propreté, l'ordre & la paix.

Le fameux Svedenborg, d'abord minéralogiſte, étant devenu théoſophe, gagna des diſciples. Le clergé Suédois en fut allarmé; quelques prélats jugèrent, qu'il étoit de leur devoir d'examiner le nouveau ſyſtème. Il réſulta de cet examen, que les ouvrages de Svedenborg, étant contraires à la foi orthodoxe, ne devoient pas être répandus dans le public; ils l'ont cependant toujours été & le ſont encore. Les partiſans du docteur illuminé augmentent de plus en plus; ils ont même des aſſemblées, & commencent à faire ſchiſme, comme les autres ſectes.

Les Juifs, cette nation errante ſur la face de la terre, toujours maltraitée & toujours ſubſiſtante, n'avoit pas encore été admiſe en Suède; elle le fut en 1776, & obtint la permiſſion d'avoir des ſynagogues à Stockholm, à Gothem-

bourg, à Carlscrona, & à Norkœping. Le philoſophe applaudit; le marchand s'affligea.

Cette tolérance, qui s'étoit établie inſenſiblement ſous les auſpices de la philoſophie & de la politique, obtint une ſanction ſolemnelle à la Diète de 1778 : elle fut confirmée par cet arrêté des Etats :

» Comme le libre exercice de religion, accordé à ceux, qui s'établiſſent dans le royaume, s'accorde avec cette tolérance, qui honore l'humanité, & qui eſt actuellement introduite preſque dans tous les Etats bien adminiſtrés, nous avons trouvé, que cette tolérance pouvant être utile à la Suède à pluſieurs égards, il falloit l'admettre parmi nous, avec les réſerves, que la prudence, & les loix fondamentales du royaume preſcrivent également. Ayant pris cet objet en délibération, nous avons arrêté, que le libre exercice de religion, aura lieu en Suède ſous les conditions ſuivantes:

I, Que ceux d'une religion étrangère, qui veulent s'établir en Suède, ne ſeront pas admis aux charges du royaume.

II, Qu'ils n'ouvriront point d'écoles publiques pour étendre leur doctrine.

III, Qu'ils n'enverront des miſſionnaires, ni dans le royaume, ni hors du royaume.

IV, Qu'il ne ſera permis de fonder des couvens de quelque religion, ou ſecte, que ce ſoit.

V, Que les Juifs n'auront de Synagogue, qu'à Stockholm, & dans quelques autres villes conſidérables du pays, où ils puiſſent être ſurveillés.

VI, Qu'on ne fera aucune ſorte de proceſſion publique, de peur de ſcandaliſer les foibles.

VII, Qu'il ſera procédé, ſelon les loix du pays, contre ceux des Suédois, qui abandonneront leur religion. (1)

VIII, Qu'aucun étranger d'une autre religion ne ſera membre de la Diète.

Cette déciſion ayant été communiquée au roi, ſa majeſté nous a déclaré, dans ſa réponſe, qu'elle a vu avec ſatisfaction, le ſoin que nous avons pris des progrès du bien-être public en nous occupant des moyens de favoriſer la population, & l'induſtrie. Sa majeſté a bien voulu penſer comme nous, & regarder notre réſolution, comme honorable à l'humanité, & à une nation éclairée & libre; elle l'a donc approuvée, telle que nous l'avons

(1) Le banniſſement & la privation de tous les priviléges civils, ſont la punition preſcrite par la loi, en cas pareil.

prise, & avec les réserves nécessaires. Sa majesté a donné cette approbation d'autant plus aisément, qu'elle est convaincue de la solidité des principes de notre religion, & de leur empire sur le cœur de tous les Suédois. Il a plu à sa majesté d'ajouter un point à notre résolution, c'est que la liberté de presse ne s'étendra point aux livres, destinés à défendre les principes des autres religions, ou à combattre ceux de la nôtre ".

En 1781 les catholiques obtinrent une permission expresse de professer publiquement leur religion, avec les restrictions prescrites par l'arrêté des Etats; c'est en conséquence de cette permission, que le pape a envoyé en Suède un vicaire apostolique. Il s'est aussi élevé à Stockholm un temple Hernhute; les idées de Zinzendorf, ont germé dans plusieurs têtes suédoises, & les prosélites ne manquent pas; mais les Hernhutes sont tranquilles, laborieux, charitables; c'est là l'essence de la religion; il faut laisser le reste à la décision du Juge suprême.

Il y a six ans, qu'il s'éleva dans la capitale, une secte, dont le chef étoit un artisan. Cet autre Jean de Leyde avoit fait nombre de prosélytes. Sa doctrine, amas confus de tout ce que les sectes antérieures de la même nature ont prêché de plus absurde, étoit annoncée avec

zèle devant des assemblées nombreuses. On crut devoir prévenir les inconvéniens, qui pouvoient résulter de ces congrégations, toujours nocturnes & souvent tumultueuses ; on les défendit, & l'on punit même quelques réfractaires. De la cendre des martyrs sortent de nouveaux croyans : les sectaires s'accrurent après les défenses, & les punitions. Enfin, on s'avisa de faire une comédie, intitulée *la nouvelle secte*, & d'y tourner en ridicule le chef & ses adhérens. La pièce répandue dans le public par les colporteurs, fut jouée sur le théâtre de la comédie nationale à plusieurs repriſes. Cette idée eut tout le succès desiré ; le ridicule des momeries, & des grimaces de la secte parut dans tout son jour, & les zélateurs ne trouvèrent plus de disciples.

Dans cette partie de la Finlande, qui est frontière de la Russie, il y a quelques districts, du rit grec. Le gouvernement envoye des missionnaires en Laponie, & fonde des écoles dans cette région sauvage, dont les habitans sont encore en grande partie idolâtres.

Pour réussir d'autant mieux dans son projet d'introduire la réformation en Suède, Gustave I conserva l'hiérarchie ; mais en diminuant le

pouvoir & les revenus des prélats. L'archevêque, les évêques, les archidiacres, les curés & les chapelains, compoſent le clergé Suédois. La nobleſſe avoit renoncé à la carrière eccléſiaſtique, depuis l'établiſſement de la réformation; elle vient d'y rentrer, & paroît ne plus vouloir négliger cette reſſource importante.

CHAPITRE VIII.

Loix civiles & criminelles.

ON applaudit avec tranſport au zèle de ces hommes reſpectables, qui s'occupent de la réforme des loix. Qu'ils y perſiſtent ! qu'ils luttent contre les obſtacles ! ſans doute, les préjugés de l'ignorance, les vues criminelles de l'intérêt, les menées de la jalouſie, l'indifférence déſolante des ames inſenſibles & dures s'oppoſeront au ſuccès de leurs efforts : mais leur voix éloquente triomphera tôt ou tard ; ils diſſiperont les preſtiges ; ils arracheront le maſque à leurs coupables adverſaires ; leur nom ſera révéré, & les bénédictions des peuples ſeront le prix de leur perſévérance. Réduire la chicane au ſilence, mettre le foible & l'innocent à l'abri des atteintes odieuſes de la fraude & de la calomnie, ſauver les pauvres & les petits des influences funeſtes du crédit ambitieux des riches & des grands, en un mot, faire de la loi une ſauve-garde ſûre, éclairée & déſintéreſſée de l'honneur, de la fortune, de la vie des hommes, c'eſt une gloire, que de bons citoyens ne ſauroient acheter trop cher. En s'occupant

de ces objets ſacrés, l'ame s'émeut & s'échauffe; on porte envie aux mortels privilégiés, qui peuvent agir dans cette ſphère & la remplir des beaux effets de leur zèle.

Les loix civiles & criminelles de la Suède ſont plus conformes aux grands principes de la raiſon, de la juſtice, de l'humanité, que celles de pluſieurs autres pays.

Le droit romain eſt enſeigné dans les univerſités; mais ſeulement comme un objet d'érudition, dont la connoiſſance peut quelquefois être utile au juriſconſulte : d'ailleurs les décrets obſcurs & ſouvent inintelligibles de Juſtinien & de Théodoſe, n'ont aucune influence ſur le ſort du Suédois; ce ſont des loix indigènes, qui l'abſolvent ou le condamnent. Ces loix n'ont pas été dictées par le deſpotiſme, au milieu de la terreur & de la conſternation des peuples; elles ſont le réſultat des délibérations de l'aſſemblée nationale.

L'origine du code Suédois remonte à des ſiècles fort reculés; des monumens authentiques atteſtent, que la nation avoit déjà du tems d'Oden un recueil de loix ſolemnellement ſanctionnées. Les vaſſaux de la couronne, ou les princes tributaires, ayant acquis un trop grand pouvoir, ſe rendirent indépendans; il en réſulta

que chaque province eut des loix particulières. La puiſſance royale recouvra ſes droits; il fallut alors raſſembler les divers codes, & les fondre en un ſeul : il fallut auſſi en bannir ce qui tenoit au paganiſme, & ce qui ne pouvoit plus convenir, depuis que la religion chrétienne eut été établie dans le royaume. Cet ouvrage fut commencé ſous le règne de Magnus Ericſon, dans le quatorzième ſiècle. Ceux, qui auroient dû ſeconder le monarque, s'oppoſèrent à l'exécution de ſon projet; des prêtres ignorans, intéreſſés, firent des objections, auxquelles le crédit, dont ils jouiſſoient, donna du poids : conformément à leurs déſirs, leur pouvoir s'accrût au milieu des embarras & des entraves, que rencontroient les chefs temporels privés de l'appui d'un code de loix claires & ſolidement établies. Cependant les abus n'étoient plus tolérables; des plaintes s'élevèrent de toute part, & Chriſtophe acheva l'ouvrage que Magnus avoit commencé : c'étoit au milieu du quinzième ſiècle. Ce code fut revu ſous le règne de Charles IX, & ſous celui de Guſtave Adolphe. Mais il n'avoit pas encore atteint le degré de perfection, dont il étoit ſuſceptible : les loix politiques s'y trouvoient confondues avec les loix civiles & criminelles; le droit ſuivi dans les villes y étoit abſolument

ſéparé de celui du plat pays : il étoit rempli d'expreſſions gothiques, & de termes ſurannés devenus inintelligibles par les révolutions, que la langue & les mœurs avoient ſubies; les ordonnances publiées pendant les derniers règnes n'y étoient pas incorporées. Charles XI nomma une commiſſion, compoſée des juriſconſultes les plus habiles du royaume, & cette commiſſion commença ſon travail ſans délai. Mais bientôt ſurvinrent les guerres de Charles XII & les déſaſtres, dont elles furent ſuivies; d'autres intérêts occupèrent le gouvernement, & les ſages deſſeins de Charles XI furent long-tems perdus de vue. Lorſque des jours plus ſereins eurent remplacé les tempêtes & les orages, la commiſſion des loix, fixa de nouveau l'attention des adminiſtrateurs : elle fut chargée de reprendre ſon travail, & de s'y livrer ſans interruption. Ce travail fut achevé en 1736 & obtint la ſanction des états. Le nouveau code parut en un volume *in-octavo*; la nation y découvrit avec joie le caractère de perfection, qui manquoit à l'ancien. Mais un gouvernement ſage ne s'endort jamais ſur un objet auſſi important, que la légiſlation, ſur un point de l'adminiſtration publique, qui ne ſauroit être peſé trop ſouvent. A la Diète de 1778, il fut arrêté, que le code national ſubiroit

des changemens jugés néceſſaires, & que le roi avoit propoſés. Ces changemens parurent dans une nouvelle édition, qui vit le jour en 1781.

Les loix civiles, que renferme le code, dont on vient de crayonner l'hiſtoire, ſont marquées au coin de la ſageſſe; elles ont été adaptées au local, dans tous les points, où la convenance l'exigeoit: elles ont un avantage plus précieux encore, c'eſt d'abréger les procédures par leur briéveté & leur préciſion. La chicane n'exiſte donc pas en Suède? on l'en croiroit bannie en liſant la règle, qui doit diriger les tribunaux, mais ce monſtre ſi funeſte au repos de la ſociété, connoit des détours, qui échappent au légiſlateur le plus vigilant.

Les loix criminelles, que ſuivent les tribunaux ſuédois, portent un caractère frappant d'équité & d'humanité; elles le doivent principalement à la reforme qu'elles ont ſubies ſous le règne actuel. Ces loix établiſſent une proportion exacte entre le délit & la peine; celle de mort n'eſt pas entièrement abolie; mais dans pluſieurs cas, elle eſt remplacée par le banniſſement, le fouet, l'amende & les travaux publics. Les criminels condamnés à perdre la vie ſont ordinairement décapités; la loi preſcrit des ſupplices plus cruels pour ces crimes, qui révoltent par leur atrocité;

il exiſte heureuſement en Suède peu d'exemples de forfaits pareils; la nation eſt paiſible, douce & docile. L'accuſé ne craint pas d'être la victime d'une funeſte précipitation; le juge doit l'interroger avec ſoin, l'entendre avec attention, & chercher tous les éclairciſſemens, qu'il eſt poſſible de trouver. Les témoins font ſerment, avant d'être admis au témoignage. Le délateur, qui dénonce un coupable dont il a été complice, n'échappe point à la punition. N'y a-t-il contre l'accuſé que des préſomptions, des demi-preuves, il recouvre ſa liberté, & rentre dans la jouiſſance de tous ſes droits; s'il reparoit, dans la ſuite, devant le tribunal, l'ancienne accuſation ne peut pas devenir un préjugé contre lui. La jeune fille entrainée par les ſéductions de l'amour, n'eſt plus expoſée à la flétriſſure des punitions eccléſiaſtiques: elle éprouve la rigueur du bras ſéculier, lorſqu'étouffant la voix de la nature, elle détruit l'être innocent, auquel elle doit donner le jour, ou qui en jouit déja: mais alors même elle n'eſt condamnée à perdre la vie, qu'après que le juge a recherché ſcrupuleuſement toutes les circonſtances, qui peuvent la lui ſauver en atténuant le crime, qu'elle a commis. On écrivit beaucoup ſur la peine de l'infanticide, pendant la Diète de 1786: il n'y a cependant rien de neuf

dans ces mémoires; la matière a été épuisée par les écrivains les plus habiles de plusieurs pays. Les patriotes suédois, chargés de la discussion de ce point, furent unanimes à conseiller aux représentans de la nation, de conserver la peine de mort; ils prouvèrent, que malgré les adoucissemens admis à la Diète précédente, le nombre des infanticides n'avoit pas diminué d'une manière aussi sensible, qu'on se l'étoit promis. Le clergé demanda même, que les foudres ecclésiastiques fussent rétablies; il alléguoit pour raison, que l'indulgence dont on usoit envers les mères coupables, influoit sur la pureté des mœurs, sans apporter une utilité réelle à l'état: cette demande ne fut cependant pas accordée. Le roi régnant abolit la question, au commencement de son règne; cette pratique barbare & funeste, qui expose souvent l'innocence & ne fait pas toujours découvrir le crime, avoit été employée, mais par abus; les Etats ne l'avoient jamais admise dans le code criminel, par aucun arrêté.

La Suède avoit des loix à l'avénement de Gustave-Adolphe, au trône; mais l'exécution de ces loix étoit lente, embarrassée, souvent nulle. Il en résultoit les plus grands inconvéniens; l'administration de la justice varioit au gré des événemens & des circonstances; les arrêts de

Thémis

Thémis ne protégeoient pas l'innocent, & n'effrayoient pas le coupable, avec l'énergie néceſſaire. Guſtave, frappé des ſuites, que devoient entraîner des abus auſſi graves, entreprit d'y remédier. Des tribunaux s'élevèrent à ſa voix; des hommes intègres, éclairés, actifs, y furent placés pour rendre la juſtice. La nobleſſe & le clergé, jaloux de leurs prérogatives, & craignant de les perdre, par les effets d'une inſtitution, qui les aſſujettiſſoit à des procédures exactes & réglées, blâmèrent l'ouvrage du roi : la reine douairière fut d'accord avec eux & ſeconda leurs vues; mais Guſtave-Adolphe ne ſe laiſſa pas intimider. Pour réduire les mécontens au ſilence, il ſe ſoumit lui-même au jugement de la cour royale de Stockholm. Il s'agiſſoit de la prétention d'un gentil-homme, qui réclamoit une terre, qu'on avoit cru faire partie du domaine royal : le procès fut inſtruit, le gentil-homme le gagna, & le monarque, qui s'étoit rendu au tribunal, entendit l'arrêt des juges avec une modération, propre à déconcerter ſes antagoniſtes. Il honora même de ſes éloges, & récompenſa les miniſtres des loix, qui avoient reſpecté les droits de la juſtice encore plus, que la majeſté royale. Que Guſtave-Adolphe ſe montra grand dans cette occaſion! le fut-il davantage ſur le champ de

bataille de Leipſig, & de Lutzen, où il cueillit les lauriers de la victoire? Il eſt plus beau d'aſſurer aux hommes des aſiles contre l'injuſtice & la fraude, que de les effrayer par le bruit des combats.

Un juge territorial aſſiſté de douze payſans, qu'il conſulte, tient tous les ans trois fois des aſſiſes, dans chaque bailliage; il y a de plus dans le plat-pays des ſénéchauſſées, qui ſiègent dans leurs diſtricts une fois par an. Les villes ont des tribunaux compoſés, de bourguemêtres & de ſyndics. Les cours royales ſont des tribunaux ſupérieurs, auxquels il y a appel de ceux, que nous venons d'indiquer; elles confirment toutes les ſentences de mort; elles ont ſeules le droit de juger les nobles.

Les parties qui ſe croyent léſées peuvent, dans les cas où la loi le permet, s'adreſſer au roi, & demander que leur procès ſoit revu.

Les juges doivent ſuivre ſtrictement l'eſprit de la loi; il leur eſt défendu, ſous peine d'amende & de caſſation, de l'interpréter, au gré de leur intérêt & de leurs paſſions. Si par une prévarication pareille, ils font perdre à un citoyen la vie ou l'honneur, ils ſubiſſent la ſentence, qu'ils ont prononcée contre lui. La coutume peut leur ſervir de guide; mais uni-

quement pour les cas, ſur leſquels le code garde le ſilence. Le chancelier de juſtice eſt revêtu du droit de ſurveiller les juges, & de les pourſuivre, s'ils agiſſent contre les devoirs de leur charge; c'eſt ce même magiſtrat, qui porte au pié du trône, les plaintes de ceux, qui prétendent n'avoir pas obtenu la juſtice, qu'on leur devoit. Avant le règne de Charles XI, il y avoit en Suède, un grand juſticier du royaume, chef de tous les tribunaux, & placé à la tête de l'adminiſtration de la juſtice; ſa charge étoit la première de l'Etat; il nommoit à pluſieurs emplois de judicature, & jugeoit dans quelques occaſions, en dernier reſſort. Le roi régnant a rétabli cette dignité; mais avec les reſtrictions que demande le maintien de l'autorité royale.

A la rentrée des tribunaux, les juges aſſiſtent au ſervice divin; le miniſtre des autels leur rappele ſolemnellement, les devoirs, qu'ils ont à remplir; cet uſage, reçu dans pluſieurs autres pays, eſt reſpectable & ſagement établi! quel eſt le juge humain, qui, proſterné devant le Juge éternel, dans une maiſon ſainte, où tout lui retrace l'image de la vertu, n'éprouveroit une émotion ſalutaire; & ne ſe rempliroit de ce zèle ardent, qui doit l'animer dans

l'exercice de ſes importantes fonctions?... mais il eſt des cœurs pervertis, que rien ne touche; que les motifs les plus auguſtes, les aiguillons les plus preſſans, laiſſent inſenſibles.

S'il arrive, qu'une perſonne d'une naiſſance illuſtre, ou un corps entier, commette quelque délit contre le roi, le royaume, ou la couronne, & que ce délit ne puiſſe être jugé par aucun des tribunaux ordinaires, on établit un tribunal du royaume; le roi y préſide; les princes & les perſonnages les plus diſtingués de l'Etat y ſiégent; le chancelier de juſtice fait les fonctions de partie publique, & le plus ancien des ſecrétaires de réviſion, tient le protocolle. La ſentence eſt prononcée à huis ouverts.

Pendant les Diètes, qui précédèrent la révolution de 1772, les Etats nommoient quelquefois des commiſſions, revêtues du pouvoir de juger; le parti dominant y régnoit; on étoit condamné à une diète, & abſous à l'autre. Ces inquiſitions politiques ont ceſſé avec la conſtitution, qui les avoit fait naître; on s'en ſouvient encore, pour ſentir combien les effets de l'anarchie reſſemblent à ceux du deſpotiſme.

C'eſt dans plus d'un pays civiliſé un ſpectacle révoltant, que celui des priſons publiques: en voyant celles de la Suède, on y reconnoît le

caractère d'un gouvernement, qui écoute la voix de l'humanité, & qui diſtingue l'homme de la brute. Peut-être ces priſons pourroient-elles ſubir plus d'un changement avantageux; mais c'eſt déjà beaucoup, qu'en les enviſageant, on ſe ſente plus porté à gémir ſur les délits de ceux, qu'elles recèlent, que ſur la dureté du traitement, qu'y éprouvent ces victimes de la corruption, en attendant leur ſentence.

CHAPITRE IX.

Etabliſſemens militaires.

Les loix terminent les querelles des particuliers; les batailles mettent fin à celles des princes. Il faut des armées, des flottes, des arſenaux, des fortereſſes.

Charles XI, devenu ſouverain, dépouilla les nobles des terres de la couronne, que ſes prédéceſſeurs leur avoient concédées; il en conſacra la plus grande partie à l'entretien de l'armée, & acheva le grand ouvrage de la répartition des troupes, qui avoit été commencé ſous le règne de Charles IX.

Les terres de la couronne deſtinées à entretenir le ſoldat, ſont affermées à des particuliers tenus de lever & de nourrir un cavalier, ou un fantaſſin : on nomme ruſtholl, la terre qui fournit un cavalier avec ſon cheval; on nomme rote, pluſieurs terres réunies pour fournir un fantaſſin; il en faut pluſieurs, parce qu'elles ſont beaucoup moins conſidérables que celles, qui ont été affectées à la cavalerie. Le ſoldat reçoit du fermier une maiſon environnée d'un petit terrein; c'eſt ce qu'on appelle boſtelle; il

reçoit de plus des denrées, une ſomme d'argent, & un habit d'étoffe groſſière, renouvelé tous les trois ans; on ne peut exiger de lui aucun travail & quand on veut l'employer, il faut le payer ſéparément. Les militaires au-deſſus du rang de ſimple ſoldat, depuis le ſergent juſqu'au colonel, ſont entretenus d'une manière différente. Le gouvernement leur donne une maiſon, ou boſtelle, avec un terrein d'une certaine étendue; il leur aſſigne des terres, dont les fermiers ſont tenus de leur livrer des denrées & du fourrage; ils ont auſſi un appointement en argent, mais il eſt peu conſidérable. Pour completter l'entretien de l'armée, l'état fournit au ſimple ſoldat un uniforme, qu'il porte aux revues, & dans quelques autres occaſions; l'Etat fournit auſſi les armes, & en tems de guerre, il accorde une paye extraordinaire.

Les troupes ainſi réparties, s'aſſemblent en corps plus ou moins fréquemment, ſuivant les circonſtances; mais on les exerce régulièrement & à des époques fixées; elles conſtituent la véritable force militaire du royaume : en voici l'état :

Vingt-trois régimens d'infanterie	24,000.
Huit régimens de cavalerie, y compris . . . l'étendard de la nobleſſe	7,400.
Cinq corps de dragons	3,400.
Total	34,800.

L'établiſſement créé par Charles XI, confirmé par ſes ſucceſſeurs, & ſanctionné par les Etats, eſt-il avantageux, ou non? il l'eſt à certains égards; à d'autres il ne l'eſt pas. L'armée nationale de la Suède aura difficilement cette habitude des exercices militaires, cette routine de la tactique, cette diſcipline exacte & rigide, qui diſtinguent les troupes régulières des autres pays; elle laiſſera dans le royaume un vide funeſte à l'agriculture, auſſi ſouvent qu'elle marchera contre l'ennemi; mais elle épargne des ſommes conſidérables à l'état; elle eſt en tems de paix d'une utilité réelle; elle doit néceſſairement connoître ce feu du patriotiſme, qui ne ſauroit brûler dans l'ame du mercenaire, trafiquant de ſon ſang; oui, le ſoldat Suédois eſt un citoyen, qui affronte les dangers, pour défendre une patrie, où il a laiſſé une femme, des enfans, une habitation chère à ſon cœur.

Outre cette armée nationale la Suède a tou-

jours un corps de troupes levées & entretenues ſur le pié étranger ; en voici l'état :

Neuf régimens d'infanterie . . .	9000
Deux régimens de cavallerie . .	800
Artillerie	2900
Total	12, 700

Le ſoin des fortereſſes eſt confié au corps du génie. Gothembourg, Varberg & Bohus ſervent de barrière du côté de la Norvège ; du côté du Sund, en Scanie, ſont, Malmœ, Chriſtianſtad, & Landſcrona ; la fortereſſe de Calmar en Smolande étoit importante, lorſque la province, où elle eſt ſituée, faiſoit la limite du royaume vers le midi ; actuellement elle pourroit être utile comme place d'armes : Loviſa, auparavant Degerby, & Sveaborg, ſont les principaux remparts de la Finlande ; les ouvrages de Sveaborg ont couté des ſommes conſidérables ; ce ſont pluſieurs rochers, qui forment autant de forts dans la mer ; il a fallu lutter contre la nature & travailler dans le roc : Vaxholm & Frédericsbbrg défendent le port de Stockholm, & arrêtent les vaiſſeaux de ligne, qui, ne ſauroient paſſer ailleurs ; les galères ou d'autres bâtimens plats pourroient trouver des paſſages, qu'il ſeroit dif-

ficile de leur diſputer. Il y a des arſenaux à Stockholm, à Jœnkœping, & dans les fortereſſes. On voit dans celui de Stockholm les nombreux trophées remportés ſur les ennemis du royaume, dans ces tems, où les Suédois ne cherchoient que les combats, & n'en quittoient le théâtre, que le front ceint des lauriers de la victoire; on y voit auſſi pluſieurs pièces de l'armure du vainqueur de Leipſic, & de celle du héros de Narva. Dans le chapeau, que portoit Charles XII à Fredericshall, paroit le trou, que fit cette balle funeſte, qui dans un clin d'œil renverſa les plus vaſtes projets. Les jours du monarque ſuédois furent-ils abrégés par une main traitreſſe? pluſieurs écrivains penchent à le croire. Quand Charles vit près de Lutzen la place, où Guſtave Adolphe avoit été tué, j'ai tâché, dit-il, de vivre comme lui, peut-être Dieu m'accordera t-il un jour une fin pareille! en effet, il mourut de la même manière, & qui plus eſt, ſa mort eſt devenue, comme celle de Guſtave-Adolphe, un de ces problèmes hiſtoriques, difficiles à réſoudre.

La ſituation de la Suède, met ce royaume dans la néceſſité d'entretenir une marine. La flotte fut créée par Guſtave I, & prit des accroiſſemens conſidérables ſous Éric XIV; elle ſouffrit ſous les règnes ſuivans, mais Charles XI

la renouvela : lorſque Charles XII fit ſa deſcente en Dannemarc, elle étoit forte de trente-huit vaiſſeaux de ligne bien équipés ; elle diminua, & fut même entiérement ruinée, quand la fortune eut trahi le héros ſuédois. Le gouvernement s'en occupa quelquefois depuis cette époque malheureuſe, mais ſans ſuccès. Guſtave III a donné les plus grands ſoins à cet important objet, & la marine ſuédoiſe lui doit l'état floriſſant, où elle eſt depuis quelques années. L'économie étoit vicieuſe, & la diſcipline péchoit également par beaucoup d'endroits ; elles ont été réformées, l'une par des arrangemens mieux concertés, l'autre par de fréquens exercices : la plupart des vaiſſeaux étoient vieux & vermoulus ; ils ont été examinés avec attention, & tous ceux, qui ne pouvoient plus être d'uſage, ont été remplacés par des bâtimens neufs, conſtruits d'après les meilleurs principes de l'architecture navale. Vingt-quatre vaiſſeaux de ligne, douze frégates, & un nombre analogue de prames, brigantins & chalouppes compoſent la flotte ſuédoiſe. Les vaiſſeaux du premier rang portent ſoixante & dix canons, les autres ſoixante ; les frégates en portent la plupart quarante.

Cette flotte a ſa principale ſtation dans le

port de Carlscrona, en Blekingen; il y a quelques frégates dans le port de Gothembourg. Carlscrona eſt actuellement une ville conſidérable; entre les établiſſemens publics dignes d'attention, ſe diſtingue l'arſenal, auſſi vaſte, que bien fourni; on remarque auſſi pluſieurs de ces grands travaux, qui atteſtent le talent de l'homme, & font honneur aux gouvernemens: un immenſe rocher placé par la nature à l'entrée du port, & creuſé par des efforts ſurprenans, ſous la direction de Polhem, ſert d'abri aux vaiſſeaux, qui doivent être radoubés; des pompes à chaines, ayant mis le baſſin à ſec, le vaiſſeau eſt introduit par des écluſes, que l'on ferme auſſi-tôt après; la réparation achevée, d'autres pompes à chaines font rentrer l'eau dans le baſſin, les écluſes ſe r'ouvrent & le vaiſſeau eſt reconduit dans le port. On eſt occupé depuis pluſieurs années à bâtir un vaſte enclos, en forme de remiſe, où la plus grande partie de la flotte pourra être miſe à ſec. Les gens de l'art ne ſont cependant pas d'accord ſur l'utilité de cette méthode; des expériences faites avec ſoin, ſemblent prouver, qu'elle n'eſt pas auſſi avantageuſe, qu'on s'étoit imaginé.

Les côtes de la Baltique ſont ſi remplies d'îles & d'écueils, que les vaiſſeaux de ligne ne

ſauroient y manœuvrer. Vers le milieu de ce ſiécle, un citoyen zélé, le général d'Ehrenſværd, propoſa au gouvernement de créer une flotte de bâtimens plats, qui puſſent voguer en ſûreté dans ces parages, & ſervir aux débarquemens. On applaudit d'abord à ce projet; mais l'eſprit de parti le préſenta ſous des couleurs défavorables & parvint à le faire rejeter; il fut cependant repris, & mis en exécution. Cette flotte, nommée auſſi la flotte de l'armée, à laquelle elle eſt très-utile pour les tranſports, eſt répartie entre Stockholm & Sveaborg; elle comprend environ ſoixante bâtimens plats; les uns ſont des galères proprement dites; les autres portent le nom de Touroma, & ſont conſtruits d'après des principes connus de peu de perſonnes.

La Suède tire ſes matelots de ſes provinces maritimes, & les entretient ſur le même pié, que les troupes nationales de terre; le nombre en a été porté en dernier lieu à 15,000. La plupart des officiers ont eu occaſion de ſe former pendant la guerre d'Amérique; ils ont ſervi avec diſtinction en France, en Angleterre, en Hollande, & ils pourront faire tourner au profit de leur patrie l'expérience, qu'ils ont acquiſe. Par un réglement très-ſage, il eſt permis aux officiers de la marine royale de conduire des vaiſſeaux marchands.

La conſtruction & l'équipement d'un vaiſſeau de guerre, exigent une multitude d'objets; la Suède trouve chez elle, les planches, les mâtures, la poix & le goudron; elle eſt obligée de faire venir des pays voiſins, le chanvre & le bois de chêne.

Deux hommes d'un mérite ſupérieur, l'amiral Trolle & le contre-amiral Chapman, ont ſecondé avec un zèle bien louable, les vues du roi pour la réforme de la marine. Le premier connoiſſoit à fond l'économie & la diſcipline; une mort prématurée a privé l'état de ce reſpectable patriote: le ſecond, M. Chapman, a dirigé & dirige encore la conſtruction des vaiſſeaux; il a fait un long ſéjour en Angleterre, & s'y eſt appliqué avec autant d'ardeur que de ſuccès à l'étude de l'architecture navale; on a de lui des ouvrages traduits en pluſieurs langues.

Le ſoldat, qui a ſervi la patrie, a droit d'exiger des ſoins, lorſqu'il n'eſt plus en état de porter les armes. Guſtave-Adolphe affecta les poſſeſſions de l'ancien couvent de Vadſtena à l'entretien des invalides de l'armée de terre, & leur aſſigna le couvent même pour demeure. Le gouvernement vient de changer cette inſtitution; les invalides, au lieu d'être logés & nourris dans l'hôpital, reçoivent annuelle-

ment une somme d'argent. Le corps des officiers a établi une caisse, nommée la caisse des pensions de l'armée; les intéressés payent 6 p. $\frac{0}{0}$ de leur solde, & au bout de 30 ans, ils jouissent de la solde entière. Il y a un fonds pour les matelots invalides, qui s'est formé par des contributions annuelles, & par la levée de quelques droits, que la couronne a concédés.

Deux feld-maréchaux, plusieurs généraux, plusieurs lieutenans-généraux, &c. sont à la tête des forces de terre. Un grand-amiral, un premier amiral, un amiral, plusieurs vice & contre-amiraux, &c. sont à la tête des forces navales.

Les drabans, ou gardes-du-corps, le régiment des gardes, & les chevaux légers, forment la maison du roi, qui en est lui-même le chef. Les drabans sont partagés en quatre compagnies, dont chacune est composée d'un capitaine-lieutenant, de deux caporaux, de deux vice-caporaux, & de vingt-cinq drabans ordinaires, qui ont le rang de cornettes. Ce corps est toujours auprès de la personne du roi, & l'accompagne même dans ses voyages. Le régiment des gardes a 1,800 hommes, est en garnison à Stockholm, & monte la garde au château, ainsi qu'en d'autres endroits de la capitale. Les chevaux légers, au nombre de 200, montent la garde au château

& accompagnent le roi, en certaines occaſions.

Les armées Suédoiſes firent la guerre avec les ſuccès les plus glorieux, pendant tout le ſiècle précédent; que de lauriers elles cueillirent ſous Guſtave-Adolphe, & ſes généraux, ſous Charles-Guſtave; ſous Charles XII! quelle admiration, quelle crainte elles inſpirèrent aux Allemans, aux Danois, aux Polonois, aux Ruſſes! D'où vient que dans ce ſiècle, elles ſe ſont efforcées en vain, pendant deux guerres, à ſoutenir leur ancienne gloire? La tactique a fait des progrès, qu'on n'a pas aſſez ſuivis en Suède, au milieu des troubles de l'anarchie; au milieu des autres ſoins qu'a demandés l'adminiſtration; l'armée la mieux exercée ne peut avoir des ſuccès, lorſqu'elle dépend d'un conſeil incertain & flottant entre des avis oppoſés, lorſque les commandemens ſe croiſent, lorſque l'eſprit de parti met des entraves à la valeur du guerrier.

CHAPITRE.

CHAPITRE X.

Ordres de chevalerie.

C'EST le désir d'encourager le mérite, qui a fait naître ces décorations, maintenant si variées, si nombreuses. On doit s'en rendre digne par des travaux remarquables, des services signalés, des vertus éminentes; mais ne parent-elles pas souvent le mortel, qui n'est au-dessus des autres, que par les avantages de la naissance, les dons de la fortune, le talent de l'intrigue?

Il n'y a presque point de pays, où l'on ne rencontre des croix & des cordons: ces marques de distinction existent également en Suède, où il y a quatre ordres de chevalerie.

Le premier est l'ordre des Séraphins; on en fait remonter l'origine à Magnus Ladulos, & plusieurs savans Suédois ont exercé leur érudition sur ce point de critique; ce qui est certain, c'est que ce fut le roi Fréderic, qui, en 1748, donna à cet ordre sa forme actuelle, & en dressa les statuts. L'ordre est destiné à des rois, à des princes, & à ceux des citoyens qui, en rendant à la patrie des services extraordinaires, se sont élevés aux premiers emplois de l'état. Il doit y

avoir vingt-quatre chevaliers nationaux & huit étrangers : on pourra cependant paſſer le nombre des derniers en faveur de quelque prince, parent ou allié de la maiſon royale de Suède. Le plus ancien des chevaliers du pays jouit toujours d'une penſion de cent rdlr. Cet ordre a de l'intérêt, même pour le philoſophe & l'ami des hommes; il eſt chargé de la direction des hôpitaux du royaume. La marque eſt une croix à deux pointes, émaillée en blanc; au milieu il y a un globe d'azur, avec les armes de Suède, & la deviſe J. H. S. le globe eſt anglé de quatre têtes de ſéraphins d'or à ailes déployées, & de quatre croix patriarchales ; cette marque eſt appliquée ſur l'habit à l'endroit du cœur, & brodée en argent ; le cordon eſt bleu ondoyé & la croix y eſt attachée ; il ſe porte de la droite à la gauche.

On fait auſſi remonter fort haut l'inſtitution de l'ordre du glaive ou de l'épée : Fréderic le renouvela également en 1748 : il n'eſt deſtiné, qu'à ceux, qui ſe diſtinguent dans cet art ſi funeſte à l'humanité, mais malheureuſement néceſſaire. On eſt donc récompenſé, diſtingué, honoré, & ſuivant l'état actuel des choſes on doit même l'être, pour avoir excellé à détruire ſes ſemblables. Le nombre des chevaliers de l'ordre de l'épée n'eſt

pas fixé par les ſtatuts : il y a de ſimples chevaliers, des commandeurs, & des grand-croix. La marque de l'ordre eſt une croix de S. André à deux pointes, émaillée en blanc ; il y a au milieu un globe d'azur aux trois couronnes de Suède avec un glaive en pal ; les pointes de la croix portent auſſi des couronnes & des épées : le revers ſe diſtingue par un glaive en pal, placé ſur le globe, au lieu des trois couronnes ; & ſurmonté d'une couronne de lauriers ; dans l'exergue on lit ces mots : *pro patria.* Les ſimples chevaliers portent la croix à la boutonnière de l'habit ; attachée par un ruban jaune à bords bleus : le cordon eſt auſſi jaune à bords bleus, & ſe porte de la droite à la gauche ; les grand-croix ont une étoile brodée ſur la gauche de l'habit.

En renouvelant les deux ordres précédens, Fréderic en créa un troiſième ; c'eſt celui de l'étoile polaire. « Nous le deſtinons, eſt-il dit, dans le réglement du roi, à ceux, qui par des vertus civiles, des talens, des établiſſemens utiles à l'état, ſe ſont rendus célèbres & dignes d'une diſtinction particulière. Nous avons réſolu de le déſigner par le nom de l'étoile polaire, pour indiquer aux chevaliers, qui en ſeront décorés, que comme cette étoile ignore le couchant, il ſera pareille-

ment de leur devoir, de s'appliquer dans leur ſphère, à ne point faire décliner la réputation du nom Suédois, ni à lui faire perdre le luſtre, acquis par une longue ſuite de ſiècles ".

Le nombre de ceux qui doivent obtenir cet ordre eſt arbitraire; ils ſont ou ſimples chevaliers, ou commandeurs. La marque de l'ordre eſt une croix grecque à deux pointes, émaillée en blanc, anglée de quatre couronnes, & ſurmontée d'une couronne royale; il y a au milieu un globe d'azur, ſur lequel on voit une étoile polaire blanche & à cinq pointes, avec cette deviſe: *neſcit occaſum.* Les ſimples chevaliers portent la croix attachée à la boutonnière de l'habit par un ruban noir; les commandeurs portent cette croix ſur la poitrine, attachée à un cordon noir, & l'étoile de l'ordre brodée en argent ſur l'habit, au côté droit. Le célèbre Haller étoit chevalier de l'étoile polaire; c'eſt une illuſtration pour cet ordre. Le roi déclara, il y a quelques années, qu'il y auroit à l'avenir ſix cordons & ſix petites croix à diſtribuer dans le clergé. Cette inſtitution ſera reſpectable, elle produira les plus heureux effets, ſi la croix décore le paſteur qui aura travaillé à répandre les principes de la tolérance & de la charité; qui s'abſtenant de l'intrigue & du manège, n'aura

ſongé qu'à remplir les devoirs de ſon état ; qui aura conduit le jeune homme dans le chemin de la ſageſſe, conſolé le vieillard au bord de la tombe, & entretenu dans les familles la paix & l'union.

Peu après ſon avénement au trône, le roi régnant inſtitua l'ordre de Vaſa. " Convaincus, dit l'inſtituteur, que pour les ames nobles, il n'y a de meilleur encouragement, ni de plus grande récompenſe, que la gloire, & le témoignage public rendu à leurs qualités éminentes, nous avons trouvé bon d'inſtituer, à l'occaſion de notre couronnement, un ordre deſtiné uniquement aux perſonnes, qui auront donné dans notre royaume & au profit de l'état des preuves éclatantes des talens & des connoiſſances, que demandent l'agriculture, les mines, les arts & le commerce. Nous voulons, que cet ordre porte le nom de Vaſa, d'un côté en mémoire des grands rois nos ayeux & prédéceſſeurs, qui ont tiré leur origine de l'illuſtre famille de Vaſa, & qui ſe ſont ſi glorieuſement occupés des progrès de l'agriculture & de l'induſtrie ; de l'autre & particulièrement, parce que cette famille porte dans ſes armoiries une gerbe, l'emblême le plus ſignificatif de l'agriculture, que nous voulons ſpécialement encourager & récompenſer, comme

la mère de tous les arts, par l'inſtitution du nouvel ordre". La marque de l'ordre de Vaſa eſt une gerbe d'or, entourée d'un ruban d'or, avec cette inſcription, *Guſtave III, fondateur:* les ſimples chevaliers portent cette marque à un ruban verd ondoyé, ſuſpendu au cou: les commandeurs ſont décorés de la même marque attachée à un large cordon verd, qu'ils portent de la droite à la gauche; les grand-croix ont outre ces décorations, une étoile d'argent octogone brodée ſur l'habit à l'endroit du cœur.

Le roi eſt chef & grand maître des quatre ordres; les princes du ſang en naiſſent chevaliers. Le chapitre ſe tient le lundi après l'avent, & le 28. Avril.

CHAPITRE XI.

Revenus & dépenſes de la couronne.

Si l'étendue géographique des états décidoit de la ſomme de leurs revenus, la Suède ſeroit un des plus riches de l'Europe; mais il n'en eſt pas ainſi; un état peut être très-vaſte, ſans avoir de grandes reſſources; la Suède en offre une preuve convaincante.

Les revenus publics ſont en Suède de deux ſortes; les uns fixes & permanens, les autres accordés à tems, par les repréſentans de la nation. Les revenus fixes dérivent principalement du domaine de la couronne, de la capitation (*), de la dîme des blés, des taxes impoſées ſur les terres, des douanes, des acciſes, des poſtes, & du papier timbré. Une partie de ces impôts ſe lève en argent, l'autre en nature; la plupart ſont encore perçus au taux de l'année 1696, quoique depuis ce tems la culture, les monnoies & le prix des denrées ayent ſubi des changemens

(*) La capitation fut établie en 1627; on la paye depuis 15 juſqu'à 63 ans; elle varie ſuivant les provinces.

conſidérables. La nobleſſe a été exemtée de la capitation, mais en revanche elle a renoncé à la franchiſe des acciſes & des douanes, dont elle jouiſſoit auparavant. Les payſans fermiers des nobles ne payent à l'état, en tailles fixes, que la moitié de ce que payent les payſans, fermiers de la couronne.

Quand les beſoins publics augmentent par des circonſtances particulières, les Etats aſſemblés accordent des ſubſides pour un tems déterminé.

Cette reſſource n'a jamais été employée auſſi fréquemment que ſous le règne de Guſtave Adolphe; ce prince avoit ſouvent beſoin de recourir à la généroſité de la nation, pour trouver les moyens d'exécuter ſes grandes entrepriſes; accordées à tems, la plupart de ces impoſitions ſont devenues fixes & parmanentes. Les Etats délibérèrent en 1786 ſur le ſubſide accordé en 1772, & arrêtèrent, qu'il ſeroit prolongé pour quatre ans, avec la clauſe, qu'on déduiroit 1 p$^{0}_{0}$ de la ſomme. „ En prenant cette réſolution, diſent les Etats dans leur arrêté, conformément au privilège le plus précieux, que les loix nous accordent, nous n'avons pas eu pour but de diminuer les reſſources du gouvernement, mais de donner à la partie la moins aiſée des contribuables, l'eſpérance d'être un jour ſoulagée ". A la clôture de

la Diète le roi déclara, qu'il raccourciſſoit d'une année le terme fixé par les Etats.

Ces impoſitions extraordinaires ſont ou réelles, ou perſonnelles: les redevances des charges, les produits de l'agriculture, de l'induſtrie & du commerce contribuent principalement à former la ſomme accordée par l'aſſemblée nationale. La répartition ſe fait de la manière ſuivante: dans les villes le magiſtrat nomme un certain nombre des principaux bourgeois, qui s'engagent par ſerment à taxer les habitans ſelon les tableaux, que leur font tenir les commiſſaires de quartier. Dans le plat pays, c'eſt le gouverneur de la province, qui dirige la répartition; il choiſit, de concert avec le juge territorial, trois perſonnes de la nobleſſe, du clergé & de l'ordre des payſans, qui taxent les différens bailliages, auxquels ils appartiennent; ces taxateurs ne ſont-ils pas d'accord, la déciſion eſt remiſe à leurs conſtituans. Les contribuables, s'ils ſe croyent léſés, peuvent faire des repréſentations. Chaque bailliage a un receveur, qui aidé d'un greffier lève les impôts tant réglés, qu'extraordinaires, & les remet au tréſorier du gouvernement de la province; celui-ci les fait paſſer au comptoir d'état.

Les comptes ſont remis au juge territorial, qui les examine, y met ſes obſervations, & les

envoye au bureau de reviſion de la province; de ce bureau, ils paſſent au collège de la chambre; enfin ils ſubiſſent un dernier examen au collège de réviſion. Le receveur convaincu de négligence ou de malverſation, eſt condamné à payer 12 p. $\frac{0}{0}$ d'amende : s'il eſt inſolvable, il ſubit une punition corporelle. Celui, qui a fait l'obſervation reçoit le quart de la ſomme, que la couronne auroit dû percevoir; ſon nom eſt tenu caché. Mais comme il eſt difficile de revoir une multitude de volumes très-épais, il échappe plus d'un coupable.

On ſuit des principes de ſageſſe & d'humanité dans le recouvrement : le laboureur n'eſt pas expoſé à ces vexations cruelles, qui, dans quelques autres états, lui arrachent des larmes & des gémiſſemens : il peut porter ſes plaintes au pié du trône; il obtient des remiſes. Peut-être y a-t-il quelquefois des employés, qui abuſant de leur droit, portent la déſolation dans la chaumière du payſan; il ſe trouve par-tout des hommes barbares, qui dépouillent les ſentimens de la nature, & ne ſemblent jouir, que par le malheur de leurs ſemblables : mais ces exacteurs agiſſent contre l'eſprit du gouvernement.

Il exiſte quelques branches de revenus publics, créées dans les derniers tems & qui rendent des

ſommes plus ou moins conſidérables, ſuivant les circonſtances. On a établi à Stockholm une loterie royale & un comptoir d'eſcompte royal : le monopole de l'eau de vie a ſubſiſté pendant pluſieurs années ; il vient d'être aboli, mais la couronne s'eſt réſervé une indemniſation en blé. On prétend que le monopole n'a pas été auſſi lucratif, que les auteurs du plan avoient fait eſpérer.

En comptant tous les revenus publics, on trouvoit, avant la dernière Diète, une ſomme d'environ deux millions de rdlr. (1) La Poméranie & les autres poſſeſſions d'Allemagne abſorbent à-peu-près ce qu'elles rendent à l'état, par les dépenſes qu'elles occaſionnent. La maſſe des revenus de la couronne de Suède paroitra moins diſproportionnée à celle des autres pays de l'Europe, ſi l'on obſerve, que les terres repriſes par Charles XI ſur la nobleſſe, fourniſſent en grande partie l'entretien de l'armée nationale, & même celui de pluſieurs employés civils. Mais malgré cette épargne le gouvernement a preſque toujours eu de la peine à faire face aux beſoins publics, (2) & la dépenſe a ſouvent

(1) Le rdlr. de Suède vaut, à quelques ſous près, l'écu de ſix francs.

(2) Il y a eu deux époques de bien-être ; l'une la mort de Guſtave I, l'autre à la mort de Charles XI.

excédé la recette. Les ſubſides de la France n'ont pas ſuffi pour remplir ce vide; il a fallu avoir recours à des emprunts, tant dans l'étranger, que dans le pays.

On ignoroit cependant la dette, & il n'en avoit pas été queſtion à l'aſſemblée des Etats, en 1786. Cet objet a été diſcuté avec d'autant plus de détail pendant la Diète de 1789, remarquable à tant d'égards. Le roi remit au comité ſecret un état des dettes de la couronne; il fut trouvé, qu'elles montoient à vingt-un millions 300,000 rdlr. La garantie des repréſentans de la nation fut demandée tant pour cette ſomme, que pour les emprunts, qu'exigeoient les frais de la guerre. Le clergé, la bourgeoiſie, & les payſans ſe prêtèrent ſans réſiſtance aux déſirs de la cour; la nobleſſe fut moins facile; mais enfin elle céda, & accorda la garantie. Une autre difficulté ſe préſenta; le comité-ſecret avoit jugé que la couronne auroit beſoin de quatre-vingt-deux tonnes d'or, ou d'un million 400,000 rdlr., tant pour payer les rentes de la dette devenue nationale, par la garantie des Etats, que pour ſubvenir aux dépenſes du moment. Les trois ordres inférieurs approuvèrent le contenu du rapport, que le comité leur fit remettre; la nobleſſe ne fut pas

de leur ſentiment, & de nouveaux débats s'élevèrent dans ſa chambre : ils finirent par l'acceſſion de la pluralité à la réſolution des autres ordres. Ces ordres accordèrent les ſubſides juſqu'à la tenue d'une nouvelle Diète ; mais la nobleſſe voulut fixer une époque préciſe ; elle ſoutint que d'une autre façon des conceſſions extraordinaires deviendroient des impôts permanens, ou qu'ils dureroient du-moins auſſi long-tems, qu'il ne plairoit pas au roi de convoquer les Etats. Pour trouver un moyen de conciliation, le clergé propoſa, que dans le cas où le roi ne trouvât pas à propos de convoquer les Etats, il pourroit ſe raſſembler tous les trois ans un certain nombre de perſonnes, qui formeroient une députation, chargée de prolonger le conſentement aux ſubſides, ſi elle les trouvoit encore néceſſaires ; mais ſans pouvoir ni les augmenter, ni en créer de nouveaux. La nobleſſe n'approuva point cette propoſition du clergé, perſiſta dans l'opinion qu'elle avoit manifeſtée précédemment, & demanda qu'il fut fixé un terme.

Il parut alors une déclaration du roi, portant que l'ordre équeſtre empiétoit ſur les droits du monarque, en voulant le forcer à convoquer les Etats, au terme fixé pour la

ceſſation des ſubſides; que de plus il importoit dans la ſituation, où ſe trouvoit le royaume, que les ennemis ignoraſſent l'époque, où les repréſentans de la nation ſeroient de nouveau raſſemblés. Mais la nobleſſe fut inflexible. Pour mettre fin à cette oppoſition, le roi réſolut de ſe rendre en perſonne à la ſalle des nobles : les autres ordres furent avertis de cette réſolution; elle ſe répandit dans le public, & fit une ſenſation analogue à ſon importance. Le peuple accourut de toutes les parties de la ville & environna l'hôtel de la nobleſſe.

La préſence du roi ne fit pas d'abord l'effet, qu'on s'en étoit promis; mais enfin elle triompha de tous les obſtacles & l'acquieſcement fut donné.

Un bureau établi ſous le nom de Comptoir des Etats du royaume, aura la geſtion des nouveaux revenus, & de toutes les ſommes qui rentroient dans l'ancienne caiſſe d'amortiſſement. Ce bureau eſt compoſé d'un certain nombre de députés des quatre ordres.

Il en eſt donc de même dans tous les pays; par-tout le fardeau des impoſitions augmente, au-lieu de diminuer. Que du-moins on le partage avec égalité! qu'il ne pèſe pas principalement ſur le peuple! Ah! qu'on vous épargne

laboureurs, artisans, vous, dont les travaux sont si pénibles, vous, qui luttez sans cesse contre le besoin, & qui arrosez souvent de larmes amères le pain, que vous mangez : qu'on prenne sur le superflu du riche & du grand; qu'on respecte le nécessaire du pauvre & du petit. On dit, que tels sont les principes de ceux, qui présidents en Suède à la répartition des nouvelles taxes.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

Des chapitres contenus dans ce volume.

CHAP. I. *Propriétés Géographiques & Physiques.* . . . . . page 1
CHAP. II. *Précis historique.* 17
CHAP. III. *Nom, armes, titre du roi, couronnement, cour, famille royale, résidence, châteaux.* 38
CHAP. IV. *Relations avec les puissances étrangères.* 53
CHAP. V. *Constitution.* 71
CHAP. VI. *Administration intérieure.* . 97
CHAP. VII. *Religion.* 109
CHAP. VIII. *Loix civiles & criminelles.* 122
CHAP. IX. *Établissemens militaires.* . . 134
CHAP. X. *Ordres de chevalerie.* 145
CHAP. XI. *Revenus & dépenses de la couronne.* 151

Fin de la Table.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SUÈDE.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SUÈDE,

PAR M. CATTEAU.

TOME SECOND.

A LAUSANNE,

Chez JEAN MOURER, Libraire.

1790.

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA SUÈDE.

CHAPITRE XII.

Population.

Si le Nord a été jadis la fabrique du genre-humain, il ne l'eſt plus de nos jours; tous les états, qui compoſent cette vaſte région, ſe reſſentent d'un manque d'habitans, nuiſible à leur proſpérité. La population de la Suède, du Dannemarc, de la Ruſſie, eſt bien foible à côté de celle de la France, de l'Allemagne, de la Suiſſe, de la Hollande.

Depuis les tems que l'on peut connoître par des monumens authentiques, la Suède a été mal peuplée. Les guerres longues & ſanglantes, que ce royaume eut à ſoutenir pendant les deux ſiècles, qui ont précédé celui-ci, augmentèrent la diſette de bras, qui paroît lui être naturelle. Charles XII porta le coup le plus meurtrier: pour fournir à ſon ambition le moyen de faire des ſiéges, & de livrer des batailles, il fallut

enlever l'artiſan de ſon attelier, le laboureur de ſa chaumière. A la mort de l'Alexandre Scandinave, il n'y avoit pas dans tout le royaume un million d'habitans propres au travail : les ouvriers manquoient ; les débiles mains des femmes, des enfans, des vieillards conduiſoient la charrue. Et cependant la mémoire de Charles XII n'eſt pas flétrie ; le peuple Suédois la vénère, il prononce avec reſpect le nom de ce héros, dont la fureur guerrière fut ſi funeſte à l'état : n'en ſoyons pas ſurpris ; des qualités auſſi frappantes, que celles de Charles, font oublier bien des torts, & captivent la multitude ; le Suédois eſt né brave, & la gloire des armes a toujours fait ſur lui les plus vives impreſſions.

Les tems changèrent ; la néceſſité mit un frein à l'enthouſiaſme martial. On encouragea ſous les règnes ſuivans ces travaux utiles, qui fleuriſſent à l'ombre de la paix : on appela des étrangers, & l'on ſut les fixer en leur accordant des priviléges civils & religieux. La population ſe reſſentit bientôt de ces ſages meſures. Elle eut augmenté d'une manière plus ſenſible encore, ſi l'eſprit de parti, réſultat malheureux d'une conſtitution mal organiſée, n'eut allumé deux nouvelles guerres. Celle de Finlande couta plus de 50,000 hommes, outre un diſtrict con-

ſidérable du pays, qui en avoit été le théâtre: celle de Poméranie moins haſardeuſe en apparence, fut en effet moins funeſte; mais des marches longues & pénibles, le manque de vivres, & des maladies contagieuſes firent des ravages, preſqu'auſſi deſtructeurs, que ceux des combats.

Pendant le tems, qui a ſuivi ces époques fatales, le gouvernement n'a rien négligé, pour étendre les progrès de la population: les loix pénales ont été adoucies par la ſageſſe & l'humanité; la tolérance religieuſe a obtenu la ſanction de la Diète: le collège de médecine a reçu une inſtruction nouvelle, & plus convenable à l'état actuel de la ſociété; on a donné aux provinces des médecins attitrés, qui ont ſoin des malades indigens, & qui empêchent la charlatanerie de s'immoler des victimes parmi le peuple; l'inoculation, long-tems rejetée par la multitude toujours difficile à perſuader, quand il s'agit de ſes vrais intérêts, a vaincu tous les obſtacles & répand ſans gêne ſes effets bienfaiſans; les hôpitaux ont été augmentés, étendus, & pourvus d'un meilleur régime.

Le dernier objet, dont l'importance eſt ſi frappante, a ſur-tout fixé l'attention de la capitale. L'établiſſement le plus ancien de ce genre, qu'il

y ait à Stockholm, c'eſt l'hôpital de Danviken, petit diſtrict ſitué à l'entrée de la ville du côté du ſud; l'origine en remonte à Guſtave I, qui le fonda lorſque les couvents eurent été abolis; ſes ſucceſſeurs ne l'ont pas perdu de vue, & pluſieurs citoyens, ſenſibles aux maux de leurs frères, en ont augmenté les revenus par des donations & des legs. Cet hôpital a été partagé nouvellement en trois maiſons différentes; l'une eſt deſtinée aux pauvres & aux infirmes, ordinairement au nombre de 200; dans l'autre ſont les foux & les maniaques au nombre de 50, à 60; dans le troiſième ſont admis également au nombre de 50 à 60, les ſujets de l'un & de l'autre ſexe, infectés de maladies vénériennes. Un particulier donna au commencement de ce ſiècle un édifice aſſez vaſte, & un fonds conſidérable pour établir un hôpital; cette fondation s'eſt accrue par des collectes annuelles; elle aſſiſte actuellement trois cens perſonnes tant hors de l'hôpital, que dans l'hôpital même. En 1752 le gouvernement ouvrit un hôtel-Dieu, nommé en Suède lazaret royal: il y a place dans cette maiſon pour cent malades; les uns payent leur guériſon; les autres l'obtiennent gratuitement: il n'y a jamais plus d'un malade dans un lit. Chaque paroiſſe de Stockholm a d'ailleurs ſon hôpital, dont les reſ-

ſources ſont cependant bornées. Deux aſiles reſpectables recueillent chacun 20 à 30 veuves. Il y a auſſi deux retraites pour les orphelins & les enfans des pauvres : l'une a été fondée par la ville, l'autre par les franc-maçons; les enfans y reſtent juſqu'à un certain âge, & en ſortent pour être mis en penſion dans les campagnes voiſines. Les deux maiſons d'accouchemens gratuits, qui ſe ſont formées ſucceſſivement, l'une par le zèle de la ſociété *pro patria*, l'autre par les ſoins du gouvernement, ne ſont pas moins d'honneur à la capitale de la Suède; ce ſont des pépinières de nourrices; ce ſont des écoles pour les gens de l'art, qui veulent acquérir un des talens les plus utiles à l'humanité; ce ſont des aſiles pour les mères pauvres & malheureuſes, qui ne peuvent ſe procurer les ſecours, dont elles ont beſoin; ce ſont enfin des abris, où les jeunes perſonnes, qui ont ſuccombé à la ſéduction, jouiſſent de l'ombre du miſtère, & dont l'idée conſolante les préſerve des attentats, que peut leur faire commettre la crainte toujours ſi active du blâme & de l'abandon. Il eſt né dans l'un de ces établiſſemens 113 enfans depuis 1775, année de la fondation, juſqu'en 1778. La petite vérole eſt inoculée gratuitement dans une maiſon, que le collège de médecine a fait arranger à cet uſage.

Ce collège fut fondé sous Charles XI ; tous les médecins du royaume en sont membres ; il est plus particulièrement composé d'un président & de plusieurs assesseurs ; deux professeurs enseignent publiquement, sous son inspection, l'anatomie & l'art des accouchemens : il a un fonds provenant d'un droit levé à son profit sur le vin, les eaux de vie & le caffé. Il existe aussi depuis plusieurs années à Stockholm une société de chirurgie, composée d'un président & de plusieurs assesseurs ; elle a l'inspection sur tous les chirurgiens du pays.

Pour connoitre exactement l'état de la population du royaume, les Etats créèrent, en 1741, une institution remarquable & digne d'être imitée par tout ; c'est la *commission des tabelles.* Ce bureau est chargé du soin de recueillir & de confronter les registres des mariages, des naissances & des morts ; il correspond avec toutes les villes & les paroisses du royaume ; il distribue aux magistrats & aux curés, des modèles de registres divisés en plusieurs tables ; la première contient en général les naissances, morts & mariages ; la seconde les morts ; la troisième le total des habitans : les deux premières tables sont accompagnées du nombre des enfans légitimes & illégitimes, de celui des doubles ou triples accou-

chemens & de celui des divorces; on y joint auſſi l'âge des femmes qui accouchent, l'âge de ceux qui ſe marient, le ſexe & l'âge de ceux qui meurent, les cauſes de leur mort, les maladies, qui ont régné dans chaque ſaiſon, &c...

Malgré tous les efforts du gouvernement pour favoriſer les progrès de la population, il s'en faut de beaucoup que la Suède ſoit peuplée à proportion de ſon étendue. On comptoit

en 1751—2—229,661 ames.
1751—2—307,599
1760—2—383,113
1773—2—466,568
1766—2—502,363
1769—2—571,800
1772—2—584,261.

Mr. Vargentin, ayant trouvé par les relevés de huit diocèſes, que depuis 1775-1780 le nombre des habitans s'y eſt accru de 89000, en conclut, dans un mémoire préſenté à l'académie des ſciences de Stockholm, que les quatorze diocèſes, qui compoſent le royaume ont gagné une augmentation de 200000 ames, depuis 1772-1782, & que l'on pouvoit compter, cette dernière année, à-peu-près trois millions, ſur-tout en y comprenant les 100,400 ames des poſſeſſions alle-

mandes. Les bras ſont aſſez nombreux dans les provinces méridionales ; ils diminuent à meſure qu'on avance vers le nord ; 200 à 300, perſonnes occupent ſouvent une lieue quarrée. Quelques-unes des provinces ſeptentrionnales, ont cependant obtenu une population plus conſidérable depuis un certain nombre d'années ; la Norlande a ſubi cette heureuſe révolution, dans pluſieurs de ſes diſtricts ; en 1729, il n'y avoit dans toute la Finlande que 142,606, ames, il y en a actuellement au-delà de 600,000. Mais la Laponie, qui la cultivera jamais ? quand ſeront-elles peuplées ces plages ſtériles, que la nature a traitées avec toute la cruauté d'une marâtre ? dans la Laponie ſuédoiſe, dont l'étendue l'emporte ſur celle de pluſieurs états conſidérables, il n'y a que 7000 ames.

Un économiſte Suédois, a calculé la répartition économique la plus générale des habitans de la Suède, pour l'année 1760 : ils étoient alors au nombre de deux millions, 383, 113 ; en déduiſant les individus incapables, ſoit par leur âge, ſoit par leur état, de contribuer à l'avancement de l'induſtrie, il n'en reſtoit qu'un million, 7 ou 800,000, propres à ces travaux, qui ſont la baſe du bien être public. La population a fait des progrès depuis l'époque, dont

il s'agit ; mais les proportions ſont encore les mêmes. On a un mémoire de Mr. Vargentin ſur la répartition des habitans entre les villes & la campagne ; l'auteur donne ſix ou ſept perſonnes à chaque ménage des villes ; il y avoit dans toutes celles du royaume,

en 1751—34,585 ménages
1772—42,070.

Ces deux nombres multipliés par $6\frac{1}{2}$ donnent pour

1751—224,801, habitans des villes
1772—273,455.

Si l'on ſouſtrait ces réſultats, du total de la population des deux années indiquées, il reſte

1751—1,990,837, habitans de la campagne
1772—2,310,806.

Il s'en ſuit que les premiers étoient aux autres,

en 1751 comme 1000—à 8856
1772 comme 1000—à 8450.

On compte à Stockholm 70,000 ames, à Gothembourg 20,000, à Norkoeping 9000, à Carlſcrona 9000, à Obo 8000, à Geſle 6000, à Fahlun, à Malmœ, à Landſcrona 4000 ; ce ſont là les villes plus peuplées ; entre les autres il y en a,

qui n'ont pas 300 habitans. Les capitales ſont par tout les théâtres du vice & de la corruption; à Stockholm, pendant 12 à 16 ans, le nombre des enfans illégitimes s'eſt accru du double; chaque ſeptième enfant eſt actuellement de ce nombre : les mariages ont diminué d'une manière frappante; il s'en fit 732, en 1767, & 476, en 1782; pendant une des dernières années, il eſt né 1807 perſonnes; il en eſt mort 3084.

Le tableau des naiſſances & des morts pour le royaume en général eſt moins allarmant, le voici depuis l'année 1774-1777.

Naiſſances.

Années,	mâles,	femelles,	total
1774	47,082	45,380	92,462
1775	47,492	46,030	93,322
1776	46,280	44,583	90,863
1777	47,122	45,334	92,458.

Morts.

Années,	mâles,	femelles,	total
1774	37,966	29,249	57,215
1775	32,254	33,158	65,412
1776	31,982	32,437	64,419
1777	35,227	36,830	71,957.

Plaçons ici la liſte des infanticides, depuis

1749 - 1778, telles que Mr. Vargentin l'a publiée.

Année	1749— 9	année	1764— 7
	1750—10		1765—14
	1751—19		1766— 5
	1752— 7		1767—18
	1753—12		1768—14
	1754—12		1769— 6
	1755—11		1770— 8
	1756— 9		1771— 4
	1757—10		1772—12
	1758— 6		1773—18
	1759—15		1774—16
	1760— 7		1775— 7
	1761—13		1776—12
	1762—10		1777—21
	1763—10		1778—20.

Plusieurs écrivains suédois, dont on a repété les assertions dans l'étranger, ont soutenu, que les émigrations enlevoient à la Suède un grand nombre de citoyens utiles : l'académie des sciences de Stockholm proposa même, il y a quelque tems, un prix, pour faire découvrir les moyens de prévenir un mal si funeste à l'état. Mais on est revenu de cette idée ; il a été prouvé que les émigrations, dont on avoit fait un tableau si

affligeant, ne peuvent avoir aucune influence ſur les progrès de la population. Les Suédois aiment à voyager; ils ſe repréſentent les autres pays comme plus riches, plus agréables, que le leur; ce ſont à leurs yeux des théâtres plus brillans & plus vaſtes, où la fortune les attend pour les couronner de ſes faveurs: mais les Suédois aiment en même tems leur patrie; ils chériſſent le ſol, qui leur a donné naiſſance, bientôt ſe fait ſentir l'aſcendant irréſiſtible des liaiſons de la jeuneſſe, de l'éducation, des premières habitudes; la fortune eſt moins complaiſante, qu'on avoit cru; elle trompe les eſpérances, qu'on s'étoit plu à nourrir; on retourne vers ces foyers, & l'on revoit ſa patrie avec tranſport. Quelques artiſtes établis en Allemagne & en France, quelques militaires, qui ſe fixent dans l'étranger ne peuvent pas nuire par leur abſence à la maſſe de la population.

Il exiſte en Suède des obſtacles plus réels à l'accroiſſement de la population de ce royaume. La fécondité de l'eſpèce n'y eſt pas auſſi grande, que dans les pays méridionaux. Les hommes ne ſauroient ſe multiplier ſur un ſol revêche, ſous une latitude, dont les effets entravent la peine & le travail, comme dans ces contrées où la nature ſeconde les efforts de l'induſtrie par des

influences bénignes. Quoiqu'on ait pris des meſures pour prévenir les ravages des diſettes, les mauvaiſes années ſont encore bien funeſtes à ces provinces naturellement ingrates, & ſituées de manière, qu'elle ne ſauroient être facilement ſecourues. Le grand uſage des eaux de vie énerve le corps, y détruit les germes de la réproduction, & l'aſſujettit à des maladies les unes plus meurtrières, que les autres: des hommes nés robuſtes, des hommes à la fleur de l'âge végètent, languiſſent & deſcendent au tombeau, victimes de leur paſſion pour une liqueur perfide. Les mariages deviennent de jour en jour plus rares & moins heureux, parmi les citoyens des claſſes ſupérieures, triſte effet du luxe, de la frivolité, de la dépravation. Ce mal de tous les maux, qui affligent l'humanité, le plus directement contraire à la propagation de l'eſpèce, parce qu'il empoiſonne les ſources de la vie, s'étend de plus en plus en Suède; il franchit les limites de la capitale, & ſe répand dans les campagnes.

Il a paru en Suède un grand nombre d'ouvrages ſur la population de ce pays, & ſur les moyens de l'augmenter; mais perſonne n'a traité cette matière avec plus de ſuccès, que Mr. Vargentin; en qualité de membre de la commiſſion des tabelles, ce ſavant s'occupoit avec zèle d'un

objet, qui intéreſſoit à la fois ſon eſprit & ſon cœur : tous les ans il préſentoit à l'adminiſtration des apperçus exacts & des réſultats lumineux. Il n'eſt plus ce mortel reſpectable ; les ſciences, la patrie & l'amitié pleurent ſa perte ; les regrets les plus ſincères l'ont accompagné dans la tombe. Il les méritoit ; quelle étendue de connoiſſance ! quelle profondeur de raiſonnement ! quelle juſteſſe d'eſprit ! & en même tems, quelle ſimplicité ! quelle modeſtie ! quelle candeur ! On ne pouvoit voir Mr. Vargentin ſans éprouver cette vénération, que le talent & la vertu commandent ; on ne pouvoit s'entretenir avec lui ſans devenir meilleur, ſans acquérir de nouvelles connoiſſances. O ! philoſophe ! O ! ſage, que vos manes ne dédaignent point ce foible tribut d'un mortel, qui admiroit votre génie, qui reſpectoit vos vertus, qui oſoit s'appeler votre ami !

CHAPITRE XIII.

Richeſſes naturelles.

QUOIQUE la nature ait témoigné aux pays méridionaux une prédilection marquée, quoiqu'elle leur ait prodigué ſes tréſors avec la plus riche profuſion, elle n'a pas entièrement oublié ceux du nord; cette mère commune eſt tendre, bienfaiſante, ſous le ciel le plus rigoureux; elle eſt ingénieuſe à trouver des moyens d'enrichir ſes enfans, en dépit de l'influence meurtrière d'un climat glacé : le Lapon même n'a-t-il pas ſes rennes ?

La Suède eſt couverte de forêts, qui dominent ſur-tout dans la Norlande & la Finlande; on y voit dans toute leur beauté, le hêtre, le bouleau & le ſapin, modeſte rival du chêne orgueilleux. Ces forêts donnent du bois à brûler, que la rigueur du climat rend ſi néceſſaire, des planches, des poutres, du goudron, du brai. Elles méritent tous les ſoins du gouvernement, qui en effet s'eſt occupé des moyens de prévenir les ravages deſtructeurs, que produit une économie mal entendue : mais ſes efforts n'ont pas toujours obtenu leur but, & les forêts ont ſouffert de fréquens dégats.

Un pays riche en bois, devroit pouvoir compter ſur une chaſſe abondante ; elle ne l'eſt pas en Suède autant qu'on pourroit le croire ; il faut ſans doute en attribuer la cauſe aux longs hyvers : la chaſſe des différens oiſeaux, que la nature a deſtinés à vivre dans le nord, eſt la ſeule, dont ſe reſſente le bien être public ; on tranſporte en hyver, des provinces ſeptentrionales dans celles du midi, une quantité ſurprenante de gelinotes, & de coqs de bois, qui ſe vendent au prix le plus modique.

Il y a peu d'eſpèces de poiſſons, qui ne ſe trouvent dans les eaux dont la Suède eſt environnée & coupée. Le poiſſon nommé Strœmming dans la langue du pays, & que l'on ne connoit pas ailleurs, abonde tellement dans pluſieurs parages de la Baltique, qu'il fait une partie eſſentielle de la nourriture du peuple. Les pécheries de Halmſtad, d'Elfcarleby & de Norkœping fourniſſent beaucoup de ſaumon. Le hareng avoit fui pendant pluſieurs ſiècles les côtes de la Suède ; il y reparut vers le milieu de celui-ci : les principales pécheries ſont dans la province de Bohus : le produit de la péche, monte année commune à 300,000 tonneaux ; chaque tonneau contient 1000 harengs. Le hareng de Suède n'eſt cependant jamais auſſi bon que celui de Hollande ; en arrivant

arrivant sur les côtes du nord, il est vieux & fatigué du voyage ; les Suédois ne connoissent pas l'art de le saler & de l'encaquer, comme les Hollandois.

Mais il est en Suède une source de richesses naturelles plus importante encore, ce sont les mines. Quel spectacle, que celui de ces vastes souterrains, où sont cachés des trésors si précieux ! la nature y paroit dans une majesté sombre & respectable ; elle y est aussi riche, aussi variée, que nous l'offre cette surface, qu'elle embellit de ses merveilles ; & l'homme, sous quel point de vue s'y montre-t-il ? il a fallu de l'intelligence, de la fermeté, du courage, pour s'enfoncer dans le sein de la terre ; il a fallu l'espoir actif & puissant de s'enrichir, pour surmonter des obstacles en apparence insurmontables, pour persister dans une entreprise aussi fatigante & pénible, qu'effrayante & dangereuse. Qu'on envisage d'un côté le mineur fouillant les entrailles de la terre, de l'autre l'aëronaute parcourant les plaines de l'empirée, quelle audace, quels hardis efforts !

C'est dans la province d'Uplande à tous égards une des meilleures de la Suède, qu'est située la mine de fer la plus riche du royaume ; elle porte le nom de Danmora. Cette mine occupe un

diſtrict conſidérable, & rend par pluſieurs ouvertures le minerai, qu'elle recèle; ſa plus grande profondeur eſt de 80 toiſes; des ſeaux attachés à de gros cables, que des chevaux font mouvoir, ſervent aux tranſports; les bras entrelacés autour du cable, & les pies appuyés ſur le bord du ſeau, les ouvriers montent & deſcendent de l'air le plus leſte & le plus dégagé; ils ne reſtent dans les ſouterrains, que le tems qu'exige leur travail journalier. Par le jeu d'une roue de 22 aunes de diamètre, l'eau ſort du fond de la mine & s'écoule par un aqueduc de 2500 aunes de longueur. A des diſtances plus ou moins conſidérables de Danmora ſont les fourneaux & les forges de Lœfſtad, de Forſmark, d'Œſterby, de Gimo, de Harg, de Sœderfors; ces différens endroits forment autant de bourgs, bien bâtis, & très-peuplés.

Toute cette contrée eſt intéreſſante; elle fixe l'attention de celui qui la parcourt. Après avoir plongé dans un abime obſcur, l'œil repoſe avec complaiſance ſur des bois touffus, ſur des champs, des prés, & des jardins; les mineurs & les forgerons bien logés, & bien nourris, comme ils le ſont dans toute la Suède, préſentent le tableau de la vigueur, de l'activité, & du contentement réunis. Vers la nuit s'ouvre une ſcène vraiment

inſpirante : le bruit du marteau faiſant gemir l'enclume, contraſte avec le ſilence majeſtueux des campagnes & des bois ; les flammes, qui ſortent des fourneaux répandent des gerbes de lumières, & forment une illumination dans le palais de la nature. On rencontre à pluſieurs forges les deſcendans de ces vallons, qui ſe rendirent en Suède ſous le règne de Guſtave-Adolphe, pour faire connoître aux Suédois l'art de travailler le fer ; ils ſe diſtinguent encore par pluſieurs traits caractériſtiques ; ils ſont plus vifs & plus gais, que les indigènes ; le coſtume dont ils ſe ſervent, leur eſt particulier, & décèle le goût de la parure ; ils ſe marient entr'eux, & tranſmettent ainſi de génération en génération leurs mœurs & leurs uſages.

Il y a des mines de fer dans la plupart des provinces du vaſte royaume de Suède ; on ne pourroit les travailler toutes ſans nuire à d'autres branches de l'induſtrie nationale ; il y en a d'ailleurs, qui ſont ſituées de manière, que les frais d'exploitation deviendroient trop conſidérables. Celles qu'on exploite rendent annuellement 1,200,000 schp. de minérai, qui par la fonte donne 400,000 schp. de fer. Ces travaux occupent dans tout le pays 25,600 perſonnes, ſuivant le calcul du ſénateur Stockenſtroem, qui

a traité ce ſujet dans un diſcours académique ; dans un autre diſcours, également lû à l'académie des ſciences de Stockholm, l'auteur, le ſavant Polhem prétend, que les fourneaux & les forges du royaume, qui donnent au fer le degré d'ennobliſſement, dont il a beſoin pour être employé, conſument annuellement 2,400,000 charges de charbon. On ſe ſert du minérai d'Utœn pour faciliter la fonte de celui de la plupart des autres mines ; Utœn eſt une ile de quelques milles d'étendue, dans la province de Sudermanie. Ceux, qui exploitent les mines de fer, réduiſent auſſi le minérai en maſſe par la fonte ; mais ils ne peuvent le faire forger, à moins qu'ils ne trouvent dans leurs forêts une quantité de charbon ſuffiſante. C'eſt le gouvernement, qui aſſigne les forêts, dont on doit faire uſage ; il fixe auſſi la quantité & le prix du charbon, que les fourneaux & les forges peuvent employer.

Dans la province de Dalécarlie, à une petite diſtance de la ville de Fahlun, s'étendent au loin les cavernes obſcures, qui renferment ce cuivre, qu'on regarde comme le meilleur de l'Europe. La mine de Fahlun eſt très-ancienne ; ſa plus grande profondeur eſt actuellement de 180 toiſes : quel abime ! l'ouverture principale préſente un ſpectacle impoſant ; vous voyez de vaſtes exca-

vations, qui ayant été mal dirigées autrefois, ſe ſont écroulées & ont produit des amas de ruines: des routes à jour vous conduiſent ſur des eſcaliers à une profondeur aſſez conſidérable; vous découvrez enſuite à la lueur des torches, qui vous précèdent, des mineurs & leurs habitations, des chevaux & des écuries. On ſe ſert d'eſcaliers de bois; l'eau vitriolique rongeant les cables & même les chaînes, il eſt impoſſible de faire uſage des ſeaux. Quel coup d'œil intéreſſant, que celui de l'attirail des machines néceſſaires pour nettoyer la mine de l'eau, qu'elle contient, & pour faire monter le minérai! ces pompes, ces roues, ces cylindres, ces aqueducs atteſtent les efforts & les reſſources du génie de l'homme. Aux environs de la mine on n'apperçoit que des rochers ſauvages, un ſol ſtérile, & des arbres deſſéchés par une maladie, dont ils furent attaqués il y a quelque tems; une fumée épaiſſe obſcurcit l'horiſon; la ville de Fahlun en eſt ſouvent enveloppée, & ſes bâtimens s'en reſſentent. Le produit de la mine a ſubi des révolutions ſenſibles; il étoit

en 1650 de 20,000 schp.
1676—16,000 —
1690—10,000 —

en 1708 de 8867 schp.
1752— 5000 —
1767— 4993 —

depuis la dernière année il n'a pas diminué considérablement. Le cuivre de Fahlun renferme de l'argent; mais l'extraction eſt trop couteuſe. La mine d'Otwidberg, en Smolande avoit été long-tems négligée; on a recommencé depuis quelque tems à la fouiller, & le ſuccès a répondu à l'attente des entrepreneurs; elle rend 6 à 700 schp. par an. Le produit annuel de toutes les mines de cuivre de la Suède eſt entre 5 & 6000 schp. Il ſe fait à Fahlun quatre fois par ſemaine une opération à laquelle on aſſiſte avec intérêt: les mineurs envoyent ſur terre le produit de la mine, lorſqu'ils ont amaſſé de quoi remplir 36 ſeaux; ces ſeaux ſont repartis en 12 monceaux de la même valeur; quatre de ces monceaux ſont employés au payement des frais & des avances; un eſtimateur en fixe le prix & dirige par là la vente des autres monceaux; cette vente ſe fait tout de ſuite au plus offrant.

La mine de Fahlun a été long-tems une ſource de richeſſes; on craint qu'elle ne ceſſe de l'être. Une économie vicieuſe, l'augmentation des frais, qui s'accroiſſent avec la profondeur du ſouter-

fain, le choc des intérêts de ceux, qui exploitent, & de ceux qui forgent, enfin le bas prix du cuivre ont produit un dérangement ſenſible dans les travaux. Cet objet important fut ſoumis à la diſcuſſion des Etats, en 1786 : on implora le ſecours de la banque de Stockholm ; mais elle ne voulut pas hazarder des avances. Si les circonſtances ne changent, ſi l'on ne trouve quelqu'expédient efficace, Fahlun tombera dans une décadence complete.

Des mines d'argent, que la nature a données à la Suède, celle de Salberg, voiſine de la ville de Sala en Veſtmanie, eſt la plus ancienne & la plus riche. Si l'on en croit les auteurs nationaux, elle rendoit dans le quatorzième ſiècle juſqu'à 24,000 marcs par an. Cette fécondité diminua ſi fort dans les ſiècles ſuivans, qu'à peine on pouvoit compter ſur mille marcs à la fin du dernier : dans celui-ci on en a obtenu 16 à 1800. Le minérai donne le plomb néceſſaire pour la fonte. Antoine Swab*, habile minéralogiſte, a trouvé un moyen de tirer de l'argent des ſcories, qu'on jetoit comme des débris inutiles. La plus grande profondeur de la mine de Salberg eſt de 160 toiſes ; on y deſcend dans des ſeaux & ſur des échelles ; l'intérieur eſt d'un effet impoſant ; on contemple avec admiration ces brillants maſſifs,

d'où l'homme fait ſortir ce métal, ſi cher à ſa cupidité. D'ailleurs les ouvrages de Salberg ne ſont, ni auſſi nombreux, ni auſſi remarquables que ceux de Danmora & de Fahlun. Il y a quelques autres mines d'argent en Suède ; mais le produit n'eſt pas de conſéquence. Les travaux de la fonte & de l'affinage finis, on envoye le métal ainſi préparé à l'hôtel des monnoyes de Stockholm.

En 1738, on découvrit une mine d'or en Smolande, dans un endroit nommé Ædelfors. Cette mine n'eſt pas riche, & ne rend annuellement que 5 à 600 ducats, qui ne payent point les frais d'exploitation. La mine de plomb découverte en Finlande, n'eſt pas encore bien connue ; on prétend qu'elle ne donnera qu'en petite quantité le métal, qu'elle renferme. A Dylta, dans la province de Néricie, on a tiré tous les ans du minérai de ſoufre 300 schp. de ſoufre, 8 à 900 schp. de vitriol, & 1700 tonneaux de couleur rouge. Andrarum, Lofyars, Garphyttan, &c. fourniſſent année commune 7000 tonneaux d'alun. La Scanie a des mines de charbon de terre, qui en dernier lieu ont fixé l'attention du gouvernement. Les carrières d'ardoiſe ſont en aſſez grand nombre, & on les exploite avec ſoin ; celles de marbre ſont moins nombreuſes,

mais plus riches. Les iles de Gotland & d'Œland ont une grande abondance de pierres à chaux.

Les mines de Suède étoient anciennement un apanage du clergé ; elles furent négligées par des propriétaires, qui n'en connoiſſoient pas le prix. Enſuite la couronne ſe les appropria, & les fit long-tems travailler elle-même : elle en céda l'exploitation à des particuliers ſous des conditions avantageuſes ; on lui paye $3\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ lorſque la mine eſt ſur une terre exemte, & 10 p. $\frac{0}{0}$ lorſqu'elle eſt ſur une terre taxée. Les particuliers, qui prennent ces engagemens avec la couronne, forment des aſſociations reparties en plus ou moins de lots. Il ne s'eſt encore trouvé perſonne, qui ait voulu entreprendre l'exploitation de la mine d'or d'Ædelfors.

C'eſt dans les entrailles de la terre, que la Suède trouve ſes plus grandes richeſſes ; auſſi cet objet a-t-il toujours obtenu beaucoup de ſoins. Il parut dès le treizième ſiècle des ordonnances relatives aux travaux des mines ; Guſtave I & Guſtave-Adolphe en firent publier un grand nombre. Le collège des mines eſt un établiſſement de la plus grande utilité ; il a ſubi dans les derniers tems pluſieurs changemens avantageux, & propres à le perfectionner de plus en plus. Pour ſoulager ceux qui exploitent les mines

de fer, & les propriétaires des forges, on établit en 1740 le *comptoir du fer*, qui prête sur ce métal à 4 p. $\frac{0}{0}$. Les fonds du comptoir proviennent des gains de commerce, qu'il fait lui-même, & des droits qu'il lève sur le fer exporté par d'autres: il lui est permis de prendre les mesures, qu'il juge convenables à ses intérêts; les intéressés s'assemblent tous les trois ans, & nomment des directeurs.

Ce sont les Allemans, qui ont fait connoître en Suède l'art d'exploiter les mines, & de travailler les métaux, qu'on en tire; mais la partie de cet art, qui dépend de la mécanique a été extrêmement perfectionnée par un Suédois, dont le nom doit être immortel dans sa patrie; c'est au génie inventif de Christophe Polhem que sont dues les machines, dont l'œil est frappé à Danmora, à Fahlun, à Salberg. Polhem fut appelé en Russie, par Pierre I; mais il refusa cette vocation: il lui parut plus glorieux de servir sa patrie, que de partager les travaux du créateur d'un empire. La patrie n'oublia pas un fils si digne de sa reconnoissance; elle lui accorda des titres, des honneurs, & des pensions. Il est beau de voir le talent s'évertuer pour le bien public; il est satisfaisant de le voir couronné des récompenses, qu'il mérite.

CHAPITRE XIII.

Culture.

Ces travaux, qui fertiliſent les champs, qui augmentent les richeſſes de la nature, ſont dignes d'attention dans tous les pays; ils le ſont ſurtout dans ces contrées où ils paroiſſent avoir été interdits à l'homme, où, l'homme en s'y livrant, lutte contre des obſtacles nombreux, & donne des preuves éclatantes de génie, de patience & de courage.

La chaſſe & principalement la pêche nourriſſoient anciennement les habitans de la Suède; ils conſervèrent ce genre d'exiſtence plus longtems, que d'autres nations; un goût décidé pour les combats, & la nature de leur pays ſembloient les inviter à le faire. Ils ſongèrent néanmoins, dans la ſuite des tems, à cultiver le ſol, où la nature les avoit placés. Guſtave I, qui ne négligea aucune branche de l'adminiſtration publique, donna des ſoins aſſidus aux progrès de la culture; il s'entretenoit avec les laboureurs, & leur communiquoit des avis utiles ſur l'art de tirer parti de leurs poſſeſſions; c'étoit un père, éclairé & tendre, qui ne craignoit aucun détail, quand il s'agiſſoit du bonheur de ſes enfans. Les

règnes, qui ſuivirent celui de Guſtave, furent marqués tantôt par des troubles domeſtiques, tantôt par des guerres, & des conquêtes. Les Suédois acquirent de riches greniers, en acquérant la Livonie, & pluſieurs provinces de l'Allemagne ſeptentrionale; Guſtave-Adolphe, Charles X, & Charles XII les accoutumèrent davantage à manier l'épée, qu'à diriger la charrue. D'autres tems amènent d'autres uſages & d'autres ſoins. Les magazins étrangers furent perdus, & il fallut réparer cette perte: on ne pouvoit le faire, qu'en donnant la plus grande attention à la culture du ſol natal. Cette culture devint l'objet des ſollicitudes du gouvernement, & les particuliers ne s'appliquerent pas avec moins de zèle à la rendre floriſſante.

On rencontre en parcourant la Suède des champs bien travaillés, & couverts de ſeigle, de froment, d'orge & d'avoine. Les prés ne manquent point; il y en a de naturels & d'artificiels; ils donnent du foin de la meilleure eſpèce; mais on ne peut les faucher qu'une fois. La plupart des légumes ſont connus & cultivés; la pomme de terre croît en abondance, & le peuple commence à l'aimer. Les propriétaires aiſés ont des vergers, des potagers, des couches, & des ſerres ils préſentent ſur leur table des ce-

ſiſes, des poires, des prunes, des melons, qu'on ne dédaigneroit pas dans les pays méridionaux. Un agronome induſtrieux a créé un jardin, dans le voiſinage de Torneo, & ſes peines ont été payées plus d'une fois par des récoltes abondantes. Pendant le règne de Chriſtine, il parut une ordonnance, qui enjoignoit à chaque payſan de planter des arbres fruitiers autour de ſa cabane; cette ordonnance a été perdue de vue: il ſeroit cependant facile de l'exécuter; les ceriſes communes, les groſeilles, pluſieurs ſortes de poires & de pommes muriſſent en plein air, dans la plupart des provinces; les arbres exigent peu de ſoin, & réſiſtent ordinairement à la rigueur de l'hyver. Entre les poires, qui muriſſent en Suéde, ſe diſtingue la bergamotte; entre les pommes, c'eſt celle d'Aſtracan, qui a le goût le plus agréable.

Depuis quelques années on s'applique avec ardeur à la culture du lin & du chanvre; auſſi en vient-il beaucoup moins de l'étranger. Le tabac cher à tous les habitans du nord, l'eſt auſſi aux Suédois; les champs en ſont couverts aux environs de la capitale, & de quelques autres villes. Les abeilles ne ſont pas négligées; mais le climat ſemble ne point leur convenir; peut-être n'a-t-on pas encore aſſez étudié l'éducation &

les ſoins, qu'elles demandent dans les pays froids.

Les bois, les eaux, les marais, les rochers, les bruyères occupent près de la moitié de cette vaſte étendue, qui forme la Suède; les grands propriétaires défrichent beaucoup; ils font ſauter les rochers; ils éclairciſſent les bois; ils deſſéchent les marais; ils arrachent les bruyères; tous les ans les champs & les prés augmentent; tous les ans l'induſtrie fait des conquêtes ſur la nature.

La végétation languit long-tems dans le nord; elle ſouffre & perd ſouvent des forces précieuſes, qu'ailleurs elle fait tourner au profit de l'homme; mais la vigueur, qui lui reſte ſe déploye avec une rapidité ſurprenante, quand la belle ſaiſon eſt établie: le ſoleil ne quitte preſque point l'horiſon; il échauffe l'athmoſphère; il donne à la fois les fleurs & les fruits. On ſème au mois de Mai; on moiſſonne au mois d'Août. Les ſemences que l'on confie à la terre en automne préſentent un phénomène, non moins frappant: elles s'élèvent & forment des tapis de la plus belle verdure; mais la neige arrive & cache ſoudain cette riche décoration; pendant ſix à ſept mois l'œil ne l'apperçoit point, & la croit diſparue pour toujours; au retour du printems, elle repa-

roit dans toute ſa beauté ; elle s'eſt nourrie ſous la croute épaiſſe, dont elle a été couverte ; loin d'avoir perdu ſon éclat & ſa fraicheur, elle ſe montre avec des charmes nouveaux, & réjouit tous les yeux.

Fixons un autre ſpectacle, que la campagne offre en Suède ; des flammes ondoyantes ſortent de ce bois ; une épaiſſe fumée s'étend au loin ; n'eſt-ce pas un incendie ? On a mis le feu à une certaine étendue de ce bois, pour obtenir un terrein, que l'on enſemence, & auquel les cendres ſervent d'engrais ; un pareil terrein eſt appelé *ſvedjeland.* Cette méthode de fertiliſer le ſol ne ſauroit être avantageuſe ; elle détruit les bois ; le terrein, qu'elle donne après avoir rapporté deux ou trois ans, reſte à jamais inutile : auſſi eſt-elle généralement déſapprouvée, & l'on y a rarement recours, depuis que l'agriculture a été perfectionnée.

Le bétail eſt une des parties les plus importantes de l'économie rurale ; les Suédois le ſavent & ne la négligent point : mais le bétail eſt petit dans le pays, qu'ils habitent, comme dans tout le nord ; il le ſeroit encore davantage, ſi les eſpèces n'avoient été améliorées par le mélange des races étrangères : il ne peut paître, que pendant cinq à ſix mois ; le reſte de l'année,

il eſt ſous toit, & coute au propriétaire un entretien conſidérable.

Il nait du climat pluſieurs autres difficultés, qui nuiſent à la culture; des printems ſecs & un tems de moiſſon humide, des gelées tardives, ou précoces, l'ombre & le froid, que répandent des forêts épaiſſes & marécageuſes, l'inaction, qu'impoſent les longs hivers, pendant leſquels l'homme participe au ſommeil de la nature; voilà les principaux obſtacles, que le climat oppoſe en Suède au ſuccès des travaux de la campagne. Quand ſa récolte eſt faite, le cultivateur rencontre de nouvelles difficultés dans la marche du commerce intérieur; les canaux de ce commerce s'obſtruent ſouvent dans un pays vaſte & en même tems mal peuplé. L'uſage de faire voiturer les voyageurs par les payſans, ne peut qu'être auſſi très-nuiſible à l'agriculture; le payſan eſt payé, mais il perd un tems précieux, néglige des occupations plus eſſentielles, & contracte l'habitude d'une vie errante & vagabonde. Les mauvaiſes années, qui ſont aſſez communes, ruinent plus d'une fois le laboureur; s'il n'eſt pas aiſé, il ne trouve aucun moyen de ſe procurer les avances néceſſaires, & les récoltes ſuivantes ſont médiocres en qualité & en quantité: il bénira les magaziins publics, qui vont être établis.

Malgré

Malgré tous ces inconvéniens, les Suédois ne se verroient pas si souvent obligés de faire venir des grains de l'étranger, s'ils renonçoient à l'eau de vie, qui consume une partie si considérable du produit de leur sol; ils ont la bierre; cette boisson ne pourroit-elle pas suffire? Plusieurs économistes du pays ont soutenu, que l'on éprouvoit moins fréquemment des disettes dans les tems reculés, où l'art de cultiver la terre n'étoit pas aussi avancé en Suède, qu'il l'est actuellement; mais où l'usage de l'eau de vie, étoit inconnu aux Suédois; ils ont soutenu, que sous Gustave I on exportoit du blé.

C'est dans la Scanie, dans l'Ostrogothie, & dans la Finlande, que les cultures essentielles à la subsistance de l'homme peuvent le mieux réussir. La Scanie a le sol & le climat du nord de l'Allemagne; toutes les sortes de blé murissent dans cette province; le bétail y devient plus grand, que dans les autres parties de la Suède. L'Ostrogothie est une contrée riante, coupée de collines & de lacs; ses habitans sont actifs & pleins d'intelligence. La Finlande a des plaines fertiles & d'excellens pâturages; on y a recueilli quelquefois le vingtième & même le trentième grain; le chanvre, le lin & le tabac y prospèrent. Il y a dans le nord de la Finlande

de vaſtes diſtricts, que les villages les plus voiſins s'étoient attribués, ſans formes légales, & qu'ils ne pouvoient mettre en valeur : le gouvernement les fait meſurer par des arpenteurs ; il laiſſe aux anciens propriétaires une étendue proportionnée à leurs moyens ; il convertit le reſte en nouvelles poſſeſſions, ſujettes à de nouvelles redevances ; les colons, qui s'y établiſſent, obtiennent cependant une franchiſe de douze ans. La Smolande ſe ſoutient par ſes pâturages ; l'Uplande, la Sudermanie, la Veſtmanie & la Néricie ont un ſol aſſez ingrat, mais l'induſtrie des habitans vient au ſecours de la nature, & leur obtient ordinairement le néceſſaire. Dans les autres provinces on lutte contre les obſtacles, quelquefois avec ſuccès, ſouvent avec perte ; il y a des années, où il faut mêler à une farine groſſière de l'écorce d'arbre & des racines.

L'économie rurale doit une grande partie des progrès, qu'elle a faits en Suède, à l'académie royale des ſciences de Stockholm ; cette ſociété ſavante a répandu du jour ſur pluſieurs objets eſſentiels de l'agriculture par les mémoires qu'elle publie ; elle a fait connoître l'art de diſtinguer les différentes ſortes de terres, celui de les engraiſſer & de les labourer : elle a fait venir des ſemences de l'étranger & les a diſtribuées

dans les campagnes. La société patriotique fondée par des citoyens instruits & généreux, a également acquis des droits à la reconnoissance du cultivateur ; elle publie un journal économique, rassemble les modèles des instrumens de labourage les plus convenables aux pays, & récompense par des prix les laboureurs, dont l'industrie mérite d'être distinguée.

On compte dans tout le royaume 80,205 possessions territoriales, ou *Hemman:* elles sont ou royales, *Krono hemman*, ou franches ; *Frælse hemman*, ou taxées, *skatte hemman:* celles de la première espèce relèvent immédiatement de la couronne, qui les affetme ; *purt Krono* ; celles de la seconde appartiennent à la noblesse, & quelquefois par dispense à des roturiers ; *purt frælse*, qui comprend les *sæterier*, &c. celles de la troisième, sont en propriété foncière ; les unes à la couronne, les autres à des particuliers nobles ou roturiers ; en propriété mobilière & usufruitière, à ceux qui les font valoir ; & en payent les cens, *Krono skatte hemman*, *Frælse skatte hemman*. Il fut long-tems défendu de partager les possessions territoriales ; les Etats levèrent cette défense, en 1748 ; & en même tems, ils établirent le *comptoir d'arpentage* ; c'est un bureau composé d'un directeur, d'un inspecteur,

de cinq ingénieurs & d'un ſecrétaire; 116 arpenteurs répandus dans les provinces, travaillent ſous la direction de ce bureau; ils meſurent les terres pour faciliter la répartition des impôts; ils les arrondiſſent de manière, que la culture puiſſe en tirer le plus de profit; ils les partagent en autant de portions, que le propriétaire ſouhaite: ces arpenteurs lèvent auſſi des cartes géographiques & topographiques des diſtricts, qu'ils parcourent; le bureau s'en ſert pour donner au public des cartes générales & particulières du royaume.

Qu'il eſt intéreſſant de conſidérer l'homme dans cet état, où il ſe trouve le plus voiſin de l'exiſtence primitive! ces mortels eſtimables, qu'un travail aſſidu éloigne du vice, ſur le front deſquels repoſent l'innocence & la candeur, qui ne connoiſſent d'autre luxe, qu'un beau ciel, une fraiche verdure, ne captiveroient-ils pas l'attention, plutôt que ce courtiſan, qui ne s'élève qu'à force de ramper, que ce favori de la fortune couché ſur le duvet, entre les bras de la molleſſe, que cet élégant du jour, qui profane la dignité de l'homme, par la futilité de ſes goûts? Entrons dans la chaumière du payſan Suédois; il y règne de l'ordre, de la propreté, de l'hoſpitalité & le plus ſouvent de l'aiſance; on

viſage avec ſatisfaction, celui qui l'habite; ſa nourriture eſt ſimple, mais ſubſtantielle & analogue au climat; ſes habits ſont entiers: ce n'eſt point une victime de l'oppreſſion politique; il porte dans ſes yeux l'empreinte d'une ame, qui n'a pas été écraſée par le joug du deſpotiſme, & le poids de la misère: ordinairement il ſait lire & écrire; les principaux traits de l'hiſtoire de ſon pays lui ſont connus; il s'en entretient avec ſes enfans, & allume dans leur cœur la flamme du patriotiſme. Les payſans ſuédois ſe partagent en pluſieurs claſſes, ſelon les terres qu'ils font valoir; il y en a, qui ont en ferme les poſſeſſions de la couronne pour un certain nombre d'années; d'autres ſont fermiers des ſeigneurs, ſur le même pié: il y en a une troiſième claſſe, qui eſt la plus reſpectable; elle eſt compoſée de ceux qui habitent les terres taxées au profit de la couronne; ils en achétent l'uſufruit, qui paſſe de père en fils, auſſi long-tems que l'uſufruitier ne néglige point les engagemens qu'il a contractés. Ce ſont là les payſans, que la conſtitution admet aux aſſemblées nationales. Il s'en eſt trouvé pluſieurs, qui ont joué un rôle dans ces tems critiques, où l'anarchie répandoit les troubles & la diſcorde. Le nom d'Olof Hokanſon ſera toujours reſpecté en Suède: ce laboureur, né dans un

village de la province de Blekingen, fut député de son ordre à douze Diètes & orateur à huit. Lorsqu'en 1743, les Etats délibérèrent sur le choix d'un successeur au trône, la noblesse, le clergé & la bourgeoisie élurent unanimément Adolphe Fréderic; les payſans n'approuvèrent point cette élection, se mutinèrent & ne voulurent donner leur voix, qu'au prince de Dannemarc: Hokanſon entreprit de les ramener; il les assembla & dans une heure, il les fit passer à l'avis des autres représentans de la nation. Ce digne citoyen mourut à Stockholm, pendant la Diète de 1769, âgé de 75 ans. On lui fit des obsèques honorables; le maréchal, les orateurs du clergé & de la bourgeoisie, tous les députés de l'ordre des payſans, & plusieurs de ceux des trois autres ordres, formèrent son convoi funèbre; il fut enterré dans le temple de Riddarholm, où il obtint une place dans le tombeau de la famille des comtes de Ferſen. Hokanſon étoit doué d'un jugement droit, d'un esprit juste, & du talent de la parole; sans avoir fait des études, il avoit acquis des connoissances par l'observation & la lecture; les distinctions qu'il obtenoit dans la capitale, les plaisirs auxquels il y étoit admis, ne lui ôtoient rien de son estimable simplicité; assis à Stockholm aux tables

somptueuses des grands du royaume, il n'en retournoit pas moins content aux repas champêtres, que lui offroit la cabane; de cette même main dont il signoit les arrêtés de la Diète, il alloit tracer des sillons dans les champs. Le roi Fréderic faisant un voyage dans les provinces méridionales du royaume, s'arrêta chez Hokanson, avec sa suite, & dina sous l'humble toit de ce bon laboureur. Que cette rencontre de la couronne & de la charrue dût être intéressante! Que de jouissances l'ame de Fréderic dût éprouver, si le faste & les grandeurs ne l'avoient pas rendue inaccessible, aux sentimens, que chérit la nature!

Les troupes nationales de la Suède sont reparties dans les campagnes: qu'on se plait à voir ces hommes, destinés à combattre pour la patrie, confondus avec le cultivateur, l'aidant dans ses travaux, & faisant valoir le petit terrein, qui environne leurs maisons! ils ne sont pas avilis par le vice, énervés par la débauche; leur genre de vie frugal, réglé, actif les fortifie & les rend capables de supporter le travail & la fatigue; sur le champ de bataille une femme & des enfans, les amis de l'enfance & de la jeunesse, une demeure chérie, où leurs jours ont coulé en paix s'offriront à leur souvenir, échauffe-

ront leur courage & entretiendront leur ardeur!

Mais ne passons pas à un sujet, qui a trop peu d'analogie avec celui, que nous venons de traiter. Pourroit-on fixer le cortège de Mars, tandis que l'œil erre encore sur les champs, les prés, les troupeaux, & sur ces cabanes, où le paisible laboureur est caché par le sort, dans une heureuse obscurité?

CHAPITRE XVI.

Induſtrie.

Des champs, où la charrue ouvre le ſein de la terre, paſſons dans les atteliers, où travaille l'induſtrie. Il doit avoir été difficile d'y fixer des hommes inquiets, errans & belliqueux : auſſi les premiers métiers furent-ils établis en Suède par les Allemans, qui ſortirent de la barbarie, plutôt que les habitans des îles Scandinaves. Il s'eſt formé depuis des ouvriers nationaux, dont pluſieurs ſont très-habiles. Mais la main d'œuvre eſt chère, dans la capitale ſurtout. Cette cherté eſt une ſuite naturelle de la diſette des bras, du défaut de concurrence, qui en réſulte, & du régime des ouvriers. Le défaut de concurrence augmente par des raiſons particulières. Le nombre des individus employés en Suède au travail des métiers n'eſt pas, proportion gardée, auſſi conſidérable qu'ailleurs ; on a généralement la coutume de faire chez ſoi le pain, la bierre, les chandelles, dont on a beſoin dans le ménage : les habitations de la campagne, étant à de grandes diſtances, & ne conſiſtant d'ordinaire qu'en deux ou trois feux, le payſan ſe

trouve dans la néceſſité d'être lui-même ſon cordonnier, ſon tiſſerand, ſon tailleur.

Les corps de métiers ſont organiſés comme ceux d'Allemagne on a penſé quelquefois à les abolir, mais on a rencontré trop d'obſtacles. Il n'eſt pas facile de changer des uſages auſſi anciens, que la ſociété, où ils exiſtent; ils ſont dans une liaiſon trop intime avec les autres objets de l'exiſtence civile.

Tous les genres de fabrication ont été longtems inconnus en Suède; les plus anciens, dont parlent les annales du pays, eurent pour objet le premier anobliſſement des métaux. Au commencement du ſiècle paſſé, il naquit pluſieurs manufactures importantes; elles s'accrurent conſidérablement ſous le règne de Charles XI; ce monarque habilla toute l'armée de drap fabriqué dans le pays. Charles XII entreprit des guerres longues, ſanglantes, ruineuſes: les forges ſe ſoutinrent; les ateliers furent bientôt déſerts. Ils ſe repeuplèrent, lorſqu'après la mort du roi guerrier, ils eurent obtenu les ſoins d'un gouvernement plus attentif à la proſpérité réelle & ſolide du royaume. L'agriculture & le commerce étant les objets d'un zèle ſuggéré par le patriotiſme, les fabriques ne devoient pas être négligées. Les honneurs & les récompenſes devinrent le

partage de ceux, qui cultivoient cette branche; les avances & les primes furent accordées avec profusion. S'il avoit régné dans ces efforts de la suite & du système, ils auroient eu l'influence la plus marquée sur le bien être public; mais on commit des fautes, qui retardèrent les progrès du bien, qu'on s'étoit proposé de faire. Au lieu de consulter le climat & la nature du pays, sur le choix des travaux de l'industrie nationale, on se modéla sur des peuples, dont la position économique & physique diffère totalement de celle de la Suède; au lieu de passer insensiblement des objets de nécessité, ou d'utilité première, aux objets de luxe, on commença par ceux-ci; & ceux-là furent négligés; l'intrigue & la cupidité usurpèrent les récompenses destinées, dues au talent & au travail; au milieu des chocs d'un gouvernement presqu'anarchique, on renversoit d'une main, ce qu'on avoit élevé de l'autre. Les chapeaux, pendant une longue suite d'années favorables à leur empire, avoient prodigué l'argent pour faire fleurir les fabriques; plusieurs millions avoient été consacrés à cet usage: les bonnets devenus maîtres, à la Diète de 1765, retranchèrent tout, & le coup fut mortel aux ouvriers; les loix somptuaires publiées en même tems, pour prévenir les suites, qu'on appréhen-

doit, n'eurent pas l'effet desiré : en 1754, les fabriques occupoient 14,301 personnes ; en 1771, elles n'en occupoient guère au delà de 9000. Cette plaie funeste n'est pas encore guérie, quoique plusieurs remèdes ayent été employés.

Indépendamment des obstacles, que ces erreurs de l'administration ont fait naître, il sera toujours difficile, que les fabriques parviennent en Suède, au degré d'étendue & de perfection, où elles sont parvenues ailleurs. Ce pays a peu d'espèces de matières premières, & ne peut pas se procurer par des colonies, celles, qui lui manquent ; les débouchers y sont en petit nombre, embarrassés & précaires ; pendant une grande partie de l'année, il faut recourir à la lumière artificielle ; un air vif exige une nourriture forte, succulente, & par conséquent couteuse. Les patriotes suédois se plaignent aussi du goût trop marqué de la nation, pour les marchandises étrangères ; elles sont en grande partie prohibées, mais on les introduit, malgré toutes les prohibitions ; les côtes du royaume sont si étendues, qu'il est impossible de les garder de manière à prévenir toutes les fraudes. Si l'ouvrier national a besoin d'émulation, il lui faut plus essentiellement encore un débit promt & assuré ; c'est dans le pays même, que la concurrence doit s'établir ;

c'eſt là qu'une rivalité active peut produire des effets ſalutaires : eſt-il des articles, qui malgré tous les efforts, reſtent trop inférieurs à ceux du même genre, qui ſe fabriquent dans l'étranger, qu'il ſoit permis de les importer, en payant des droits, ou, que l'uſage en ſoit défendu.

Les manufactures, qui font valoir la ſoie, languiſſent en Suède ; les ouvrages, qu'elles fourniſſent ſont chers & de qualité médiocre, à l'exception des gazes, des rubans, & de quelques autres objets. Il faut cependant ſe parer de ſoie, dans la capitale ſurtout ; pluſieurs défenſes ont donc été levées, & des articles auparavant prohibés peuvent entrer dans le pays, en acquittant les droits preſcrits par le tarif des douanes. Il eſt fâcheux que par-là beaucoup d'ouvriers ſe trouvent ſans ouvrage ; il eſt fâcheux que les ſommes conſidérables employées à l'établiſſement des fabriques nationales de ce genre, n'ayent pas produit un bien plus réel & plus durable.

Les métiers, qui emploient le coton & le poil de chameau proſpèrent davantage ; mais ils ne ſont pas en grand nombre ; les matières qu'ils mettent en uſage, ont ordinairement paſſé par pluſieurs mains, lorſque le commerce les introduit en Suède, & le poil, que donnent les boucs d'Aſie tranſplantés & acclimatés dans le royaume,

n'eſt pas un objet de conſéquence. Depuis que les moutons (*) de race angloiſe, eſpagnole & alle-

(*) Voici ce qu'on a vendu de laine du pays aux fabriques, depuis 1751-1779.

Ann. 1751	92,81 liv.	Ann. 1766	65,201 l.
1752	12,827½	1767	82,613
1753	24,970¼	1768	74,322¼
1754	23,115¼	1769	75,108¼
1755	27,815½	1770	74,882½
1756	22,195¾	1771	76,701¾
1757	31,561	1772	72,651¾
1758	32,474	1773	88,551
1759	35,363½	1774	105,569¾
1760	53,363½	1775	115,934½
1761	71,294	1776	133,319½
1762	71,294	1777	141,150½
1763	68,999	1778	146,260½
1764	67,792	1779	126,999
1765	68,215		

Total 1,984,376¾.

On a fait venir d'Eſpagne & de Portugal, depuis 1751-1779.

Ann. 1751	100,301 l.	Ann. 1754	82,230 l.
1752	67,070	1755	103,501
1753	83,645	1756	56,608

mande ſe ſont multipliés, & depuis que la culture du lin & du chanvre s'eſt étendue, on fabrique avec ſuccès & en quantité conſidérable, des draps, des toiles fines & groſſières, des toiles à voiles & des cordages. La fabrication des draps peut ſe monter annuellement à 500,000 rdlr : l'Eſpagne & le Portugal fourniſſent les laines, qu'il faut ajouter & mêler à celles du pays. Les draps fins ſont eſtimés ; on s'en ſert généralement, on en exporte même, & les primes y invitent : elles ſont de 12 p. % lorſque les draps ſortent pour être portés dans quelque pays de l'Europe ; lorſqu'ils vont hors de l'Europe, on

Ann. 1757—	98,478liv.	Ann. 1769—	50,549 l.
1758—	78,638	1770—	91,200
1759—	56,410	1771—	45,575
1760—	68,013	1772—	56,266
1761—	97,755	1773—	39,223
1762—	77,985	1774—	43,532
1763—	17,823	1775—	89,593
1764—	35,672	1776—	57,554
1765—	70,440	1777—	66,368
1766—	14,440	1778—	209,931
1767—	43,275	1779—	69,622
1768—	27,739		
		Total	2001,729

obtient 25 p. %. Les gros draps ſont moins bons & plus chers: ils ne ſupportent pas comme les draps fins les frais du travail, & le débit en eſt plus borné; les payſans fabriquent eux-mêmes les étoffes de laine dont ils font uſage, & dont ils habillent le ſoldat. Ce ſont auſſi les payſans, & ſurtout ceux de Veſtrogothie, de Norlande & de Finlande, qui livrent le plus de toiles; elles ſont bonnes & d'un prix très-modique. On pourroit encourager les fabriques rurales, pour occuper les habitans de la campagne pendant les longs hivers, ſi les villes étoient déja en aſſez grand nombre & aſſez peuplées. L'adminiſtration a ouvert dans la capitale & dans quelques provinces des maiſons de travail publiques, deſtinées au ſoulagement des pauvres; il s'y fait des ouvrages de laine & de fil; les entrepreneurs ſont chargés du débit.

Il y a des papéteries en différens endroits du royaume, mais elles ne ſuffiſent pas pour la conſommation habituelle. On prépare fort bien les cuirs; il en vient cependant encore de Ruſſie & d'Angleterre. Les gants de Scanie ſont recherchés, & il en paſſe une grande quantité dans les pays voiſins. La capitale s'eſt procurée un ouvrier qui fabrique du bon maroquin. Les dernières années ont vu naître des raffineries de

ſucre

ſucre & de ſel, des fabriques d'amidon, de poudre & de tabac, des ſavonneries & des moulins à huile. Dans les ports, où ſe fait la péche du hareng, des bras nombreux ſont occupés à tirer de ce poiſſon l'huile qu'il contient. La porcelaine & la faience de Marieberg & de Rorſtrand aux environs de la capitale, ſont d'une qualité fort inférieure à ce que la Chine, & d'autres pays de l'Europe produiſent en ce genre. Les verreries n'ont pas atteint un haut degré de perfection; il n'y en a qu'une, qui ſoit vraiment remarquable; elle a été établie en Finlande par un homme actif & plein d'intelligence: les Suédois ſont d'autant plus habiles dans la dorure, l'orfévrerie, la bijouterie, & l'horlogerie; ils s'appliquent auſſi depuis quelque tems avec ſuccès à la broderie.

Mais il eſt une branche d'induſtrie, pour laquelle la Suède doit avoir une prédilection marquée, parce qu'elle peut être d'une influence ſenſible ſur ſon commerce, & par-là, ſur la richeſſe nationale, c'eſt celle qui a pour but d'anoblir le bois & les métaux: le gouvernement l'a ſenti; il lui accorde, depuis quelques années une protection particulière. D'immenſes forêts, où croiſſent le hêtre, le bouleau, le ſapin, ſont un tréſor, qu'un travail induſtrieux peut

faire valoir avec beaucoup d'avantage. Depuis très-long-tems le Suédois a porté dans ces ſombres retraites la ſcie, le marteau & la flamme, pour obtenir du bois à brûler, du bois à bâtir, des mâts, des planches, du goudron, des cendres, & de la potaſſe : plus récemment il a tâché d'étendre cette branche lucrative ; de vaſtes chantiers ſe ſont formés dans la plupart des ports du royaume ; l'Anglois, le François & le Hollandois achètent en Suède des vaiſſeaux, tous de ſapin, mais d'un prix très-modique. Les payſans de Veſtrogothie, de Sudermanie, de Norlande, & de Finlande façonnent avec intelligence des uſtenſiles de toute eſpèce. Dans pluſieurs villes, & principalement dans la capitale, la menuiſerie & l'art de l'ébéniſte ſe ſont perfectionnés au point de produire de ces chef-d'œuvres d'élégance & de commodité, que les Anglois ont les premiers fait connoître.

Les richeſſes, qui ſortent des mines que la nature a répandues en Suède, méritent également toute l'attention des habitans de ce royaume. L'art peut les conduire à un degré d'anobliſſement, qui étonne l'obſervateur. Encore au commencement du ſeizième ſiècle, pluſieurs centaines d'années après la découverte des mines de fer du pays, ce métal étoit livré dans ſon état

naturel aux Lubeckois, qui après l'avoir travaillé en revendoient une grande partie en Suède, & gagnoient toute la main d'œuvre ſur ceux, qui poſſédoient la matière première. Guſtave I entreprit de faire ceſſer cette honte & cette perte; les premières fontes ſe firent ſous ſon règne: les forges naquirent enſuite, le nombre en augmente encore tous les jours; c'eſt en Uplande, en Veſtmanie, & en Vermelande, qu'il y en a le plus; les propriétaires de ces vaſtes atteliers ſont les citoyens les plus aiſés de l'état. Quelques-unes des forges employent la méthode vallonne, d'autres l'allemande; celles-ci économiſent le bois & le charbon; celles-là produiſent du meilleur fer. Les fourneaux de fonte ſe chauffent en Suède quarante ſemaines de ſuite; ils ont 16 à 18 aunes de hauteur; 26 ſchp. de minérai fondu rendent par le travail des forges 20 ſchp. de fer. Que tous ces travaux ſont dignes d'être contemplés! Voyez couler cette gueuſe; c'eſt un ruiſſeau de feu! que de ſenſations on éprouve, que d'idées on ſent naître, à la vue de ces fils de Vulcain amolliſſant & domptant des maſſes peſantes, qui ſemblent devoir réſiſter à toutes les forces de l'homme! Des 400,000 ſchp. de fer, que rendent les fourneaux & les forges, environ 100,000 ſont con-

duits enſuite, dans le pays même, à différens degrés d'anobliſſement.

On forge des ancres en pluſieurs endroits; celles de Soederfors paſſent pour les meilleures; les canons de fer, les bombes, les grenades, ſe fabriquent à Stafsjœ, à Oker, & à Finſpong; les canons de bronze à Stockholm; les fuſils, les lames, les carabines, autres inſtrumens de carnage & de deſtruction, à Norkœping, à Jœnkœping, & dans la capitale. Les batteries de taules, & les fabriques de fer blanc, d'acier, de fil de fer, de clous, & de divers uſtenſiles, ont conſidérablement augmenté en dernier lieu. La ville d'Eskilſtuna, en Sudermanie, eſt remarquable par les manufactures d'acier & de fer fondu, que le gouvernement y a établies; la ville a obtenu des franchiſes, & les ouvriers, qui veulent y faire valoir leur induſtrie, reçoivent un établiſſement analogue à leurs projets. Il y en a déja pluſieurs d'un talent diſtingué, & dont les ouvrages ont preſque le fini de ceux, que fournit l'Angleterre dans le genre de la quincaille. Si le débit étoit conſidérable & aſſuré, ces manufactures pourroient aiſément s'étendre, & ſe perfectionner; mais cet avantage leur manque; delà une eſpèce de langueur, & des prix, qui ſurprennent l'étranger.

La mine de Fahlun fut découverte dans le treizième siècle, & quelque tems après on trouva d'autres mines renfermant du cuivre; mais les Suédois laissèrent écouler plusieurs siècles avant de travailler eux-mêmes ce métal: Ils se formèrent à cet art pendant le seizième & le dix-septième; ils y ont fait de nouveaux progrès dans celui-ci. Le cuivre est fondu dans un grand nombre de fourneaux, répandus autour des mines; c'est dans un bourg en Dalécarlie, nommé Avestad, que se fait l'affinage, qui donne annuellement 6000 schp. de cuivre en rosette. Les fabriques de laiton & de fil de laiton, demandent annuellement 2000 schp.; le reste est exporté ou converti en planches, pour doubler les vaisseaux, en feuilles très-minces, propres à couvrir les maisons, en ustensiles, & en monnoyes.

En ajoutant aux divers établissemens, dont on vient de lire le tableau, des salpètrières établies dans toutes les provinces du royaume, des aluneries, des fabriques de poudre à canon, dont la principale est à Hedemora, en Dalécarlie, des fabriques de vitriol & de couleur rouge, on aura un état complet des travaux de l'industrie Suédoise.

Les privilèges exclusifs, sont utiles ou nuisi-

bles, ſuivant les circonſtances; c'eſt aux adminiſtrateurs à diſtinguer, & à peſer ces circonſtances : il y a des priviléges excluſifs en Suède, mais en petit nombre, & l'adminiſtration paroît les ménager. On détermine les taxes, que l'artiſan & le fabriquant doivent ſupporter, ſur l'étendue des atteliers & la quantité des ouvrages qui en ſortent.

Les François reſpectent la mémoire de Colbert; les Suédois reſpectent celle de Louis de Geer, & de Jonas Alſtrœmer; ces deux citoyens ne furent revêtus ni l'un ni l'autre du caractère de miniſtre; mais ils n'en rendirent pas moins les ſervices les plus eſſentiels à la nation Suédoiſe; leur nom, ſans avoir beaucoup brillé par cette illuſtration, que donnent des titres pompeux, doit être conſervé à jamais dans les annales du royaume. La poſtérité ne demande pas ſi celui, dont l'hiſtoire lui tranſmet le ſouvenir fut de grande naiſſance, s'il eût un caractère public, s'il vécut dans les palais, s'il approcha familièrement du trône; elle demande s'il s'occupa de choſes utiles & glorieuſes, s'il ſervit avec zèle ſes concitoyens, s'il étendit la ſphère de leurs travaux & de leur bonheur.

Louis de Geer, d'une famille patricienne, répandue en Allemagne & en Flandres, étoit né

avec une activité infatigable, avec un zèle ardent pour toutes les entrepriſes importantes. Il ſe rendit en Suède ſous le règne de Guſtave-Adolphe, ſe fixa à Norkœping, & s'y livra au commerce; des ſpéculations heureuſes l'enrichirent bientôt, & le mirent en état d'acquérir de l'influence ſur le bien-être public. Les fabriques de laiton lui durent leur naiſſance; il établit des fourneaux & des forges; il fit venir de Flandres & du pays de Liége, des Vallons qui enſeignèrent la véritable méthode de fondre & de forger le fer.

Tandis que les Suédois cueilloient des lauriers en Allemagne, & répandoient dans cet empire la terreur de leurs armes, des étrangers jettoient dans la patrie de ce peuple guerrier, les premiers fondemens des arts de la paix. Mais un voiſin toujours jaloux, le Dannemarc, ſe joignit aux autres ennemis de la Suède; & le théâtre de cette nouvelle guerre pouvoit s'établir dans le cœur du royaume : Chriſtine prévint ce danger, & de Geer la ſeconda; il équipa une flotte de trente vaiſſeaux marchands, la plupart Hollandois, & les fit agir contre les Danois, de concert avec la marine royale. L'éducation publique fut auſſi l'objet de ſon attention; il appela dans le royaume Amos Comenius, qui

jouoit un rôle en Allemagne, & le chargea de réformer les écoles ſuédoiſes. Ces ſervices, tous ſi importans, ſi réels lui méritèrent la reconnoiſſance du gouvernement, qui lui céda en toute propriété des terres & des châteaux, lui témoigna les égards, qu'il méritoit, & plaça ſes armes entre celles de la nobleſſe du pays.

Ce que Louis de Geer fut dans le ſiècle paſſé, Jonas Alſtrœmer l'a été dans celui-ci. Cet utile citoyen eſt d'autant plus remarquable, qu'il lutta long-tems contre les obſtacles & les difficultés. Il étoit né de parens honnêtes, mais pauvres, dans une petite ville de la Veſtrogothie, nommée Alingſos. Sorti de l'obſcurité, à laquelle ſa naiſſance & ſa fortune ſembloient le condamner, il entreprit des voyages & ſéjourna quelque tems à Londres. Ses vues s'étendirent ſur ce vaſte théâtre; il ſentit en contemplant la proſpérité de l'Angleterre, ce que valent les travaux de cette induſtrie, qu'une ignorance aviliſſante, & des préjugés honteux, ont fait négliger ſi long-tems à la plupart des nations. Les Anglois, les François & les Allemans, y trouvoient déjà la ſource de leur bien-être; mais les Suédois ne poſſédoient pas encore ce reſſort puiſſant de félicité publique. Alſtrœmer retourna dans ſa patrie avec le beau deſſein d'éclairer ſes compatriotes

ſur leurs intérêts, & de diriger leurs pas dans une carrière, qui leur étoit inconnue. Il ſollicita un privilége pour établir des fabriques ; les États aſſemblés en 1723, lui accordèrent ſa demande, & il exécuta ſon plan dans la ville, qui l'avoit vu naître. Cette ville devint le foyer, d'où ſe répandirent dans tout le royaume des lumières nouvelles & le zèle pour le progrès des manufactures. En même-tems Alſtrœmer dirigeoit les affaires d'un commerce très-étendu, en ſociété avec un autre citoyen reſpectable, Nicolas Sahlgren ; cette maiſon étoit la première du royaume, & faiſoit la gloire de Gothembourg, où elle étoit établie ; elle n'avoit pas moins pour but la proſpérité publique, que ſon propre intérêt. La jalouſie toujours éveillée, & l'eſprit de parti, habile à tendre des pièges, n'épargnèrent point le patriote, qui travailloit avec tant d'ardeur au bien de l'état. Il pouvoit avoir été ſéduit par quelques idées plus brillantes que ſolides ; il pouvoit avoir méconnu dans quelques entrepriſes la nature & les propriétés de ſon pays ; mais quel eſt l'homme, qui ne bronche dans une route nouvelle, où perſonne n'avoit marché avant lui ? les habiles ouvriers, qu'Alſtrœmer attira de l'étranger, les procédés & les modèles qu'il fit connoître, les ſoins qu'il donna

à l'établiſſement des bergeries, maintenant ſi utiles au royaume, juſtifient la confiance dont il fut honoré par les adminiſtrateurs. Fréderic I le décora de l'ordre de l'étoile polaire, & lui donna le titre de conſeiller de commerce; Adolphe-Fréderic lui accorda des titres de nobleſſe; les États arrêtèrent en 1766, que ſon buſte ſeroit placé à la bourſe de Stockholm. Ce monument n'exiſte pas encore; mais il ſuffit pour la gloire d'Alſtrœmer, qu'il en ait été jugé digne.

CHAPITRE XVI.

Commerce intérieur.

C'EST dans un pays peuplé & cultivé à proportion de ſon étendue, que le commerce intérieur peut acquérir ce reſſort, dont l'État ne profite pas moins que les particuliers. La Suède, ſur une aire plus vaſte que celle de la France, n'a que 105 villes; il y a des provinces entières, où il ne s'en trouve pas une ſeule. Les habitations des campagnes ſont à des diſtances conſidérables; point de ces gros villages, où les feux ſe touchent & ſe preſſent, où des pelotons d'enfans ſe jouent ſur l'herbe.

Le commerce intérieur languiroit encore davantage en Suède, ſi la nature & le gouvernement n'avoient fourni des moyens de communication faciles & commodes. Les eaux, qui baignent & coupent le royaume ſont d'un très-grand uſage pour tranſporter, d'une province, d'une ville à l'autre, les produits du ſol & de l'induſtrie. On a tiré de ces eaux tout l'avantage qu'elles peuvent avoir, en creuſant des canaux. Le plus ancien eſt celui qui, par neuf écluſes, joint les lacs Mælar & Hielmar, près de la

ville d'Arboga, en Veſtmanie ; il fut commencé & fini ſous Charles XI ; on a nouvellement réparé les brèches que le tems y avoit faites : une petite rivière, qui coule près d'Arboga, & qui ſe jette dans le Mælar, a facilité la jonction. Ce canal établit un commerce réglé entre pluſieurs provinces & douze villes, dont Stockholm, Upſal, Veſteros & Arboga ſont les principales.

Si l'on pouvoit faire communiquer le lac Hielmar, au lac Venner, & profiter de la communication, qui exiſte entre ce dernier lac & la mer du Nord, par la rivière de Gothie, il y auroit une navigation non-interrompue depuis Gothembourg, juſqu'à Stockholm : mais la jonction du Hielmar & du Venner a rencontré des obſtacles inſurmontables. Le Venner, comme on vient de le dire, a une communication avec la mer du Nord, par la rivière de Gothie ; ce ſeroit déjà un grand avantage pour le commerce intérieur, ſi la rivière n'étoit ſi remplie de basfonds, & de cataractes, qu'il y a peu d'endroits, où elle ſoit navigable. Charles IX fit creuſer le canal, qui porte le nom de Carlsgraf ; l'écluſe de Guſtave III a été conſtruite ſous le règne de ce prince, & les vaiſſeaux y paſſent ſans peine. Mais le plus grand obſtacle reſte encore ; ce ſont les cataractes de Trolhætta ; il y en a quatre

qui ſe diſtinguent par leur violence; l'eau ſe précipite, d'une hauteur de plus de cent piés, dans un gouffre, dont l'œil eſt effrayé. Charles XII, qui ſe roidiſſoit contre les difficultés, entreprit de combattre la nature, & Polhem fut chargé de cette entrepriſe: les revers, qu'éprouva bientôt le royaume, la firent perdre de vue au gouvernement, & au mécanicien. Repriſe ſous le règne de Fréderic, elle fut continuée ſous celui de ſon ſucceſſeur. L'ouvrage avança rapidement; Polhem fit faire un canal & pluſieurs écluſes dans le lit même du fleuve rebelle; des ſommes immenſes furent dépenſées, & la nation ſe flattoit de voir un jour ce travail achevé: mais tous les efforts furent inutiles; Polhem mourut avant d'avoir pu mettre la dernière main à l'exécution de ſon plan, & les écluſes, qui ont peu à peu cédé à la violence des eaux, ne ſont d'aucun uſage: elles portoient des noms illuſtres, tels que ceux d'Adolphe-Fréderic, de Teſſin, d'Ekeblad; mais l'élément deſtructeur ne les en a pas reſpectées davantage.

Quelques milles au-deſſous de Trolhætta ſe préſentent deux autres chutes; celles d'Okerſtrœm & d'Edit. On a vaincu ces obſtacles, & les écluſes bâties pour rendre cette partie du fleuve navigable, ſont en bon état. Un chemin

de terre, créé à grands frais, ſupplée à la navigation, dans les endroits où la nature l'interdit. Ces efforts du gouvernement ont eu l'influence la plus marquée ſur le commerce des provinces occidentales, & principalement ſur celui de Gothembourg.

Malgré les difficultés nombreuſes, qu'a rencontrées le projet du canal de Trolhætta, on n'y a pas renoncé, & l'on travaille depuis quelques années d'après un autre plan; il s'agit de creuſer un canal le long des bords du fleuve; les marais, les bas-fonds, & les rochers, dont ces bords ſont remplis, ne permettent pas d'eſpérer une exécution facile & prompte de ce nouveau plan. En attendant, ces ondes revêches ont englouti des millions. Le bruit s'eſt répandu, que les Danois ont été d'accord avec elles, pour empêcher la réuſſite d'une entrepriſe, qui tendoit à diminuer le produit des droits du Sund; mais il eſt prouvé ſuivant les connoiſſeurs, qu'il a ſuffi des obſtacles naturels, pour tromper les eſpérances des Suédois. Un ſuccès plus heureux a couronné les travaux de Strœmsholm, en Veſtmanie; les écluſes ſont achevées & le canal eſt navigable; il joint le Hielmar au Barken, grand lac de la Dalécarlie, & facilite la com-

munication de pluſieurs provinces, riches en mines & en forges, avec la capitale.

Le gouvernement fait auſſi creuſer des canaux en Finlande; cette contrée eſt de toutes les parties de la Suède, celle où le commerce intérieur languit le plus; pluſieurs diſtricts ſont ſéparés par des marais, des bois, & des rivières, dont ils ne peuvent tirer aucun parti pour la navigation. On va deſſécher ces marais, éclaircir ces bois, & rendre ces rivières navigables. Les fondemens de trois villes nouvelles ont été jetés, ce ſont Kuopio, Tammerfors & Kaskœ.

Les grands chemins, que les bras de l'homme ont créés en Suède, ſont très-larges & très-fermes; le roc, les pierres, & le gravier en ſont la bâſe : quiconque poſſède une terre, contribue à les entretenir; ils doivent être réparés tous les ans, immédiatement avant la moiſſon. On a eſſayé d'établir des rouliers entre Stockholm & la Scanie; mais les entrepreneurs n'y ont pas trouvé leur compte. La poſte aux lettres fut réglée ſous le règne de Chriſtine; elle eſt conduite par un certain nombre de payſans, fermiers de la couronne; on nomme les terres, qu'ils ont en ferme, *Poſthemman*; ces terres, en vertu de leur deſtination, ſont exemtes de pluſieurs charges. On voit ſouvent la malle entre les

mains d'un enfant, qui la tranſporte en toute ſûreté d'un endroit à l'autre ; tranquillement aſſis ſur ſon cheval, ou ſur ſa charette, il ne craint aucun danger : c'eſt un trait remarquable & qui fait honneur au caractère de la nation ; il y a peu de pays, où le courrier pourroit être expédié de cette manière.

Les tranſports, qui ne peuvent pas ſe faire par eau, ſe font en hiver, lorſque la neige eſt établie ; le traineau eſt une voiture légère, commode, peu couteuſe. C'eſt ainſi qu'on tranſporte aux forges le minérai, le bois, & le charbon : les principales foires ſe tiennent en hiver, à cauſe de cette facilité.

CHAPITRE

CHAPITRE XVII.

Commerce extérieur.

La nature a distribué ses bienfaits avec la plus grande diversité, sur le globe, que nous habitons; à l'aide des facultés, qui le distinguent, l'homme a compris les intentions de cette mère commune; son génie a saisi des combinaisons heureuses; son adresse & son courage ont vaincu les obstacles. Quels monumens de sa gloire & de sa grandeur, que les mers franchies, les régions les plus distantes rapprochées, & se communiquant leurs productions!

Les Suédois parcouroient anciennement les mers, dont leur pays est baigné, pour exercer la piraterie. Ils renoncèrent à ces courses, lorsqu'un certain degré de civilisation eut adouci leurs mœurs; mais ils n'y substituèrent pas d'abord une navigation réglée, l'étude du commerce. Les villes Anséatiques nombreuses & florissantes, tenoient le sceptre de la Baltique; Lubeck sur-tout faisoit payer à la Suède des tributs onéreux. Gustave I brisa des chaînes si honteuses & si funestes; ce monarque avoit à cœur la gloire & la prospérité de ses sujets; point

d'abus, qu'il ne réforma. Les Lubeckois, qui avoient exercé un empire deſpotique dans les ports du royaume, furent dépouillés de leurs privilèges, & des navires Suédois parurent ſur la Baltique & ſur la mer du Nord. Les fils de Guſtave I n'étendirent pas la carrière du commerce national; il languit ſous les règnes d'Éric XIV, de Jean III & de Charles IX: ces princes n'eurent pas le bonheur d'inſcrire leur nom ſur la liſte des bienfaiteurs de la patrie.

Guſtave-Adolphe voulut faire prendre au commerce ſuédois un eſſor hardi, & lui donner un degré d'activité, dont il n'étoit pas encore ſuſceptible. En 1627, naquit une compagnie dont les expéditions devoient s'étendre en Aſie, en Afrique & en Amérique. Pluſieurs Suédois paſſèrent dans le nouveau continent, & ſe fixèrent autour du fleuve Delavare; leurs établiſſemens prirent conſiſtance, & en 1631, ils bâtirent le fort Chriſtine, où la cour envoya un gouverneur & une garniſon. Les colons vécurent tranquilles & proſpérèrent dans leur nouvelle patrie, pendant tout le règne de Chriſtine. Leur paix fut troublée, lorſque Charles Guſtave eut entrepris une guerre, qui arma tout le Nord contre lui. Les Hollandois profitèrent du moment, & s'emparèrent des établiſſemens ſuédois

en Amérique. Charles, occupé à vaincre les Danois & les Polonois, ne put ſecourir ſes ſujets Américains, & le vigilant Batave jouit paiſiblement du fruit de leurs travaux. Ces poſſeſſions ſi facilement conquiſes, lui furent enlevées dans la ſuite, par les Anglois, qui les ont perdues à leur tour, en perdant les treize provinces maintenant indépendantes. Les Suédois avoient acquis, dans le même-temps & à la même occaſion, pluſieurs places ſur la côte de Guinée; ils en furent également dépouillés, en partie par les Hollandois, en partie par les Danois. La compagnie, que Guſtave-Adolphe avoit fait naître, ſe reſſentit de ces revers, & ne fut pas de longue durée. Il paroît néanmoins, que le gouvernement s'occupoit ſérieuſement à cette époque, des moyens de faire fleurir le commerce, & que ce fut la guerre ſeule, qui en retarda les progrès; le collège du commerce fut fondé, on fixa le pié de la monnoie, & les fabriques obtinrent des encouragemens.

Charles XI tint le ſceptre long-tems, & à l'ombre d'une paix, qui ne fut troublée qu'au commencement de ſon règne. Ce prince aimoit à méditer ſur les objets d'utilité publique, & les entendoit; il prit de ſages meſures pour étendre le commerce; un code maritime naquit, & les

douanes furent fixées par un tarif; les Suédois chargèrent de nombreux vaiſſeaux, & parurent dans les principaux ports de l'Europe. Il fut même queſtion d'ouvrir un commerce réglé entre la Suède & la Perſe, au moyen des rivières d'Eſtonie & de Livonie; mais ce projet ne parvint pas à maturité. Charles XII, qui n'aimoit & qui n'entendoit que la guerre, abandonna les autres arts à leur ſort : les malheurs que ſes entrepriſes firent fondre ſur l'état, ruinèrent le commerce. Pendant cinq années conſécutives aucun navire Suédois ne put agir; la Hollande fourniſſoit le pays des objets, qu'il avoit beſoin de faire venir de l'étranger, objets alors très-nombreux : en 1723 toute la marine marchande n'alloit pas au-delà de cent vaiſſeaux. La franchiſe des droits du Sund, avantage précieux, fut perdue, par la paix, qu'on ſe vit forcé de faire avec le Dannemarc.

Le ſyſtême économique ſubit une révolution remarquable après la mort de Charles XII. Les Suédois ouvrirent les yeux ſur leurs intérêts, & apprirent à les connoître. Depuis cette époque leur commerce a pris des accroiſſemens ſenſibles; dans les derniers tems ſur-tout, il s'eſt beaucoup étendu. Ils le font entiérement eux mêmes, & leur pavillon eſt connu dans les parages les

plus éloignés. Leurs vaiſſeaux bien conſtruits ſont en grand nombre, & leur procurent des gains conſidérables, par le frèt & le cabotage. Par l'acte de navigation publié en 1738, les nations étrangères ne peuvent envoyer ſur leurs navires, que leurs propres produits, ou ceux de leurs colonies; elles ſont de plus ſujettes à des droits, que n'acquittent point les ſujets du royaume.

Les mines, les forêts & les eaux fourniſſent les principaux articles d'exportation. On exporte année commune, entre 300 & 330,000 ſchp. de fer; le fer en barre, le fer en bande, le fer rond, l'acier, le fer travaillé, les canons, les boulets de fer, conſtituent cette partie lucrative du commerce extérieur; le prix du fer en barre eſt entre cinq & ſix rdlr. On a craint la concurrence de la Ruſſie; la ſupériorité reconnue du fer de Suède, en a cependant ſoutenu le prix, & les demandes ſont toujours très-fortes. Mais l'exportation du cuivre a ſouffert de la concurrence des Anglois, qui ſont depuis quelques années abondamment fournis de ce métal; le ſchp. de cuivre en roſette ſe vendoit auparavant quarante rdlr.: on n'en retire actuellement que trente, & encore a-t-on de la peine à le placer; les plaques monnoiées & le laiton ſont cepen-

dant encore recherchés, & cette branche de commerce proſpère. Suivant un tableau préſenté au public, par M. le comte de Lillienberg, ancien préſident du collège des mines, le fer & le cuivre chargés dans les différens ports de Suède, pour être tranſportés dans l'étranger, ont rendu la ſomme de 46 millions, 152, 962 rdlr., depuis 1760-1779. Les Suédois exportent annuellement environ 150,000 douzaines de planches, 2,474 douzaines de chevrons, 4,550 poutres, 76,000 tonneaux de goudron, 21,000 tonneaux de poix, 4000 tonneaux de cendres & de potaſſe. L'exportation du hareng ſe monte, année commune, à 160 mille tonneaux; celle de l'huile de hareng augmente de plus en plus, & procure un gain annuel de cinq à ſix mille rdlr. Les articles de réexportation ne ſont pas en grand nombre; c'eſt la compagnie des Indes orientales, qui fournit les plus importans.

Si la Suède a beaucoup d'objets d'exportation, ceux, qu'elle importe ne ſont pas moins nombreux. Que de tributs elle paye à l'étranger! il en eſt que la néceſſité lui impoſe; d'autres ne ſont que le réſultat de ces beſoins factices, créés par le luxe, & qui ſe multiplient de jour en jour dans tous les pays. On importe quelquefois juſqu'à 500,000 tonneaux de grains; on a

beſoin, année commune, de 280,000 tonneaux de ſel; les vins, les étoffes, les cuirs, le ſuif, le chanvre, pluſieurs denrées, le ſucre, le café, le thé, le tabac coutent au pays des ſommes conſidérables. Il a été prouvé par les regiſtres des douanes, que les grains, le café, le thé, le tabac, & le ſucre qu'on importe, coutent annuellement plus d'un million de rdlr.

Suivons le pavillon Suédois dans les différens parages, qu'il viſite. La Baltique eſt naturellement ſon principal domaine : la Suède a beſoin du chanvre, du ſuif, des cuirs, des grains & de pluſieurs autres objets, que poſſèdent abondamment la Ruſſie, la Courlande, la Pruſſe, & le nord de l'Allemagne; le fer, le cuivre, l'acier, les pierres à chaux, l'alun & le hareng, qu'elle donne en retour à ces différens pays, ne ſuffiſent pas pour balancer les articles qu'elle en reçoit; il y a toujours de ſon côté une perte de 150 à 200,000 rdlr.: elle gagne avec le Dannemarc & la Norvège; mais ce gain eſt abſorbé par la contrebande, qui ſe fait ſur les frontières de Norvège. Le commerce de la Suède ſur l'Océan Germanique & l'Océan Occidental, s'étend en Hollande, en Angleterre, en France, en Eſpagne, & en Portugal; les Hollandois lui fourniſſent des

épiceries, du tabac, des couleurs & du papier en trop grande quantité, & prennent de son fer & de quelques autres de ses produits en trop petite quantité, pour qu'elle puisse avoir la balance en sa faveur. La Suède expédie pour les ports de France, du fer, de l'acier, du cuivre, du laiton, du fil de laiton & de fer, des planches & du goudron; elle fait charger dans ces mêmes ports du vin, du sel, du sucre brut, des fruits, & profite ordinairement à ce commerce : " mais si l'on met en ligne de compte, dit un écrivain national, les sommes que la jeunesse Suédoise va dépenser en France, & celles qu'emportent les étoffes, les modes, les colifichets, qui nous viennent de ce pays, en si grande abondance, & qui la plupart entrent par fraude, le profit sera nul ". La Suède perd donc par tout, observera-t-on peut-être; on va voir qu'elle fait aussi des gains. Elle tire d'Angleterre du plomb, de l'étain, des cuirs, de la bierre, du beurre, du fromage, & du charbon de terre, le tout pour la valeur d'à-peu-près 100,000 rdlr : elle vend à ce pays du fer, du cuivre, du goudron, des planches, du hareng, le tout pour la valeur d'à-peu-près un million de rdlr.; c'est un profit, qui peut la dédommager de plusieurs pertes; elle gagne de même considérablement

avec l'Eſpagne & le Portugal, qui ne payent point par le ſel, les vins, & les laines, qu'elle prend dans leurs ports, le fer, l'artillerie, le cuivre, les planches, les clous, le goudron, qu'elle y fait porter.

Les navires Suédois fréquentent auſſi la méditerranée; ils conduiſent en Italie & au Levant les principaux articles d'exportation, de l'artillerie ſur-tout; & ils en rapportent du ſel, des fruits, des épiceries, du coton, des étoffes de fil & de coton. C'eſt auſſi dans ces parages qu'ils rendent le plus à leurs propriétaires par le frêt & le cabotage : ces navires bâtis & conduits par des hérétiques, firent paſſer en divers ports d'Italie, les frères de la ſociété de Jéſus, dont l'Eſpagne & le Portugal vouloient ſe défaire. Le gouvernement accorda, l'année 1738, le privilége excluſif de faire le commerce du Levant, à une compagnie, qui ne montra ni l'intelligence, ni l'activité néceſſaire au but, qu'elle ſe propoſoit; elle fut ſupprimée en 1756. On a eu long-tems le projet d'en former une nouvelle; mais on y a renoncé, & le commerce du Levant eſt entiérement libre.

La diſſolution de la compagnie des Indes orientales, qui fut ſacrifiée à des vues politiques, fit naître celle de Suède, établie à Go-

thembourg : on choisit cette ville, parce que son port est ordinairement ouvert toute l'année. Henri Kœnig & compagnie, obtinrent un octroi pour quinze ans, à condition, qu'ils payeroient 16 rdlr., 32 schel. par laste au gouvernement. Cet octroi fut renouvelé à son expiration, pour vingt ans, & la compagnie s'engagea à payer au gouvernement 8333 rdlr., pour chaque voyage heureux; elle acquit un fonds permanent en 1753 : depuis l'année 1731, époque de sa naissance, jusqu'en 1766, année où son second privilége expira, elle construisit vingt-deux vaisseaux, qui firent soixante & un voyages au Bengale & à la Chine; cinquante-six de ces voyages furent heureux, & procurèrent, une année portant l'autre, un gain de 40 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.

A cette première compagnie en succéda une seconde octroyée pour vingt ans, terme nouvellement expiré : elle a payé au gouvernement 12,500 rdlr. pour chaque vaisseau heureusement arrivé au port de Gothembourg, & 30 tonnes d'or, dix à titre d'avance, & vingt à titre de prêt sans intérêt : elle a expédié tous les ans deux vaisseaux pour la Chine; les gains se sont soutenus & ont même augmenté. Les directeurs ont gagné l'approbation du public par les changemens avantageux, qu'ils ont faits dans l'écono-

mie; ces changemens, étoient néceſſaires & il en eſt réſulté des épargnes, qui ont tourné au profit des intéreſſés.

Il s'eſt formé une nouvelle compagnie des Indes orientales; elle a obtenu ſon privilège pour vingt ans, & s'eſt engagée à payer au gouvernement comme la précédente 12,500 rdlr. Les étrangers peuvent concourir, auſſi-bien que les nationaux à former le fonds de cette compagnie; on leur donnera toutes les ſuretés néceſſaires.

Les vaiſſeaux Suédois, qui font le voyage de la Chine, portent ordinairement 400 laſtes; ils ont 150 hommes d'équipage, & tirent 300,000 piaſtres à Cadix. Ces vaiſſeaux emmènent quelques produits de la Suède & reviennent richement chargés de thé, de ſoie, de porcelaine, & d'étoffes. Il s'en faut de beaucoup que tous ces objets reſtent dans le pays; les Hollandois, les Anglois, & les Danois en achètent la plus grande partie; année commune la compagnie place dans l'étranger pour plus d'un million de rdlr. des marchandiſes, qu'elle reçoit ſur ſes vaiſſeaux; c'eſt-là ſon gain le plus réel; c'eſt auſſi là le véritable avantage, que le royaume retire du commerce des Indes orientales.

L'acquiſition de l'île de St. Barthelemi a fait

naître une compagnie des Indes occidentales ; ſon privilège eſt daté du 31 Octobre 1786 : elle ne paye rien à la couronne, & raſſemble un fonds par ſouſcription. L'île de St. Barthelemi a un gouverneur, & une garniſon ; on y a établi un conſeil, dont le gouverneur eſt le chef, & qui doit ſeconder les opérations de la compagnie naiſſante. En 1774 il naquit une compagnie pour la pêche de la baleine ; elle ſubſiſte encore, mais dans un état de langueur, dont elle ſortira difficilement ; des rivaux actifs & puiſſans lui ſuſciteront toujours des obſtacles & entraveront ſes efforts.

C'eſt en renonçant aux beſoins imaginaires, aux caprices du luxe, c'eſt en calculant ſes gains & ſes pertes avec une exactitude ſcrupuleuſe, qu'un pays moins favoriſé de la nature peut ſoutenir la balance du commerce étranger. La Suède fait venir du dehors une quantité de marchandiſes, qui étonne quand on en voit le tableau ; l'étonnement augmenteroit ſans doute, ſi l'on y ajoutoit ce qui eſt introduit par fraude. Auſſi pendant long-tems le commerce de ce pays, ne lui a-t-il pas été avantageux ? Mais environ depuis vingt ans la balance paroît avoir penché en ſa faveur. Les gains provenus des ventes lucratives de la compagnie des Indes orientales,

& du fret, qui ſurtout pendant la guerre d'Amérique a été de plus grand rapport, ont pu compenſer les pertes occaſionnées par l'excédent de l'importation.

Il n'y a que les villes d'étape, qui ayent le droit de faire le commerce extérieur ; ce régime prohibitif, eſt-il vraiment avantageux au royaume ? La Finlande entière a été privée juſqu'en 1756 du privilège de paſſer la Baltique & de porter elle-même ſes produits aux nations étrangères ; cette inhibition peut paroître dure au premier coup-d'œil ; mais l'obſervateur impartial en conçoit les raiſons. Un pays auſſi peu avancé, que l'a été long-tems la Finlande, dans ces connoiſſances préliminaires, qui ſervent de guide à l'induſtrie des peuples, peut-il traiter avantageuſement avec l'étranger ? ne doit-il pas néceſſairement perdre au lieu de gagner ? ne connoîtra-t-il pas tout d'un coup un luxe dangereux pour les nations même, qui n'y paſſent qu'inſenſiblement.

Stockholm eſt à la tête des villes commerçantes de la Suède ; la ſituation de cette capitale, baignée d'un côté des eaux de la Baltique, de l'autre de celles du Mœlar, eſt très-avantageuſe ; elle offre un moyen facile de raſſembler les articles d'exportation, & de diſtribuer dans l'intérieur

du pays, ceux qui viennent de l'étranger. Le commerce de Stockholm occupe ſix à ſept cens navires. Le port, quoique des rochers & des iles preſqu'innombrables, en rendent les avenues difficiles, a de grands avantages : les vaiſſeaux s'y trouvent au cœur de la ville; l'hôtel des douanes eſt à côté de la rade; les déchargemens ſe font avec la plus grande facilité : les chargemens ſe font de même ſans embarras ; on a conſtruit près du port un magazin en forme de voute, où ſont en dépôt les principaux objets d'exportation ; ce magazin touche d'un côté au Mœlar, de l'autre à la mer; il s'y trouve de grands amas de fer, de cuivre, de goudron; plus loin, mais toujours le long du port ſont rangés les planches, les poutres, les chevrons, qui doivent être chargés. Stockholm eſt redevable de cet utile établiſſement à un citoyen, qui a joué un rôle brillant dans ſa patrie. Une grande habitude des affaires, une activité peu commune conduiſirent Kierman au plus haut degré de crédit, où puiſſe parvenir un particulier ſans naiſſance & ſans titres; il fut un des chefs du parti des chapeaux, & à la Diète de 1756, il fit éprouver aux partiſans de la cour, l'aſcendant, que ſes richeſſes & ſes talens, lui avoient donné. Pluſieurs travaux d'une utilité évidente, qu'il fit

exécuter avec ſuccès, lui acquirent des droits à la reconnoiſſance de la nation. Mais au milieu des combats, que ſe livrent des factions oppoſées, le ſort du citoyen qui paroît ſur ce théâtre dangereux, eſt ſujet aux plus étranges viciſſitudes. Les bonnets s'emparèrent du pouvoir, dont les chapeaux avoient joui long-tems, & tout prit une face nouvelle. Kierman éprouva les effets de la haine & du reſſentiment; on confiſqua la plus grande partie de ſes biens, & il fut condamné à paſſer le reſte de ſes jours dans une fortereſſe; il y mourut peu avant la révolution de 1772.

Après Stockholm, c'eſt Gothembourg, qui fait le commerce le plus étendu; cette ville, placée entre la Baltique & la mer du nord, a même un avantage ſur la capitale; les glaces ferment rarement ſon port. Guſtave-Adolphe lui donna des privilèges, qu'elle conſerve encore, & qui ont contribué à la faire fleurir; des Anglois, des Allemans, des Hollandois s'y ſont établis en grand nombre ſous les auſpices de la liberté civile & religieuſe: ſon commerce a beſoin de cinq à ſix cens vaiſſeaux; entre les articles d'exportation, le hareng & l'huile, qu'on en tire ſont les plus conſidérables. La compagnie des Indes orientales ayant ſes comptoirs & ſes

magazins à Gothembourg, cette ville a le profit principal d'une branche de commerce très-florissante.

Norkœping en Ostrogothie a un très-bon port, exporte beaucoup de laiton, & répand dans les provinces méridionales plusieurs articles essentiels, que ses vaisseaux chargent en France & ailleurs; Gefle en Gestrikelande est également une ville très-commerçante; elle exporte année commune 24,000 schp. de fer; le commerce d'Obo, de Landscrona, de Christianstad, de Carlscrona, d'Uddevalla, de Carlshamn, s'étend de plus en plus. Mais malgré les efforts des autres villes d'étape, Stockholm & Gothembourg ont sur elles une supériorité frappante. Il n'y a pas long-tems que Stockholm exportoit les $\frac{7}{13}$ mes, Gothembourg les $\frac{2}{13}$ mes des produits de la Suède; il ne restoit aux autres villes ensemble que les $\frac{4}{13}$ mes; l'importation étoit repartie de manière, que $\frac{1}{2}$ en revenoit à Stockholm, $\frac{1}{4}$ à Gothembourg, & $\frac{1}{4}$ aux autres villes.

Sur un rocher assez semblable à cette île d'Ithaque, dont Homère fait la description, est située une ville nommée Marstrand; cet endroit fut déclaré port franc par un édit du roi de l'année 1775; indiquons les principaux points du réglement, qui concerne ce port:

Toute

Toute marchandiſe tant étrangère, que du pays, pourra être librement importée, dépoſée & conſommée à Marſtrand; on exportera de même tous les articles de quelque nom, qu'on les nomme, ſans aucune limitation quelconque, & ſur quelque navire que ce ſoit.

Toute marchandiſe, tranſportée du port de Marſtrand dans quelqu'autre port du royaume, ſera viſitée & taxée, comme ſi elle venoit d'un port étranger.

Toute marchandiſe du pays, exportée de Marſtrand payera les mêmes droits de ſortie, que ſi elle étoit exportée de quelqu'autre port ſuédois, pour l'étranger.

Toute marchandiſe importée à Marſtrand payera $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$; les marchandiſes qui en ſortent, ne payeront que $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$. La moitié de ces droits reviendra à la couronne, le reſte à la ville de Marſtrand.

Quiconque s'établira à Marſtrand, jouira du libre exercice de religion, & ne ſera gêné par aucun réglement de maîtriſe.

Les habitans de Marſtrand, ſoit étrangers, ſoit natifs, ſeront exemts de toute taxe, à l'exception de l'acciſe impoſée ſur les liqueurs, & les proviſions de bouche.

Tout étranger, qui aura bâti, ou acheté à

Marſtrand une maiſon de la valeur de 1000 écus de banque, ſera cenſé naturaliſé, auſſitôt qu'il l'aura poſſédée deux ans.

Les étrangers établis à Marſtrand ne payeront rien à la couronne, lorſqu'ils quitteront la Suède.

Quiconque ſe ſera réfugié à Marſtrand pour dettes, & même pour des crimes qui ne ſont pas capitaux, y ſera en ſureté; on ne touchera ni à ſa perſonne, ni à ſes biens".

Les vues du gouvernement n'ont pas encore été remplies; le port franc exiſte, mais il n'eſt ni bien peuplé, ni bien fréquenté. On prétend, qu'il n'a ſervi juſqu'ici, qu'à favoriſer la contrebande.

Pour donner aux négocians un nouveau motif d'étendre leur commerce, on établit en 1739, la chambre des aſſurances maritimes; il y a 1000 actions, chacune de $166\frac{2}{3}$ rdlr; quatre directeurs choiſis entre les intéreſſés, par les intéreſſés eux-mêmes ſont à la tête de la chambre, qui jouit de la confiance du public.

La compagnie des plongeurs eſt un autre établiſſement utile au commerce, & qu'il faut faire connoître. Elle fut autoriſée à l'exercice de ſes fonctions en 1734, par des lettres-patentes du roi & des Etats; elle obtint de nouveaux privilèges en 1739 & en 1741. Cette compagnie

à sur toutes les côtes du royaume des gens ; qui ; à la première nouvelle du naufrage de quelque navire, accourent sur les lieux, & sauvent ce qui peut être sauvé. La compagnie instruit après cela les propriétaires & les assureurs de l'événement ; qui a eu lieu : ceux-ci lui ayant fait savoir leur volonté ; elle dispose en conséquence des effets sauvés, & leur en rend compte après avoir prélevé sur le produit de ces effets ; ou sur les effets mêmes, les droits, qui lui reviennent : ces droits varient suivant les circonstances. Si cet établissement a d'un côté des avantages, il peut de l'autre avoir des inconvéniens ; il est survenu plus d'une fois entre la compagnie & les propriétaires, ou les assureurs, des difficultés ; qui ont occasionné des procès, & fourni un vaste champ à la chicane.

CHAPITRE XVIII.

Finances, monnoies, poids & meſures.

Si l'on veut ſe convaincre des funeſtes effets, qu'entraîne le déſordre dans les finances publiques, ſi l'on veut ſentir combien il eſt eſſentiel de porter dans cette partie de l'adminiſtration des lumières, de l'exactitude, de la méthode & de la vigilance, il faut lire les annales de la Suède.

Déja dans le dernier ſiècle on altéra les monnoies d'argent, & l'état y perdit d'une manière ſenſible. Charles XII réintroduiſit les monnoies de cuivre, qui avoient eu cours anciennement: c'étoient de grandes platines de cuivre, fort incommodes pour l'uſage commun de la vie. La guerre ayant abſorbé le tréſor public, & Charles voulant la continuer à quelque prix, que ce fut, le baron de Gœrtz, fécond en expédiens, propoſa de hauſſer le cuivre, & de lui donner la valeur de l'argent; de là provint cette monnoie de détreſſe, dont le nom exprime la nature. Elle ſe multiplia au point, qu'à la mort du roi, il y en avoit pour plus de ſix millions de rdlr. Le don, que la France fit à la Suède, & les ſommes reçues en dédommagement des provinces, que

l'on céda, ſervirent de palliatif, mais non pas de remède. Les finances pouvoient d'autant moins ſortir de l'état fâcheux, où elles ſe trouvoient, que la balance du commerce ne penchoit nullement en faveur de la Suède.

En 1726 on introduiſit les billets de banque, payables au porteur; on allégua pour raiſon de cette nouveauté, l'avantage, qui en reviendroit pour la circulation intérieure. Les ſommes, que portoient les billets furent diminuées à meſure, que les eſpèces diſparoiſſoient. Le cours du change, fit bientôt ſentir les ſuites, que devoit naturellement entraîner cette opération. Le mal augmenta par des raiſons faciles à ſaiſir; la banque fut requiſe de prêter à la couronne, ainſi qu'aux particuliers; le cuivre monnoié fut exporté avec la permiſſion du gouvernement, mais la valeur de ce cuivre ne retourna pas en argent, comme il avoit été arrêté.

La maſſe du papier s'accrut tous les jours, & le change cauſa des pertes énormes. Pour le rendre plus favorable & pour rétablir la marche incertaine & biſarre du commerce intérieur, le gouvernement créa des bureaux de change: mais il ne parvint pas à ſon but; l'intérêt perſonnel, & des ſpéculations manquées croiſèrent ſes vues, & la ſituation des affaires reſtoit toujours la

même. Les deux guerres, que le royaume eut à ſoutenir coutèrent pluſieurs millions, & furent un ſurcroit de malheur. En 1765, la banque avoit à prétendre tant de la couronne, que des particuliers, 735 tonnes d'or : le change ſur Hambourg fut en 1762 de 108 marcs l'écu de banque. Dans cet état de détreſſe on penſa ſérieuſement à une réaliſation ; pluſieurs projets furent propoſés, mais l'exécution rencontra des obſtacles.

Le roi régnant adopta, en 1776, le plan du baron de Lilliecrantz : par des emprunts levés dans l'étranger l'état ajouta au fonds de réaliſation, que la banque poſſédoit déja, quatre millions & ½ de rdlr ; le cuivre, que la couronne tire à titre de dîme, fut également employé. On eſt parvenu d'autant plus facilement à exécuter ce nouveau plan, que les étrangers n'ont pas retiré trop rapidement leurs fonds, & que le commerce, très-avantageux pendant toute la guerre d'Amérique, a fait entrer dans le pays des ſommes très-fortes. Pour donner au ſyſtême de la réaliſation plus de ſolidité & de développement, on a payé, dès l'année 1777 en eſpèces, une partie des appointemens de l'état civil & militaire : on a retiré les anciens billets, & la banque les a rembourſés en cuivre : les nouveaux ſont

tous en rdlr ; le moindre en vaut deux. Cette opération du gouvernement a ſans doute été peu avantageuſe à plus d'un particulier ; mais le bien public la demandoit, & l'on a tâché de guérir la playe de la manière la moins douloureuſe. Le numéraire actuellement en circulation peut ſe monter à neuf ou dix millions de rdlr. L'intérêt légal eſt de 6 p. $\frac{0}{0}$.

La banque de Stockholm, eſt digne de l'attention de tous ceux, qui étudient les intérêts économiques des nations. Elle fut fondée en 1657, & renouvelée en 1668 ; un Livonien nommé Palmſtruck en donna le plan ; les Etats du royaume, à l'exception de l'ordre des payſans, qui a refuſé de partager cette prérogative, en ſont les adminiſtrateurs ; ils nomment des députés, qui veillent au maintien de l'économie intérieure de l'établiſſement, & qui ſont reſponſables à des reviſeurs également nommés par les Etats, & aux Etats eux-mêmes, lorſqu'ils ſont aſſemblés. La banque eſt repartie en pluſieurs bureaux, ſavoir : la chancellerie, le bureau du fiſcal, la banque du change, le bureau des annotations & des dénombremens, la caiſſe d'emprunt, le bureau de reviſion, & celui des billets. Chacun de ces bureaux eſt dirigé par un ou pluſieurs commiſſaires. La banque a ſa propre papéterie

près de Stockholm ; elle a auſſi à ſa ſolde un fondeur de caractères & un graveur. Le gouvernement lui a concédé la juriſdiction ſur tous ſes employés ; mais pour les procès, qu'elle peut avoir avec des particuliers, elle reſſortit de la cour royale de Stockholm. Tous les établiſſemens publics, à l'exception de l'hôtel des monnoies, tiennent leurs livres à la banque du change, par laquelle doivent par conſéquent paſſer les revenus les plus clairs de l'état. Les particuliers peuvent y dépoſer des capitaux, & les retirer, quand ils en ont beſoin, en payant $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ aux employés. La banque d'emprunt donne ſes aſſignations ſur celle du change. Les emprunts ſur les terres & les maiſons ont ceſſé ; mais on peut encore emprunter ſur le fer, ſur le cuivre, ſur l'argenterie à 4 p. $\frac{0}{0}$: cette reſſource eſt précieuſe pour les négocians. La richeſſe de la banque n'a jamais été connue ; c'eſt le ſecret de l'état. Il eſt cependant facile à comprendre, que d'un côté elle doit avoir gagné conſidérablement ſur ſes avances, & que de l'autre l'argent comptant ne conſtitue qu'une foible partie du fonds, qu'elle poſſède. On évalue à des ſommes aſſez fortes les gains qu'elle a faits, & qu'elle fait encore ſur les billets, qui s'égarent, ou qui ſont conſumés par la flamme. Elle n'a jamais prêté, ni à la

couronne, ni aux particuliers, ſans avoir toutes les ſuretés néceſſaires. C'eſt donc un crédit réel & ſolide, que celui dont la banque de Stockholm jouit en Suède & dans l'étranger. Ce crédit ſe ſoutiendra, auſſi longtems que les adminiſtrateurs ne s'écarteront pas du ſyſtème reçu, & dont la ſageſſe a été prouvée par une longue expérience.

Pour donner de nouveaux reſſorts au commerce & à l'induſtrie, le gouvernement permit, en 1773 à une ſociété de former à Stockholm un bureau d'eſcompte; à l'expiration du privilège, il a été établi un *comptoir d'eſcompte royal*, dont le réglement eſt du 13 Avril 1787: il doit avoir un fonds de 400,000 rdlr.

Les monnoies, qui ont cours en Suede, ſont:

D'or, le ducat à 1 rdlr. 46 ſchel.

D'argent, le rdlr., de 48 ſchel. monnoie imaginaire, de 6 dalr. d'argent ou 18 dalr. de cuivre, également monnoie imaginaire; les $\frac{2}{3}$. $\frac{1}{3}$. $\frac{1}{12}$. & $\frac{1}{24}$ de rdlr. valent à proportion.

De cuivre, le enkel ſlant, ou ſtyver ſimple de 3 rundſtyck, ou œre,

le dubbel ſlant, ou ſtyver double, de 6 rundſtyck, ou œre.

& le œre, ou rundſtyck, dont 12 font un ſchel.

Voici le cours des changes de Suède ſuivant l'ordonnance de 1776.

Sur Amſterdam 45 ſchel. pl. ou m. cont. 1 rdlr. c.

Copenhague 100 rdlr. eſp. 124 rdlr. c.

Eſpagne 41 ſchel. . . . 1 ducat de ch.

Hambourg 47⅛ ſchel. 1 rdlr. b.

Lisbonne 22 ſchel. 1 cruſ. de 400 rées.

Livourne 47 ſchel. . . . 1 pezza de 8 reali.

Londres 4 rdlr. 15 ſch. 1 livre ſterling.

Paris 25 ſchel. . . . . 1 écu de 60 ſ. tourn.

Stralſund 100 rdlr. eſp. 133 rdlr. de Pomér.

Ces changes varient ſuivant la balance du commerce.

L'ordonnance de 1664, eſt encore obſervée pour le pié des monnoies.

62 ducats ſont taillés d'un marc d'or, du titre de 23 carats, 5 grains.

8 rdlr. ſont fabriqués d'un marc d'argent du titre de 14 lods, 1 grain; on a omis les fractions.

Le marc pour les eſſais de l'or ſe diviſe en 24 carats, & le carat en 15 grains.

Le marc pour les eſſais de l'argent eſt de 16 lods, & le lod de 18 grains.

L'argent ouvragé eſt en Suède de 13 ½ lods, qui répondent à 9 deniers, 22 ½ grains, dont on déduit ⅛ lod, pour remède d'écharſeté.

Le marc poids de l'or & de l'argent eſt de 16 lods 64 grains, ou 4384 as.

La pile p. 32 ducats, poids à peſer les ducats, répond à 3 onces, 5 gros, 10 grains, poids de France, & ceux-ci à 2320 $\frac{1}{2}$ as poids de Troyes.

Il y a quatre poids uſités en Suède dans le commerce :

1°, Le poids des denrées, *victualie vigt.*

2°, Le poids des mines, *bergwerks vigt.*

3°, Le poids des villes & du plat-pays, *land och ſtads vigt.*

4°, Le poids de fer & d'étape, *jærn och ſtapel vigt.*

Il y a de plus un poids uniquement deſtiné pour la médecine.

Une livre dite skolpund, poids de denrées, a 8848 as.

Un marc poids de mines, fait 7821 $\frac{79}{125}$ as.

Un marc poids de villes & du plat-pays, fait 7450 $\frac{2}{125}$ as.

Un marc poids d'étape, fait 7078 $\frac{3}{5}$ as.

Un ſcheppund fait 20 liſpund.

Un liſpund fait 20 skolpund.

Un ſcheppund d'étape & de fer, ne fait que 16 liſpund, à 20 livres le liſpund.

Un quintal, ou centner, fait 120 livres, & 1 livre 32 lods, ou 132 dragmes à 69 $\frac{1}{2}$ as chacun.

La livre d'apothicaire pèſe 7416 as.

Le tonneau pour meſurer les grains, le ſel, & d'autres marchandiſes ſèches, jauge $\frac{53}{5}$ piés cubiques de Suède, qui répondent à 7386 pouces cubiques de France.

Cette meſure ſe ſubdiviſe en 2 ſpann, 8 fyrtles, 32 cappes, 56 cannes, 112 ſtopes, 448 quarter, 1792 œrt ou jungfru.

Le tonneau pour les humides, tels que la viande, le poiſſon, & la farine, contient 48 cannes; pour le goudron & la poix, 1 tonneau contient 48 $\frac{1}{2}$ cannes, à 100 pouces cubiques la canne.

Un tonneau de hareng ſalé fait 1000 pièces.

21 $\frac{4}{7}$ Tonneaux de Suède font 1 laſte de Hambourg.

Un laſte fait d'ordinaire 12 tonneaux.

Un — de goudron & de poix fait 13 tonneaux.

Un laſte de ſel d'Eſpagne & de France 18 tonneaux.

Un — de poiſſon ſec, 12 tonneaux.

Un — de chanvre, de lin, de cordages, de houblon, 6 ſchep. ou 120 liſp. de Suède.

Le fouder, ou fat, ſe ſubdiviſe en 2 pipes, 4 oxhœfd, 6 ahm, 12 æmbar, 24 ankar, 360 cannes, 720 ſtopes, 2880 quarter & 11,520 jungfru.

La canne ou pot, meſure de Suède, pour les matières liquides, jauge 172 $\frac{8}{9}$ pouces cubiques de Suède, qui répondent à 132 pouces cubiques de France.

Le pié de Suède eſt à celui de France, comme 10,000 à 10,943.

La toiſe, ou famn eſt de 6 piés.

La perche, ruta, eſt de 16 piés.

L'aune, aln, a 2 piés de long & meſure 263 $\frac{1}{9}$ lignes de France.

Le mille de Suède eſt compté pour 18,000 aunes de Suède, qui répondent à 5483 $\frac{1}{3}$ toiſes de France, & 10 $\frac{23}{56}$ de ces milles, font un degré de l'équateur.

Le bureau d'arpentage divise le pié en dix pouces, à dix lignes le pouce; mais ordinairement on compte le pouce à douze lignes.

Le mille quarré de Suède est de 1,296,000000 piés quarrés de Suède, ou 324,000000 d'aunes quarrées de Suède.

CHAPITRE XIX.

Éducation publique.

Il eſt beau de voir les gouvernemens devenus plus actifs, plus généreux, encourager les arts utiles, & ouvrir à l'induſtrie des ſources nouvelles de bien-être & de proſpérité ; mais un objet plus eſſentiel encore n'a pas juſqu'ici fixé leur attention, dans un degré analogue à ſon importance ; qu'ils cherchent avant tout de donner aux hommes des principes & des ſentimens ! qu'ils vivifient, qu'ils anobliſſent l'éducation par une influence directe de leurs ſoins ! les préjugés diminueront ; les germes de la vertu ſe répandront davantage & fructifieront ; on verra moins de ces mortels, qui, ſans guide, ſans direction, courent à leur perte ; la terre ſera plus heureuſe.

Les univerſités ſont en Suède, comme ailleurs, à la tête des établiſſemens deſtinés à l'éducation publique. Celle d'Upſal eſt la plus ancienne ; elle fut fondée en 1476, par Stenon Sture l'ancien, cet adminiſtrateur, dont la ſageſſe fit le bonheur de la Suède, dans un tems, où ce pays ne ſembloit deſtiné qu'au revers, & à la ſouf-

france. L'université d'Upsal languit au milieu des troubles, & des catastrophes sanglantes, qui suivirent de près son institution. Gustave I ne la négligea point; mais ses fils la perdirent de vue. Gustave-Adolphe la renouvela, au commencement de son règne : ce prince lui assigna des fonds, & lui donna des maitres habiles, dont plusieurs furent appelés de l'étranger. Loccenius, très-versé dans les antiquités du Nord, Freinshemius, connu par ses commentaires sur les anciens, & par les supplémens de Tite-Live, Scheffer, savant presqu'universel & dont une saine critique éclairoit les recherches, enseignèrent à Upsal. Un Suédois s'y distinguoit dans le même tems ; c'étoit Olaus Rudbeck, auteur de ce fameux ouvrage sur les antiquités du Nord, aussi remarquable par l'érudition dont il est rempli, que par les hypothèses & les conjectures, qu'il renferme. Dans ce siècle Linné, Celsius, Vallerius, Klingenstierna, tous nés en Suède, ont donné à l'université d'Upsal la réputation la plus brillante. Entre les professeurs actuels Mr. Thunberg, Melanderhielm, Prosperin & plusieurs autres sont connus par leur savoir. L'illustre Bergman n'est plus; il est mort dans un âge peu avancé, victime de son zèle pour le travail ; pourquoi donc ces mortels,

qui

qui honorent l'humanité, qui ſont l'ornement, la gloire de la terre, parviennent-ils ſi rarement aux bornes les plus reculées de la vie? M. Thunberg a un cabinet, qui mérite d'être vu; il s'y trouve pluſieurs curioſités du Japon, tels, que des habits, des outils, des uſtenſiles, des monnoies de ce pays, où le ſavant naturaliſte ſuédois a fait un long ſéjour.

La bibliothèque de l'univerſité d'Upſal eſt une collection auſſi précieuſe par le nombre, que par le choix des volumes; l'hiſtoire naturelle y domine cependant. On y conſerve un manuſcrit de l'Edda, qui paſſe pour le meilleur de cet ancien code théologique des peuples du Nord : le *Codex argenteus*, eſt un autre tréſor de cette bibliothèque; il contient la traduction des quatre Évangiles, en langue Mœſo-gothique, par Ulphilas, évêque des Goths, dans le quatrième ſiècle. Les lettres d'or & d'argent de ce Codex ont fait naître beaucoup de conjectures; il paroit, qu'elles ont été fixées ſur le parchemin au moyen d'une ſorte d'encauſtique.

L'univerſité d'Upſal a un jardin de botanique, devenu célèbre par les ſoins de Linné. Paſſionné pour la ſcience, qu'il cultivoit, ſécondé dans ſes efforts par le gouvernement, Linné ne négligeoit aucune occaſion d'enrichir

ce jardin, de ce que le règne végétal renferme de plus curieux dans les quatre parties du monde. Les plantes, qui ſupportent le climat du nord ſont en plein air; on a reparti les autres dans pluſieurs appartemens, où elles jouiſſent du degré de chaleur, dont elles ont beſoin pour proſpérer.

L'obſervatoire doit ſon origine à André Celſius; les fondemens ſe ſont ébranlés, & les obſervations s'en reſſentent ſouvent. Le théâtre anatomique eſt un édifice nouvellement conſtruit, & très-propre à l'uſage, auquel il eſt deſtiné; le théâtre économique préſente les modèles des inſtrumens inventés par le génie de l'homme, pour ſeconder les travaux de l'agriculture & de l'induſtrie; le laboratoire de chimie ne ſeroit-il pas digne d'attention? Vallerius & Bergman y ont travaillé: le manège eſt vaſte, commode, & bien dirigé.

Les chaires ſont en grand nombre; celle des ſciences économiques fait honneur à la ſageſſe des États, qui la fondèrent vers le milieu de ce ſiècle; l'étude de ces ſciences vaut bien celle des ſubtilités ténébreuſes, & des diſcuſſions ſtériles de la ſcolaſtique. Les étudians ſont au nombre d'environ cinq cens; ils vivent paiſiblement & ne ſe livrent point à ces excès hon-

teux, qui déshonorent ſouvent d'autres élèves des Muſes.

L'univerſité d'Obo, en Finlande, fut inſtituée l'année 1640, pendant la minorité de Chriſtine; elle a une bibliothèque aſſez conſidérable, dont elle doit une grande partie à M. Arkenholz, auteur des mémoires de Chriſtine; Mr. Lexell y enſeignoit, lorſqu'il fut appelé à Petersbourg; il eſt mort dans cette capitale, & les ſciences pleurent encore ſa perte. Il y a une troiſième univerſité à Lund, en Scanie. Elle fut fondée en 1660, ſous la minorité de Charles XI. Immédiatement après ſa naiſſance, cette univerſité compta entre ſes profeſſeurs Samuel Puffendorf. Le ſavant ouvrage ſur le droit de la nature & des gens ayant paru, deux des collègues de l'auteur le traitèrent de même, que Lange traita depuis le célèbre Wolf; après l'avoir inquiété ſourdement, ils le dénoncèrent au roi, comme inventeur d'un ſyſtème dangereux : la ſageſſe dirigea Charles XI; il impoſa ſilence aux perſécuteurs & protégea le perſécuté. Biœrnſtohl, connu par ſes voyages, dont le public a une ample relation, étoit profeſſeur des langues orientales à Lund; il a été remplacé par Mr. Norberg, profondément verſé dans le même genre d'érudition; Mr. de Lagerbring, profeſ-

seur d'histoire, & connu par plusieurs productions historiques, vient de payer le tribut à la nature ; Mr. Retzius, qui enseigne l'histoire naturelle, a publié quelques ouvrages remplis d'observations curieuses & neuves.

Un chancelier, un vice-chancelier, & le conseil académique composé des professeurs, dirigent les universités. Adolphe-Fréderic fut chancelier de celle d'Upsal, avant de monter sur le trône; Gustave III imita son exemple, & Gustave-Adolphe, héritier actuel de la couronne, est revêtu de la même dignité. La plus grande partie des rentes fixes, dont jouissent les professeurs, est assignée sur des terres : cet arrangement épargne des frais à la caisse publique; mais il occasionne aux maîtres des distractions & des embarras, qui ne peuvent que nuire à leurs fonctions essentielles. La méthode, qu'ils suivent dans leurs leçons, est, à peu de chose près, celle des universités d'Allemagne; ils se servent rarement du latin ; le suédois en a pris la place. Le gouvernement & plusieurs particuliers ont fondé des bourses en faveur des jeunes gens, dont les talens ne sont pas secondés par la fortune.

Après les universités, viennent les collèges, désignés comme en Allemagne, par le nom de

gymnaſes: ils ſont répandus dans les provinces; la plupart ont été placés dans les villes, où il y a un évêque & un conſiſtoire; la capitale ne devroit-elle pas auſſi avoir un établiſſement pareil? Les maîtres, qui enſeignent dans les collèges, ſont appelés lecteurs. Il y a de plus un grand nombre d'écoles, tant dans les villes, que dans les campagnes. Ces différentes inſtitutions n'ayant pas ſuivi les progrès des lumières, ne ſauroient produire les effets, auxquels les inſtituteurs les avoient deſtinés. Les collèges & les écoles ne ſont guère fréquentés que par les enfans du peuple; l'éducation domeſtique dirige les autres, juſqu'à ce qu'ils ſe rendent aux univerſités. L'éducation domeſtique peut avoir des avantages, mais elle a auſſi de grands inconvéniens; elle eſt rarement confiée à des mains dignes de la conduire; elle ne détruit pas les préjugés de l'orgueil, en confondant les rangs & les états; elle laiſſe dans l'inertie le plus beau reſſort des facultés de l'homme, l'émulation. Les États fondèrent ſous le règne d'Adolphe-Fréderic, une école de cadets de la marine, à Carlscrona; cet établiſſement a eu de la peine à prendre conſiſtance, & même actuellement il n'eſt pas aſſez étendu, pour pouvoir procurer au pays un avantage ſenſible & réel.

L'influence des femmes ſur le bonheur de la ſociété eſt évidente; leur éducation doit donc obtenir les plus grands ſoins. Mais il eſt peu de pays, où cet objet ſi eſſentiel ſoit parvenu au degré de perfection, dont il eſt ſuſceptible. En Suède les filles du laboureur & de l'artiſan ſont inſtruites dans les écoles publiques; on fait élever dans des penſions celles d'un rang plus élevé, où les parens les gardent ſous leurs yeux & leur donnent des gouvernantes. On aime beaucoup, que ces gouvernantes ſoient Françoiſes; il en arrive ſouvent, qu'on choiſit des perſonnes peu propres à l'état, qu'elles embraſſent, & qui n'ont d'autre mérite, que de parler françois.

Déjà au commencement du ſiècle, le gouvernement avoit réſolu de fonder une maiſon, où de jeunes perſonnes de qualité, peu favoriſées de la fortune, puſſent trouver un aſile honorable, & recevoir une éducation analogue à leur naiſſance; mais ce projet avoit été perdu de vue, d'autres ſoins avoient abſorbé le zèle & l'attention des adminiſtrateurs. Louiſe-Ulrique ſe rendit en Suède; épouſe de l'héritier du trône de ce royaume; elle voulut donner à ſa nouvelle patrie une preuve des ſentimens, qu'elle lui avoit voués. Le projet fut repris; la

princeſſe fit nommer une commiſſion & la préſida. Saint-Cyr ſervit de modèle, & il fut arrêté, qu'on établiroit la communauté des jeunes demoiſelles à Vadſtena. Mais les circonſtances ne permirent pas de ſuivre ce plan ; il fallut en chercher un autre moins vaſte & moins diſpendieux. On raſſembla par ſouſcription un fonds, dont les rentes furent deſtinées à faire des penſions, plus ou moins conſidérables, à un certain nombre de demoiſelles nobles, indiquées par le ſort ; elles portent le chiffre de Louiſe-Ulrique, attaché à un ruban bleu. Il vient de s'ouvrir à Norkœping une maiſon, où ſix demoiſelles ſont élevées gratuitement, & ſix en payant une penſion modique. Cette fondation eſt due à la munificence du comte Charles de Scheffer, & de quelques autres citoyens généreux de l'ordre de la nobleſſe.

Convaincu, que l'éducation publique influe de la manière la plus directe ſur la félicité publique, le gouvernement de Suède a établi une commiſſion, qui doit s'occuper des moyens de perfectionner un objet, dont l'importance eſt ſi manifeſte ; cette commiſſion ſiège à Stockholm. Il y a auſſi dans cette capitale une ſociété pour l'éducation, qui publie des livres élémentaires, & d'autres ouvrages utiles ; elle doit ſa naiſſance à M. Gjœrvell, bibliothécaire du roi.

CHAPITRE XX.

Caractère national, mœurs & uſages.

ENTRE les bois, les rochers & les montagnes, dont la Suède eſt remplie, vivent des hommes doux & paiſibles; le vol, le meurtre, le brigandage, en général tous les grands crimes ſont rares parmi eux; dans la guerre même, ils ne ſe montrent pas ſanguinaires : le voyageur, en parcourant le pays, qu'ils habitent, paye un tribut d'eſtime & de reconnoiſſance, à leur ſerviabilité, à leur déſintéreſſement, à leur hoſpitalité. Naturellement ſérieux & graves, ils connoiſſent & chériſſent les liens précieux de la ſociabilité; ſous des dehors ſimples, ils cachent un jugement profond, un eſprit fin & délié, ſouvent une ame active & forte : ils ont long-tems brillé par les exploits militaires; ils ont prouvé depuis, qu'ils n'étoient pas inhabiles aux arts de la paix : les voyages ont beaucoup d'attraits pour eux; en même-tems ils aiment leur patrie, ne la perdent jamais de vue, & languiſſent toujours de la revoir : avec un penchant irréſiſtible pour la liberté, ils ſont attachés à leurs maitres, & la majeſté royale eſt

assurée de leur vénération ; ils supportent la pauvreté, avec patience, avec courage ; les richesses ont des dangers pour eux.

Il y a des cantons en Suède, où règnent encore des mœurs vraiment patriarcales ; quelle pureté ! quelle innocence ! quelle candeur ! Voyageurs doués d'une ame honnête & sensible, allez jouir de ce spectacle intéressant ; il vaut celui, que présentent les merveilles de l'art, les monumens du luxe & du faste ; mais ne tardez point ; hâtez-vous ; déjà la corruption répand son souffle destructeur ; déjà l'on apperçoit plus d'une trace de ses funestes effets : des maximes pernicieuses, le goût de la frivolité, l'ambition de ressembler à d'autres peuples, dont on vante généralement la manière de vivre, produiront insensiblement une révolution, qui fera gémir tous les bons citoyens. Le grand usage des eaux-de-vie n'est pas moins dangereux, moins contraire aux mœurs ; les lieux, où elles se vendent, se multiplient de jour en jour ; on en rencontre à chaque pas, sur les routes les plus fréquentées : c'est là que le laboureur & l'artisan vont immoler leur corps & leur ame ; ils avalent à longs traits un poison, qui les énerve, & les abrutit.

Un costume national distingue les Suédois

des autres peuples de l'Europe; il fut établi en 1777, dans le but louable de réprimer le luxe des habits. Les hommes portent un juſte-au corps, & un gillet, des culottes aſſez amples, des nœuds aux ſouliers, une ceinture, un chapeau rond, & un manteau. Le noir eſt la couleur ordinaire; à l'habit de cour, la doublure, le gillet, les bords du manteau, les raies, les boutons, la ceinture & les nœuds ſont de couleur de feu. Les femmes ont une robe noire à la taille, avec des manches bouffantes de gaze; une ceinture & des rubans de couleur; celles, qui fréquentent la cour, portent les manches en gaze blanche.

Il y a un coſtume particulier pour les jours de gala; les hommes paroiſſent en habit de ſatin bleu, doublé de ſatin blanc, & orné de dentelles; les femmes en robe de ſatin blanc, rubans & ceinture de couleur.

Deux jours de l'année ſont particulièrement conſacrés à l'alégreſſe publique, c'eſt le premier de Mai, & la St. Jean. Le premier de Mai on allume dans les champs des feux, autour deſquels on ſe réunit, & qui ſemblent annoncer la chaleur bienfaiſante, que la nature va faire ſuccéder aux rigueurs de l'hiver: on ſe raſſemble auſſi pour faire bonne chère, & pour *répandre*,

le verre à la main, *de la moëlle dans ſes os.* Le jour de la St. Jean, eſt encore plus propre à nourrir la joie & le contentement; la belle ſaiſon eſt établie; le ſoleil verſe par tout des rayons vivifians; les hôtes des bois, ſortis de leur longue captivité, ont reparu brillans & joyeux; les troupeaux ſe ſont élancés dans les champs, & ſavourent l'herbe naiſſante; l'homme s'eſt réveillé de cette peſante léthargie, où il avoit été plongé avec la nature entière; un nouvel être ſemble l'animer; ſes facultés ont repris leur énergie; ſon cœur s'eſt ouvert aux douces impreſſions de la ſenſibilité. On ſe raſſemble la veille de la St. Jean; des rameaux parent les maiſons; les jeunes gens des deux ſexes plantent un mai, autour duquel ils danſent juſqu'au matin. Quelques heures de repos, ayant réparé les forces, on ſe rend dans le temple; après y avoir imploré l'Etre ſuprême, on ſe livre de nouveau aux épanchemens d'une joie, qui ſans doute, n'eſt pas moins agréable au Père des humains, que les prières & les cantiques. C'eſt pendant ces deux fêtes, que ſe déploye la gaîté du peuple; il l'exprime par des danſes & des chanſons, dont la plupart ſont nationales; ce n'eſt pas la gaîté vive, petillante, folâtre du Languedocien, ou du Provençal; plus tranquille, plus réfléchie, elle ſe reſſent des effets du climat.

Les habitans des plages méridionales s'étudient à trouver des abris contre la chaleur; les peuples du ſeptentrion, placés dans le ſéjour de borée, s'entendent à ſe préſerver du froid. Cet art eſt très-connu en Suède; les pelices, les manteaux, les redingottes, les bottes fourrées rendent d'excellens ſervices. La plupart des maiſons ſont de bois; mais ces bâtimens bien conſtruits, bien entretenus ſont plus chauds, que les maiſons de brique ou de pierre; ils contractent moins d'humidité, & nourriſſent moins cet élément du froid. Les fenêtres ſont calfeutrées, ou maſtiquées; on en employe auſſi de doubles, qui ont néanmoins l'inconvénient très-ſenſible en hiver, d'obſcurcir beaucoup les appartemens. Les poëles ſe conſtruiſent d'une manière propre au pays; des tuyaux y ſerpentent de façon à faire circuler la chaleur, & à l'empêcher de ſe diſſiper trop vite; au moyen d'une baſcule on condenſe & raréfie l'air à volonté. Le bois n'eſt pas cher & l'on ne ſe ſoucie pas de l'économiſer. Le prix des denrées eſt également modique; mais il n'en eſt pas de même de la main d'œuvre & des objets de luxe. Le peuple ſe nourrit principalement de pain dur, de poiſſon ſalé ou ſéché & de gruau; la bierre eſt ſa boiſſon ordinaire; il peut ſe la procurer à très-bon marché. La viande domine ſur

les autres tables : le repas eſt précédé d'une eſpèce de collation, conſiſtant en beurre, fromage, viande ſalée & liqueurs ; l'étranger eſt étonné de voir ſouvent les femmes boire de ces liqueurs ordinairement très-fortes, avec la même aiſance, que les hommes. La conſommation du vin eſt aſſez conſidérable ; mais les excès ſont rares. L'uſage du thé & du caffé ſe répand de plus en plus.

On ne peut voyager en Suède, ſans être frappé des arrangemens, que l'adminiſtration a faits pour les voyages ; ils portent un caractère particulier & vraiment national. Les payſans fourniſſent les chevaux ; un cheval coute quatre ſchel. par mille, excepté dans les villes, où il faut le payer ſix. A chaque poſte il y a un certain nombre de chevaux aſſigné ; quand ils ne ſuffiſent pas, on en cherche d'autres dans les environs : celui qui procure les chevaux, préſente au voyageur un livre, dont les feuilles ſont partagées en pluſieurs colonnes ; le voyageur y marque l'heure & le jour de ſon arrivée, ſon nom & ſon titre, l'endroit d'où il vient, & celui, où il ſe rend, le nombre des chevaux, qu'il employe, & la manière, dont il a été ſervi. Ce livre eſt remis au juge territorial, à la fin de chaque mois. Les chevaux ſont petits, ſans appa-

rence ; mais ils n'en vont pas moins vite : on avance très-rapidement, en hiver ſur-tout ; le traineau fend l'air ; il paſſe ſur les lacs & les marais couverts de glace & de neige ; vous êtes au but, quand vous y penſez le moins. Si l'on traite les payſans avec douceur, on en obtient tout ce qu'on veut ; ce n'eſt qu'aux environs de la capitale, qu'ils ſont intéreſſés & revèches. Il eſt fâcheux, qu'un établiſſement ſi commode pour le voyageur, ſoit nuiſible à l'agriculture.

Tels ſont les principaux traits du tableau, qu'offrent en général le caractère, les mœurs & les uſages des enfans de la Suède. On trouve des nuances plus ou moins prononcées, en examinant chaque province en particulier. Le Scanien, qui cultive un ſol fertile, & qui jouit ordinairement d'une grande aiſance, ſent ſon bien être, & le fait ſentir aux autres : le Smolandois ſon voiſin, placé entre des rocs ſtériles, & des forêts lugubres, eſt humble, doux & ſoumis ; la plus chétive récompenſe le ſatisfait ; il en témoigne ſa reconnoiſſance de la manière la plus naïve & la plus touchante : le Veſtrogoth, qui habite auſſi une contrée peu favoriſée de la nature, connoît les reſſources de l'induſtrie, & les met en uſage ; il entend ſur tout en perfection tous les genres de trafic :

l'Oſtrogoth n'a contre lui que ſon nom ; il ſe diſtingue par ſa politeſſe, par ſon affabilité, par l'aiſance de ſes manières ; il reſſemble à la nature, dont il eſt environné, & qui ſe préſente partout ſous des aſpects gracieux : le voiſinage de la capitale, donne au Sudermanien & à l'Uplandois une phyſionomie équivoque, dont les traits naturels ont été défigurés : le Veſtmanien intéreſſe par un extérieur noble, un caractère ferme & décidé, par des mœurs ſimples, mais douces : l'habitant de cette région, qu'on appelle Norlande, a la taille haute, le regard aſſuré, la franchiſe & la loyauté peintes ſur le front ; il exerce l'hoſpitalité avec autant de zèle que de deſintéreſſement ; l'habitant de la Finlande eſt honnête, laborieux, endurci à la fatigue, capable de tout ſouffrir ; mais on lui reproche de la roideur, & de l'entêtement : les Lapons voiſins de la Norlande, ont commencé à ſe civiliſer ; les autres ſont encore des ſauvages, qui ne connoiſſent que l'inſtinct de la nature.

Mais paſſerons-nous ſous ſilence cette tribu ſi remarquable, dont le nom rappelle l'idée du patriotiſme & du courage? Sous un ciel rigoureux, entre des montagnes couvertes de neige pendant huit à neuf mois de l'année, les Daléçarliens s'habituent aux travaux les plus rudes,

& ne craignent aucune fatigue ; ſemblables aux rocs, dont ils ſont environnés, ils réſiſtent à tous les chocs ; intrépides & fiers, comme tous les montagnards, ils fuyent l'eſclavage, ils haïſſent l'oppreſſion ; attachés à leurs mœurs, à leurs uſages, ils les tranſmettent d'une génération à l'autre ; des habits courts, tous noirs ou blancs, une longue barbe, & un dialecte rude, mais nerveux les diſtinguent des autres habitans de la Suède ; placés ſur un ſol ingrat & aride, ils n'ont ſouvent d'autre nourriture, qu'un pain compoſé de la farine la plus groſſière & d'écorce, du gruau, que l'eau ſeule aſſaiſonne, & un peu de poiſſon ſalé. Ils s'expatrient en grand nombre, pour chercher leur entretien dans les provinces plus aiſées & ſur-tout dans la capitale : on les employe aux travaux publics & particuliers, & dans tout ce qu'ils entreprennent, ils manifeſtent autant d'intelligence, que de droiture. Pendant cette expatriation, ils économiſent & tâchent d'amaſſer ce qu'il leur faut, pour retourner chez eux & y fournir à leurs beſoins, qui ne ſont pas nombreux. Simples, honnêtes & francs, les Dalécarliens ne ſe défient pas aſſez de la ruſe & de la fraude ; l'aſtuce de quelques aventuriers adroits les a engagés dans des entrepriſes contraires à leur propre intérêt & à celui de l'état ; mais le blâme

blâme ne sauroit en retomber sur eux ; ils n'ont jamais eu des intentions coupables ; le maintien des privilèges de la nation, est le seul but, qu'ils se soient proposé. L'époque la plus brillante de leur histoire, est sans doute celle des exploits, qui signalèrent leur valeur sur les pas de Gustave I ; ils délivrèrent leurs concitoyens du joug de l'oppression ; ils sauvèrent la patrie.

La capitale de la Suède a eu le sort de toutes ces cités orgueilleuses, où se portent & s'entassent les richesses des états. A quelques nuances près, qui naissent du degré d'aisance & de population, Stockholm offre le même coup-d'œil ; que les autres grandes villes ; on y voit la fureur du luxe passant des classes supérieures dans les classes inférieures ; le goût du plaisir, faisant naître le dégoût du travail & du devoir ; la dépravation des mœurs & la séduction s'immolant de nombreuses victimes : on y voit des joueurs de profession, des élégans & des élégantes, des maris complaisans, & des femmes, qui profitent de leur complaisance. Les modes & les usages, qui viennent de France, obtiennent toujours une préférence marquée ; il en résulte quelquefois des effets singuliers, & qui contrastent bizarrement avec le climat & les traits inéfaçables du caractère national.

Entre les amuſemens publics de Stockholm, ſe diſtinguent les ſpectacles. L'opéra eſt parvenu à un degré de perfection, qui étonne les étrangers; on y joue quelques pièces originales; les autres ſont traduites du françois; on préfère celles dont la muſique eſt de Gluck. Le théâtre appelé *dramatique* eſt deſtiné aux drames, & à la haute comédie; le théâtre appellé *comique*, aux pièces d'un genre moins ſerieux : quoique ces deux théâtres ayent fait des progrès, ils ont encore beſoin d'être perfectionnés. La comédie françoiſe étoit auparavant réſervée pour la cour; depuis quelques années elle eſt publique. Le goût des ſpectacles a paſſé de la capitale dans les provinces; Gothembourg, Norkœping, Carlſcrona, Obo, Fahlun ont des théâtres, & l'on aſſure, que les entrepreneurs y trouvent leur compte.

Le gouvernement a établi à Stockholm un tribunal de police, à l'inſtar de celui de Paris; il a pour chef le gouverneur de la ville, & ſe fait reſpecter. Un guet eſt reparti dans les différens quartiers; il fait la ronde, en hiver depuis neuf en été depuis dix heures du ſoir, juſqu'à quatre heures du matin; il crie les heures, & toute la nuit elles retentiſſent d'un bout de la ville à l'autre, accompagnées de ces mots : la main bonne

& toute puiſſante de Dieu préſerve notre ville de feu & d'incendie! elles ſont auſſi annoncées du haut des tours par un inſtrument, dont les ſons lugubres n'égayent pas les inſomnies. De bons arrangemens préviennent les ravages de la flamme; on les craindra moins encore, lorſque les maiſons de bois auront entièrement diſparu; une ordonnance du gouvernement défend d'en conſtruire, ou d'en réparer à neuf. Le bureau des aſſurances contre les incendies a gagné la confiance du public; les villes de province peuvent profiter des avantages, qui réſultent de cet établiſſement, auſſi bien que la capitale. Les rues de Stockholm ſont éclairées pendant les nuits d'hiver; quelques autres villes ont imité l'exemple de la capitale. On ſe ſert de lanternes attachées aux maiſons, ou placées ſur des poteaux; ces luminaires ne donnent cependant qu'un jour foible & douteux. Stockholm a des rues larges & bien percées; il ſeroit à ſouhaiter pour les piétons, qu'elles euſſent des trottoirs, & qu'elles fuſſent mieux pavées. La promenade publique appelée le jardin du roi, pourroit être plus vaſte.

CHAPITRE XXII.

Langue.

LA langue, que parlent les Suédois, eſt peu connue dans les autres pays ; mais elle mériteroit de l'être d'avantage : la force & l'énergie la caractériſent ; la douceur & la flexibilité ſans lui être inhérentes, comme à quelques autres langues, ne ſont pas incompatibles avec ſon génie. Cet idiome s'eſt formé, ainſi que l'Allemand, l'Anglois, le Danois, de celui des Celtes, dont les Scandinaves étoient des rejettons. Il prit un caractère propre & diſtinctif, lorſque les habitans du nord ſe furent partagés en pluſieurs nations différentes, ayant chacune ſon maître, ſes loix & ſes uſages. Mais ce caractère s'altéra, d'abord pendant l'union de Calmar, enſuite pendant les guerres, que la Suède eut à ſoutenir en Allemagne ; la facilité de confondre l'Allemand & le Danois avec leur propre langue, entraina les Suédois, & leur fit adopter, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, un grand nombre d'expreſſions & de tournures uſitées en Dannemarc & en Allemagne.

Vers le milieu de ce ſiècle Jean Ihre, profeſſeur des belles lettres à Upſal, fut chargé par

la reine Ulrique Eléonore de traduire en ſuédois, la *Bibliothèque des dames de Steele ;* ce travail fournit au ſavant profeſſeur l'occaſion de faire des recherches ſur la langue de ſon pays ; il donna au public un *Gloſſarium ſueo-gothicum*, qui eſt un chef-d'œuvre de critique & d'érudition ; l'auteur ſaiſit avec une ſagacité rare l'analogie & l'étymologie de la langue, qu'il veut faire connoître. D'autres écrivains ont travaillé depuis ſur le même ſujet ; ils ont indiqué des règles, fixé l'ortographe, au moins juſqu'à un certain point, & purgé le ſuédois d'une foule de phraſes & de locutions étrangères, qui en altéroient la pureté & l'originalité. Des génies heureux, guidés par le flambeau du goût, ont publié des ouvrages, qui ſe diſtinguent par une diction élégante & correcte. L'académie ſuédoiſe, fondée récemment, a pour but principal de travailler à perfectionner la langue : elle publiera un dictionnaire & une grammaire.

Il règne en Suède, comme ailleurs, différens patois. Celui qu'on parle en Scanie, approche ſi fort du Danois, qu'on peut s'appercevoir, que cette province a été long-tems ſoumiſe au Dannemarc ; celui de la Dalécarlie s'écarte beaucoup du ſuédois proprement dit ; c'eſt un dialecte particulier, qui a conſervé cette énergie & cette

rudeſſe propres à l'ancien idiome gothique. On prétend même, que dans les diſtricts les plus reculés de la Dalécarlie, les habitans ſe ſervent encore des lettres runiques.

Les Finois & les Lapons, ont les uns & les autres une langue particulière. Celle, dont ſe ſervent les Finois, a ſuivant quelques érudits de Suède, le plus grand rapport avec le grec; d'autres en font même une fille de l'hébreu. Le lapon a de l'analogie avec le finois. Ihre prétend que ces deux langues, originairement peu différentes, dominoient dans la Scandinavie avant l'arrivée d'Oden & des Goths; il s'appuye du témoignage de pluſieurs hiſtoriens Iſlandois; il cite auſſi des mots encore actuellement conſervés dans le ſuédois, & dont on ne peut trouver l'origine, que dans le finois & le lapon. Un évêque de Finlande, nommé Juſlenius, a publié un dictionnaire finois & latin. M. Œhrling, né en Laponie a fait imprimer tout nouvellement un dictionnaire lapon, ſuédois & latin, accompagné d'une grammaire laponne de M. Lindahl. On a mis à la tête de ces deux ouvrages, une préface très-curieuſe de Jean Ihre; ce ſavant littérateur la compoſa peu avant ſa mort, arrivée en 1780. Il s'étoit fait connoître antérieurement par pluſieurs productions, auſſi ſavantes, que

remplies de critique & de goût : ſon gloſſaire, & ſes recherches ſur la traduction de la bible par Ulphilas ont obtenu les éloges les plus flatteurs tant en Suède, que dans l'étranger. Ihre étoit né à Lund en Scanie, l'année 1707; ſon mérite l'ayant fait connoître, il fut nommé ſécretaire de la ſociété royale des ſciences & des belles lettres d'Upſal. En 1738 il obtint la chaire de politique & d'éloquence fondée par le ſénateur Skytte, au commencement du ſiècle paſſé. Cette chaire avoit été occupée par Freinshemius & Scheffer ; le nouveau profeſſeur en ſoutint la réputation ; ſon auditoire n'étoit pas moins nombreux, moins brillant, que celui de Linné, & de Vallerius, qui enſeignoient en même tems, l'un l'hiſtoire naturelle, l'autre la chimie. Ihre ne ſuivoit pas dans ſes cours, cette routine ennuyeuſe & pédanteſque, qui en facilitant le travail du maître, retarde les progrès des diſciples ; ſa méthode étoit lumineuſe & philoſophique ; ſa gaîté fine & ſpirituelle, ſa mémoire enrichie d'un grand nombre d'anecdotes, répandoient ſur ſes leçons des agrémens, qui captivoient la jeuneſſe. Guidé par un goût ſûr, connoiſſant à fond la littérature ancienne, il ouvroit aux jeunes gens ces tréſors précieux, où le talent puiſe des richeſſes, qui le forment,

& l'anobliſſent. Ihre reçut du gouvernement, en récompenſe de ſes travaux, le titre de conſeiller de la chançellerie, la nobleſſe, & l'ordre de l'étoile polaire. L'homme de lettres auroit-il beſoin de ces diſtinctions, étrangères à ſon état, & ſans analogie avec ſon genre de mérite? Les applaudiſſemens intérieurs d'une ame élevée au-deſſus du vulgaire, les ſuffrages & l'eſtime des juges compétens, la gloire d'éclairer les hommes, ne doivent-ils pas lui ſuffire? Si cependant une adminiſtration généreuſe & ſage veut trouver un autre moyen de féconder le talent, qu'elle procure à ceux, que la nature en a doués, une aiſance propre à les préſerver de ces entraves du beſoin, qui dégradent ſouvent un état reſpectable, & qui arrêtent dans leur eſſor les facultés les plus heureuſes!

CHAPITRE XXII.

Sciences & arts.

LORSQU'UNE révolution inattendue diſſipa les ténèbres de l'ignorance, dans le midi de l'Europe, la Suède ſe reſſentoit des ſuites funeſtes de l'union de Calmar. Ce royaume étoit en proie à tous les maux, qu'entrainent la tyrannie & l'oppreſſion.

Le joug danois fut enfin briſé; pour l'inſtruction de ces odieux tyrans, qui foulent aux piés les loix de la juſtice, & dont le ſceptre de fer écraſe l'humanité, Chriſtiern expioit par la honte & le remords ſes indignes forfaits; Guſtave I étoit roi de Suède. Mais ce monarque ne put ſeconder les progrès des ſciences & des arts avec l'énergie néceſſaire; des objets d'une importance plus frappante, abſorbèrent ſes ſoins: il releva des villes conſumées par la flamme; des chaumières renverſées par des exacteurs; il fit naître l'agriculture, l'induſtrie & le commerce. Guſtave-Adolphe parut ſur le trône; d'eſtimables hiſtoriens ont repréſenté ce prince au milieu des combats, réprimant les Moſcovites & les Polo-

nois, domtant l'orgueil des Céſars, & vengeant les victimes du fanatiſme. Il reſte encore un vaſte champ à ceux, qui voudront raconter ſes vertus pacifiques. Auſſi ſage, que vaillant, il répara par une adminiſtration bienfaiſante, les malheurs attachés à la guerre. Les lettres obtinrent auſſi ſa protection; il les aimoit; il les cultivoit lui-même : ſon expédition en Allemagne, & l'union étroite, qu'elle fit naître entre la Suède & la France, produiſirent dans le caractère & les mœurs des Suédois, une révolution favorable aux progrès des arts.

Chriſtine enviſagea ſes ſujets comme inhabiles aux travaux de l'eſprit : elle n'influa que d'une manière indirecte ſur les progrès qu'ils y firent; les ſavans étrangers, qui vivoient à ſa cour, pouvoient exciter l'émulation des nationaux. Charles X ne chercha que la gloire des armes, mais ſon règne fut court; celui de Charles XI plus long & plus paiſible favoriſa les efforts, que la nation faiſoit depuis quelque tems, pour ſe familiariſer avec les ſciences & les arts. Mais le bruit des combats ſe fit entendre de nouveau; Charles XII ranima cette ardeur guerrière, qui avoit toujours caractériſé les Suédois, mais qui commençoit à ſe rallentir.

Lorſqu'après vingt & un ans de guerre, la

paix eût été rendue au royaume, des inclinations plus douces remplacèrent l'enthouſiaſme martial. On n'oublia point ces travaux, qui diſſipant l'ignorance, détruiſant les préjugés, adouciſſant les mœurs, répandent des influences ſalutaires ſur les objets même, que l'on croiroit avoir le moins d'analogie avec eux. Les muſes s'établirent en Suède à l'ombre de la liberté politique, civile & religieuſe; le trône ſe fit une gloire de les protéger. Louiſe Ulrique, connoiſſant le prix des lettres, honora ceux qui les cultivoient, de ſon eſtime & de ſa bienveillance; Guſtave III a marché ſur les traces de ſon auguſte mère.

Déja dans le ſiècle précédent les ſciences proprement dites, fixèrent l'attention des Suédois; mais c'eſt ſur-tout depuis le commencement de celui-ci, qu'ils ſe ſont diſtingués dans cette carrière. Linné a produit une révolution dans l'hiſtoire naturelle; Solander, Jonas Bergius, Thunberg, & Sparrman ont développé ſon ſyſtème: Vallerius, Bergman, Scheele, Vilke ont éclairé d'une lumière nouvelle la phyſique, la chimie & la minéralogie; Polhem, Klingenſtierna, Celſius, Strœmer, Vargentin ont fait les découvertes les plus heureuſes dans les mathématiques, tant ſimples, qu'appliquées; Bénoit

Bergius, Kryger, Fiſcherſtrœm ont appliqué très-heureuſement les principes des ſciences exactes & naturelles à l'agriculture, au commerce, à l'induſtrie. La nature donne aux Suédois un jugement profond, un ſens droit, & cette patience, que demande l'obſervation : d'ailleurs le zèle du bien public, qui ſe manifeſta parmi eux à la mort de Charles XII, à cette époque, où leur pays changeoit de face, où naiſſoit pour lui un nouvel ordre de choſes, leur fit enviſager les ſciences ſous un point de vue bien propre à captiver ; ils les virent dans leur liaiſon avec pluſieurs branches de l'économie publique, & la ſatisfaction d'en approfondir les myſtères s'identifia dans leur eſprit, avec celle de contribuer à la proſpérité de l'état.

Il eſt intéreſſant pour toute nation éclairée d'avoir des annales, où les révolutions, qu'elle a ſubies, les exploits & les mœurs de ſes ancêtres, les travaux & les vertus des hommes illuſtres, qu'elle a produits, ſoient conſignés par des mains habiles & fidelles. Auſſi-tôt que les lumières ſe furent répandues en Suède, on s'y occupa de l'hiſtoire nationale : mais ce ne fut pas d'abord avec ſuccès. On compila des volumes très-épais, ſous le règne de Charles XI; Rudbeck, Verelius, Peringſchœld amaſſèrent des

matériaux immenſes. Il falloit débrouiller ce cahos; il falloit animer ce corps ſans vie. Benzelius & Vilde ſe chargèrent de ce travail; leurs productions hiſtoriques, la plupart écrites en latin, ſont exactes & lumineuſes; elles forment chacune un enſemble, dont les détails s'enchainent les uns aux autres. Dalin courut peu après la même carrière; les Etats lui enjoignirent d'écrire l'hiſtoire du royaume en ſuédois. Le commencement de ſon ouvrage parut en 1747; il le continua & le conduiſit juſqu'au régne de Charles IX. On a reproché à cet hiſtorien quelques inexactitudes; on a critiqué ſa chronologie, à laquelle il a donné pour fondement l'hypothèſe de la diminution inſenſible des eaux de la Baltique; mais on a rendu juſtice à ſon goût, à ſa manière. En effet, Dalin écrit bien; il lie les faits & remonte aux cauſes des événemens; ſa diction eſt toujours pure, coulante, facile; il a placé à la tête de ſon ouvrage un tableau des mœurs & des uſages propres aux anciens Scandinaves; ce tableau eſt auſſi riche, que bien deſſiné. M. Botin a donné au public un *Eſſai ſur l'hiſtoire de Suède*, qui ſe diſtingue autant par la forme que par le fonds; il eſt rempli de vues profondes, de caractères bien tracés, de ré-

flexions saillantes ; le stile est élégant, rapide ; fleuri ; on ne peut rien lire de plus agréable en prose suédoise ; mais l'auteur n'est parvenu, que jusqu'à la fin de l'union de Calmar ; & il ne paroit pas, qu'il veuille pousser son travail plus avant. On a plusieurs volumes d'une grande histoire de la Suède, par Lagerbring ; cet historien a de la critique, de l'érudition ; mais il pèche par la manière ; son stile est prolixe ; & souvent il appuye trop sur les détails ; il s'est arrêté comme Mr. Botin à la fin des tems malheureux de l'union de Calmar.

Outre ces histoires générales, il y en a de particulières ; on a fait des annales ecclésiastiques & littéraires ; des compilateurs laborieux ont rassemblé des mémoires & des anecdotes, dont un historien, guidé par la philosophie & le goût, pourroit tirer parti ; l'histoire de Gustave I, & celle d'Éric XIV, par Mr. Celsius, évêque de Lund, sont des morceaux très-instructifs, & qu'on lit avec le plus grand intérêt ; il va bientôt paroitre une histoire de Gustave-Adolphe ; Mr. Hallenberg y travaille par ordre du roi. Mais aucun pinceau suédois ne tracera-t-il le tableau de la vie d'Oxenstierna ? Quel beau sujet ! L'histoire des autres nations a peu occupé jusqu'ici les écrivains de Suède ; il n'y

a rien à citer dans ce genre, que l'*Hiſtoire univerſelle depuis Charles-Quint, par Mr. Hallenberg.*

Si les Suédois ſe ſont appliqués à l'hiſtoire de leur pays, ils en ont également ambitionné la connoiſſance géographique. La *Suède ancienne & moderne* ſe trouve dans toutes les grandes bibliothèques ; c'eſt un recueil d'eſtampes, qui repréſentent les villes, les ports, les châteaux, les jardins, les ſites ſinguliers, les antiquités, & tout ce qui peut faire connoître la Suède, ſous le double point de vue indiqué par le titre. Ce recueil ne ſauroit cependant ſervir de guide actuellement ; la face du royaume a ſubi des changemens très-conſidérables depuis qu'il a paru. Ce fut le comte de Dalberg, patriote auſſi zélé, que général habile, qui donna l'idée de la Suède ancienne & moderne, & il fournit lui-même pluſieurs deſſins : Charles XI & Charles XII, favoriſèrent une entrepriſe deſtinée à la gloire du pays, ſur lequel ils régnoient. Les eſtampes devoient être accompagnées de deſcriptions hiſtoriques, & géographiques y relatives ; ce travail, qui eut intéreſſé les étrangers, auſſi bien que les nationaux, fut commencé ; mais les auteurs découragés par pluſieurs contre-tems, ne l'achevèrent point.

Guſtave-Adolphe fit dreſſer la première carte du royaume; elle vit le jour en 1640; le bureau d'arpentage a donné au public des cartes générales & particulières, qui joignent l'exactitude à la nitidité. Vexionius, qui fut ennobli ſous le nom de Gyllenſtolpe, fit paroître dans le ſiècle paſſé une deſcription de la Suède en latin; la géographie de ce royaume publiée en ſuédois, par Tuneld, & dont on prépare la ſixième édition, eſt généralement eſtimée.

Il n'y a pas de province qui n'ait été décrite; on a auſſi donné des deſcriptions très-amples des villes principales; un curé a fait imprimer un volume ſur une ſeule paroiſſe. Les curieux trouveront une notice exacte & détaillée de toutes les productions, tant indigènes, qu'exotiques relatives à la géographie & à l'hiſtoire de la Suède, dans un ouvrage de feu Mr. Varmholz, intitulé, *Bibliotheca hiſtorico-ſueo Gothica*, & rédigé ſur le modèle, que le père le Long a fourni dans ce genre; il en a déjà paru quelques volumes, dont le public eſt redevable à Mr. Gjœrvell, bibliothécaire du roi. Cet homme de lettres s'eſt fait une réputation, qu'il mérite ſur-tout comme journaliſte; il eſt le premier, qui ait écrit en Suède des journaux & des gazettes littéraires, vraiment utiles

à la littérature nationale ; d'autres ont suivi son exemple ; & en Suède aussi les descendans de Denys Salo formoit une tribu assez nombreuse.

Il s'est prononcé des discours éloquens aux Diètes & dans l'académie des sciences. L'éloge du comte de Tessin, par le comte de Hœpken, est un chef-d'œuvre de précision, d'énergie & de force ; il a valu à l'auteur le titre glorieux de Tacite suédois. L'éloge de Birger-Jarl, & celui de Gyllenhielm, couronnés l'un & l'autre par l'académie suédoise, sont marqués au coin de la vraie éloquence ; ils ont pour auteur un jeune ecclésiastique nommé Lehnberg.

Mais des poètes, y en a-t-il sous le soixantième degré de latitude septentrionale ? Les Muses ont eu de la peine à se familiariser avec l'idiôme suédois ; la France possédoit déjà les chef-d'œuvres de Corneille, de Racine, de Boileau, lorsque la Suède n'avoit encore, que des Ronsard, des Desportes, des Théophile. Mais vers le milieu de ce siècle, elle vit le règne du goût s'établir dans son sein, & depuis cette époque elle a eu des poètes, dont elle peut se glorifier avec raison. Dalin en est le père ; il a fait un poëme intitulé la *Liberté Suédoise*, une tragédie, des odes, & un grand

nombre de pièces fugitives. Dans ſon poëme de la liberté ſuédoiſe, en quatre chants, il célèbre la révolution remarquable, qui changea la conſtitution de la Suède, après la mort de Charles XII.

Ce prince n'eſt plus; Ulrique-Éléonore lui ſuccède, & prend les rênes du gouvernement; pendant qu'elle s'occupe des malheurs du royaume, la Liberté deſcendue des cieux, lui recommande ſes intérêts, négligés & méconnus par Charles XI, & Charles XII: la reine prie la déeſſe de lui raconter le ſort, qu'elle a éprouvé en Suède; la Liberté, pour inſtruire Ulrique, par l'hiſtoire de ſes prédéceſſeurs, trace le tableau des révolutions de la Suède, depuis ſon origine, juſqu'au règne du monarque, qui vient d'expirer. Après avoir entendu le diſcours de la déeſſe, la reine lui paye le tribut de ſon reſpect, & la conduit vers le trône, où elle fait en même-tems aſſeoir Fréderic ſon époux, à condition, qu'il protégera la Liberté. Le nouveau roi promet d'obſerver cette condition, & les cris de joie retentiſſent par-tout. Pendant qu'Ulrique-Éléonore eſt livrée au ſommeil, un ſonge vient agiter ſon eſprit; elle voit ſur les bords du Mælar, du haut d'une montagne, d'un côté, un peuple heureux

& content, établiſſant ſes loix & réglant lui-même ſon travail & ſon repos; de l'autre, un peuple en proie à la diſcorde, & qu'un génie malfaiſant entraîne dans un abîme de malheurs. A ſon réveil, la reine appelle auſſi-tôt la Liberté, qu'elle apperçoit encore; elle fait auſſi paroître la Suède devant ſon trône; ſa voix s'adreſſe à l'une & à l'autre; elle leur communique le ſonge qu'elle a eu, & la crainte, qu'il a fait naître dans ſon ame. Quand la reine a ceſſé de parler, la déeſſe expoſe les principes, qui ſervent de bâſe à ſon empire, & recommande à la Suède de les ſuivre, ſi elle veut jouir du calme & de la proſpérité. Ulrique applaudit à ce diſcours, & fait des vœux pour le bonheur de ſa patrie; bientôt après elle eſt environnée d'une clarté céleſte; un nuage éclatant l'élève vers les cieux.

Tel eſt le plan du poëme de Dalin; on voit qu'il pèche à plus d'un égard; mais ces défauts ſont rachetés par des détails heureux. Voici comment le poëte repréſente la mort de Charles XII, & les ſuites funeſtes de cette mort: « L'illuſtre Charles n'étoit plus; mais la terre trembloit encore de l'effroi, dont la foudre & l'éclair l'avoient remplie. Un ſombre nuage couvroit le Nord : cette nation, que la puiſ-

ſance de cinq potentats n'avoit point ébranlée, pendant dix-neuf ans, reçoit d'un vil plomb un coup de tonnerre; la douleur l'accable; elle laiſſe tomber le fer ſanglant, depuis qu'il n'eſt plus, ce héros, qui dans tous les climats valoit ſeul une armée. L'antique courage du Goth eſt abattu avec l'infortuné monarque, & ſe glace avec ſon ſang. Le chef s'arrête conſterné; le ſoldat répand des larmes; cent héros arroſent de leurs pleurs la place, où vient d'expirer le premier des héros. Par ce triſte revers s'évanouit une vaillante armée, comme ſi tous les Suédois euſſent péri à Frédericshall. L'ennemi reprend courage; naguère il fuyoit plein d'effroi : les aigles de Moſcou planent ſur nos rivages; l'inſolent Coſaque oſe maintenant, quoique ſon bras tremble encore, porter la flamme ſur les remparts de la Suède „. Dans un autre endroit le poëte trace ainſi le portrait de Guſtave I : " La dernière poſtérité s'entretiendra de la grandeur de Guſtave. Le courage ſuédois caché au fond des antres & des forêts en ſort à ſa voix, & reparoît au jour. Fugitif lui-même, mais ſans crainte au milieu du danger, le héros briſe les fers de la tyrannie de Chriſtiern. Il déplore le trépas d'un vénérable père, & les larmes de Guſtave ſe mêlent à celles de ſes concitoyens.

Vainement cherche-t-il le conſeil de la patrie, la force & le plus beau ſang de la Suède. Mais ſi tout lui manque, ſon courage lui reſte; il va trouver les moyens de venger ſa nation. Une ſource cachée ſort avec peine des priſons de la terre; au moindre pas, elle trouve des obſtacles; mais groſſie bientôt par des ondes auxiliaires, elle prend un eſſor vigoureux, arroſe les campagnes, & porte des fardeaux; ainſi Guſtave ſe fraye un chemin à la gloire. Une poignée de combattans oſe paroitre ſur le champ de bataille; mais elle eſt guidée par la vertu. Guſtave avance à chaque pas vers le but; enfin il bannit de la Suède, les tyrans, qui la tenoient dans leurs chaines. Tel que l'aſtre brillant du jour, lorſqu'une obſcurité profonde a étendu ſon crèpe ſur la voûte céleſte, perce les nuages, ſe montre à la terre abattue, la conſole & lui donne un nouvel être, tel le héros ſuédois fait briller ſa valeur au ſein des ténèbres, dont ſa patrie eſt enveloppée; il ramène la clarté & par l'aſcendant de ſon génie, la Suède devient l'empire de la liberté & de la vertu„.

Dalin a eu des ſucceſſeurs aſſez nombreux, dont pluſieurs ont obtenu des ſuccès diſtingués. Le poëme du comte de Creutz, intitulé *Atis* &

Camille, jouit en Suède de la plus brillante réputation ; il offre le tableau des amours de deux jeunes amans, qui vivoient dans les champs arcadiens ; les beautés de ce poëme tiennent principalement à l'harmonie du vers, au choix heureux des images, & à la pureté soutenue de la diction. Une philosophie tour-à-tour douce & forte, caractérise les odes, les épitres, les poësies champêtres, & les satyres du comte de Gyllenborg ; ce poëte a été moins heureux dans ses tragédies, & dans son poëme épique, où il chante ce fameux passage du Belt, qui rendit Charles-Gustave maître de la plus grande partie du Dannemarc. Madame de Nordenflycht est tendre, plaintive, quelquefois languissante ; on a de cette Sapho du Nord des odes, des élégies, des épitres, des idylles, & une apologie des femmes, dirigée contre Jean-Jaques Rousseau. Le comte d'Oxenstierna, dont le nom seul intéresse, a publié quelques morceaux, qui font le plus grand honneur à son génie ; son ode sur la mort de Gustave-Adolphe a la chaleur & l'élévation que demande le genre ; il en a fait une autre sur l'espérance, qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir ; dans ses deux poëmes du *matin* & de l'*orage*, la nature est représentée sous ces traits heureux,

qui distinguent la Muse du chantre d'Abel. M. Kielgren montre du goût, de l'esprit & de l'imagination dans ses odes, & dans ses satyres; il a mis en très-beaux vers plusieurs pièces de théâtre, dont l'auteur est un génie couronné. MM. Klewberg, Léopold, Lidner, & Sjöberg occupent un rang honorable sur le Parnasse Suédois.

Le feu poëtique peut donc brûler au milieu des frimats, des glaces & des neiges; les poëtes du nord peuvent réussir dans les genres même, qui semblent avoir le moins d'analogie avec le caractère des pays qu'ils habitent. Le talent naturel, & l'étude des bons modèles, tiennent lieu apparemment des heureux effets du beau ciel & de la nature inspirante des contrées du midi.

Il existe des traductions en Suédois; mais elles ne sont pas en grand nombre; la plupart des anciens attendent encore des traducteurs, & entre les modernes on a fait des choix, qui auroient pu être plus heureux. On auroit dû se dispenser sur-tout de traduire ces romans ennuyeux & fades, qui n'offrent qu'un tissu bizarre d'événemens invraisemblables, &, qui ne peuvent perfectionner ni le goût, ni le caractère d'une nation.

Cet art, qui répand les productions de l'esprit, cet art que les anciens ne connoissoient pas, & dont les modernes ont si étrangement abusé, est parvenu en Suède à un assez haut degré de perfection. Les lettres gothiques long-tems en usage, commencent à faire place aux latines. On a établi en dernier lieu plusieurs fonderies de caractères. Il y a huit imprimeries dans la capitale, deux à Gothembourg, & une à Norkœping, à Upsal, à Lund, à Obo, à Linkœping, à Strengnæs, à Vesteros, à Vexjœ, à Carlstad, à Calmar, à Vennersborg, à Gefle, à Hernœsand, & à Fahlun. Quoique déja depuis l'année 1719 la Suède se glorifiât d'être un état libre, la liberté de presse ne fut accordée qu'en 1766; c'est une de ces contradictions, que les annales de la politique offrent en foule. La liberté de presse ayant occasionné des abus, qui ont frappé le gouvernement, elle a été restreinte, & les imprimeurs sont responsables de ce qu'ils impriment.

Les beaux arts naquirent en Suède sous le règne de Charles XI. Lemke & Ehrenstrahl, étrangers l'un & l'autre, mais naturalisés dans le royaume par le long séjour, qu'ils y firent, ont laissé des monumens précieux de leur talent.

Lemke peignit les batailles de Charles X; on les voit au château de Drottningholm. Ehrenſtrahl fit le portrait de Charles XI, le tableau du couronnement de ce roi, & pluſieurs autres morceaux, encore admirés des connoiſſeurs. Dans le même tems, le comte Nicodème de Teſſin faiſoit élever des édifices ſur les modèles, que préſentent Rome, Florence, & Paris; le comte de Dalberg donnoit le plan de la *Suède ancienne & moderne*, dont les eſtampes ſont auſſi bien exécutées pour le deſſin, que pour la gravure. Entre les artiſtes ſuédois, qui ſe ſont diſtingués dans ce ſiècle, il faut remarquer Lunberg, qui vient de mourir, & qui excelloit dans le portrait. Mr. Sergel acquerra ſans doute une réputation plus brillante encore; il doit être mis au rang des premiers ſculpteurs de l'Europe; ſes ouvrages réuniſſent les beautés les plus frappantes, que le ciſeau puiſſe produire. On a obſervé que les artiſtes Suédois ſe plaiſent moins chez eux, que dans l'étranger, & l'on doit pas en être ſurpris; ils trouvent en Italie, en France, en Angleterre des facilités & des encouragemens, que leur pays ne ſauroit leur offrir. Ce n'eſt pas à Stockholm, mais à Paris, que travaillent Roſſelin, Hall, & Vertmuller. Il a fallu la généroſité & la bienveillance d'un roi protecteur

déclaré des arts, pour fixer Mr. Sergel dans ſa patrie.

Ainſi que la plupart des autres pays de l'Europe, la Suède a des ſociétés ſavantes & littéraires. La plus ancienne eſt la ſociété royale des ſciences, fondée à Upſal en 1720, par Éric Benzelius, qui étoit alors bibliothécaire de l'univerſité, & qui parvint enſuite au ſiége archiépiſcopal. Cette ſociété publia d'abord une eſpèce de journal, dont le but étoit de faire connoitre en Suède, les meilleurs ouvrages, qui paroiſſoient dans l'étranger : elle donna enſuite des mémoires proprement dits. Ses travaux, que pluſieurs obſtacles avoient interrompus, ont recommencé depuis quelques années, ſous la protection du duc de Sudermanie ; ſes mémoires paroiſſent en latin : elle a eu longtems pour ſecrétaire Mr. Aurivillius, qui vient de mourir ; c'étoit un ſavant eſtimable, qui joignoit à des talens ſupérieurs la plus grande modeſtie ; il excelloit dans la connoiſſance des langues orientales.

En 1738 le patriotiſme fonda l'académie royale des ſciences de Stockholm ; Linné fut du nombre des fondateurs. La phyſique, la chimie, la minéralogie, l'hiſtoire naturelle, la médecine, l'économie politique, les mathémathiques, &

la mécanique, ſont les objets dont cette académie s'occupe. A la fin de chaque trimeſtre elle publie en ſuédois, un cahier de mémoires relatifs à ces différens objets; elle fait imprimer ſéparément les diſcours de réception, & ceux, qui ſe prononcent dans d'autres circonſtances, les pièces, qui remportent les prix, qu'elle propoſe, & les diſſertations économiques, que lui adreſſent des citoyens zélés pour les progrès des arts utiles. Fondée principalement dans le but reſpectable de contribuer par ſes travaux à la proſpérité publique, l'académie des ſciences de Stockholm agit plus, qu'elle ne parle; elle préfère les découvertes utiles, les mémoires ſolides, aux ſpéculations oiſeuſes & aux amplifications de rhétorique. Elle n'eſt point partagée en claſſes; elle n'a pas non plus de ces membres, rarement utiles, qu'on décore ailleurs du titre faſtueux d'honoraires. Tous les trois mois un préſident eſt choiſi entre les académiciens; il dirige les travaux de l'académie, & en quittant ſa place, il prononce un diſcours. Cet uſage a procuré au public un grand nombre de morceaux ſavans & bien travaillés. Il y a deux ſecrétaires, perpétuels l'un & l'autre; l'un eſt chargé des obſervations aſtronomiques, l'autre de la correſpondance. L'académie a un

obſervatoire, conſtruit à ſes frais, & pour ſon uſage; c'eſt un bel édifice, placé ſur une hauteur dans le faubourg du nord: elle poſſède auſſi une maiſon très-vaſte, où elle tient ſes ſéances, & où ſont placés ſa bibliothèque & ſon cabinet d'hiſtoire naturelle. Cette ſociété ſavante a des fonds aſſez conſidérables, qu'elle doit à la généroſité de pluſieurs patriotes opulens; Nicolas Sahlgren, riche négociant de Gothembourg, lui a fait des donations, qui honoreroient un prince; elle ne tient du gouvernement, que le privilége des almanacs. Les académiciens ne ſont point penſionnés; mais les deux ſecrétaires, l'intendant du cabinet d'hiſtoire naturelle, & le profeſſeur de phyſique ont des penſions ſur les fonds de l'académie. Le profeſſeur de phyſique, donne des leçons publiques, pendant l'hiver. Le ſouvenir des académiciens eſt conſervé par des éloges & des médailles.

Louiſe-Ulrique fonda, l'année 1753, une académie des belles-lettres dans la capitale du royaume; & s'en déclara la protectrice. Dalin, que ſon mérite avoit fait parvenir à la charge de précepteur du prince royal, maintenant roi de Suède, ſeconda les vues de la reine. Nommé ſecrétaire de la nouvelle académie, il dirigea

les travaux de cette ſociété avec autant de zèle, que d'intelligence. On publia des mémoires; on diſtribua des prix. Louiſe-Ulrique aſſiſtoit ſouvent elle-même aux ſéances; elle examinoit les travaux des académiciens; elle ſuggéroit des idées lumineuſes, ſur la manière de les rendre utiles & glorieux. Le paſſage du Belt, par lequel Charles-Guſtave étonna l'Europe entière, & ſur-tout les Danois, fut le premier ſujet de prix pour la poéſie : ce qu'il y eût de remarquable, c'eſt que le prix échut en partage à un Danois, Mr. Luxdorf, qui avoit chanté en vers latins, le vainqueur de ſa patrie. Mais un contre tems inattendu ſuſpendit les progrès de l'académie naiſſante. Dalin enveloppé, à la Diète de 1756, dans les revers des partiſans de la cour, eut ordre de quitter la capitale; il lui fût défendu d'y reparoitre ſans la permiſſion des États. La reine elle-même ne put donner aux lettres les ſoins, qu'elle leur avoit prodigués auparavant; les troubles, qui agitoient le royaume, fixoient toute ſon attention. L'académie languit dans l'inaction, juſqu'à ce que le calme eut été rétabli : elle rentra alors en activité, ſous la protection de ſon inſtitutrice. A la mort de Louiſe-Ulrique, Guſtave III s'en déclara le protecteur; en 1786, il lui traça de nouveaux

ſtatuts, & lui donna le nom d'académie des belles-lettres, d'hiſtoire, & des antiquités. Le public eſt redevable à cette ſociété littéraire de cinq volumes de mémoires, qui roulent ſur les antiquités, ſur l'hiſtoire, & la littérature du pays; il s'y trouve auſſi des éloges d'académiciens morts depuis la fondation, & des eſſais d'une traduction de Tacite & du panégyrique de Pline. Si l'on vouloit traduire Pline le jeune, n'auroit-il pas mieux valu choiſir ſes lettres?

L'origine de l'académie dont nous venons de parler, fait naître une réflexion : une princeſſe étrangère s'empreſſa d'offrir aux Muſes ſuédoiſes des encouragemens, qu'une princeſſe nationale leur avoit refuſés. Chriſtine négligea le talent indigène, & lui préféra l'impéritie exotique; s'imaginant qu'il ne pourroit jamais être vivifié, elle le priva de l'énergie, qu'auroit dû lui donner un règne brillant; Louiſe-Ulrique lui rendit la juſtice qu'il méritoit, & favoriſa le développement, dont il étoit ſuſceptible.

Les efforts de cette princeſſe ne furent pas inutiles; l'émulation naquit par-tout, & des génies favoriſés du ciel, marchèrent vers la gloire dans la carrière des lettres. Pluſieurs perſonnes, diſtinguées par leur naiſſance & leur zèle pour les progrès de la littérature nationale, formèrent

une ſociété, qui publia des mémoires ſous le titre modeſte *de Travaux de littérature*, & qui ſubſiſta pendant pluſieurs années. Ce fut dans les ſéances de cette ſociété, que ſe développèrent les heureuſes diſpoſitions, dont le comte de Creutz, le comte de Gyllenborg, & Madame de Nordenflycht, avoient été doués par la nature. Madame de Nordenflycht avoit été la fondatrice de ce comité littéraire, & ceux qui le compoſoient, lui en donnèrent d'un commun accord la préſidence. Cette femme remarquable nâquit à Stockholm au commencement du ſiècle : au ſortir du berceau elle manifeſta le goût de la lecture. Séjournant à la campagne avec des parens eſtimables, mais d'un eſprit ordinaire, & qui s'étoient retirés du tourbillon de la capitale, elle ne trouva pour ſatisfaire ſa curioſité, que des ouvrages de dévotion, ouvrages, qui ont un but très-louable, mais qui le plus ſouvent ſont écrits de manière à fatiguer les uns, & à jeter les autres dans de funeſtes égaremens. Ce n'étoient pas là les livres, qu'il falloit à une ame vive, ardente, avide d'apprendre; celui de la nature frappa ſes yeux; elle y lut avec tranſport; ſon imagination s'enflamma. Auſſi-tôt que le feu poëtique, qu'elle recèloit, eut trouvé des alimens, il ne tarda pas à ſe produire; un hymne

au créateur fut le fruit d'une contemplation attentive de la nature. Des perſonnes inſtruites & capables d'apprécier les talens entreprirent de diriger la jeune poëte dans ſes études ; elle apprit pluſieurs langues ; & lut avec attention des ouvrages, qui formèrent ſon goût. Entre ceux, qui préparoient ainſi ſes deſtinées littéraires ſe trouvoit un eccléſiaſtique d'un mérite diſtingué. Il aima ſon élève ; un tendre retour le paya. L'hymen conduiſit les deux amans au temple du bonheur. Leurs jours couloient dignes d'envie ; leurs jours étoient ſi heureux, qu'ils ſembloient l'être trop. Il eſt une meſure de bonheur aſſignée aux humains ; oſent-ils la paſſer, le ſort ſe venge, & leur apprend, que pour n'être, que des hommes, ils pouſſent leurs prétentions trop loin. Au bout de ſept mois de mariage la mort de l'époux, plongea l'épouſe dans une ſombre affliction. Quand la main bienfaiſante du tems eut adouci ſes plaies, elle reprit ſes livres & ſes études. Le public accueillit avec de juſtes applaudiſſemens la plupart des poëſies qu'elle publia ; ſes élégies ſur-tout gagnèrent tous les ſuffrages. L'amour avoit cauſé le chagrin le plus vif à cette ame ſenſible ; l'amitié lui fut également funeſte : un ami ſon conſolateur, ſon guide, lui fut enlevé par la mort. Elle ne connut

plus

plus d'autre ſentiment, que celui de la triſteſſe; une morne douleur conduiſit lentement au tombeau cette victime de la ſenſibilité: Madame de Nordenflycht mourut en 1763; ſa réputation avoit franchi les limites de la Suède; Geſner, Haller, Holberg célébrèrent ſon génie (*).

(*) La Suède a produit dans ce ſiècle une autre femme également remarquable, c'eſt la comteſſe de la Gardie, née comteſſe de Taube. Elle ſe rendit, en 1761, dans la province de Dalécarlie; pendant le ſéjour qu'elle y fit, elle apprit, qu'on pourſuivoit juridiquement douze Dalécarliennes, accuſées de ſortilège, & qu'elles alloient être condamnées. La comteſſe manifeſta la plus vive compaſſion pour ces victimes de l'injuſtice; elle ſuppoſoit déja ſur quelques indices, que cette accuſation, intentée par le fanatiſme du peuple, avoit été écoutée par des juges crédules. Quelle fut ſon indignation, lorſque les Dalécarliennes, inſtruites de l'intérêt, qu'elle prenoit à leur ſort, implorèrent ſon ſecours, & lui expoſèrent leur innocence. Touchée des larmes de ces infortunées, elle porta leur cauſe devant un tribunal plus éclairé & plus juſte. Elles furent pleinement juſtifiées & l'ame généreuſe, qui les avoit ſauvées, vit ſe joindre à leurs hommages ceux de la nation entière. Une médaille frappée à l'occaſion de cet acte de bienfaiſance en immortaliſera le ſouvenir.

Guſtave III s'eſt déclaré le protecteur des lettres; dans le but de laiſſer un monument durable de ſon zèle pour leur progrès en Suède, il fonda, en 1786, une académie ſuédoiſe à Stockholm, ſur le modèle de l'académie françoiſe. La ſociété littéraire, qui porte le nom d'*Utile dulci*, eſt une eſpèce d'ordre, imité de la franc-maçonnerie; la poëſie & la muſique ſont les arts, qu'elle cultive; elle publie un recueil

---

Peu de tems après, Madame de la Gardie trouva une autre occaſion de manifeſter les ſentimens, que lui inſpiroit l'humanité ſouffrante. L'inoculation reçue dans la plupart des pays de l'Europe, ne l'étoit pas encore en Suède. Les citoyens éclairés ne ceſſoient de la recommander par-tout; mais la multitude conduite par le préjugé, refuſoit de céder à leurs inſtances. Madame de la Gardie engagea trois de ſes payſans à lui confier leurs enfans pour les faire inoculer, & les mit entre les mains d'un habile eſculape. Ses eſpérances ne furent pas trompées; les enfans retournèrent ſains & ſaufs dans la maiſon paternelle. Depuis ce moment le public eut moins de répugnance pour l'inoculation, & peu à peu ce ſecours efficace contre une des maladies les plus redoutables, fut employé dans tout le royaume. La comteſſe de la Gardie mourut en 1763, d'une fièvre, qu'elle prit, en ſoignant ſes domeſtiques, qui en étoient atteints.

de poëſies ſuédoiſes. Cette ſociété a une ſœur, qui a pris le nom d'*Apollini ſacra*, & qui réſide à Upſal. Quoique la ville de Gothembourg, ſoit conſacrée à Mercure, Apollon y règne auſſi; il y a dans cette ville une ſociété des ſciences & des belles lettres; elle publie en ſuédois des mémoires à la fois utiles & agréables; les ſujets qu'elle préſente à l'émulation des écrivains nationaux ſont ordinairement bien choiſis; elle a propoſé en dernier lieu l'éloge de Solander, l'ami de Banks, & cette queſtion importante, les ſpectacles ſont-ils utiles, ou nuiſibles? A Lund, en Scanie, il s'eſt formé une ſociété phyſiographique, dont le nom indique les travaux; elle doit principalement ſon exiſtence & ſa réputation à Mr. Retzius profeſſeur en l'univerſité de Lund.

Le comte Charles Guſtave de Teſſin, connu par le rôle brillant, qu'il joua ſur le théâtre de la politique, avoit l'enthouſiaſme des beaux arts; il ne négligea rien pour les faire fleurir en Suède. En 1733, il établit à Stockholm une académie de peinture & de ſculpture, à l'inſtar des inſtitutions du même genre, qui fleuriſſent dans d'autres contrées. L'académie s'eſt étendue conſidérablement depuis ſa fondation; elle a maintenant une maiſon, qui lui appartient en propre, & qui lui a été donnée par M. Meier,

fondeur d'un mérite éminent. Dans une des ſalles de cette maiſon, on voit les plâtres antiques, dont Louis XIV fit préſent à Charles XI. On expoſe tous les ans les ouvrages des élèves, lors de la diſtribution des prix; il y en avoit en 1786 d'un payſan de Smolande, qui ſans autre guide, que la nature, étoit parvenu à manier le pinceau, & à copier des tableaux d'hiſtoire avec aſſez de ſuccès; il a fréquenté depuis les leçons de l'académie. Les élèves, qui annoncent le plus de talent obtiennent des penſions de la cour, pour ſéjourner quelque tems en Italie.

Des amateurs de la muſique ont fondé à Stockholm une académie, qui doit s'occuper des moyens de faire fleurir cet art en Suède; mais juſqu'ici les reſſources, lui ont manqué; peut-être en acquerra-t-elle par le produit d'une loterie, que le gouvernement lui a permis d'ouvrir.

Mais quittons les ſalles académiques, & parcourons celles, où ſont raſſemblées les curioſités de la nature, les chef-d'œuvres des arts, & les productions du génie. Le cabinet d'hiſtoire naturelle de Drottningholm, & celui de Mr. de Carlſon, ſecrétaire d'état, renferment des tréſors précieux; Linné a donné une deſcription de l'un; M. Sparrman travaille à celle de l'autre; le cabinet d'hiſtoire naturelle de l'académie des

ſciences eſt conſidérable, depuis que celui du Baron de Geer y a été incorporé. Le cabinet de minéraux du collège des mines, & celui du comte de Bielke méritent l'attention des curieux. C'eſt au château de Stockholm, qu'on voit la collection la plus riche de tableaux & d'eſtampes, qu'il y ait en Suède. Quelques particuliers poſſédent auſſi des richeſſes dans ce genre; on rencontre chez M. Von Breda pluſieurs morceaux de l'école flamande, qui ſont du plus grand prix.

Nous avons déja eu occaſion de parler de la Bibliothèque de l'univerſité d'Upſal; c'eſt la plus remarquable du pays. La bibliothèque du roi placée dans une des ailes du château, eſt ancienne, & fournie de tous les bons ouvrages; il s'y trouve auſſi quelques manuſcrits curieux. Cette bibliothèque ſouffrit beaucoup de l'incendie, qui conſuma la plus grande partie du château à la fin du dernier ſiècle; il périt par cet accident 18,000 volumes imprimés, & 4000 de manuſcrits. Entre ces derniers l'on regretta ſurtout un morceau d'hiſtoire écrit par Guſtave. Adolphe; il n'échappa de ce manuſcrit précieux, qu'une ou deux feuilles; ce fragment a été publié par M. Benoit Bergius. La bibliothèque du château de Drottningholm n'eſt pas vaſte; mais elle

brille par le choix des livres, par le coup d'œil extérieur, par l'ordre, dans lequel elle eſt rangée. Celle de l'académie des ſciences de Stockholm s'accroît tous les jours, par les acquiſitions, qu'on ne ceſſe de faire ; elle renferme une collection complète de tous les ouvrages ſuédois, qui exiſtent.

CHAPITRE XXIII.

Antiquités.

Les antiquités, que préſente la Suède ne ſont pas auſſi remarquables, que celles, qui s'offrent au voyageur ſous le beau ciel, ſur le terroir claſſique de l'Aſie, de la Grèce, & de l'Italie: mais elles ont auſſi leur intérêt; elles retracent auſſi plus d'un ſouvenir appartenant à l'hiſtoire du monde & à celle de l'homme. Les Suédois en ont toujours fait le plus grand cas; il parut dans le dernier ſiècle une foule d'ouvrages ſur ces monumens des tems reculés, & ſur le parti, qu'on peut en tirer pour la connoiſſance de l'hiſtoire ancienne du royaume. C'étoit là l'objet favori des travaux & des recherches de Meſſenius, de Rudbeck, de Verelius, de Peringſchœld. Ces érudits avoient autant de patriotiſme, que de ſcience; ſuivant eux, aucun pays n'étoit auſſi ancien que la Suède; aucune monarchie ne pouvoit remonter ſi haut. Jean Scheffer de Strasbourg, devenu profeſſeur à Upſal, entreprit de renverſer leurs ſyſtèmes biſarres & fantaſtiques. Le courroux des antiquaires patriotes s'alluma, & la diſpute devint

très-vive. Verelius se distingua par son ardeur; l'*Upsalia antiqua* de Scheffer, ouvrage savant, mais rempli d'une saine critique, fit naître entre les deux professeurs une dispute, qui ne se termina, que par l'intervention de la cour. Un des objets principaux de l'ambition de Verelius étoit de prouver, que la Suède fut la patrie de ces Goths, qui vainquirent les Romains; comme s'il étoit glorieux d'avoir pour ancêtres des hommes ignorans & barbares, qui firent marcher devant eux la destruction, & qui renversèrent les plus beaux monumens des sciences & des arts!

A la distance d'un demi-mille d'Upsal, est un village, nommé *Gamla Upsala*, le vieux Upsal. Cet endroit étoit jadis le centre de réunion des adorateurs d'Oden; on y avoit élevé un temple à l'honneur de cette divinité. Quand le christianisme fut introduit en Suède, on dépouilla ce temple des idoles, qui le rempliſſoient, & des ornemens, qui appartenoient au culte payen. L'édifice même fut conservé & sert encore d'église aux habitans du village.

Un peu plus loin d'Upsal s'étend une grande plaine nommée *Mora*; on y choisissoit jadis les rois; il s'y trouve un amas de pierres appelées *Morastenar*, pierres de Mora. Une de ces pierres

ſe diſtingue par ſa grandeur ; on prétend que le monarque élu y montoit comme ſur un trône, pour recevoir les hommages de ſes ſujets ; ſur les autres on gravoit ſon nom, & l'année, où il avoit commencé à régner. L'œil découvre ſur quelques-unes des pierres de Mora, les trois couronnes, que la Suède a pour armoiries.

Des pierres rangées en cercle, ordinairement ſur des monticules, & au milieu deſquelles il s'en élève toujours une plus grande que les autres, frappent ſouvent les yeux du voyageur. C'étoient les tribunaux, où la juſtice prononçoit autrefois ſes arrêts ; le premier juge étoit aſſis ſur la pierre la plus élevée & les autres prenoient place autour de lui.

Les monumens runiques ſe préſentent en foule ; ils abondent ſur-tout en Uplande & en Sudermanie. Ce ſont de petites hauteurs ſurmontées d'une pierre, tantôt brute, tantôt taillée & ornée d'inſcriptions. Sous ces monumens repoſent les cendres, & les armes des héros Scandinaves ; héros terribles, & dont les romans iſlandois racontent des prodiges. Les inſcriptions ont fourni un vaſte champ aux conjectures des érudits nationaux ; il y en a, dont ils ont voulu ſe ſervir pour prouver, qu'avant

la deſtruction de Sodome & de Gomorrhe, les habitans de la Scandinavie s'étoient rendus célèbres par leurs émigrations & leurs guerres; c'eſt aſſurément vouloir dater de trop loin. Toutes ces inſcriptions ſont en runes, caractères particuliers aux anciens peuples du Nord, & dont Oden introduiſit l'uſage. Sur pluſieurs monumens runiques paroit la figure d'une croix; c'étoit la marque du Dieu *Thor*.

Une des ſacriſties de la cathédrale d'Upſal conſerve pluſieurs monumens des ſiècles reculés; on remarque ſur-tout un vieux tronc d'arbre, auquel un ciſeau groſſier a donné à peu près la figure d'une tête humaine. Quelques antiquaires ſuédois prétendent, que c'eſt l'image du Dieu Thor, qui étoit adoré autrefois, non-ſeulement des Scandinaves, mais auſſi des Germains; il préſidoit aux phénomènes de l'air, & lançoit la foudre; c'étoit le Jupiter des Romains.

Dans la relation du voyage, que le comte de Brienne fit en Suède dans le ſiècle paſſé, on lit ce paſſage : *Veſtro-gothicis ſylvis*, (il falloit *Oſtro-gothicis*,) *equitantes inducti*, *Lincopiæ*, *ob loci religionem non omittendæ*, *ſubſtitimus*; *ibi cippus lapideus*, *pertuſus*, *explorandæ maritorum membroſitati*, *qui pares foramini approbantur*, *impares excluduntur connubiali toro*:

inde matrimonia ſtant aut cadunt pro modulo peculii. Ce monument n'eſt connu de perſonne en Suède ; il faut, ou que le comte de Brienne l'ait imaginé, ou que le tems, ce deſtructeur impitoyable, qui n'épargne rien, l'ait fait diſparoître, & en ait détruit juſqu'au ſouvenir.

Forme de gouvernement, ſignée par les États de Suède, en 1772.

ART. I. L'UNITÉ de religion & le vrai culte étant les plus fermes appuis d'un gouvernement, louable, unanime & ſolide, auſſi bien le roi, que toutes les perſonnes en place, & tous les ſujets reſteront à l'avenir, comme auparavant attachés à la parole de Dieu, pure & claire, telle qu'elle eſt contenue dans les écrits prophétiques & apoſtoliques, & interprètée dans les ſymboles chrétiens, dans le cathéchiſme de Luther, dans la confeſſion d'Augsbourg, & telle, qu'elle a été ratifiée par le ſynode d'Upſal, ainſi que par les réſolutions, & déclarations de l'état; de ſorte que le droit de l'égliſe ſoit appuyé, ſans préjudice néanmoins des droits du roi, de la couronne, & de la nation Suédoiſe.

ART. II. Il appartient au roi de gouverner ſon royaume, de la manière preſcrite par la loi de Suède; lui & aucun autre a le droit de maintenir & de conſerver la vérité, & la juſtice, de réprimer & d'abolir tout ce qui n'eſt pas juſte. Il ne porte cependant atteinte, ni à la

vie, ni à l'honneur, ni au corps, ni au bien-être des perſonnes, ſans que la loi ait prononcé la ſentence de condamnation; il n'ôte, ni ne fait ôter aucuns biens, ſoit meubles, ſoit immeubles, ſans un jugement légal & un examen juridique. Ainſi, il gouverne ſuivant la loi royale, le code du royaume, & la préſente forme de gouvernement.

ART. III. Quant à la ſucceſſion au trône, il n'eſt apporté aucun changement à la convention faite & approuvée à Stockholm en 1743, ni à ce qui a été ſtipulé par l'accord de ſucceſſion fait à Veſteros en 1544, & par la convention de Norkœping en 1604.

ART. IV. Après la majeſté royale, la dignité la plus éminente a été de tout tems, & reſtera par la ſuite attachée à la charge des ſénateurs, que le roi choiſit & nomme lui-même dans l'ordre des nobles nés en Suède. Quoique leur nombre ne puiſſe être invariablement fixé, puiſqu'on en déſigne autant que les beſoins & l'honneur du royaume l'exigent, ils ne ſeront cependant d'ordinaire que dix-ſept, y compris les grands officiers du royaume, & le gouverneur de Poméranie. Leur devoir & leur ſoin doit être de conſeiller le roi dans des affaires importantes, lorſqu'ils y ſont appelés par

lui, de contribuer au maintien des droits du royaume, de donner au roi les avis qu'ils jugeront être les plus avantageux au monarque & au royaume, d'inviter les États & la Nation à la fidélité & à l'obéiſſance ; de veiller à la conſervation des droits, des priviléges, de l'indépendance, & du bien-être du roi & du royaume, & conformément à l'arrêté de la Diète de 1602, de conſeiller ainſi, que le demande leur place, mais non de gouverner. Du reſte les ſénateurs ne ſont ſubordonnés qu'au roi, & ne répondent qu'à lui ſeul de leurs conſeils. Le roi ne pourra cependant, ni leur reprocher, ni leur imputer un mauvais ſuccès arrivé contre leur attente, & leur opinion fondée ſur des raiſons probables, ſur-tout ſi ceux, qui étoient chargés de l'exécution, n'ont pas ſuivi les ordres, qu'ils avoient reçus.

ART. V. Il appartient au roi de gouverner, de maintenir, de ſauver & de protéger les villes & le pays, ſes droits & ceux de la couronne, comme le dit la loi & cette forme de gouvernement.

ART. VI. Comme les négociations relatives à la paix, aux trêves, & aux alliances, ſoit défenſives, ſoit offenſives, peuvent rarement ſouffrir

le moindre retard, & demandent néceſſairement le plus grand ſecret, le roi dans ces cas importans conſulte les ſénateurs, & après avoir recueilli & peſé leurs opinions, il prend les meſures, qu'il juge être les plus avantageuſes à l'état. Si dans de pareilles circonſtances les ſénateurs n'ont qu'un ſeul & même avis, & que cet avis ſoit oppoſé à celui du roi, S. M. y acquieſce; ſi au contraire les avis du ſénat ſont partagés, le roi les examine, & adopte celui, qu'il juge le plus ſage & le plus utile.

ART. VII. Si le roi eſt étranger, il ne pourra ſortir de ſon royaume, ſans le ſu & le conſentement des Etats; s'il eſt ſuédois de naiſſance, il communiquera ſeulement ſon deſſein au ſénat, & prendra l'avis des ſénateurs, de la manière preſcrite par l'article précédent.

ART. VIII. Afin que les affaires de l'état s'expédient avec d'autant plus de promtitude & d'ordre, elles ſeront partagées entre les ſénateurs de la manière, qui paroîtra la plus utile au roi, vu que S. M. comme chef du royaume eſt reſponſable à Dieu ſeul & à la patrie de ſon adminiſtration; & dans tous les cas, après que le roi aura entendu les opinions des ſénateurs, admis à la connoiſſance des affaires, & conſultés par lui, c'eſt à lui, qu'il revient de décider. On

exceptera cependant les affaires de juſtice, deſquelles connoiſſent les cours de juſtice, & les autres tribunaux civils ou militaires du royaume. Ces affaires ſeront ſoumiſes en dernier reſſort à la réviſion de juſtice, laquelle ſera toujours compoſée de ſept ſénateurs, qui auront été revêtus d'emplois de judicature, & ſeront reconnus pour conſommés dans la juriſprudence, & experts dans les loix. Le roi préſidera en perſonne comme dans les autres occaſions; mais il n'aura, que deux voix, & la voix déciſive, en cas de parité.

ART. IX. Il n'appartient qu'au roi de faire grâce, & de pardonner à ceux, qui auront forfait l'honneur, la vie & les biens, dans tous les cas où les crimes ne ſeront pas directement contraires à la parole claire de Dieu.

ART. X. Tous les emplois militaires, depuis celui de lieutenant colonel, juſqu'à celui de feld-maréchal, ces deux grades y compris, ainſi que tous les emplois de même rang, tant civils qu'eccléſiaſtiques, ſeront conférés par le roi dans le ſénat de la manière ſuivante. Lorſqu'il y aura des places vacantes, c'eſt au ſénat à s'informer de la capacité & du mérite de ceux, qui ont droit d'y aſpirer, & qui peuvent entrer en conſidération; après quoi il fera ſon rapport au roi;

& lorſque le roi aura déclaré dans l'aſſemblée du ſénat, celui qu'il aura jugé à propos de choiſir, les ſénateurs feront inſérer dans les régiſtres les obſervations qu'ils trouveront néceſſaires ; mais il ne leur ſera point permis de voter ultérieurement ſur le même objet. Pour tous les autres emplois, les collèges, ou autres y autoriſées, propoſeront au roi trois perſonnes les plus propres à remplir la place vacante, on pourra auſſi faire mention de quelques autres perſonnes de mérite priſes hors des collèges, & annoncer tous ceux qui aſpireront à la place vacante, & qui auront les qualités requiſes. Pour ce qui concerne les régimens, on s'en tiendra à ce qui a été réglé touchant les places vacantes, par l'ordonnance du roi Charles XII, en date de 6 Novembre 1716. S'il ſe trouve, qu'on ait fait tort à quelqu'un, ou qu'on ait paſſé quelqu'un ſans raiſon, ceux qui auront fait cette injuſtice, en ſeront reſponſables. Le roi choiſira dans le nombre des aſpirans, celui qu'il jugera le plus capable. Tous les emplois de moindre importance, que les collèges, les conſiſtoires, ou les chefs des régimens avoient coutume de conférer avant l'année 1680, ſeront à l'avenir à leur nomination. Les étrangers, qui ne ſont point nés en Suède, ſoit princes, ou autres, ne ſeront

nommés ni employés à des charges de l'état, civiles ou militaires, la cour du roi exceptée, à moins que ces perſonnes par des qualités éminentes & ſupérieures, ne puiſſent beaucoup honorer l'état, ou lui être d'une utilité extraordinaire. Le talent & l'expérience ſeront les ſeuls titres à toutes ces charges, ſans aucun égard, ni à la faveur, ni à la naiſſance, lorſque ces avantages ne ſeront pas réunis à la capacité. Pour la nomination de l'archevêque, des évêques & des ſurintendans, l'on obſervera l'ancien uſage, & le roi ne nommera qu'une des trois perſonnes compétentes, que lui auront préſentées, ceux, qui en ont le droit. Pour la nomination des curés, on ſuivra en tout point ce qui a été ſtatué par la forme de gouvernement de 1720, & par les ordonnances publiées depuis.

ART. XI. Il n'appartient qu'au roi d'élever au rang de la nobleſſe, ceux, qui par leur fidélité, leur vertu, leur courage, leurs lumières, & leur expérience auront bien mérité du royaume & du roi. Mais comme les nobles ſont très-nombreux en Suède, il plaira au roi de borner le nombre de ceux, qu'il anoblira, à cent cinquante, & l'ordre équeſtre ne pourra refuſer l'introduction à ces cent cinquante familles. On ne pourra de même refuſer l'introduction à ceux, que le roi

aura honorés du titre de comte, ou de baron, & qui auront mérité cette distinction par des services signalés.

ART. XII. Toutes les affaires non exceptées ci-dessus, seront proposées au roi dans le cabinet; ou dans une des divisions du sénat, lorsque S. M. le jugera convenable, ou en pleine assemblée, lorsque S. M. voudra recueillir les avis d'un plus grand nombre de sénateurs; cependant il en sera toujours de même, que si ces affaires avoient été proposées dans le cabinet.

ART. XIII. Comme le royaume est d'une grande étendue, & que les affaires sont trop nombreuses & trop importantes, pour que le roi puisse seul les expédier toutes, S. M. a besoin d'employés & de préposés.

ART. XIV. Pour l'exercice assidu & régulier des charges, on a établi des collèges, auxquels appartient le droit & le pouvoir d'ordonner & de commander au nom du roi, & en vertu de leurs charges, chacun dans son département, à ceux, qui leur sont subordonnés.

Les articles XV—XXVIII, contiennent l'organisation & les fonctions des collèges, tribunaux, & autres corps, destinés à seconder le monarque dans l'administration intérieure.

ART. XXIX. Le maréchal du royaume, ou grand-maréchal, eſt chargé de l'intendance de la cour, du château, & de la maiſon du roi; il règle & ordonne tout ce qui concerne la table de S. M., ſes officiers & les autres objets de même nature.

ART. XXX. La cour du roi eſt ſoumiſe à la diſpoſition particulière de S. M.; c'eſt elle ſeule, qui peut y changer & y corriger ce qu'elle juge à propos.

ART. XXXI. Le grand gouverneur de Stockholm, le capitaine-lieutenant, & le quartier-maître des drabans, le colonel & le lieutenant-colonel des gardes, le colonel du régiment du corps, le colonel des dragons du corps, le colonel & le lieutenant-colonel de l'artillerie, les aides de camp généraux, & les commandans des fortereſſes ſur les frontières, ſont des poſtes de confiance, que ſa majeſté donne & ôte dans le ſénat aſſemblé, mais ſans aller aux voix.

ART. XXXII. Les collèges doivent ſe prêter réciproquement la main, dans tout ce qui concerne l'avantage du roi & du royaume; mais ils ne doivent point empiéter ſur les droits l'un de l'autre, ni ſe porter aucun empêchement, au contraire ils doivent travailler chacun dans ſon département avec zèle & ardeur. Les préſidens,

lorſqu'ils ſont abſens, ne peuvent donner aucun ordre ; le plus ancien des membres du collège prend leur place.

ART. XXXIII. Les gouvernemens reſtent comme ils ſont actuellement ; il ne pourra point y avoir de gouverneur général dans le royaume, excepté dans quelques circonſtances particulières & pour un tems limité. On ne pourra donner aucun apanage, terre ou fief ; mais ils doivent reſter diſtribués dans l'ordre, où ils le ſont maintenant, & comme il a été ſtatué par la forme de gouvernement de 1720.

ART. XXXIV. Le prince héréditaire & les princes du ſang de Suède, ne pourront point avoir d'apanage, ni de gouvernement général ; mais ils doivent ſe contenter de l'état en argent, qui leur ſera aſſigné ſur les revenus du royaume, & qui ne peut excéder, pour les princes héréditaires, la ſomme de 100,000 daler, monnoie d'argent, à compter du jour, qu'ils ſeront déclarés majeurs, ce qui a lieu lorſqu'ils ſont entrés dans la vingt & unième année de leur âge. Les princes du ſang de Suède, qui ſont dans un degré plus éloigné de la couronne, jouiront d'une ſomme annuelle proportionnée à leur naiſſance. Ils pourront être décorés du titre de quelque duché ou principauté, comme

il a été anciennement d'uſage, mais ſans avoir aucun droit ſur les provinces, dont ils porteront le nom.

ART. XXXV. Pour ce qui eſt de l'entretien du prince royal, qui eſt toujours le fils ainé dn roi régnant, où ſon petit-fils en ligne directe, il ſe réglera entiérement comme celui du fils du feu roi Adolphe-Fréderic, notre très-gracieux roi, actuellement régnant, Guſtave III. Le prince royal entrera au ſénat, lorſqu'il aura accompli ſa dix-huitième année.

ART. XXXVI. Aucun prince du ſang de Suède, ſoit prince royal, héréditaire, ou autre ne pourra contracter les liens du mariage ſans le ſu & le conſentement du roi. S'il ne ſe conforme pas à cette règle, les loix de Suède ſeront ſuivies à ſon égard, & ſes enfans ſeront déchus d'héritage.

ART. XXXVIII. Au cas que le roi tombe malade, ou entreprenne un long voyage, le gouvernement ſera entre les mains des ſénateurs, que S. M. aura nommés à cet effet; mais au cas, que le roi tombât malade ſi ſubitement, qu'il ne pût rien ſtatuer au ſujet des affaires du royaume; alors les expéditions ſeront ſignées par quatre des plus anciens ſénateurs, & par le préſident de la chancellerie, leſquels, de con-

cert, exerceront la puiſſance royale dans toutes les affaires, qui ne peuvent ſouffrir de retard; mais on ne pourra conférer aucune charge, ni conclure aucune alliance, avant que le roi ait recouvré la ſanté au point, qu'il puiſſe s'occuper lui-même des affaires; & alors les perſonnes, qui auront adminiſtré ces affaires, lui rendront compte de leur adminiſtration. Si le roi vient à décéder pendant que l'héritier du trône eſt en bas âge & mineur, la régence ſera réglée comme il a été dit ci-deſſus, & les emplois ſeront conférés par interim, à moins que le roi défunt n'ait fait quelque diſpoſition teſtamentaire, auquel cas ſon teſtament doit ſervir de règle.

ART. XXXVIII. Les États ne doivent point ſe diſpenſer de s'aſſembler, lorſqu'ils ſeront convoqués par le roi, au lieu & au tems marqués, pour y délibérer avec S. M., ſur les affaires du royaume. Perſonne, pour quelque raiſon que ce ſoit, n'aura le pouvoir, d'appeler les États à une Diète générale, hors le roi ſeul; à l'exception cependant du cas de minorité de S. M., & en ce cas ſes tuteurs exerceront ce droit. Mais ſi le trône venoit à vaquer par l'extinction totale de la famille royale, du côté des mâles, (malheur dont Dieu

veuille nous préſerver !) les États de leur propre chef, & ſans être convoqués, ſe trouveront à Stockholm le treizième jour après la mort du roi, comme le porte notre acte d'accord du 20 juin 1743, en déclarant en même-tems la peine, que ſubiroient ceux, qui dans ces circonſtances, par des intrigues, ou des complots voudroient faire quelque violence au choix libre des États. Dans ce cas malheureux, c'eſt aux directeurs de l'hôtel des nobles, au chapitre de la cathédrale d'Upſal, & au magiſtrat de Stockholm, à faire publier la choſe au plutôt dans toutes les provinces du royaume, afin que chacun ait à ſe conduire en conſéquence. Et comme les gouverneurs des provinces ſont alors tenus, chacun dans ſon lieu, de faire publier la mort du roi à tous les habitans du gouvernement, il doit s'aſſembler, dans le tems preſcrit, un nombre d'hommes ſuffiſant pour que la liberté du royaume, puiſſe être protégée & défendue, & qu'une nouvelle maiſon royale puiſſe être élue.

ART. XXXIX. Les États doivent maintenir avec une fidèle tendreſſe tous les droits de la majeſté royale, tels qu'ils ſont réglés par la loi de Suède, dans toute leur force, & pouvoir; ils doivent conſerver, appuyer & défendre avec zèle & vigilance, tout ce qui appartient à l'au-

torité royale. En conſéquence de quoi ils ne pourront rien corriger, changer, augmenter, ni diminuer dans les préſentes loix fondamentales, ſans le conſentement du roi, afin qu'aucune injuſtice ne viole la véritable loi, & que la liberté des ſujets, ni les prérogatives du roi ne ſoient négligées, ou opprimés; mais que chacun jouiſſe de ſon droit légal. Tous les autres ſtatuts établis & regardés comme loix fondamentales, depuis l'année 1780, juſqu'à préſent, ſont abolis.

ART. XL. Le roi ne fera point de nouvelles loix, ni n'abrogera les anciennes, ſans le ſu & le conſentement des États.

ART. XLI. Les États ne feront point de nouvelles loix, ni n'abrogeront les anciennes, ſans le ſu & le conſentement du roi.

ART. XLII. Pour l'établiſſement d'une nouvelle loi, l'on obſervera ce qui ſuit. Lorſque ce ſont les États, qui deſirent de faire cette loi, ils doivent délibérer entr'eux; quand ils ſeront convenus ſur ce point, le projet ſera porté au roi par les quatre orateurs, pour demander l'avis de S. M. Le roi conſultera le ſénat, & péſera les opinions des ſénateurs; il prendra enſuite ſa réſolution, convoquera les États à la grande ſalle du château, & leur fera connoître

dans un discours succinct son aveu & son consentement, ou les raisons pourquoi il ne peut acquiescer. Mais si c'est le roi, qui veut proposer une nouvelle loi, S. M. communiquera d'abord son dessein au sénat, & après que les sénateurs auront donné leurs avis, le tout sera remis à la Diète, laquelle en ayant délibéré murement & ayant pris une résolution, les États demanderont un jour pour remettre leur consentement au roi dans la grande salle. Mais si l'avis étoit négatif, ils le feront remettre par écrit à S. M. avec les motifs, par les quatre orateurs.

ART. XLIII. Au cas, qu'il dût arriver, qu'il s'élèvât une nouvelle question touchant une loi, comme on en a vu plusieurs exemples dans les derniers tems, elle sera décidée, comme il est statué par l'art. XLII.

ART. XLIV. Le droit de battre monnoie reste une prérogative particulière de la couronne; cependant les Etats se réservent au cas qu'on voulût faire quelque changement au titre, & à l'aloi, qu'un changement pareil ne pourra se faire sans leur aveu & approbation.

ART. XLV. Il appartient au roi de protéger & de maintenir en paix le royaume, principalement contre toute force étrangère & ennemie;

mais il ne pourra point, en contrevenant au ſerment de ſon ſacre, & à ſon acte d'aſſurance, impoſer à ſes ſujets aucuns nouveaux ſubſides, aides, contributions ou autres impôts ſans le ſu, & le libre conſentement des Etats, à l'exception ſeulement du cas malheureux, où le royaume ſeroit attaqué à main armée; alors il a le droit de prendre les meſures, qui s'accordent avec la ſureté de l'état, & l'avantage des ſujets. Mais auſſi-tôt que la guerre ſera finie, les Etats devront s'aſſembler, & la levée des nouveaux impôts occaſionnés par cette guerre ceſſera.

XLVI. Les aſſemblées des États ne dureront au plus que trois mois, & pour que le royaume ne ſoit pas grévé par de longues Diètes, comme il eſt arrivé juſqu'ici, le roi pourra vers ce terme diſſoudre la Diète, & renvoyer les députés chacun dans ſon lieu. Si l'on n'a pas conſenti pendant la tenue de la Diète à de nouveaux impôts, les choſes reſteront ſur l'ancien pié.

XLVII. Les États auront le droit de nommer ceux, qui auront ſéance dans le comité ſecret, avec lequel le roi délibérera ſur les affaires, qu'il jugera devoir reſter ſecrètes. Les membres du comité ſecret jouiront de tous les droits,

dont les États eux-mêmes ſont revêtus ; mais dans tous les cas, où le ſecret ne ſera pas néceſſaire, les affaires ſeront propoſées dans les *plena* de chaque ordre ; (aſſemblées plénières de chaque ordre ; on nomme *plenum plenorum* l'aſſemblée plénière des quatre ordres réunis.)

XLVIII. Les rois ne pourront déclarer la guerre, ni faire des hoſtilités ſans l'aveu & le conſentement des États.

XLIX. Aucuns protocolles, excepté ceux, qui concernent les affaires, dont le roi aura délibéré avec les États, ne pourront leur être communiqués, ni demandés par eux.

L. On mettra ſous les yeux du comité ſecret l'état des finances publiques, afin qu'il puiſſe ſe convaincre, que les deniers ſont employés pour l'utilité & le bien du royaume.

LI. Si un des membres de la Diète, ſans qu'il y ait de ſa faute, eſt attaqué de fait ou de parole, pendant la tenue de la Diète, en s'y rendant, où en retournant chez lui, quoiqu'il ait donné à connoître ſa qualité, un tel délit ſera puni ſelon les loix du royaume, & le coupable ſera traité comme pertubateur du repos public.

LII. Le roi maintiendra les quatre ordres du

royaume dans la jouiſſance de leurs priviléges, & droits légitimement acquis. Il ne ſera point accordé de nouveaux priviléges à un ſeul ordre ſans l'aveu & le conſentement de tous les quatre ordres.

LIII. Le roi ſeul aura ſoin de ce qui concerne les provinces d'Allemagne; elles ſeront adminiſtrées ſelon les loix de l'empire germanique, ſelon leurs priviléges bien acquis & le contenu de la paix de Veſtphalie.

LIV. Toutes les villes du royaume reſteront dans la jouiſſance de leurs droits & priviléges légitimes, qui leur ont été accordés par les rois précédens, de manière cependant, que ces droits & ces priviléges ſe prêtent aux circonſtances & à l'avantage général.

LV. La banque des États demeurera, comme elle a été ci-devant, ſous la garde & garantie des Etats eux-mêmes; elle ſera adminiſtrée ſelon les réglemens & les ſtatuts déja établis, ou qui pourront l'être dans la ſuite par les États.

LVI. La caiſſe des penſions de l'armée ſera adminiſtrée ſelon les réglemens actuels, & ceux que le roi pourra faire encore avec les repréſentans de l'armée.

LVII. S'il ſe trouve quelqu'obſcurité dans la préſente loi, on s'en tiendra à ſon contenu littéral, juſqu'à ce que le roi & les Etats ſoient convenus à ce ſujet, de la manière preſcrite dans les articles XXXIX & XLII.

FIN.

TABLE

Des chapitres contenus dans ce volume.

CHAP. XII. *Population.* . . . page 1
CHAP. XIII. *Richeſſes naturelles.* . . 15
CHAP. XIV. *Culture.* 27
CHAP. XV. *Induſtrie.* 41
CHAP. XVI. *Commerce intérieur.* . . 59
CHAP. XVII. *Commerce extérieur.* . 65
CHAP. XVIII. *Finances, monnoie, poids & meſures.* 84
CHAP. XIX. *Éducation publique.* . . 95
CHAP. XX. *Caractère national, mœurs & uſages.* 104
CHAP. XXI. *Langue.* 116
CHAP. XXII. *Sciences & arts.* . . . 121
CHAP. XXIII. *Antiquités.* 151
Forme de gouvernement, ſignée par les États de Suède, en 1772. 156

Fin de la Table.
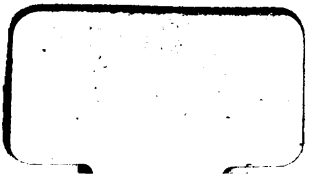
SEP 5 - 1956